

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / mars 2019

La place de l'image en bibliothèque : être chargé.e de collections iconographiques en France

Célia Cabane

Sous la direction de Fabienne Henryot
Maître de conférences – Enssib

Remerciements

Au terme de cette année de mémoire, je tiens d'abord à remercier Mme Fabienne Henryot, maîtresse de conférences à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, d'avoir accepté de diriger ce mémoire ainsi que de sa confiance en mes travaux.

Merci ensuite aux quarante-six chargé.e.s de collections iconographiques qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire en ligne, malgré sa taille et les questions personnelles qui leur étaient posées. Mes remerciements vont tout particulièrement à toutes celles qui m'ont communiqué leur fiche de poste, excellente source pour l'analyse du métier, ainsi qu'à ceux et celles qui ont pris le temps d'apporter des remarques libres très constructives.

Merci à Florent Palluault, responsable des collections de conservation et du projet de Bibliothèque numérique de référence à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, avec qui j'ai pu échanger lors de la création de ce sujet de mémoire et dont les conseils ont été utiles tout au long de la rédaction.

Merci à Jean-Philippe Moreux, expert OCR et formats éditoriaux à la Bibliothèque nationale de France, et Étienne Cavalié, responsable de l'équipe Analyse et Traitement des données au département des Métadonnées de la Bibliothèque nationale de France, qui ont tous deux pris le temps de discuter avec moi de leur travail et des apports possibles des nouvelles technologies dans la médiation des documents iconographiques.

Merci à Marie-Claude Thompson, conservatrice au département des Estampes et de la Photographie, qui m'a fait profiter de son expérience dans la gestion des collections iconographiques en me sensibilisant à toutes les problématiques qui l'animent pendant trois mois. Merci également à Françoise Leresche, experte en modélisation documentaire au département des Métadonnées à la Bibliothèque nationale de France, de m'avoir formée à l'évolution des catalogues et aux enjeux qu'elle implique pour les documents iconographiques.

Merci au personnel de la bibliothèque de l'Enssib, qui m'a laissé accumuler en une pile l'ensemble des manuels consacrés de près ou de loin aux collections et qui a eu la bonne idée de proposer un canapé rouge très confortable pour rédiger.

Merci enfin à tous ceux et toutes celles qui ont été présents au cours de la rédaction de ce mémoire. Les remerciements vont donc en premier à ma mère, pour sa relecture attentive et son enthousiasme toujours renouvelé pour l'exercice. Merci à l'ensemble de la promotion des DCB27 : BGs et BGettes, chatons, vous avez rendu cette rédaction drôle et moins difficile par votre présence de tous les jours. Merci tout particulièrement à Julie, la meilleure des colocataires. Merci à Louis, Anaïs, Léonard, Adrien, Claire, Agathe, Claire, Clémence et Manon, pour leur présence à la bibliothèque. Merci à Nola, la première enthousiasmée par ce sujet et toujours prompte aux petites attentions, ce qui m'amène à remercier les vidéos de bébés animaux d'être si présentes sur les réseaux sociaux. Merci enfin à Kenneth d'avoir assuré une fois de plus l'intendance pour vérifier que je ne manque de rien dans la dernière ligne droite.

La place de l'image en bibliothèque : être chargé.e de collections iconographiques en France

Résumé

Les collections iconographiques représentent une part importante des fonds conservés dans une grande partie des bibliothèques en France, qu'elles soient municipales ou universitaires, généralistes ou spécialisées en art. Ces documents ont un grand nombre de spécificités, qui rendent leur gestion différente de celle des livres. Les bibliothécaires en charge de ces fonds sont-ils des spécialistes, assurant des missions spécifiques et suivant une formation différente de celle de leurs collègues, ou s'agit-il simplement de l'une des multiples facettes du métier de bibliothécaire ? Les liens avec les professionnels de l'image des autres filières culturelles seront interrogés, ainsi que les nouveaux défis qui se posent à l'avenir de la gestion de collections iconographiques.

Descripteurs

Bibliothèques – France – Fonds spéciaux
Coopération entre bibliothèques et musées -- France
Non-livres – Conservation et restauration -- France
Arts graphiques
Illustrations, images, etc.

Picture and its position in library : to be in charge of iconographic collections in France

Abstract

Iconographic collections constitute a significant part of the resources held in most of libraries in France, regardless whether they are public or academic ones, generalist or specialized in art. These documents have a large number of particularities, which make their management different than books. Are the librarians in charge of these resources specialists of the field, carrying out specific tasks and following a different training than their colleagues ? Or is it simply one of the many facets of the librarian's profession? Relationships with images professionals in other cultural sectors will be examined, as well as the new challenges that the management of iconographic collections will face in the future.

Keywords

*Libraries – France – Special collections
Libraries and museums -- France
Nonbook materials – Conservation and restoration -- France
Graphic arts
Pictures*

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International** » disponible en ligne <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE : OBTENIR UN APERÇU DU MÉTIER.....	13
Chapitre 1. Mener l'enquête : méthodologie et bibliographie.....	13
<i>A. Comment interroger les chargé.e.s de collections iconographiques ?.....</i>	<i>13</i>
<i>B. Biais de l'enquête</i>	<i>15</i>
<i>C. Analyse de la bibliographie</i>	<i>17</i>
Chapitre 2. Gérer une collection iconographique	21
<i>A. Qu'est-ce qu'un document iconographique ?.....</i>	<i>21</i>
<i>B. Être chargé.e de collections iconographiques : une mission parmi d'autres</i>	<i>25</i>
<i>C. Que fait un.e chargé.e de collections iconographiques ?.....</i>	<i>29</i>
Chapitre 3. Se former au métier	35
<i>A. L'offre de formation initiale</i>	<i>35</i>
<i>B. Continuer à se former une fois en poste</i>	<i>40</i>
<i>C. Quelles formations proposer aux chargé.e.s de collections iconographiques ?</i>	<i>43</i>
Chapitre 4. Chargé.e de collections iconographiques : une fiche métier ?.....	48
<i>A. L'exercice d'un métier différent ?</i>	<i>48</i>
<i>B. Travail en réseau : une réalité ou une envie ?</i>	<i>52</i>
SECONDE PARTIE : QUEL AVENIR POUR LA GESTION DES COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES ?.....	57
Chapitre 1. Nouvelles technologies pour dépoussiérer d'anciens usages.....	57
<i>A. La numérisation des collections iconographiques : donner accès à.....</i>	<i>57</i>
<i>B. Images et intelligence artificielle : l'expérience GallicaPix.....</i>	<i>62</i>
<i>C. Vers une indexation automatisée des images ?.....</i>	<i>64</i>
Chapitre 2. Quand les images font leur transition	67
<i>A. L'impact de la Transition bibliographique sur la description des documents iconographiques.....</i>	<i>67</i>
<i>B. Vers un catalogue collectif des images ?</i>	<i>71</i>
Chapitre 3. Images sous droits ?	75
<i>A. Droit de l'image et droit à l'image</i>	<i>75</i>
<i>B. Comment partager le domaine public ?.....</i>	<i>78</i>
CONCLUSION	83

SOURCES	85
BIBLIOGRAPHIE	87
ANNEXES.....	99
TABLE DES ILLUSTRATIONS	179
TABLE DES MATIÈRES.....	181

Sigles et abréviations

ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

ABF : Association des bibliothécaires de France

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation

ADBU : Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

AGCCPF : Association générale des conservateurs des collections publiques de France

BnF : Bibliothèque nationale de France

BPI : Bibliothèque publique d'information

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CRFCB : Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques

DUT : Diplôme universitaire de technologie

EAD : *Encoded Archival Description*

Ensib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

FILL : Fédération interrégionale du livres et de la lecture

ICOM : Conseil international des musées

IFLA : *International Federation of Library Associations*

INET : Institut national des études territoriales

INHA : Institut national d'histoire de l'art

INP : Institut national du patrimoine

INSET : Institut national spécialisé d'études territoriales

PIMS : Professionnels de l'image scientifique

SRL : Structures régionales pour le livre

URFIST : Unité de recherche et de formation en information scientifique et technique

INTRODUCTION

« Pour le grand public, une Bibliothèque ne peut être, par définition, qu'un lieu de consultation de livres parfois illustrés mais où personne ne pourrait supposer qu'on y trouve des images »¹. Ce constat est le postulat à l'origine de la création de la première base de données signalant des collections iconographiques (et plus spécifiquement photographiques), *Iconos*, en 1980. Depuis plus de trente ans, les possibilités de mise en valeur des fonds iconographiques ont évolué, passant de bases de données accessibles sur vidéodisques aux catalogues collectifs mondiaux comme *Worldcat* et de la consultation sur place des documents dans une salle réservée à leur mise à disposition en ligne dans des bibliothèques numériques. L'entrée des documents sonores puis audiovisuels dans les collections des bibliothèques devenues médiathèques a changé, pour une bonne part de son public, l'image de la bibliothèque, qui n'est plus uniquement un endroit où on trouve seulement des livres. Néanmoins le public sait-il qu'en plus de ces documents, il peut aussi y trouver des estampes, des photographies, des dessins, des jeux de cartes, des affiches, des documents éphémères ?

L'une des explications à cette méconnaissance de la richesse des fonds iconographiques est probablement leur signalement partiel, que ce soit dans le catalogue des bibliothèques ou dans les catalogues collectifs français. Lors de la réalisation de l'enquête sur le signalement des collections de manuscrits et d'imprimés anciens dans les bibliothèques patrimoniales, une inquiétude est revenue plusieurs fois dans les conversations avec les professionnels dans les établissements : quelle aide peuvent recevoir les bibliothèques pour la prise en charge de leurs fonds iconographiques² ? Certains des bibliothécaires se demandaient ainsi comment signaler les documents déjà catalogués au-delà de leurs propres catalogues, et, pour une majorité d'entre eux, s'ils et elles pouvaient recevoir de l'aide dans cette entreprise de description des fonds iconographiques, attirant l'attention sur leur nombre et sur les différences avec le catalogue des livres, qui leur était plus familier³.

Ces remarques recueillies dans l'enquête ont suscité un intérêt pour les problématiques posées par la gestion des documents iconographiques. De nombreux travaux soutenus à l'Enssib leur sont consacrés, abordant l'une des tâches effectuées sur ces fonds ou un type de document en particulier et le traitement qui lui est appliqué dans un ou plusieurs établissements. On peut par exemple consulter sur des documents iconographiques très particuliers *Quelle place, quels usagers pour le négatif photographique en bibliothèque ?* d'Anne Christophe⁴ ou encore *Fonds anciens, fonds d'images en bibliothèques :*

¹ Dieuzeide, Geneviève. *Iconos*, une banque de références sur les collections photographiques en France. Dans Rouit, Huguette et Dubouloz, Jean-Pierre (éd.). *À l'écoute de l'œil : les collections iconographiques et les bibliothèques. Actes du colloque organisé par la Section des bibliothèques d'art de l'IFLA, Genève, 13-15 mars 1985*. Paris : Saur, 1989. (IFLA Publications ; 47), p. 302.

² Cabane, Célia et Duprat, Julie. *Diffusion numérique du patrimoine des bibliothèques territoriales : les collections de manuscrits et d'imprimés anciens restant à cataloguer ou rétroconvertir* [en ligne]. Paris : Service du Livre et de la Lecture, novembre 2017. Disponible sur le web : < http://www.culture.gouv.fr/content/download/176435/1948485/version/6/file/Synthese_finale_v5.pdf >. Cette interrogation est évoquée à la page 83 : « Les bibliothèques s'interrogent également sur la prise en charge de leurs fonds iconographiques. ».

³ L'utilisation de l'écriture inclusive a été privilégiée dans ce mémoire afin de ne pas masquer la présence masculine parmi les chargé.e.s de collections iconographiques, le corpus des réponses étant majoritairement féminin. Elle se décline à la fois par des formes faisant apparaître les deux genres et par l'expression des deux termes lorsque la première solution pose des problèmes de lisibilité.

⁴ Christophe, Anne. *Quelle place, quels usagers pour le négatif photographique en bibliothèque ?* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2008. Disponible

valorisation d'un fonds d'enluminures médiévales. Constitution et exploitation d'une base de données iconographique l'exemple de la bibliothèque municipale de Toulouse de Karine Eyroi⁵. On trouve également un grand nombre d'études sur la valorisation des collections iconographiques, à commencer par le récent travail d'Hortense Longequeue, *Avant la lettre : la médiation du patrimoine visuel en bibliothèque*⁶, la réflexion de Catherine Blum *Traitement et valorisation du fonds photographique de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de l'armée (ECPAD), Médiathèque de la défense*⁷ ou encore, parmi d'autres, l'étude de Frédéric Blin sur *Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? Analyses et réflexions dans l'optique du programme allemand Kalliope*⁸.

Ces travaux universitaires récents sont également complétés par la révision, en 2011, du manuel *Images et bibliothèques*, afin d'acter l'émancipation des images animées par rapport aux images fixes et de prendre en compte les enjeux des nouvelles technologies pour la gestion des collections iconographiques, et notamment les apports de la numérisation, qui s'est considérablement développée depuis la première édition de l'ouvrage en 1995⁹. Ce manuel constitue un achat essentiel pour toute personne qui doit assurer la gestion d'un fonds iconographique. C'est cette réflexion, lors de la lecture d'*Images et bibliothèques*, qui a guidé le choix du sujet de ce mémoire : qui sont les bibliothécaires qui peuvent avoir besoin de lire ce manuel ? Aucun travail universitaire ne s'était encore penché sur les personnes « chargé.e.s de collections iconographiques » et sur le travail qu'ils et elles accomplissent tous les jours.

Plusieurs points pouvaient être abordés afin de mieux cerner les missions accomplies autour des documents iconographiques en bibliothèque. Pour ce travail, il a été choisi de se concentrer sur une problématique : les chargé.e.s de collections iconographiques constituent-ils une profession à l'intérieur du monde des bibliothèques ? La réponse à cette question passe par une revue bibliographique, afin de savoir ce qui se dit sur la profession, qui doit être comparée avec le retour d'expérience de professionnels en poste, à même de rendre compte des réalités du terrain.

Ce mémoire se divise ainsi en deux parties : la première aborde la méthode employée et les biais possibles de la réflexion avant de s'interroger sur la définition des

sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1986-quelle-place-quels-usages-pour-le-negatif-photographique-en-bibliotheque.pdf> >.

⁵ Eyroi, Karine. *Fonds anciens, fonds d'images en bibliothèques : valorisation d'un fonds d'enluminures médiévales. Constitution et exploitation d'une base de données iconographique l'exemple de la bibliothèque municipale de Toulouse*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 1999.

⁶ Longequeue, Hortense. *Avant la lettre : la médiation du patrimoine visuel en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2018. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68100-avant-la-lettre-la-mediation-du-patrimoine-visuel-en-bibliotheque.pdf> >.

⁷ Blum, Catherine. *Traitement et valorisation du fonds photographique de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de l'armée (ECPAD), Médiathèque de la défense* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2010. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48344-traitement-et-valorisation-du-fonds-photographique-de-l-etablissement-de-communication-et-de-production-audiovisuelle-de-l-armee-ecpad-mediathèque-de-la-defense.pdf> >.

⁸ Blin, Frédéric. *Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? analyses et réflexions dans l'optique du programme allemand Kalliope* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2004. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/656-comment-traiter-les-photographies-d-un-fonds-d-archives-dans-une-bibliotheque.pdf> >.

⁹ Collard, Claude et Melot, Michel (dir.). *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques).

documents iconographiques puis de se concentrer sur la description des missions et des tâches qui incombent à un.e chargé.e de collections iconographiques. La formation suivie par les personnels en poste est également analysée, afin de déterminer les disciplines qu'elle aborde et sa pertinence par rapport aux missions spécifiques liées aux images. Enfin l'enquête aborde la perception du métier par les professionnels, pour étudier l'existence d'un métier particulier au sein des bibliothécaires, orienté vers la gestion des documents iconographiques.

La seconde partie du mémoire expose les évolutions du métier de chargé.e de collections iconographiques à travers trois thématiques. La première est la numérisation et les nouveaux usages qu'elle permet, notamment à travers la mise en ligne des ressources numérisées et l'emploi des algorithmes et de l'intelligence artificielle pour offrir un meilleur accès aux images. Le deuxième thème exploré est celui de l'évolution des catalogues dans le cadre de la Transition bibliographique et de la place des chargé.e.s de collections iconographiques dans la rédaction des nouvelles normes de catalogage et dans la mise en commun des notices qu'ils et elles élaborent. Enfin, le sujet des droits d'auteur portant sur les images est abordé, notamment à travers les nouveaux usages qui se développent sur Internet et les évolutions en cours des modalités de partage des collections des bibliothèques, en particulier celles qui relèvent du domaine public.

Une place importante est faite aux résultats de l'enquête, qui est la première réalisée à destination des chargé.e.s de collections iconographiques et qui, je l'espère, pourra inspirer d'autres questionnements sur cette profession. Ainsi, le choix a été fait de permettre deux lectures de ce mémoire. La première, traditionnelle et au fil du texte, permet de comparer ces résultats d'enquête à la bibliographie existante sur le sujet. La seconde lecture s'adresse à ceux et celles qui sont plus particulièrement intéressé.e.s par les résultats de l'enquête, qui sont tous reproduits et détaillés dans l'Annexe 2, pour une approche question par question.

PREMIÈRE PARTIE : OBTENIR UN APERÇU DU MÉTIER

CHAPITRE 1. MENER L'ENQUÊTE : MÉTHODOLOGIE ET BIBLIOGRAPHIE

« Mon enquête n'a fait que changer ma conjecture en certitude »¹⁰, affirme Sherlock Holmes, personnage détective imaginé par Arthur Conan Doyle qui privilégie une méthode d'enquête basée sur une hypothèse de départ que les faits et/ou les preuves permettent de démontrer ou d'infirmer. C'est cette même méthode d'enquête qui est utilisée dans ce mémoire : en partant de la bibliographie ainsi que des connaissances a priori sur les métiers des bibliothèques, plusieurs questions se sont posées quant à la différence entre la gestion des collections iconographiques et celle de fonds de livres traditionnels, qui constituent autant d'hypothèses de départ. L'enquête menée s'appuie sur ces hypothèses pour le choix des questions posées comme pour la grille d'analyse des réponses, afin d'affirmer ou de réfuter les conjectures initiales.

Il n'y a pas de bibliographie qui porte précisément sur les personnes chargées de collections iconographiques : l'essentiel des ouvrages traitent plutôt de la gestion de ces collections et aucune enquête précédant celle de ce mémoire n'a pu être trouvée dans les travaux universitaires de l'Enssib. Il a donc fallu croiser cette bibliographie avec des ouvrages sur les métiers des bibliothèques afin de repérer quelles différences pouvaient exister et sur quels points pouvait porter l'enquête.

A. Comment interroger les chargé.e.s de collections iconographiques ?

La mise en place de l'enquête à destination des chargé.e.s de collections iconographiques a été le lieu d'une série de questions afin de proposer le questionnaire le plus pertinent tout en visant un temps de réponse convenable pour des professionnels en poste.

1. Quel but derrière l'enquête ?

Il ne s'agissait en effet pas de faire une enquête sans penser en premier lieu aux différents points que le mémoire pouvait aborder et à répondre à la problématique choisie : « Les chargé.e.s de collections iconographiques constituent-ils et elles une profession distincte à l'intérieur du monde des bibliothèques ? ». A ces fins, le choix a été fait de diviser les questions posées entre plusieurs sections : les missions et tâches accomplies dans l'exercice du métier, la formation initiale et continue, la perception du métier et enfin le titre de leurs postes et le positionnement dans leurs établissements respectifs.

En dehors de ces quatre grandes thématiques, il fallait également poser des questions permettant une appréciation qualitative et nuancée des réponses, en interrogeant notamment le nombre de personnes ayant les mêmes missions dans

¹⁰ Doyle, Arthur Conan. *Premières aventures de Sherlock Holmes*. Paris : E. Flammarion, 1913. (Collection E. Flammarion ; 34), p. 60. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6132329d/f63.item> >.

les institutions, le temps passé à ce poste, le corps auquel appartiennent les répondant.e.s ou encore le type d'établissement. Toutefois, si ces informations permettent d'analyser plus finement les réponses obtenues, il a été proposé aux personnes répondant à l'enquête qu'elles restent anonymes, c'est-à-dire que les réponses données ne leur soient pas liées afin que des chargé.e.s de collections iconographiques qui sont seul.e.s dans leurs établissements ne soient pas reconnu.e.s s'ils ou elles ne le souhaitent pas. Les noms et prénoms des enquêté.e.s ne sont quant à eux jamais mentionnés.

Au cours de l'élaboration des questions, j'ai pu rencontrer une seconde problématique qui n'avait pas été envisagée a priori. Il s'agit de la définition des collections iconographiques : qu'est-ce qu'un document iconographique ? Une première définition peut être l'ensemble des documents dont il est fait mention dans le dépôt légal des documents iconographiques, que l'on peut notamment trouver sur le site web de la Bibliothèque nationale de France (BnF)¹¹. La liste faite permet de balayer un certain nombre de documents (estampes, photographies, affiches, cartes postales, calendriers, cartes de vœux, albums illustrés, autocollants, images de piété, jeux de cartes) mais elle laisse de côté des ressources qui sont également conservées dans les bibliothèques, souvent avec ces collections : dessins, cartes géographiques, planches illustrées, mais aussi parfois, documents vidéos. Il nous a donc semblé intéressant, plutôt que de proposer une définition restrictive des documents concernés, de poser la question aux chargé.e.s de collections iconographiques, afin de connaître ce qui est conservé par leurs établissements ainsi que leur point de vue sur ce qui appartient aux fonds iconographiques ou non.

2. Choix des enquêté.e.s ou sérendipité ?

Une fois les questions définies, il a fallu réfléchir au public visé par l'enquête. L'idéal pour avoir une vue exhaustive des problématiques du métier en France aurait été une enquête au niveau national, obtenant plusieurs centaines de réponses dans des établissements de tailles diverses. Néanmoins le temps accordé pour le mémoire d'Enssib oblige à faire des choix et à réduire le nombre de réponses, afin d'avoir le temps à la fois de les collecter mais également de les analyser. Il a donc été décidé de chercher à obtenir un échantillon représentatif des différentes conditions de travail que peuvent rencontrer les chargé.e.s de collections iconographiques, en mélangeant les grandes structures qui conservent des volumétries importantes, comme le département des Estampes et de la Photographie à la BnF, les bibliothèques universitaires ayant un fonds iconographique, comme La Contemporaine, et les bibliothèques territoriales, comme la bibliothèque municipale de Lyon.

Le mémoire d'Enssib se consacre essentiellement aux bibliothèques et à leurs agent.e.s, mais on retrouve des chargé.e.s de collections iconographiques dans d'autres structures culturelles comme les services d'archives ou les musées, qui conservent des documents proches de ceux présents dans les bibliothèques. Il a donc semblé important de ne pas limiter l'enquête aux agent.e.s de bibliothèque mais de permettre à d'autres personnes d'y répondre, afin de disposer de points de comparaison dans d'autres institutions culturelles.

Il a été fait le choix de ne pas trop cibler les questions ni les modes de diffusion de l'enquête, afin de toucher le public le plus large possible et de ne pas

¹¹ Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < http://www.bnf.fr/fr/professionnels/depot_legal/a.dl_estampes_mod.html >.

introduire de biais en choisissant d'emblée des établissements ou des personnes déjà identifiés.

3. Élaboration du questionnaire en ligne

Les méthodes d'enquête utilisées se veulent à la fois quantitatives et qualitatives, ce qui permet d'apporter un raisonnement global tout en introduisant des nuances grâce aux informations discriminantes fournies par les répondant.e.s. À ces fins, il a été décidé de mettre en place un questionnaire en ligne, afin de toucher le plus grand nombre de personnes possibles et de permettre une analyse statistique facilitée. L'outil choisi est LimeSurvey, pour lequel l'Enssib a une plateforme dédiée et qui permet de ne pas stocker les informations collectées sur d'autres serveurs que ceux de l'établissement.

Cette enquête en ligne devait dans un premier temps être relativement courte et ne proposer que des questions fermées ou à choix multiples pour une étude quantitative. Les données permettant une appréciation qualitative des résultats devaient être collectées lors d'entretiens plus poussés, téléphoniques ou en présentiel. Au fur et à mesure de l'élaboration du questionnaire, il est cependant devenu évident qu'il était difficile de ne pas laisser une part de réponses ouvertes dans l'enquête en ligne et que la décorrélation des deux méthodes ne tenait pas. Le choix s'est donc porté sur le questionnaire en ligne qui s'est enrichi de questions ouvertes et est devenu beaucoup plus conséquent notamment sur le temps nécessaire pour y répondre.

La décision a été prise de diffuser l'enquête via plusieurs média, qui ont été la liste de diffusion Bibliopat et Twitter. Cela permettait de toucher une grande partie des répondant.e.s potentiel.le.s tout en ne limitant pas l'enquête aux seul.e.s agent.e.s de bibliothèque. Cela a également permis de ne pas introduire de biais dans les résultats en choisissant des établissements et des personnes précis ou déjà connus. Toutefois quelques mails adressés spécifiquement à des chargé.e.s de collections iconographiques ont aidé à compléter les réponses et obtenir un échantillon suffisamment représentatif.

Quelques entretiens ont néanmoins pu être menés, mais il ne s'agit pas de réponses à l'enquête car les personnes interrogées ne sont pas chargées de collections iconographiques. L'intérêt était de découvrir de nouvelles méthodes de traitement des documents qui pourraient être appliquées à l'iconographie moyennant quelques ajustements et qui seront présentées dans la deuxième partie du mémoire (voir Seconde partie, Chapitre 1).

B. Biais de l'enquête

Avant même d'analyser les résultats de l'enquête, il convient d'en préciser les limites pour contextualiser les réponses qui ont pu être données.

1. Quarante-six répondant.e.s pour combien de chargé.e.s de collections iconographiques en France ?

Le premier biais de l'enquête est celui du nombre de réponses obtenues : 46 réponses ont en effet pu être récoltées par l'enquête en ligne. Cela constitue un bon corpus de départ, suffisamment important pour appliquer une méthode quantitative tout en étant assez restreint pour analyser qualitativement chaque réponse. Cela reste néanmoins un chiffre relativement bas par rapport à l'ensemble des professionnels exerçant en bibliothèque et ne permet pas de généraliser

l'ensemble des réponses fournies. Il faut donc manier les graphiques en pourcentages donnés dans l'Annexe 2 avec précaution, car ils ne portent que sur l'échantillon interrogé et non sur l'ensemble des chargé.e.s de collections iconographiques en France.

2. Des fonds municipaux majoritaires

Un deuxième biais est présent dans les résultats de l'enquête à cause des établissements ayant répondu. Il s'agissait en effet de l'un des risques de ne pas cibler les institutions en leur adressant directement le questionnaire : on peut moins bien contrôler la diversité et la représentativité des structures. Ainsi la majorité des réponses obtenues proviennent de bibliothèques municipales (25/46), ce qui influence fortement les réponses par exemple sur les établissements dispensant de la formation continue ou encore sur le nombre de personnes chargées de collections iconographiques dans la même institution. Des manques sont également à signaler, notamment celui de la bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), qui est une structure conservant un grand nombre de collections iconographiques, ce qui aurait permis d'avoir un établissement aux volumétries importantes autre que la BnF.

Il faut toutefois souligner la diversité des réponses obtenues dans le cadre de cette enquête, qui permet d'avoir un aperçu d'un grand nombre de situations possibles pour l'exercice du métier, évoquées dans le quatrième chapitre d'*Images et bibliothèques*, ouvrage dirigé par Claude Collard et Michel Melot paru en 2011¹².

3. Des réponses parfois contradictoires ou peu précises

Il arrive également que plusieurs personnes d'un même établissement aient répondu et que leurs réponses soient contradictoires entre elles, par exemple sur l'existence d'une politique de numérisation des documents iconographiques à l'échelle de l'institution. Il n'était pas possible de décider lequel ou laquelle des deux répondant.e.s disait vrai, ne connaissant pas les situations particulières de chaque structure. Il a donc parfois été plus simple de ne pas traiter ces réponses ou de les considérer comme deux réponses émanant d'établissements différents, afin de ne pas modifier les résultats de l'enquête. Il s'agit d'un risque fréquent dans une enquête en ligne et s'appuyant sur le ressenti des personnes y répondant : il est presque impossible de demander une reformulation ou des précisions dans le cadre du questionnaire et il arrive parfois que les questions soient mal formulées et donc comprises dans un sens différent de celui envisagé.

Cette part du subjectif dans les réponses à l'enquête était assumée dès la formulation des questions, puisqu'il s'agit non pas d'une enquête sur les fonds iconographiques mais sur les chargé.e.s de collections iconographiques. Elle permet à la fois de mieux entrer dans le quotidien des personnes ayant répondu à l'enquête, de moduler les réponses aux questions en fonction d'éléments moins facilement mesurables et de connaître l'avis des professionnels plutôt que la théorie qui est donnée dessus dans la bibliographie, à laquelle cette enquête est donc complémentaire.

¹² Collard, Claude, et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2011. (Collection Bibliothèques). Chap. 4, Les grandes collections d'estampes et de photographies en France, p. 71-85.

C. Analyse de la bibliographie

Il n'existe pas de bibliographie spécifiquement consacrée aux chargé.e.s de collections iconographiques, car aucune enquête n'a pour l'instant été menée sur eux et elles. Ce mémoire entend ainsi poser les bases de plusieurs questionnements sur la profession, et notamment sur le statut spécifique ou non des personnes responsables de collections iconographiques à l'intérieur des métiers des bibliothèques. Pour ce faire, il s'appuie sur la bibliographie dédiée au sujet, qu'il s'agisse d'ouvrages consacrés à la gestion des fonds iconographiques ou abordant des missions spécifiques concernant l'ensemble des documents présents dans une bibliothèque.

Dans cette sous-partie, le terme « bibliographie » rassemble à la fois les monographies et revues papier, mais également toute la webographie disponible. L'ensemble des ouvrages, périodiques et sites internet évoqués peuvent être retrouvés dans la bibliographie à la fin de ce mémoire.

1. Une bibliographie spécialisée rare

La bibliographie concernant spécifiquement la gestion des fonds iconographiques est très peu répandue, même dans la littérature professionnelle, qui aborde pourtant un grand nombre de sujets. Le manuel le plus général est *Images et bibliothèques*, dirigé par Claude Collard et Michel Melot et paru en 2011 aux éditions du Cercle de la Librairie¹³. Il traite de tous les aspects du métier : usagers, nature des documents, acquisitions, conservation, numérisation, traitement documentaire, droit d'auteur et valorisation et constitue ainsi un bon guide pour les personnes qui prennent un poste de chargé.e de collections iconographiques.

On trouve également d'autres manuels « pratiques » donnant des indications et des conseils pour la gestion des fonds iconographiques : *Managing Image Collections: A practical guide*, de Margot Note, publié en 2011¹⁴ ou encore *Gestion et diffusion d'un fonds d'image* par Cécile Kattinig, publié en 2002¹⁵. Ils sont néanmoins peu nombreux par rapport au reste des manuels professionnels. Ces ouvrages généraux peuvent cependant être complétés par des monographies plus spécialisées, qui portent sur un type de documents en particulier. Dans cette catégorie de livres, on trouve notamment les différents manuels de Bertrand Lavrédine sur les document photographiques : *Les collections photographiques: guide de conservation préventive* ou *(Re)Connaître et conserver les photographies anciennes*¹⁶. Il y a également des monographies concernant les cartes postales, comme *Postcards in the Library: invaluable visual resources* de Norman D. Stevens¹⁷, ou sur les affiches, comme *Terroriser, manipuler, convaincre ! : Histoire mondiale de l'affiche politique*¹⁸.

¹³ Collard, Claude, et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2011. (Collection Bibliothèques).

¹⁴ Note, Margot. *Managing Image Collections: A practical guide*. Oxford : Chandos Publishing, 2011. (Chandos Information Professional Series).

¹⁵ Kattinig, Cécile. *Gestion et diffusion d'un fonds d'image*. Paris : ADBS-A. Colin, 2002.

¹⁶ Lavrédine, Bertrand. *Les collections photographiques : guide de conservation préventive*. Paris : ARSAG, 2000 et *(Re)Connaître et conserver les photographies anciennes*. Nouvelle éd. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008.

¹⁷ Stevens, Norman D. *Postcards in the Library: invaluable visual resources*. New York : Haworth Press, 1995.

¹⁸ Gervereau, Laurent. *Terroriser, manipuler, convaincre ! : Histoire mondiale de l'affiche politique*. Paris : Somogy, 1996.

Enfin certains ouvrages portent sur une action appliquée aux collections iconographiques et permettent de compléter les manuels un peu trop génériques. On trouve notamment des livres sur la numérisation comme *La reproduction des documents graphiques : usages et enjeux* d'Yves Le Guillou, publié en 2008¹⁹. Malgré la diversité des collections iconographiques, qui sera examinée dans le chapitre suivant, la bibliographie spécialisée est peu nombreuse ; mais si l'on regarde l'ensemble de la collection Bibliothèques des Éditions du Cercle de la Librairie, sur les 99 livres disponibles, n'y a-t-il pas d'autres ouvrages qui traiteraient des ressources d'images ?

2. Traiter des images, le grand tabou ?

On pourrait s'attendre à trouver mention des documents iconographiques dans d'autres manuels traitant des collections des bibliothèques car ils appartiennent aux fonds que l'on retrouve dans ces établissements. Il nous a donc semblé important de regarder ces différents manuels afin d'évaluer la présence des documents iconographiques dans la bibliographie lue par les chargé.e.s de collections. On peut répartir les ouvrages généraux traitant des collections en plusieurs catégories : ceux qui sont spécialisés par type de documents conservés dans les bibliothèques, ceux qui parlent des différentes étapes du traitement documentaire (acquisition, catalogage, conservation, numérisation, valorisation) et enfin ceux qui traitent de collections dans lesquelles peuvent être compris les documents iconographiques, c'est-à-dire essentiellement les fonds patrimoniaux et les fonds spécialisés.

Parmi les premiers, on trouve *Images et bibliothèques*²⁰, déjà évoqué précédemment, qui est le seul à traiter des images fixes tout au long du livre, mais également *Cinéma en bibliothèque*²¹, dans lequel on peut légitimement attendre des précisions sur les documents iconographiques liés au cinéma, comme, entre autres, les affiches de films, les photographies de tournage ou les dessins préparatoires. Il ne leur est consacré qu'un peu plus de deux pages²², ce qui semble peu par rapport à l'importance de ces collections dans les bibliothèques. Elles ne peuvent être complètement mises à part des fonds audiovisuels qu'elles renseignent et complètent. On trouve également dans cette même catégorie l'ouvrage *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaire*²³, publié en 2010 et dont le sous-titre laisse penser qu'il balaye l'ensemble des fonds conservés en bibliothèque. On y trouve les documents iconographiques, mais dans le seul but de les laisser de côté et ce dès la page 32 : « Au nombre des imprimés atypiques il convient de mentionner les documents graphiques spécialisés que sont les partitions musicales, les documents cartographiques (cartes, plans, atlas), les documents iconographiques (estampes, photographies, cartes postales, affiches), ils sont également l'objet d'un regroupement au sein des collections distinctes en raison des modes de traitement

¹⁹ Le Guillou, Yves. *La reproduction des documents graphiques : usages et enjeux*. Paris : L'Harmattan, 2008.

²⁰ Collard, Claude et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques).

²¹ Desrichard, Yves, Vernet, Marc et Alix, Yves (dir.). *Cinéma en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2004. (Collection Bibliothèques).

²² Ibidem, p. 19-22.

²³ Cazenobe, Adrienne. *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2010. (Collection Bibliothèques).

et de gestion de cette documentation²⁴ ». Il n'est ensuite plus fait mention des documents iconographiques, qui ne sont donc pas inclus dans cette réflexion globale du devenir des collections conservées par les bibliothèques au XXI^e siècle. Il ne s'agit que de deux exemples parmi beaucoup d'autres, mais qui illustrent bien le peu de place fait pour les fonds iconographiques dans certains manuels.

Les ouvrages traitant des étapes du traitement documentaire laissent en général une place pour les documents iconographiques, comme *La conservation : principes et réalités*, paru en 1995²⁵, ou *Manuel de la numérisation* dirigé par Thierry Claerr et Isabelle Westeel²⁶. On peut en revanche déplorer l'absence des collections d'images dans les différents manuels de catalogage dirigés par Marie-Renée Cazabon (*Le catalogage : méthode et pratiques*²⁷, volumes 1 et 2, ainsi qu' *UNIMARC : manuel de catalogage*²⁸), qui traitent de toutes les ressources disponibles dans les bibliothèques, et même des ressources électroniques, dont la norme Z 44-082 a été publiée en 1998, en omettant les ressources iconographiques alors que la norme Z 44-077 est parue en 1997. La norme est cependant publiée et intégrée aux différents ouvrages qui constituent des recueils de textes normatifs produits par l'Association française de normalisation (AFNOR), comme dans le tome 2 des *Normes de catalogage*²⁹, mais aucun des deux manuels ne l'a intégrée dans son exposé.

On trouve enfin mention des documents iconographiques dans la plupart des manuels consacrés à la gestion des fonds patrimoniaux, mais la place qui leur est réservée est souvent inégale : ils ne sont qu'évoqués dans le *Manuel du patrimoine en bibliothèque*³⁰, et surtout pour signaler les supports et les conditions de conservation spécifiques aux collections photographiques. On les retrouve plus largement dans les deux ouvrages de la collection La Boîte à outils, *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*³¹ et *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*³², qui consacrent des chapitres entiers à des retours d'expérience sur des fonds iconographiques. Il y a donc, dans la bibliographie, des liens forts entre documents iconographiques et collections patrimoniales, les premiers faisant souvent partie des secondes dans les fonds des bibliothèques.

²⁴ Ibidem, p. 32.

²⁵ Oddos, Jean-Paul (dir.). *La conservation: principes et réalités*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1995. (Collection Bibliothèques).

²⁶ Claerr, Thierry et Westeel, Isabelle (dir.). *Manuel de la numérisation*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques).

²⁷ Cazabon, Marie-Renée et Dussert-Carbone, Isabelle. *Le catalogage : méthode et pratiques*. 1. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2007. (Collection Bibliothèques) et Cazabon, Marie-Renée (dir.). *Le catalogage : méthode et pratiques. Les enregistrements sonores, la musique imprimée, les ressources électroniques, les documents cartographiques, les vidéogrammes*. 2. éd. compl. rev. et corr. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2003. (Collection Bibliothèques).

²⁸ Cazabon, Marie-Renée. *UNIMARC : manuel de catalogage*. 3e éd. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2005. (Collection Bibliothèques).

²⁹ Association française de normalisation. *Normes de catalogage*. Tome 2. Paris : AFNOR, 2005.

³⁰ Mouren, Raphaële. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2007. (Collection Bibliothèques).

³¹ Haquet, Claire et Huchet, Bernard (dir.). *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2016. (La Boîte à outils ; 36).

³² Coq, Dominique (dir.). *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2012. (La Boîte à outils ; 26).

L'un des buts de ce mémoire est ainsi de comparer les principes trouvés dans la bibliographie disponible sur la gestion des collections iconographiques avec les témoignages de professionnels sur le terrain afin d'en tirer des informations à la fois sur les réalités du métier et les difficultés rencontrées qui ne sont pas forcément abordées dans les manuels, mais aussi sur la place des images et de leurs gestionnaires dans les différents établissements interrogés. À ces fins, d'autres sources que la bibliographie évoquée ci-dessus sont utiles, comme la consultation de référentiels de compétences ou de sites web de bibliothèques, qui seront introduits au fur et à mesure de la réflexion.

CHAPITRE 2. GÉRER UNE COLLECTION ICONOGRAPHIQUE

L'enquête menée porte sur les personnes « chargées de collections iconographiques » : cette expression a été choisie pour définir le périmètre de l'enquête car elle est l'une des plus larges pour désigner à la fois les chargé.e.s de collections spécifiquement iconographiques, mais aussi les responsables d'un fonds comprenant des images ou des photographies, les personnes en charge du magasinage de ses fonds comme de leur conservation ou de leur numérisation. L'idée de cette enquête était de toucher toutes les personnes qui, au sein d'une bibliothèque ou d'un autre établissement culturel, interviennent sur des collections iconographiques, de l'acquisition à la valorisation. Les réponses ont permis d'avoir un aperçu de la diversité des métiers autour des images dans les établissements, ainsi que de l'importance des autres missions menées par les personnes ayant répondu à l'enquête.

Cette variété des missions répond à celle des documents conservés mais également à celle des fonds iconographiques : la première des questions est en effet celle de la définition de ces fonds, qui semble varier en fonction des personnes interrogées.

A. Qu'est-ce qu'un document iconographique ?

La première réponse que l'on peut apporter à cette question est une définition large et presque étymologique : un document iconographique est un document dont le contenu principal est une image. Toutefois, lorsqu'on tente d'appliquer cette définition aux collections conservées dans les bibliothèques en France, on trouve rapidement des documents à la marge, qu'on ne sait trop placer ou non parmi les documents iconographiques.

1. *Ce que disent les normes*

Deux textes peuvent être utilisés pour définir les documents iconographiques : le décret d'application relatif au dépôt légal, dont la première version qui nous intéresse est parue en 1993, et la norme de catalogage publiée par l'AFNOR Z 44-077, qui précise les règles de catalogage des images fixes applicables en France.

Le décret d'application relatif au dépôt légal de 1993, mis à jour pour la dernière fois en 2011 et qui se trouve dans le Code du Patrimoine³³, dresse une liste, à l'article R132-1, des documents soumis au dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France, en ce qui concerne les documents imprimés, graphiques et photographiques. On trouve dans cette énumération : « les documents imprimés ou graphiques de toute nature, notamment les livres, périodiques, brochures, estampes, gravures, cartes postales, affiches, cartes, plans, globes et atlas géographiques, partitions musicales, chorégraphies ainsi que les documents photographiques, quels que soient leurs support matériel et procédé technique de

³³ Code du patrimoine. Livre premier, titre III, chapitre II, section 1, sous-section 1. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&idSectionTA=LEGISCTA000024240057> >

production, d'édition ou de diffusion »³⁴. Il ne s'agit cependant pas d'une liste fermée, mais d'une liste d'exemples, qui est complétée dans l'article R132-2 suivant par une autre liste, cette fois-ci des documents exclus de l'obligation de dépôt légal, dans lesquels on retrouve, en ce qui concerne les fonds iconographiques, « les travaux d'impression dits de ville, de commerce ou administratifs » (tracts, emballages, etc.) ou « les brevets, dessins ou modèles industriels »³⁵. Cette énumération donne une première idée de la diversité des documents iconographiques (estampes, gravures, cartes postales, affiches, documents photographiques et même cartes et plans) mais elle reste une liste indicative et surtout une liste de documents très spécifiques puisque soumis à l'obligation de dépôt légal, qui n'est pas le seul moyen de constitution des collections d'une bibliothèque.

Il faut donc compléter cette première définition par la lecture du domaine d'application de la norme Z 44-077 pour le catalogage de l'image fixe³⁶. Celui-ci permet de préciser à quels documents s'appliquent les règles données. Dans le cas de la norme Z 44-077, il s'agit des « images fixes, en deux dimensions et sur support mobile (telles que les estampes, les photographies, les affiches, les dessins, mais non les fresques), éditées ou non, uniques ou multiples, créées par quelque technique que ce soit, ainsi qu'aux matrices éventuellement nécessaires à la création de ces images »³⁷. La définition donnée par la norme de catalogage est ainsi plus large que celle du dépôt légal, notamment parce qu'elle inclut les documents non édités comme les dessins, mais également les matrices des images, comme les négatifs photographiques ou les bois gravés. En revanche, elle exclut les cartes géographiques et les plans, qui sont décrits en suivant la norme Z 44-067 pour le catalogage des documents cartographiques³⁸, parue en septembre 1991, soit six ans avant la norme pour l'image fixe.

Enfin, la BnF a également mis en ligne sur son site internet une liste des documents dont elle est chargée de recevoir le dépôt légal : « des estampes, des photographies, des affiches et posters, des cartes postales, des calendriers et almanachs, des cartes de vœux, des albums et livres illustrés sans texte, des autocollants, des images de piété, des jeux de cartes [et] de toute autre production apparentée des arts graphiques »³⁹. Cette énumération confirme la séparation entre les documents iconographiques et les documents cartographiques et précise certaines productions iconographiques éditées, comme les jeux de cartes. Le doute subsiste cependant encore sur certains types de documents, comme les peintures ou les aquarelles, qui rentrent dans la définition de la norme Z 44-077 par leur support mobile, mais qui sont traditionnellement plutôt conservées dans les musées, ou les livres d'artiste, qui font partie des collections conservées au département des Estampes et de la Photographie de la BnF.

³⁴ Ibidem, article R132-1.

³⁵ Ibidem, article R132-2.

³⁶ Association française de normalisation. *Normes de catalogage*. Tome 2. Paris : AFNOR, 2005, p. 291-469.

³⁷ Ibidem, p. 298.

³⁸ Association française de normalisation. *Normes de catalogage*. Tome 3. Paris : AFNOR, 2005, p. 41-115.

³⁹ Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < http://www.bnf.fr/fr/professionnels/depot_legal/a.dl_estampes_mod.html >

2. Ce que répondent les personnes enquêtées

Afin de confronter ces définitions théoriques avec la réalité du métier, deux questions ont été posées lors de l'enquête : la première concerne les documents présents dans leurs collections et la deuxième ceux qu'ils et elles jugent relever des fonds iconographiques. Les possibilités de réponse étaient basées sur la liste établie par la BnF sur son site internet ainsi que sur quelques documents à la frontière des définitions et la possibilité de rajouter d'autres catégories. Cela permet à la fois d'avoir un aperçu de la diversité des fonds iconographiques présents dans les bibliothèques mais également de l'importance de certains types de documents qui sont plus souvent conservés que d'autres. Les résultats obtenus sont surprenants et montrent une réelle différence avec les définitions théoriques données ci-dessus.

Un cœur de collections iconographiques se dégage dans les réponses, regroupant cinq types de documents : les photographies, les cartes postales, les dessins, les estampes et les affiches, qui sont présents dans 60% ou plus des fonds des enquêtés.e.s. Les cartes géographiques et les plans sont également conservés dans un grand nombre de fonds iconographiques (plus de 60%, ce qui les place avant les affiches), ce qui est probablement lié à leur format en feuilles séparées qui les rapproche de ces documents pour des questions de conservation. Les autres catégories proposées sont présentes dans les bibliothèques mais moins fréquemment. On note tout de même que douze répondant.e.s conservent dans leurs collections iconographiques des documents audiovisuels, qui ne sont pas considérés comme des documents d'image fixe dans les différents textes normatifs (dépôt légal, norme de catalogage) mais comme des ressources d'image animée, les plaçant dans une catégorie spécifique. Cette présence des documents audiovisuels peut notamment s'expliquer par la taille des établissements : la moitié sont des bibliothèques municipales, dans lesquelles les missions de gestion des fonds spécifiques peuvent être cumulées du fait de la variété des documents conservés.

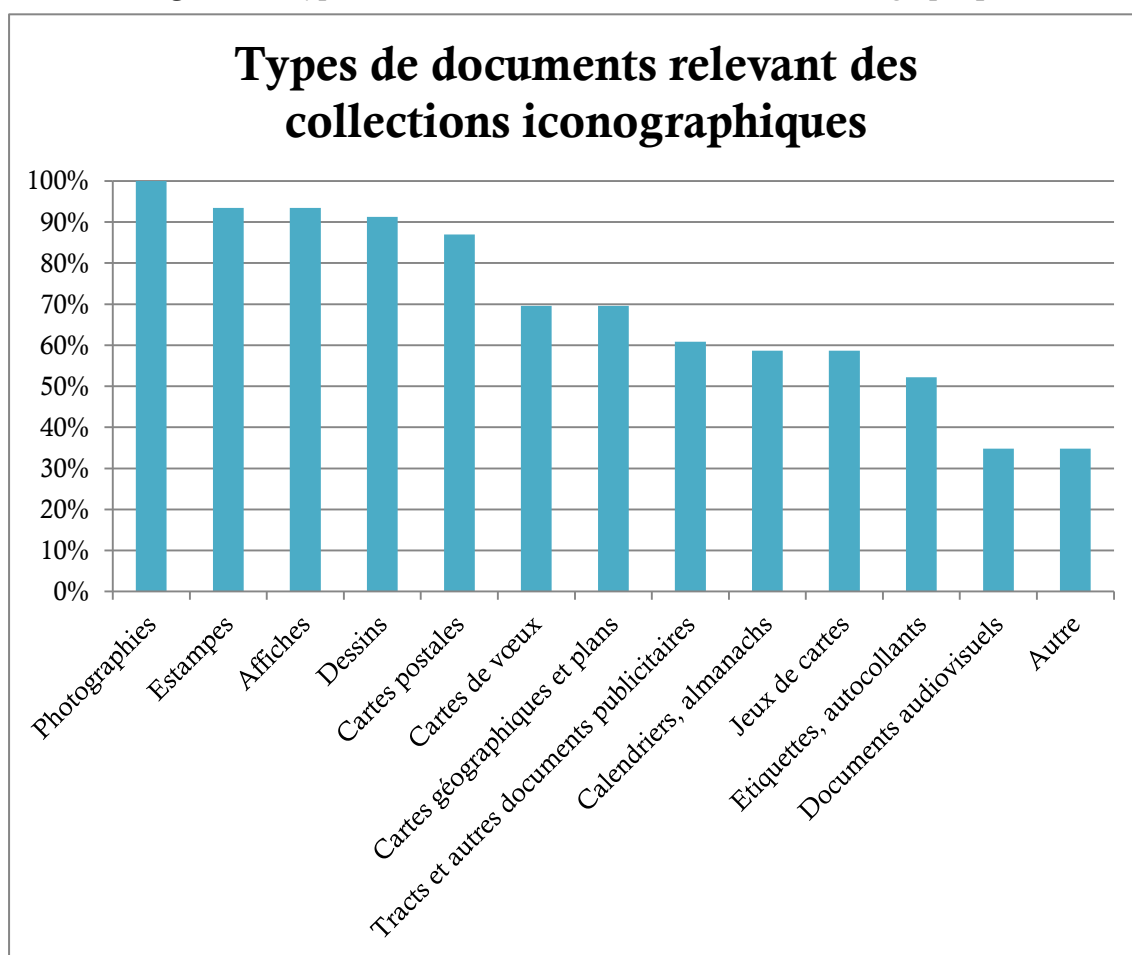
D'autres documents présents dans les collections iconographiques ont également été signalés par les personnes répondant à l'enquête : il s'agit pour sept d'entre elles de peintures, aquarelles ou autres « œuvres d'art »⁴⁰ que l'on trouve plus traditionnellement dans les musées, pour quatre d'entre elles de plaques de verre et de négatifs photographiques, mais également de maquettes, de diapositives, d'images pieuses, de livres d'artistes contemporains, de médailles, de plans d'architecture, d'outils de gravure et de matrices. Certains de ces documents recoupent les définitions données plus haut, comme les matrices qui sont présentes dans la norme Z 44-077, mais d'autres relèvent plutôt d'une opportunité de conservation commune, comme les plans d'architecture ou les images pieuses, qui se présentent généralement sous un format en feuilles séparées⁴¹.

⁴⁰ L'expression « œuvre d'art » est toujours à employer avec précaution lorsqu'il s'agit de collections iconographiques en bibliothèque, car elles mêlent souvent des pièces très disparates, conservées pour leur caractère artistique ou pour leur valeur documentaire. Elle est ici employée pour désigner des œuvres conservées généralement pour leur valeur artistique comme peuvent l'être peintures et sculptures dans les institutions muséales.

⁴¹ L'ensemble de l'analyse des réponses données à cette question se trouve dans l'Annexe 2, p. 120-121.

La deuxième question portait quant à elle sur la perception du document iconographique et sa définition par les personnes interrogées : les mêmes propositions étaient faites, mais les résultats sont sensiblement différents pour certaines catégories de documents. Les cinq types de documents majoritaires dans les collections sont considérés très largement comme iconographiques, par 100% des répondant.e.s pour les photographies et jusqu'à 86% pour les cartes postales. Les cartes géographiques sont également considérées par une majorité des enquêté.e.s comme des documents iconographiques, ce qui peut s'expliquer notamment pour les cartes anciennes, qui sont produites avec les mêmes techniques, la seule différence étant la présence d'un contenu géographique. Enfin les documents audiovisuels sont des documents iconographiques pour un tiers des personnes ayant répondu à l'enquête, qui ne sont de plus pas les mêmes que celles ayant déclaré en conserver : ce rapprochement est peut-être fait en suivant la distinction fréquente entre livres et non-livres dans les collections de bibliothèques⁴², cachant les spécificités des images animées par rapport aux images fixes⁴³.

Figure 1 : *Types de documents relevant des collections iconographiques*



⁴² Les exemples de cette distinction sont nombreux : on peut donner celui de l'indexation Rameau, dans laquelle « Documentation de bibliothèque » a pour spécifiques « Ressources continues », « Livres », « Publications officielles » et « Non-livres », qui a lui même pour spécifiques « Photographies », « Estampe », mais aussi « Cartes » et « Documents audiovisuels ». Notices disponibles en ligne [consultées le 04/03/2019] : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12301531v> et <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11977261r>.

⁴³ L'ensemble de l'analyse des réponses données à cette question se trouve dans l'Annexe 2, p. 122-123.

3. Une définition floue : avantage ou inconvénient ?

On constate ainsi une différence entre les réponses obtenues lors de l'enquête et les définitions données par les différents textes normatifs quant à la définition des documents iconographiques, qui reste ainsi floue pour une partie des professionnels. Ces écarts d'appréciation se situent notamment sur les documents cartographiques et audiovisuels, mais également sur les peintures et les livres d'artistes, qui ne sont pas mentionnés dans les normes de catalogage ni dans le décret d'application relatif au dépôt légal. Les professionnels ont aussi une définition large des documents iconographiques, qui s'appuie parfois sur ceux qui constituent leurs collections mais qui est souvent élargie à d'autres types de documents : cela se voit notamment sur les chiffres concernant la catégorie « étiquettes et autocollants », que seulement 18% des interrogé.e.s conservent alors que 50% d'entre eux et elles les considèrent comme des collections iconographiques.

Cette imprécision dans la définition du document iconographique peut être un avantage pour les bibliothécaires. Elle permet notamment de ne pas être limité typologiquement dans les enrichissements possibles de la collection, notamment lorsqu'ils et elles veulent documenter un sujet précis ou une personnalité locale : une peinture peut ainsi être acceptée en don au même titre qu'un fonds d'archives concernant son auteur ou la bibliothèque peut faire l'acquisition de livres d'artistes contemporains locaux afin de valoriser la production artistique de son territoire⁴⁴.

Cela peut en revanche devenir un inconvénient pour le catalogage de ces fonds, car les normes à utiliser ne sont pas les mêmes, par exemple entre une image fixe et une image animée. Il y a également un risque pour la visibilité des collections, que ce soit auprès du public, qui ne sait pas ce que recouvre cette appellation dans une bibliothèque, mais également auprès des autres professionnels de la culture conservant des fonds iconographiques, comme les musées ou les services d'archives, qui pourraient avoir une définition plus large ou plus restreinte de ce qui constitue un document iconographique. Avec les responsables de collections dans les musées notamment, une distinction supplémentaire doit être considérée, autour de la valeur artistique accordée ou non au document, qui trouve alors sa place dans les collections ou au service de documentation de l'institution.

La définition des documents iconographiques n'est donc pas complètement arrêtée, ce qui permet à chacun.e de l'adapter aux collections qu'il et elle conserve ainsi qu'au public auquel il et elle s'adresse.

B. Être chargé.e de collections iconographiques : une mission parmi d'autres

Il est fréquent dans les bibliothèques de croiser des postes regroupant plusieurs missions : cela permet à la fois une économie des moyens mis en place pour assurer la gestion de l'établissement mais aussi une diversification des tâches des personnels. Il a semblé donc important d'évaluer si être responsable de collections iconographiques constitue une mission unique pour les personnes ayant répondu à l'enquête ou s'il s'agissait d'une responsabilité qui s'ajoutait à d'autres fonctions.

⁴⁴ On peut donner comme exemple la collection de livres d'artistes contemporains de la médiathèque Elsa Triolet de Lanester, dans le Morbihan.

1. *Un métier pluriel*

L'enquête s'adressait à toute personne « chargée de collections iconographiques » afin de pouvoir toucher les différentes appellations qui peuvent recouvrir cette réalité, et notamment d'obtenir des réponses hors des bibliothèques pour disposer de points de comparaison avec d'autres acteurs du secteur culturel.

Douze des quarante-six répondant.e.s occupent un poste dont l'appellation est « chargé.e de collections iconographiques », ce qui correspond environ au quart des réponses. Les trente-quatre autres ont pu ainsi donner l'intitulé de leurs postes, qui ont été classés en plusieurs catégories, présentées ici dans l'ordre du plus fréquent au plus rare : responsable des fonds patrimoniaux, direction de service ou d'établissement, responsable d'une collection spécifique de documents iconographiques (« fonds photographiques » ou « estampes anciennes »), administratrice de données, documentaliste, responsable des fonds d'archives, iconographe, photographe. On constate ainsi une proximité entre les collections patrimoniales et/ou les fonds d'archives et les documents iconographiques, qui était déjà présente dans la bibliographie et qui se confirme sur le terrain⁴⁵. On voit également que certains intitulés de poste sont plutôt orientés sur certaines missions ou utilisations faites des documents iconographiques, qu'il s'agisse de la création d'images, de la gestion des images numériques ou de l'exploitation de ces documents iconographiques pour l'établissement⁴⁶.

Cet aperçu des appellations des postes comportant de la gestion des collections iconographiques permet de voir que toutes les professions de la bibliothèque se retrouvent impliquées, de la création des images numériques à la valorisation des documents. Cette diversité des situations se retrouve également dans la variété des corps et des cadres d'emploi des personnes ayant répondu à l'enquête : sept agent.e.s de catégorie A+, vingt-et-un agent.e.s de catégorie A, quinze agent.e.s de catégorie B et trois agent.e.s de catégorie C⁴⁷. Cette variété des réponses est liée à celle des documents iconographiques, mais aussi aux différents rôles que ces professionnels sont amenés à jouer dans la gestion des fonds iconographiques.

2. *Un métier variable en fonction des établissements ?*

La taille des établissements ainsi que l'importance volumétrique des documents iconographiques qui y sont conservés semblent avoir une incidence sur l'exercice du métier de chargé.e de collections iconographiques dans les réponses obtenues lors de l'enquête.

En effet, le volume des fonds est un facteur important pour adapter le nombre de personnels affectés à leur gestion ainsi que le niveau de responsabilité qui est donné à ces agent.e.s et, finalement, pour accorder une place plus ou moins importante aux documents iconographiques dans la politique globale de l'établissement. La question de la proportion des collections iconographiques par rapport à l'ensemble des fonds conservés par les institutions a été posée lors de l'enquête. Les résultats indiquent que trente-sept personnes sur quarante-six évaluent que le nombre de documents iconographiques dans leurs établissements

⁴⁵ Voir Première partie, Chapitre 1, C, p. 17.

⁴⁶ Les réponses à cette question sont exploitées plus en détails dans l'Annexe 2, p. 116

⁴⁷ Cette typologie a été établie à partir du corps ou cadre d'emploi de l'agent.e occupant le poste, ou indiqué pour l'obtention du poste dans le cas de contractuel.le.s ou de postes relevant du privé ou de l'associatif.

ne dépasse pas la moitié du total des collections. Il n'y a que quatre structures qui conservent une majorité de fonds iconographiques : trois sont des centres de documentation de musées et de services d'inventaire, et la quatrième le Centre iconographique de la Flandre, dont la vocation est de rassembler les documents iconographiques renseignant l'histoire, le patrimoine et la culture de la région⁴⁸.

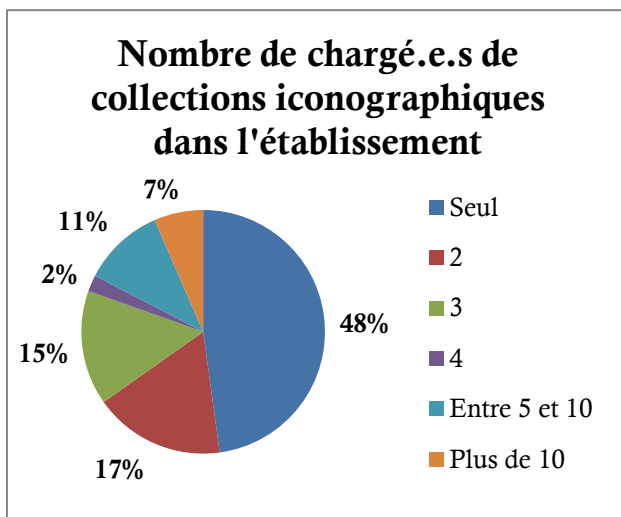


Figure 2 : *Nombre de chargé.e.s de collections iconographiques dans l'établissement*

En fonction de la volumétrie des collections iconographiques, les établissements choisissent le nombre de personnes qui en seront chargées. Cette répartition ou non de la gestion des fonds iconographiques change également le travail mené, car les tâches ou les différents supports peuvent être répartis entre les différent.e.s agent.e.s. Lors de l'enquête, la moitié des personnes interrogées sont seules à exercer leur mission de chargé.e de collections iconographiques alors que neuf d'entre elles travaillent dans un établissement comptant quatre agent.e.s ou plus exerçant des missions sur les mêmes fonds.

Trois de ces répondant.e.s sont à la BnF et trois autres à la bibliothèque municipale de Lyon, qui sont deux structures conservant un grand nombre de documents iconographiques. Le travail de chargé.e de collections iconographiques s'exerce ainsi le plus souvent de façon isolée dans les établissements ou en lien avec un nombre restreint de collègues, sauf lorsque des services sont constitués dans le but de gérer une grande volumétrie de documents iconographiques⁴⁹.

Un troisième élément a des conséquences sur l'exercice du métier : la place des chargé.e.s de collections iconographiques dans l'organigramme de leur établissement. En effet, elle peut parfois déterminer l'intérêt accordé aux documents iconographiques, qui manquent quelquefois de visibilité à l'intérieur même des institutions à cause d'une mauvaise connaissance du fonds. La question a été posée aux répondant.e.s du questionnaire, afin d'avoir un aperçu des responsabilités qu'ils et elles pouvaient exercer au sein de leurs structures. Les réponses ont pu être réparties en trois grandes catégories : « Direction », qui regroupe les personnes occupant des postes de direction ou d'adjoint.e à la direction de l'établissement, « Cadre rattaché à la direction », dans lequel se retrouvent les chef.fe.s de service ou les cadres faisant partie de l'équipe de direction de l'établissement, et « Simple agent » qui s'applique à tous ceux et toutes celles qui ne semblaient pas, dans leurs réponses, exercer d'importantes responsabilités d'encadrement de personnel. On constate une répartition égale entre les personnes ayant des responsabilités d'encadrement (« Direction » et « Cadre rattaché à la direction ») et celles n'en ayant pas. Une majorité des personnels n'encadrant pas dépend, dans les bibliothèques municipales, d'un.e

⁴⁸ Les réponses à cette question sont analysées plus en détails dans l'Annexe 2, p. 131.

⁴⁹ Les résultats de l'enquête pour cette question sont détaillés dans l'Annexe 2, p. 118.

cadre chargé.e des fonds patrimoniaux, ce qui confirme la proximité entre ces fonds et les documents iconographiques⁵⁰.

On le voit, la gestion des collections iconographiques n'est pas toujours une mission à part entière ni exercée par une seule et même personne. Bien que souvent liée aux postes de responsable des fonds patrimoniaux, elle peut également incomber à des chef.fe.s de services ou être assez importante pour être répartie entre plusieurs agent.e.s.

3. La nécessité d'être polyvalent : les autres missions

Il a enfin paru important d'évaluer quelles autres missions incombent souvent aux chargé.e.s de collections iconographiques et le temps qu'ils et elles peuvent consacrer à ces fonds. Deux questions ont donc été posées en ce sens dans le questionnaire : « la charge des collections iconographiques est-elle votre unique mission, votre mission principale ou une mission parmi les autres que vous exercez ? » et « quelles sont ces autres missions ? ».

Les réponses au questionnaire sont formelles : il est rare que la gestion des collections iconographiques soit l'unique mission d'un poste. Ce n'est le cas que pour trois personnes dans l'enquête, qui ont pour particularité d'exercer dans des établissements comptant plusieurs personnes en charge de ces fonds. Il s'agit néanmoins de la mission principale de dix répondant.e.s, ce qui permet à la fois de traiter les documents iconographiques et d'être intégré.e dans le reste des activités de la bibliothèque.

La plupart des chargé.e.s de collections iconographiques exercent donc d'autres missions, qui sont regroupées en six catégories dans la Figure 3. Plus de 60% des enquêté.e.s ont dans leurs responsabilités la gestion d'autres documents : fonds patrimoniaux, collections sonores ou audiovisuelles. On retrouve ici le lien entre les collections anciennes et les documents iconographiques, mais également la distinction entre les livres et les non-livres en bibliothèque, qui sert parfois à définir des responsabilités sur les collections moins traditionnelles des établissements. Les autres missions confiées aux chargé.e.s de collections iconographiques sont le service public, auquel chaque personnel doit prendre part, la médiation, qui est une tâche traditionnellement liée aux tâches sur les collections, et la responsabilité d'encadrement d'une équipe, qui est rarement une mission unique sauf dans le cas de la direction d'une institution⁵¹.

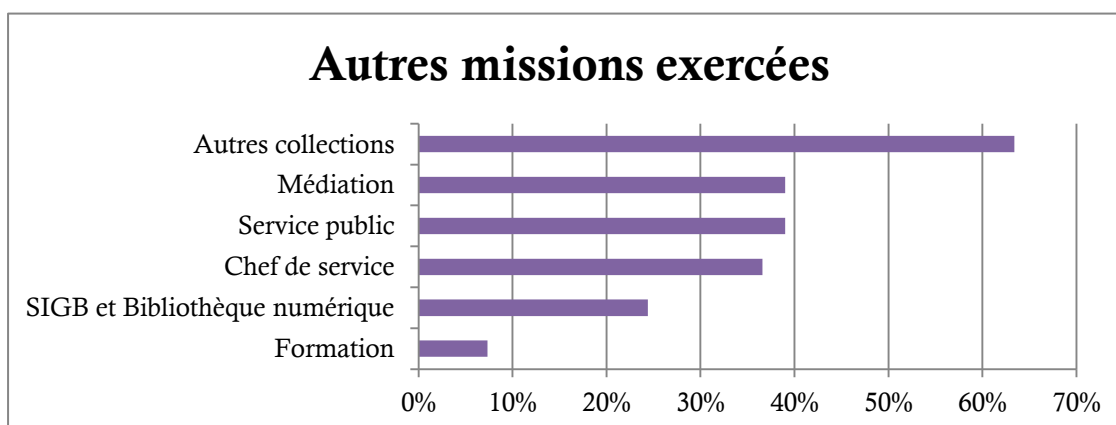


Figure 3 : *Autres missions exercées par les chargé.e.s de collections iconographiques*

⁵⁰ Cette question et ses résultats sont exploités plus longuement dans l'Annexe 2, p. 117.

⁵¹ Les résultats de cette question sont détaillés dans l'Annexe 2, p. 124-125.

Le fait que la responsabilité des fonds iconographiques ne soit que rarement une mission principale ou unique peut révéler soit une moindre importance de ces collections, que ce soit par leur volumétrie ou parce qu'elles ne sont pas mises en valeur par la politique documentaire et/ou de médiation de l'établissement, soit une volonté de ne pas isoler ces personnels en les cantonnant simplement à la gestion de fonds spécifiques et permettre l'intégration avec eux et elles des documents dont ils et elles ont la charge parmi les autres collections, notamment patrimoniales. Ces différentes missions associées à celle de responsable de documents iconographiques montrent l'importance pour les chargé.e.s de collections iconographiques d'être polyvalent.e.s et d'avoir, en plus des connaissances spécifiques à ces fonds, des compétences générales dans des domaines variés.

C. Que fait un.e chargé.e de collections iconographiques ?

On vient d'étudier la variété des documents iconographiques et les conditions de travail dans lesquelles exercent les chargé.e.s de collections iconographiques. Il convient à présent de s'interroger sur les tâches accomplies dans le cadre de cette mission, afin d'évaluer s'il s'agit d'actions différentes de celles menées sur les collections courantes de la bibliothèque.

1. Les mêmes tâches qu'un bibliothécaire traditionnel ?

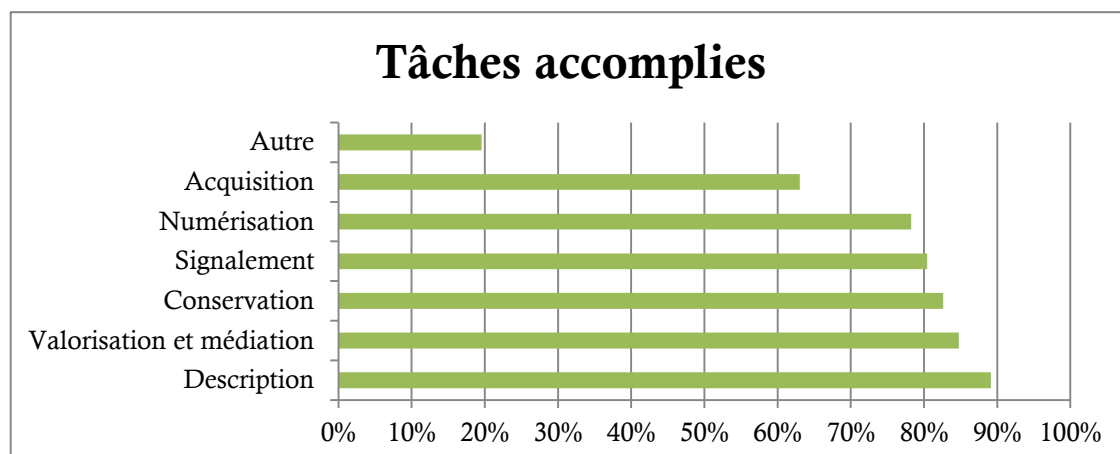
Les documents entrant dans une bibliothèque suivent une chaîne de traitement qui est détaillée dans les différents manuels décrivant l'exercice du métier de bibliothécaire chargé de collections : sélectionner des documents pertinents pour enrichir la collection, acquérir ces ressources, les cataloguer, les indexer et les signaler dans les catalogues, puis les équiper avant de les mettre à disposition du public et d'en assurer le suivi⁵². On a vu que les fonds iconographiques étaient proches, par leur typologie comme par les missions confiées à leurs gestionnaires, des collections patrimoniales conservées dans les établissements. Il a semblé donc important de comparer les tâches accomplies sur une collection courante avec celles concernant les fonds patrimoniaux, afin de déterminer si certaines actions sont différentes et si elles peuvent être appliquées aux documents iconographiques. On trouve dans le *Manuel du patrimoine en bibliothèque* des actions similaires à celles menées sur les collections courantes : constituer et enrichir un fonds patrimonial (qui renvoie à la sélection et l'acquisition), signaler et faire connaître des documents patrimoniaux (qui correspond au catalogage et à l'indexation). Il y a également deux actions qui sont plus spécifiques aux collections anciennes : conserver des documents patrimoniaux, car l'équipement à prévoir est particulier et nécessite une surveillance des conditions de conservation pour qu'elles restent optimales, et communiquer et mettre en valeur des documents patrimoniaux. Les actions de valorisation sont en effet importantes sur les ressources anciennes car elles sont

⁵² Ce résumé, schématique et brossé à grands traits, s'inspire des activités liées aux collections décrites par Joëlle Muller dans « Les acteurs et l'organisation du travail », dans Calenge, Bertrand. *Bibliothécaire, quel métier ?*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2014. (Collection Bibliothèques), p. 190-192. On peut également consulter sur ce sujet : Alix, Yves (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. 12e édition mise à jour. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, p. 161-299, qui ajoute comme tâches la numérisation, la recherche documentaire et les connaissances du statut juridique des documents.

moins bien connues que les collections courantes et ne sont la plupart du temps pas en libre-accès, ce qui les cache du public de l'établissement⁵³.

La question a donc été posée lors de l'enquête afin de connaître les tâches effectuées dans le cadre de leur mission iconographique par les répondant.e.s : les réponses obtenues sont synthétisées dans le graphique ci-dessous et analysées en détails dans l'Annexe 2 (p. 126-127).

Figure 4 : Tâches accomplies dans le cadre de la gestion des collections iconographiques



Les actions les plus fréquemment réalisées sur les fonds iconographiques sont la description, la conservation et la valorisation des documents. Ces trois tâches sont effectuées sur toutes les collections présentes dans une bibliothèque, car elles permettent de faire connaître les ressources, de les garder dans un état suffisamment correct pour la consultation ou le prêt et de les mettre en avant lors d'animations ou de publications. Deux autres actions sont effectuées par 80% des personnes interrogées : le signalement dans un ou plusieurs catalogue(s) et la numérisation des documents. Il s'agit de deux opérations qui mettent à la disposition du public les fonds conservés, tout en aidant à leur conservation dans le cas de la numérisation. La tâche la moins souvent accomplie est l'acquisition de documents iconographiques (un peu plus de 60% des personnes répondant à l'enquête), ce qui peut s'expliquer par la responsabilité importante liée aux achats, surtout patrimoniaux, dans une institution. D'autres tâches ont été signalées par les répondant.e.s, comme le prêt de documents à un autre établissement et la gestion de la bibliothèque numérique, qui sont des opérations que l'on retrouve notamment dans la gestion des collections patrimoniales.

Une autre donnée est intéressante à analyser en ce qui concerne les tâches effectuées par les chargé.e.s de collections iconographiques : le nombre d'actions moyen par personne. Il est de cinq par personne, que les agent.e.s exercent seul.e ou dans un service consacré. Les tâches semblent donc réparties par segments de collections, ce qui permet de suivre du début à la fin le parcours du document dans l'établissement, même si les compétences nécessaires au recrutement sont en contrepartie plus nombreuses.

Après avoir commenté globalement la répartition des tâches menées sur les collections iconographiques, il convient à présent de se pencher sur trois d'entre elles, qui sont au cœur de la gestion des fonds : catalogage et signalement, puis valorisation.

⁵³ Cette typologie des actions à mener sur les collections patrimoniales a été établie à partir des chapitres du *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, dirigé par Raphaële Mouren, publié dans la Collection Bibliothèques à Paris, par les Éditions du Cercle de la Librairie, 2007.

2. Catalogage et signalement : rendre visible

Le catalogage et le signalement sont deux opérations qui permettent de rendre visibles les collections de la bibliothèque, en les décrivant puis en mettant ces descriptions dans un catalogue, le plus souvent en ligne. Il s'agit de l'un des prérequis pour faire connaître les fonds présents dans la bibliothèque, que ce soit pour le public habituel de l'institution, qui n'a pas forcément connaissance de l'ensemble des documents à sa disposition, mais aussi pour les potentiel.le.s lecteurs et lectrices plus éloignés qui font des recherches sur une thématique spécifique. Les questions de catalogage et de signalement amènent trois interrogations concernant les fonds iconographiques : la proportion de collections iconographiques présentes dans le catalogue de l'établissement, les formats dans lesquels les documents sont décrits ainsi que les outils de catalogage utilisés par les chargé.e.s de collections iconographiques.

Il a donc été demandé lors du questionnaire si les documents iconographiques pouvaient être trouvés dans le catalogue de l'établissement, en partie ou totalement. 74% des institutions interrogées assurent une visibilité partielle de ces fonds, que ce soit à cause des lacunes du catalogage ou parce que les descriptions réalisées ne sont pas intégrées ou intégrables dans le catalogue général de la structure. Le fait d'avoir une partie des collections visibles permet néanmoins de la faire connaître et de susciter des demandes pour d'autres parties du fonds. Il n'y a que deux établissements qui affichent l'ensemble de leurs documents iconographiques dans le catalogue et neuf qui ne les ont pas du tout intégrés dans l'outil de recherche, que ce soit à cause d'une description partielle ou sous forme de tableur⁵⁴.

Le format du catalogage est en effet un critère essentiel pour pouvoir rendre visible les collections, puisqu'il faut que les documents soient décrits dans un format compatible avec le reste du catalogue. Les résultats de cette question ont été analysés suivant les formats majoritairement utilisés dans la description des documents conservés dans les bibliothèques, tels qu'ils sont présentés dans la bibliographie : les formats MARC, en particulier l'Unimarc (utilisé par le réseau Sudoc et la majorité des bibliothèques territoriales françaises) et l'Intermarc (utilisé presque exclusivement à la BnF), et l'EAD (Encoded Archival Description)⁵⁵.

Plus de 50% des personnes interrogées utilisent un des formats MARC, en s'alignant sur la description des autres collections de la bibliothèque. Le format EAD est quant à lui utilisé dans onze institutions, une majorité de bibliothèques municipales et deux bibliothèques de grands établissements. On trouve également une multitude d'autres formats : le CSV, lié à la description en tableurs, le MODS (Metadata Object Description Schema), plutôt pour la description des numérisations des documents iconographiques, mais surtout un grand nombre de formats « maison » et de formats liés à l'utilisation d'un logiciel de gestion des collections muséales. La colonne « Rien » regroupe trois établissements dans lesquels le catalogage des documents iconographiques n'est pas informatisé ou pas réalisé⁵⁶.

⁵⁴ Les réponses obtenues à cette question sont analysées plus en détails dans l'Annexe 2, p. 132.

⁵⁵ On trouve un chapitre consacré au traitement documentaire dans Collard, Claude, et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques). Chap. 8, Traitement documentaire de l'image fixe, p. 145-186, et en particulier sur les formats MARC, p. 150-151, et sur l'EAD, p. 151-152 et 158-159.

⁵⁶ Le résultat de cette question est analysé plus finement dans l'Annexe 2, p. 133.

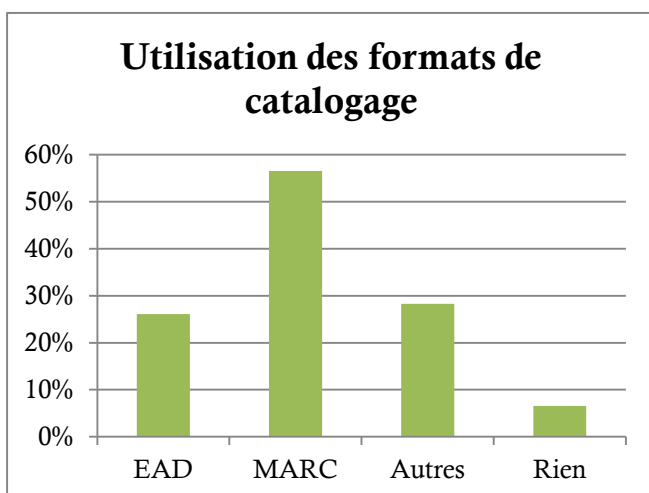


Figure 5 : *Formats de catalogage utilisés pour les collections iconographiques*

Huit institutions utilisent quant à elles des logiciels d'écriture en XML ou de traitement archivistique pour cataloguer leurs ressources iconographiques en EAD, qu'il s'agisse de services d'archives ou de centres de documentation, mais également de bibliothèques. Les logiciels de gestion de collections muséales sont également employés dans les bibliothèques et liés à leur propre format⁵⁷. Ils permettent néanmoins souvent des exports dans d'autres formats à des fins d'interopérabilité, notamment avec les catalogues collectifs⁵⁸.

Les logiciels de catalogage utilisés par les chargé.e.s de collections iconographiques sont-ils adaptés aux documents qu'ils et elles décrivent ? Plus d'un professionnel sur deux n'est pas satisfait de l'outil qu'il ou elle a à sa disposition. Un des reproches fait aux SIGB est l'impossibilité dans certains outils de mêler des descriptions en EAD pour les documents iconographiques au catalogue en format MARC du reste des collections de l'établissement. Une partie des problèmes rencontrés vient également des formats et notamment du MARC, jugé peu adapté à la description des documents iconographiques, en particulier pour signaler les séries et les recueils⁵⁹.

Le catalogage des fonds iconographiques n'est donc pas toujours facilité par les formats et les outils mis à la disposition des chargé.e.s de collections, ce qui peut expliquer leur présence partielle dans les catalogues des établissements. Il ne s'agit pas d'une véritable surprise mais plutôt d'une confirmation de la difficulté du traitement documentaire des images qui est affirmée dans *Images et bibliothèques*, car il faut mêler trois systèmes : la description bibliographique, les points d'accès (lexiques spécialisés des techniques, des matériaux ou des genres iconographiques) et l'analyse iconographique, qui peut être rendue par une indexation et des mots-clés⁶⁰.

⁵⁷ Une partie des formats utilisés dans les musées sont décrits au chapitre 8 de *Images et bibliothèques*, par Claude Collard et Michel Melot, publié dans la collection Bibliothèques, par les Éditions du Cercle de la Librairie, à Paris en 2011, p. 152-155.

⁵⁸ Cette question et les réponses obtenues sont analysées plus en détails dans l'Annexe 2, p. 134-135.

⁵⁹ Or « l'image est rarement solitaire. Elle peut faire partie d'un ensemble éditorial, d'un album, d'un portfolio ou illustrer un ouvrage », qui doit lui aussi être décrit pour comprendre l'image, comme le soulignent les auteurs d'*Images et bibliothèques*, op. cit., p. 147.

⁶⁰ Collard, Claude et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*, op. cit., p. 145.

3. Donner à voir les collections iconographiques

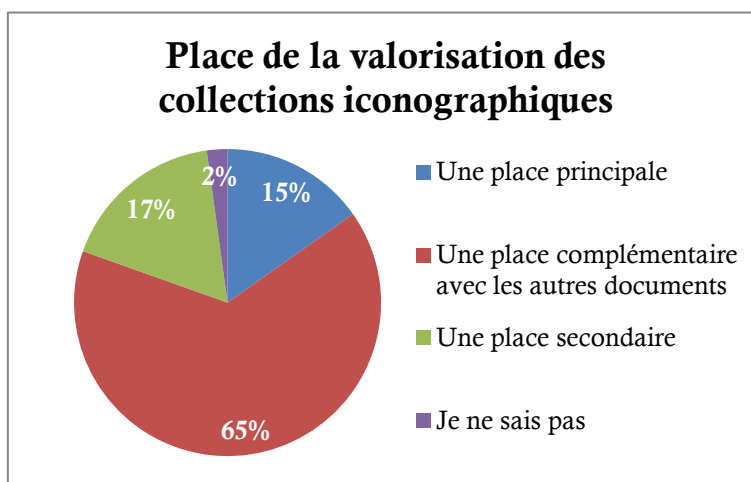
Une fois les documents iconographiques catalogués et signalés dans le catalogue, ils peuvent être mis en avant par plusieurs moyens constituant une politique de valorisation. Ces actions permettent de faire connaître les fonds iconographiques, qui ne sont pas majoritaires dans la plupart des établissements et donc peu exploités par leur public sans une mise en valeur organisée par l'institution. Les professionnels interrogés dans le cadre de l'enquête en ont conscience car ils et elles ne sont que huit à ne pas organiser d'actions de médiation de leurs fonds. Les raisons invoquées sont le manque de moyens humains et financiers, desquels découle un manque de temps pour la mise en place d'un projet de valorisation, en dehors de quelques occasions ponctuelles. Plus de 80% des répondant.e.s mènent une valorisation physique alors que la médiation numérique concerne seulement un peu plus de 60% des enquêté.e.s : cette dernière vient dans 68% des cas en appui d'une médiation physique, notamment pour diversifier le public touché⁶¹.

La politique de valorisation des collections iconographiques s'inscrit dans celle de l'ensemble des documents conservés par l'établissement : il est donc intéressant de savoir quelle place est accordée à ces collections dans la médiation de l'institution sur le terrain⁶².

Les réponses de l'enquête indiquent que la médiation des collections iconographiques est complémentaire à celle des autres documents. Parmi les institutions qui ont choisi de valoriser principalement les documents iconographiques, on trouve trois bibliothèques municipales, dont le Centre iconographique de la Flandre, qui a fait ce choix en direction de son public local. Les collections iconographiques, bien que souvent moins nombreuses que le reste des documents dans les structures, sont tout de même bien représentées dans la politique de valorisation, où elles font jeu égal avec les autres documents⁶³.

Une autre façon de médiatiser les fonds iconographiques est la numérisation, qui offre des possibilités de manipulation des documents numérisés impossibles avec des exemplaires physiques parfois fragiles. On constate cependant que les deux politiques ne sont pas toujours menées ensemble en ce qui concerne les documents iconographiques. Lorsque la question est posée aux chargé.e.s de

Figure 6 : Place de la valorisation des collections iconographiques dans la politique générale de médiation de l'établissement



⁶¹ Les réponses à cette question sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 142.

⁶² Outre notre enquête, on peut se reporter sur ce sujet au mémoire d'étude soutenu pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques d'Hortense Longequeue : *Avant la lettre : la médiation du patrimoine visuel en bibliothèque*.

⁶³ On trouve une analyse plus précise des réponses à cette question à l'Annexe 2, p. 144.

collections iconographiques, 66% des réponses indiquent que les deux politiques ne sont pas concertées : elles portent donc sur des documents différents, certains étant mis en avant numériquement et d'autres physiquement⁶⁴.

La gestion des collections iconographiques implique ainsi un grand nombre de tâches à accomplir, qui sont proches de celles menées sur les documents patrimoniaux. Mais cette mission peut également n'être qu'une responsabilité annexe pour la personne chargée du poste, qui a aussi des devoirs de gestion d'autres documents ou alors d'encadrement d'une équipe. Être chargé.e de collections iconographiques est rarement la mission unique d'un poste, ce qui suppose que moins de temps est consacré à ces fonds. Cela explique notamment la méconnaissance des collections et les lacunes du catalogage qui existent dans la plupart des établissements conservant d'autres fonds numériquement plus importants. Il est donc essentiel de mener une valorisation des documents iconographiques, pour qu'ils soient connus du public de la bibliothèque, au même titre que les livres.

⁶⁴ Les réponses à cette question sont plus précisément décrites dans l'Annexe 2, p. 143.

CHAPITRE 3. SE FORMER AU MÉTIER

« Ce qui est particulièrement remarquable, c'est qu'il est quasiment impossible de rendre compte de la diversité des activités du bibliothécaire à l'aide d'un seul verbe, alors qu'un médecin soigne, un mécanicien répare et un professeur transmet »⁶⁵. Cette affirmation d'Anne Kupiec en 2003, qui met en avant la pluralité des missions endossées par les bibliothécaires, est encore renforcée en 2017. L'ouvrage *Les métiers des bibliothèques* dirigé par Nathalie Marcerou-Ramel⁶⁶ interroge les évolutions du métier dans son « rapport aux savoirs, aux collections, aux services, aux usagers, au numérique, à l'évaluation, au politique, au territoire, à l'innovation »⁶⁷, autant de domaines qui constituent des missions exercées par les professionnels des bibliothèques.

Il s'avère donc important d'enquêter sur la formation des chargé.e.s de collections iconographiques, afin de participer à la réflexion sur les évolutions de la formation des professionnels des bibliothèques engagée dans le chapitre « La formation des personnels en poste dans les bibliothèques »⁶⁸. A ces fins, il fallait en particulier interroger les compétences nécessaires à l'exercice du métier lié aux documents iconographiques, pour les comparer avec celles attendues traditionnellement chez les professionnels en charge des collections. Il était également intéressant de connaître les formations initiales suivies par les répondant.e.s à l'enquête, pour identifier les savoirs acquis et ceux à acquérir dans le cadre de la formation continue.

A. L'offre de formation initiale

La formation initiale suivie par les personnes chargées de collections iconographiques est ici étudiée sous deux aspects. Le premier est de savoir s'il y a une filière spécifique qui forme les personnes recrutées, si elles ont des profils similaires à ceux des autres professionnels des bibliothèques. La deuxième analyse porte plus précisément sur les formations initiales amenant aux métiers des bibliothèques, afin de voir quelle place est faite aux documents iconographiques en leur sein.

1. Un penchant pour l'histoire et l'histoire de l'art

La question posée aux chargé.e.s de collections iconographiques était de connaître la durée de la formation initiale après le bac qu'ils et elles ont suivie avant d'accéder à leur premier poste, que ce dernier soit lié ou non aux fonds iconographiques, et si possible de préciser les intitulés de leurs études et/ou les matières principales étudiées.

La majorité des réponses indiquent que les personnes chargées de collections iconographiques ont obtenu un diplôme équivalant à un Bac +5 avant leur première prise de poste, tous corps de métiers confondus. Si on prend en compte

⁶⁵ Kupiec, Anne. « Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? » dans *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 2003, n° 1, p. 5-9. Disponible sur le web [consulté le 04/03/2019] : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001> >.

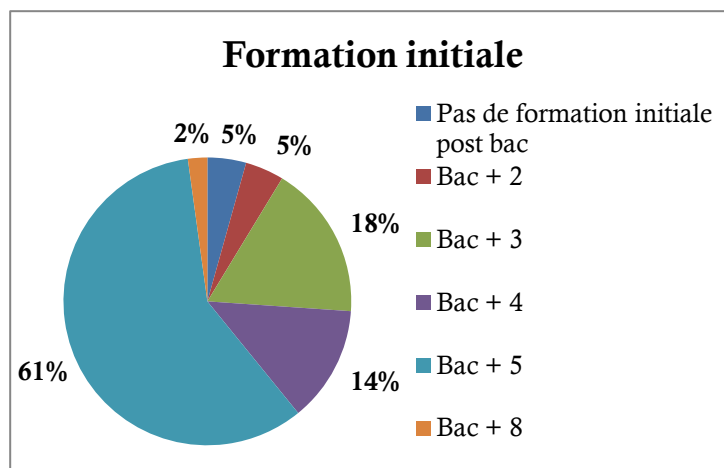
⁶⁶ Marcerou-Ramel, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques).

⁶⁷ Ibidem, p. 13.

⁶⁸ Ibidem, p. 179-187.

toutes les personnes ayant obtenu au moins un niveau de licence, on arrive à 90% des réponses. Les études suivies sont « littéraires » : sciences humaines et sociales, lettres et langues, en plus des formations spécialisées sur les métiers du livre, l'archivistique et la muséologie. La matière la plus étudiée est l'histoire, ce qui correspond à la formation initiale d'un grand nombre de professionnels des bibliothèques. En revanche, 30% des répondant.e.s ont suivi des études d'histoire de l'art, ce qui semble être une spécificité des chargé.e.s de collections iconographiques. Cela s'explique probablement par la proximité des documents iconographiques avec les collections conservées dans les musées et étudiées dans les parcours en histoire de l'art. On note également l'importance des formations en Information et documentation ainsi que celles qui sont dites « professionnalisantes », que ce soit à destination des métiers du livre, des archives ou des musées, qui ont été suivies par quinze personnes de l'échantillon⁶⁹.

Figure 7 : Durée de la formation initiale après le bac des chargé.e.s de collections iconographiques



On remarque enfin dans les réponses que certaines des formations suivies ont sensibilisé les enquêté.e.s aux documents patrimoniaux dans leur ensemble, parmi lesquels se trouvent le plus souvent les fonds iconographiques dans les bibliothèques. Il s'agit à présent de savoir si les spécificités du traitement des images est suffisamment abordé dans la formation initiale pour que les personnes se sentent compétentes en arrivant sur un poste les concernant.

2. La place de l'image dans les formations initiales

Il nous a ensuite paru important d'examiner l'offre de formation initiale existant en France afin d'évaluer la fréquence des enseignements concernant les documents iconographiques. Il a semblé plus pertinent de se consacrer exclusivement aux formations dites « professionnalisantes » plutôt que de se perdre dans l'examen des différents parcours universitaires à destination de recherche. Une liste indicative des formations aux métiers des bibliothèques est ainsi disponible à l'Annexe 3 (consulter p. 173-175).

Dans la majorité des formations universitaires, l'accent est mis sur la gestion, l'acquisition et la médiation des livres. Les parcours comprennent généralement un module, maximum deux, qui sont consacrés aux images, souvent autour des usages de l'image dans les travaux universitaires et parfois sur le développement d'une collection d'images dans un établissement. Il faut néanmoins souligner l'importance accordée aux documents iconographiques dans le master Cultures de l'écrit et de l'image mis en place par l'Enssib. Plusieurs modules sont en effet consacrés au patrimoine écrit et graphique, traités ensemble pour l'histoire des documents comme pour leur gestion et leur valorisation.

⁶⁹ Les réponses à cette question sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 145-146.

Toutefois cette importance de la formation aux documents iconographiques ne se retrouve pas dans la formation des bibliothécaires et des conservateurs des bibliothèques, dont l'Unité d'Enseignement consacrée au patrimoine n'aborde pas toujours la question en fonction des intervenant.e.s disponibles.

3. Quels savoirs acquis avant d'être recruté.e.s ?

Que les formations initiales suivies abordent la question des fonds iconographiques ou non, des compétences ont été acquises par les personnes ayant répondu à l'enquête avant leur première prise de poste. Il convient à présent de les évaluer et de les comparer avec les compétences attendues dans les fiches de poste, pour juger de l'adéquation ou non de la formation initiale avec les conditions de recrutement⁷⁰.

L'ensemble des questions portant sur les compétences ont été conçues en gardant les mêmes entrées, afin de pouvoir comparer les résultats obtenus entre eux. Ces entrées mêlent savoirs et savoirs-faire, les savoirs-être étant plutôt acquis au cours des différentes expériences professionnelles et non dans les formations initiale et continue⁷¹. Il s'agit de savoirs et de compétences en :

- histoire de l'art (connaissance des artistes, des courants et de l'iconographie) ;
- traitement documentaire (connaissance des techniques, des supports et des sujets) ;
- conservation (physique et numérique, compétences en conditionnement, notions de restauration) ;
- signalement et indexation (connaissance des langages de description, compétences pour la mise en ligne) ;
- numérisation (savoirs et compétences) ;
- propriété intellectuelle (connaissance du droit du patrimoine et des images) ;
- valorisation (compétences pour la valorisation physique et numérique) ;
- gestion administrative (compétences pour la gestion du budget et des ressources humaines) ;
- management (compétences d'encadrement d'une équipe).

Deux graphiques en Annexe 2 (p. 150-151) résument les acquis de la formation initiale des répondant.e.s sous deux angles, l'un par les niveaux de compétence atteints et l'autre savoir par savoir⁷². De façon globale, on constate que la formation initiale apporte plus souvent une connaissance générale ou solide d'une matière et plus rarement une expertise dans un domaine. Les savoirs que les enquêté.e.s maîtrisent le mieux sont ceux en histoire de l'art : la moitié en ont en effet des connaissances générales voire solides et 20% ont atteint un niveau

⁷⁰ Il convient de rappeler que les réponses à ces questions ont été données par les chargé.e.s de collections iconographiques, ce qui implique une part de subjectivité dans l'évaluation du niveau de compétence acquis.

⁷¹ Dans le développement qui suit, les mots « compétence » et « savoir » sont parfois utilisés l'un pour l'autre afin de varier les expressions utilisées.

⁷² Les réponses obtenues à cette question sont également analysées en détails dans l'Annexe 2, p. 147-151.

d'expertise à la fin de leur formation initiale. Les compétences en traitement documentaire et conservation, deux domaines essentiels pour la gestion des collections en bibliothèque, sont acquis à un bon niveau avant la prise de poste. 45% des répondant.e.s ont des connaissances solides en traitement documentaire (et six d'entre eux et elles en sont devenu.e.s des expert.e.s) et 40% en conservation. D'autres compétences sont acquises d'une façon inégale au sein de l'échantillon analysé. La valorisation et le signalement ne sont par exemple pas abordés dans un tiers des formations suivies par les enquêté.e.s, alors qu'un autre tiers d'entre eux et elles en ont des connaissances solides.

Il y a enfin des savoirs qui sont peu enseignés lors de la formation initiale. Le premier est la numérisation, que presque 50% des réponses indiquent comme non traité par la formation. Ce résultat peut notamment s'expliquer par la date de la formation initiale, qui a pu survenir avant les grands chantiers de numérisation dans les bibliothèques, mais également par le suivi ou non d'études à finalité de recherche ou professionnelle. Les deux autres domaines absents de la formation initiale sont les compétences administratives pour plus de 50% des répondant.e.s et le management pour plus de 70% d'entre eux et elles. Cela résulte probablement d'études non « professionnalisantes », qui n'abordent pas ces points.

Il s'agit à présent d'étudier si ces compétences acquises correspondent à celles attendues lors du recrutement. Deux moyens peuvent être mobilisés à cette fin : les réponses obtenues lors de l'enquête à la question « Quelles compétences étaient demandées dans la fiche de poste au moment de votre recrutement ? » ainsi que les référentiels de compétences des emplois de la filière bibliothèque. Les référentiels employés dans ce mémoire sont :

- le BiblioFil : le référentiel de la filière bibliothèque du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation⁷³ ;
- le ReferEns : le Référentiel 2016 des emplois-types de la recherche et de l'Enseignement supérieur⁷⁴ ;
- le REME : RÉpertoire des MÉtiers et des compétences du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation⁷⁵.

Les chargé.e.s de collections iconographiques ont pu indiquer les compétences inscrites dans leur fiche de poste au moment de leur recrutement en utilisant les mêmes niveaux de compétence que ceux proposés dans la question intéressant la formation initiale⁷⁶. De façon globale, on constate que le niveau de compétence attendu par les établissements est le plus souvent celui de connaissances générales ou de connaissances solides sur quelques savoirs. Il n'y a que peu de domaines dans lesquels une expertise est demandée, ou alors très ponctuellement : 25% des fiches de poste requéraient une telle compétence en traitement documentaire et 15% en valorisation. Les trois savoirs qui permettent d'assurer la chaîne du document depuis son entrée dans les fonds de

⁷³ Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html> >.

⁷⁴ Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid106062/referens-le-referentiel-2016-des-emplois-types-de-la-recherche-et-de-l-enseignement-superieur.html> >.

⁷⁵ Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56838/repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-m.e.s.r.i.html> >.

⁷⁶ Les réponses obtenues lors de l'enquête sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 152-155, et illustrées par deux graphiques résumant les niveaux de compétence acquis discipline par discipline.

l'établissement jusqu'à son signalement auprès du public sont souvent inscrits dans les fiches de poste à un niveau élevé : plus de 50% demandent des connaissances solides en conservation, contre 48% en signalement et indexation et 42% en traitement documentaire. La valorisation, attendue par 15% des établissements au niveau de l'expertise est également présente pour 36% des institutions comme connaissance solide. Cela peut s'expliquer par les efforts de valorisation qui sont nécessaires pour faire connaître au public les collections iconographiques.

Ce socle de connaissances pour la gestion des documents iconographiques se retrouve dans les référentiels de compétence de la filière bibliothèque, même s'ils restent généraux pour couvrir l'ensemble des collections de bibliothèque. Dans *Bibliofil'* on trouve ainsi, pour la mission de « responsable documentaire », les connaissances en « collections, documents et ressources électroniques : accès politique documentaire, mise en valeur, conservation, reproduction, droits afférents » qui concernent la conservation, le signalement et la valorisation, ainsi que le savoir-faire « Appliquer les techniques de la chaîne documentaire (formats, normes de catalogage et d'indexation, gestion des autorités...) à tous les types de documents, y compris la documentation électronique » qui détaille le traitement documentaire⁷⁷. Ces compétences sont également présentes dans la fiche emploi « Responsable des ressources et de l'ingénierie documentaire » de la BAP F au niveau Ingénieur de recherche, où elles sont exprimées en « Techniques documentaires », « Code typographique, normes bibliographiques et de documentation » ou encore « Sociologie des publics » qui permet de faire de la valorisation ciblée des collections⁷⁸.

On peut enfin remarquer que l'histoire de l'art, bien que maîtrisée par une part non négligeable des enquêtés à la fin de leur formation initiale, n'est pas une demande essentielle pour le recrutement. En effet, 36% des fiches de poste des personnes ayant répondu au questionnaire ne la mentionnent pas du tout et uniquement 35% d'entre elles attendent des connaissances solides voire une expertise dans cette matière. Cela se retrouve également dans les référentiels de compétences. *Bibliofil'* ne mentionne que des savoirs en « histoire du livre et des bibliothèques »⁷⁹, le REME et ReferEns la connaissance d'un « domaine disciplinaire ou interdisciplinaire » pour les emplois de « responsable des ressources et de l'ingénierie documentaire »⁸⁰, de « responsable ou de chargé de collections scientifiques muséales »⁸¹.

Les compétences attendues lors du recrutement ne sont pas toujours celles acquises lors de la formation initiale, comme le montre l'exemple de l'histoire de l'art. Néanmoins, une grande partie des savoirs sont demandés à un niveau de

⁷⁷ *Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque*, p. 31-32. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html> >.

⁷⁸ Fiche de l'emploi type Responsable des ressources et de l'ingénierie documentaire dans *ReferEns*. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/fiche_emploi_type_referens_iii_itrf/?refine.referens_id=F1A41 >.

⁷⁹ *Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque*, p. 31. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html> >.

⁸⁰ Fiche de l'emploi type Responsable des ressources et de l'ingénierie documentaire dans *ReferEns*. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/fiche_emploi_type_referens_iii_itrf/?refine.referens_id=F1A41 >.

⁸¹ Fiches BDA02 et BDA06 du *REpertoire des MEtiers*. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56838/repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-m.e.s.r.i.html> >.

connaissances générales, sauf ceux qui permettent la gestion des fonds (traitement documentaire, conservation, signalement et valorisation). La plupart des formations « professionnalisantes » assurent des enseignements corrects dans ces quatre domaines. Les sujets qui ne sont pas abordés lors de la formation initiale devront être étudiés par les personnes en poste lors de formations complémentaires, si elles le souhaitent ou si elles sont confrontées à des situations les impliquant dans leur travail.

B. Continuer à se former une fois en poste

« On attend du bibliothécaire qu'il acquière de nouvelles compétences, notamment grâce à la formation. La formation initiale, variable selon les filières et les statuts, ne le permet pas toujours ; la formation continue, plus adaptée, propose une offre inégale sur le territoire »⁸². Ce constat dressé par Nathalie Marcerou-Ramel dans *Les métiers des bibliothèques* affirme l'importance de la formation continue dans la montée en compétence des agent.e.s des bibliothèques, tout en soulignant une des limites existantes de ce dispositif, la répartition géographique des formations. Il convient ainsi d'examiner l'utilisation faite par les chargé.e.s de collections iconographiques de la formation continue mise à leur disposition, avant de faire un état des lieux de l'offre de formation et de se pencher sur les compétences acquises lors de ces stages.

1. L'importance de la formation continue pour compléter ses connaissances

Une section de l'enquête est consacrée à la formation continue, pour obtenir des informations sur l'intérêt pour l'offre de formation, les types d'apprentissages suivis ainsi que les établissements les dispensant et enfin les moments les plus propices à l'inscription à une formation. Seulement sept des quarante-six répondant.e.s n'ont pas encore suivi de formation après leur prise de poste, ce qui démontre un grand attrait pour la formation continue, que ce soit par envie ou par besoin⁸³.

Il a semblé important de s'intéresser à la nature de la formation et aux établissements qui les dispensent, car ils permettent d'avoir une idée de la durée de cet apprentissage et donc du niveau de compétences acquis, ainsi que de l'investissement que cela représente pour les formé.e.s en temps et pour les institutions en budget. Sur les trente-neuf personnes ayant bénéficié d'une formation après leur prise de poste, 80% ont suivi cet apprentissage sur plusieurs jours, 60% une ou plusieurs journées d'études, 50% un ou plusieurs colloques⁸⁴. On constate enfin que les chargé.e.s de collections iconographiques diversifient les types de formations qu'ils et elles suivent : la majorité d'entre eux et elles a assisté à au moins deux formats proposés. La durée de formation la plus adéquate semble donc être courte, ne dépassant pas les quelques jours. Cela peut s'expliquer à la

⁸² Marcerou-Ramel, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques), p. 24.

⁸³ Les raisons possibles de cette absence de formation continue sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 156.

⁸⁴ Les journées d'études, les congrès ainsi que les colloques ont été inclus dans la formation continue, même s'ils et elles ne délivrent pas tous et toutes de certifications d'acquisition de compétences, voire même ne sont pas organisé.e.s en ce sens. Ils et elles permettent en effet de prendre connaissance des nouvelles découvertes en histoire de l'art ou en conservation.

fois pour des raisons budgétaires mais aussi par l'importance pour les professionnels de ne pas s'absenter trop longtemps de leur établissement⁸⁵.

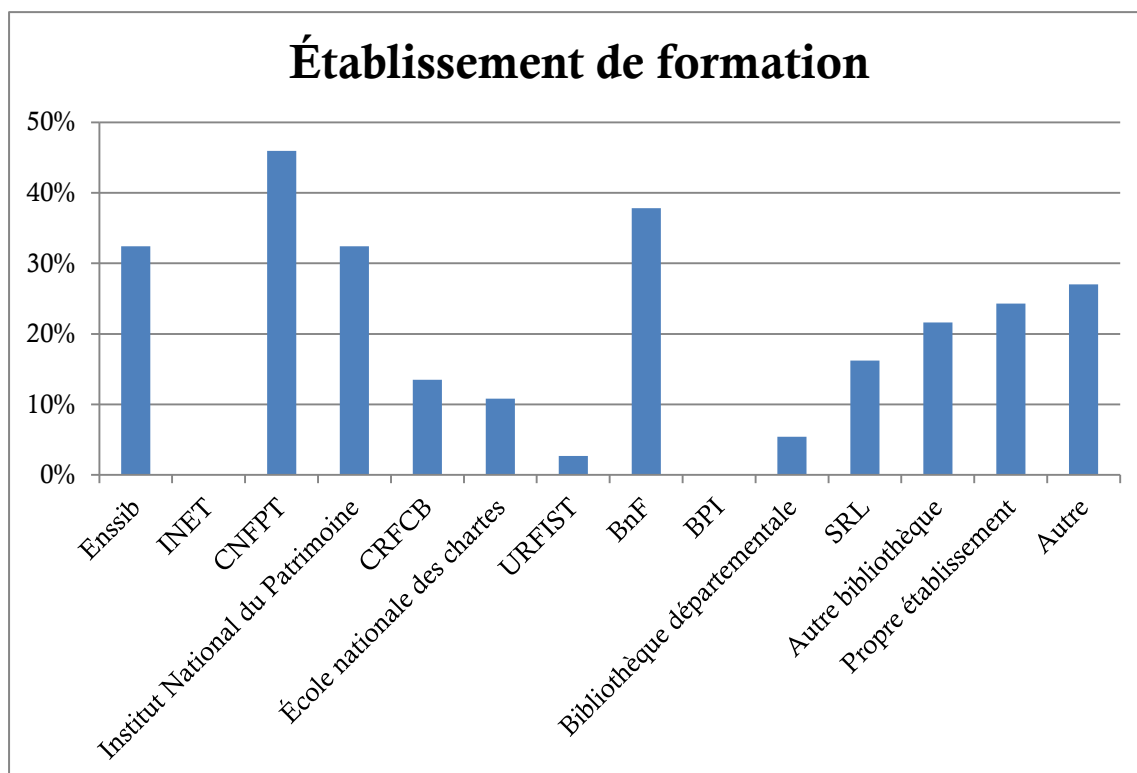


Figure 8 : *Établissements proposant des formations suivies par les chargé.e.s de collections iconographiques*

Les structures proposant des formations continues dans la filière des bibliothèques et de la culture sont nombreuses, mais combien d'entre elles offrent des formations utiles aux chargé.e.s de collections iconographiques ? Plus de 40% des enquêté.e.s ayant déjà fait une formation déclarent ainsi l'avoir suivie auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou des Instituts Nationaux Spécialisés d'Études Territoriales (INSET) régionaux, contre 37% pour la BnF, talonnée par l'Enssib et l'Institut national du patrimoine (INP), qui ont organisé les formations de 32% des interrogé.e.s⁸⁶. Le succès du CNFPT tient probablement de la proximité des délégations régionales et des INSET, qui maillent le territoire, alors que la BnF, l'Enssib et l'INP ne peuvent organiser toutes leurs formations hors de leurs murs, bien que la BnF profite des partenariats avec les pôles associés pour délocaliser ses formations et que l'Enssib organise de plus en plus de formations à distance permettant l'économie du déplacement aux formé.e.s. On peut noter également les parts importantes prises par des structures régionales comme les CRFCB, les SRL et les bibliothèques départementales, qui ont formé respectivement 13%, 18% et 5% des répondant.e.s, ce qui confirme l'importance de la proximité des institutions formatrices⁸⁷.

Enfin, il convient de s'intéresser aux moments auxquels les formations sont suivies par les répondant.e.s, afin de déterminer quelles périodes sont les plus susceptibles de créer un besoin de formation pour les chargé.e.s de collections

⁸⁵ Les réponses à cette question sont analysées en détails dans l'Annexe 2, p. 157.

⁸⁶ Il faut toutefois relativiser cette importance du CNFPT et des INSET par l'importance des agent.e.s de bibliothèques municipales ayant répondu au questionnaire.

⁸⁷ Cette question et ses réponses sont analysées dans l'Annexe 2, p. 158-159.

iconographiques. On constate que la formation continue est suivie à l'occasion d'un changement des tâches à accomplir, qu'il s'agisse d'un besoin de spécialisation sur les documents iconographiques à la prise de poste ou d'un élargissement des compétences à l'ajout d'une nouvelle mission. 45% des formations sont quant à elles suivies lorsqu'elles ouvrent, ce qui montre une veille faite sur les nouvelles formations disponibles et qu'il ne s'agit pas forcément d'un moment choisi par rapport au déroulé de la carrière des personnels, comme le confirme les 30% de personnes ayant répondu « Pas de moment particulier » à cette question⁸⁸.

La formation continue est ainsi très suivie par les chargé.e.s de collections iconographiques, qui doivent choisir dans une offre de formation qui peut sembler parfois désorganisée.

2. La formation continue disponible : entre général et particulier

Il existe en effet une offre fournie de formation continue, disponible auprès d'une multitude de structures nationales ou régionales. Les premières sont souvent localisées à Paris (à l'exception de l'Enssib) et proposent deux types de formation : une offre nationale ouverte aux professionnels de leur domaine qui se déroule le plus souvent dans leurs locaux et une offre personnalisée qui peut s'effectuer directement dans l'établissement des formés et qui s'adapte aux besoins de l'institution. Les deuxièmes sont essentiellement les délégations régionales du CNFPT et les INSET, pour les agent.e.s de la fonction publique territoriale et les CRFCB, pour les agent.e.s de la fonction publique d'état. Une liste indicative des formations continues permettant d'approfondir ses connaissances en gestion des documents iconographiques a été dressée en Annexe 4 (p. 176-177).

Il s'agit le plus souvent de formations concernant également les autres fonds patrimoniaux qui peuvent être conservés dans une bibliothèque, comme dans les formations des CRFCB, qui s'adressent à un public le plus large possible : « EAD en bibliothèques » ou « Gestion des fonds patrimoniaux ». Des formations spécialisées sur un type de collections iconographiques existent également dans l'offre de l'École nationale des chartes (« Les estampes anciennes : de l'identification à la mise en valeur ») ou du CNFPT (« Le traitement des photographies : aspects juridiques et documentaires »).

Néanmoins la structure qui propose le plus grand nombre de formations particulières au traitement des fonds iconographiques est l'Institut national du patrimoine, organisme de formation des conservateurs du patrimoine, appelés à travailler dans les services d'archives et les musées. On dénombre en effet sept formations consacrées aux documents iconographiques, allant de leur conservation à leur identification et proposant même un module « Droit des images ». Ces stages ne sont pas tous ouverts aux professionnels des bibliothèques, et même dans ce cas-là, restent tous payants pour eux et elles. Il est donc important pour les chargé.e.s de collections iconographiques de s'intéresser aux formations proposées par d'autres organismes que les structures traditionnelles, qui lui permettent à la fois de rencontrer des professionnels d'autres milieux et d'approfondir ses savoirs.

⁸⁸ Les autres résultats sont décrits dans l'Annexe 2, p. 160.

3. Quelles compétences acquises en formation continue ?

L'ensemble de ces formations permettent aux professionnels en poste d'acquérir des compétences qui leur manquaient pour l'exercice de leur métier ou de renforcer les connaissances acquises lors de leur formation initiale. Poser la question des compétences qu'ils et elles souhaitent voir abordées lors de la formation continue permet de déterminer quel type d'apprentissages il faut mettre en place ou continuer de proposer afin de répondre au mieux aux besoins des chargé.e.s de collections iconographiques. Deux graphiques en Annexe 2 (p. 164-165) résument les réponses obtenues lors de l'enquête.

D'une façon globale, on constate que les personnes souhaitant suivre une formation continue ont des exigences élevées quant aux compétences qu'elles souhaitent gagner. Il s'agit pour eux et elles de se spécialiser dans une thématique et d'y avoir un haut niveau de compétence, quel que soit le sujet. Quatre savoirs sont particulièrement demandés dans le cadre de la formation continue : le traitement documentaire, pour 50% des réponses, le signalement et la valorisation pour 47% des réponses et les connaissances en propriété intellectuelle pour 43% des réponses. Les deux dernières compétences ne sont pas très répandues dans les formations initiales, ce qui crée un besoin de formation continue plus grand.

Au contraire l'histoire de l'art ou les compétences administratives et le management ne sont pas spécifiquement attendus dans les stages de formation continue. Cela peut s'expliquer par le niveau presque d'expert.e atteint par les chargé.e.s de collections iconographiques lors de leur études en histoire de l'art. Pour les compétences administratives et le management, il semble plutôt que ce soit parce que des connaissances générales, voire solides suffisent pour exercer leur métier. On trouve notamment dans les référentiels de compétences la mention de « Techniques de management » ou « Assurer le suivi des dépenses et des recettes »⁸⁹ dans la fiche emploi Bibliothécaire, ou encore un ensemble de « Connaissances sur l'environnement professionnel, administratif et réglementaire »⁹⁰ dans la fiche Responsable documentaire de BiblioFil', mais aucun ne semble demander une expertise dans ces domaines.

Enfin, les savoirs en conservation des documents ne font pas partie des demandes de 36% des répondant.e.s alors que 36% souhaiteraient au contraire en avoir une expertise. Cette répartition peut venir de la différence des formations initiales de l'échantillon, mais aussi de la diversité des supports sous leur responsabilité, qui peut demander des connaissances plus approfondies en conservation⁹¹.

C. Quelles formations proposer aux chargé.e.s de collections iconographiques ?

Après avoir établi cet état des lieux des formations continues existantes et des besoins des chargé.e.s de collections iconographiques pour la durée et les sujets abordés lors de ces formations, il convient à présent d'imaginer les

⁸⁹ Fiches BDA03 du *REpertoire des METiers*. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56838/repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-m.e.s.r.i.html> >.

⁹⁰ *BiblioFil' : le référentiel de la filière bibliothèque*, p. 31. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html> >.

⁹¹ Les résultats de cette question sont examinés plus en détails dans l'Annexe 2, p. 162-165.

évolutions possibles à donner à l'offre actuelle. Cette attention à porter aux apprentissages une fois en poste est d'autant plus importante que 63% des personnes ayant répondu à notre enquête envisagent de suivre une nouvelle formation, et 13% d'entre elles aimeraient se former mais ne sont intéressées par aucune des offres proposées ou ne peuvent se rendre dans les établissements formateurs⁹².

1. Des formations trop chères ou trop peu nombreuses ?

En complément de cette question sur les prochaines formations que souhaiteraient suivre les chargé.e.s de collections iconographiques, une autre question interrogeait la satisfaction par rapport à l'offre proposée. 59% des répondant.e.s trouvent que l'offre de formation correspond à leur besoin, pour 41% qui n'en sont pas pleinement satisfaits. La majorité des mécontents exerce dans une bibliothèque municipale : les centres formateurs proches de leurs établissements n'ont pas forcément une offre adaptée aux besoins spécifiques des chargé.e.s de collections iconographiques⁹³. On voit donc apparaître dans les résultats de l'enquête la limite évoquée par Nathalie Marcerou-Ramel : l'inégalité de l'offre sur le territoire⁹⁴.

Un autre frein qui ressort de l'enquête est le manque de diversification des formations dédiées aux fonds iconographiques. En effet, une grande partie des personnes n'étant pas satisfaites de l'offre de formation exercent depuis plus de six ans : il est donc possible qu'ils et elles aient déjà bénéficié de la plupart des formations existantes et ne trouvent pas de nouvelle offre leur permettant d'aborder d'autres sujets. Il semble donc que l'offre de formation doit être adaptée : les besoins des chargé.e.s de collections iconographiques sont à la fois spécifiques car ils concernent certains documents, généraux car ils et elles ont envie de faire des formations sur un grand nombre de savoirs (conservation, traitement documentaire, propriété intellectuelle) tout en étant pointus car ils et elles cherchent à atteindre un niveau de compétence élevé, entre les connaissances solides et l'expertise dans un domaine.

On note enfin une troisième limite à l'offre de formation actuellement proposée en France : la cherté des formations continues. En effet, un grand nombre des stages listés dans l'Annexe 4 sont payants, allant d'une centaine à presque un millier d'euros pour une seule personne formée. Tous les établissements ne peuvent pas faire bénéficier de formations payantes à leurs agent.e.s, ce qui constitue un frein à l'accès aux connaissances, comme le remarque Yves Alix dans *Les métiers des bibliothèques* lorsqu'il propose de développer l'offre de formation à distance : « La formation à distance, par exemple, permet de proposer une offre de qualité acceptable financièrement pour des collectivités qui ne peuvent plus, faute de crédits suffisants, envoyer leurs agents en formation à l'extérieur »⁹⁵. Cela se retrouve dans les résultats de l'enquête puisque plusieurs personnes nous indiquent que « certaines formations seraient susceptibles de m'intéresser mais trop coûteuses et donc refusées par ma collectivité »⁹⁶.

⁹² Les réponses à cette question sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 161.

⁹³ Cette question est étudiée dans l'Annexe 2, p. 170.

⁹⁴ Marcerou-Ramel, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Bibliothèques. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 24.

⁹⁵ Ibidem, p. 184-185.

⁹⁶ Citation extraite de la réponse d'une agente travaillant dans une bibliothèque municipale.

2. Une formation générale et des formations par support plus spécialisées

Deux questions complémentaires ont été posées aux chargé.e.s de collections iconographiques afin d'avoir des pistes de réflexion pour la mise en place de nouvelles formations. La première permet d'évaluer la part des enquêté.e.s qui estiment qu'il est nécessaire de mettre en place de nouvelles formations et la suivante les invite à donner des idées de stages qui les intéressent.

Une majorité des répondant.e.s trouve nécessaire de diversifier les formations proposées, bien qu'un tiers ne se prononce pas sur la question⁹⁷. Ces améliorations peuvent porter sur les nouvelles formations comme sur l'ouverture de répliques d'une formation dans d'autres régions ou en l'organisant plusieurs fois dans l'année⁹⁸.

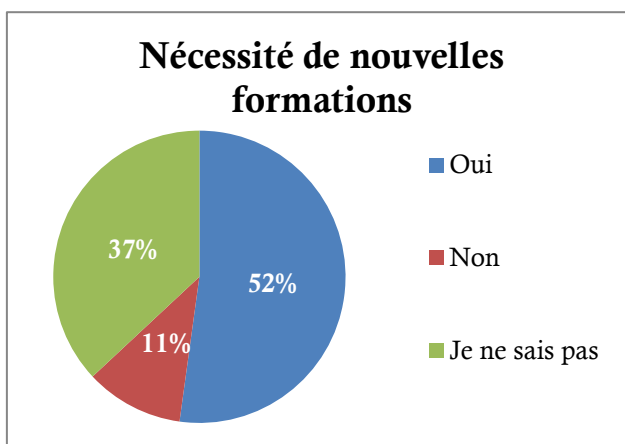


Figure 9 : Nombre de chargé.e.s de collections iconographiques qui souhaiteraient la mise en place de nouvelles formations

Les suggestions des enquêté.e.s recoupent plusieurs grands types de formations : le catalogage et le traitement documentaire, la conservation et notamment la restauration des documents iconographiques, la numérisation et les traitements à appliquer aux documents numériques, les formations axées sur un seul type de documents (estampes, photographies, éphémères, etc.), la valorisation des collections iconographiques, mais également l'histoire du livre et des formations sur la propriété intellectuelle. Les stages les plus demandés sont ceux permettant de se spécialiser sur un type de documents précis, car ils satisfont à la fois les exigences élevées pour le niveau de compétence et la particularité des fonds iconographiques. Certain.e.s répondant.e.s signalent le manque de réactualisation des informations transmises dans certaines formations.

Enfin, une formation « du type « gestion d'un fonds iconographique en bibliothèque » (débutant puis perfectionnement) » est suggérée par une enquêtée, qui pourrait être suivie par toute personne prenant pour la première fois un poste de gestion des collections iconographiques et regrouperait les compétences essentielles à l'exercice du métier⁹⁹. Cette formation pourrait être ouverte à tous les professionnels ayant la charge de collections iconographiques, qu'ils et elles soient du monde des bibliothèques, de la documentation, des archives ou même des musées. C'est probablement cette ouverture aux autres métiers proches des bibliothèques, déjà en cours par exemple à l'Institut national du patrimoine, qui peut permettre de diversifier les stages proposés aux chargé.e.s de collections iconographiques sans pour autant alourdir inutilement l'offre proposée aux professionnels des bibliothèques, qui ne sont pas tous concernés par la gestion de documents iconographiques.

⁹⁷ Cette absence de position sur la question peut s'expliquer par une méconnaissance de l'offre de formation générale, qui est parfois peu claire.

⁹⁸ Les réponses à cette question sont analysées plus en détails dans l'Annexe 2, p. 171.

⁹⁹ Ibidem.

3. « *Nous n'apprenons pas seuls mais en nous frottant à d'autres* »¹⁰⁰ : l'importance de l'autoformation

D'autres alternatives pour acquérir des nouvelles compétences ou renouveler ses connaissances sont l'autoformation et la veille, ainsi que la formation en interne. Ces trois pratiques sont répandues dans le monde des bibliothèques et dans notre enquête : on remarque l'importance de la formation interne car dix des répondant.e.s ont en effet suivi des formations dans leurs propres établissements. Cela permet des économies budgétaires et une mutualisation des compétences présentes à l'intérieur de la structure, en particulier dans les bibliothèques municipales, dont les budgets formation sont limités¹⁰¹.

La veille et l'autoformation permettent notamment aux chargé.e.s de collections iconographiques exerçant seul.e.s d'acquérir de nouvelles compétences sans quitter leur établissement. Il s'agit de méthodes largement employées en bibliothèque, en témoignent notamment l'ouvrage qui y est consacré dans la collection Bibliothèques, *Autoformation : l'apprentissage buissonnier*¹⁰², ainsi que les nombreux comptes professionnels ouverts sur les réseaux sociaux (en particulier Facebook et Twitter). Quelle veille mener pour un.e chargé.e de collections iconographiques ? Quels manuels peuvent servir afin de compléter les connaissances acquises lors des formations ?

La bibliographie et webographie indicative établie à la fin du mémoire porte à la fois sur les documents qui ont nourri cette réflexion et sur les ressources utiles pour les professionnels cherchant à se former¹⁰³. Loin d'être exhaustive, elle se veut thématique afin d'aider les professionnels à repérer les ouvrages dont ils et elles peuvent avoir besoin. Il s'agit souvent de ressources consacrées à un type de documents iconographiques ou à une action à mener sur les collections. En ce qui concerne la veille dédiée aux collections iconographiques, il s'agit, comme pour toute veille, de bien définir le périmètre de la veille¹⁰⁴. Ce périmètre peut dépendre des fonds conservés par la bibliothèque, mais également de sa localisation ou des tâches effectuées par les personnes mettant en place la veille. Pour se tenir au courant des nouveautés concernant les collections iconographiques, on peut par exemple suivre les comptes institutionnels des grandes institutions comme la BnF (qui tient en particulier une page dédiée aux documents conservés par le département des Arts du spectacle : Arlequin – BnF Arts du spectacle¹⁰⁵) ou l'Institut national d'histoire de l'art, mais également les blogs et sites des

¹⁰⁰ Dupin, Corinne. *Autoformation : l'apprentissage buissonnier*. Paris: Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques), p. 13.

¹⁰¹ Il s'agit de réponses obtenues à la question concernant les établissements proposant des formations continues, détaillées dans l'Annexe 2, p. 158-159.

¹⁰² Ibidem.

¹⁰³ Voir bibliographie, p. 87-98.

¹⁰⁴ « La définition du périmètre constitue en effet une étape essentielle dans la construction d'un dispositif de veille. [...] Pour être légitime et intelligible, la veille doit venir répondre à des interrogations des professionnels : elle doit justifier qu'on interrompe sa tâche pour se consacrer à sa lecture et pour en tirer des conséquences ». Cette préconisation de Marie-Madeleine Géroutet est accompagnée d'un grand nombre d'autres très bons conseils dans son mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : *De la veille métier à la veille stratégique : quels enjeux pour les bibliothèques ?* soutenu à l'Enssib en 2013, p. 69.

¹⁰⁵ Disponible à cette adresse [consultée le 04/03/2019] : < <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Library/Arlequin-BnF-Arts-du-spectacle-219915681396320/> >.

bibliothèques numériques mettant en ligne des documents iconographiques comme ceux de Gallica¹⁰⁶ ou de Numelyo¹⁰⁷.

La formation des chargé.e.s de collections iconographiques est ainsi un mélange entre formations initiale et continue, que cette dernière se fasse dans des stages encadrés ou en autoformation. Si les personnes entrant en poste sont pour l'essentiel issues d'études en sciences humaines et sociales, elles ont pour la plupart acquis des connaissances générales dans les savoirs nécessaires au traitement de documents, de la description des ressources à leur valorisation en passant par la conservation. Une grande partie d'entre elles sont même des spécialistes en histoire de l'art, les documents iconographiques étant proches des œuvres conservées dans les musées. La formation initiale a cependant ses limites et les personnels en poste se forment tout au long de leur carrière en suivant des formations continues, souvent courtes et sur le format, par exemple, de journées d'études, afin d'approfondir leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles, notamment dans le cadre d'un élargissement de leurs missions. L'offre de formation continue proposée n'est toutefois pas satisfaisante, que ce soit à cause de l'inégalité du territoire ou du manque de stages portant précisément sur les documents iconographiques. Les chargé.e.s de collections iconographiques se tournent alors vers l'autoformation et la veille, afin de compléter les enseignements qu'ils et elles ont pu recevoir et de rester au courant des dernières nouveautés concernant les types de documents dont ils et elles ont la responsabilité.

¹⁰⁶ Disponible à cette adresse [consulté le 04/03/2019] : < <https://gallica.bnf.fr/blog/> >.

¹⁰⁷ Disponible à cette adresse [consulté le 04/03/2019] : < <https://numelyo.bm-lyon.fr/index.php> >.

CHAPITRE 4. CHARGÉ.E DE COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES : UNE FICHE MÉTIER ?

« Conserver un fonds d'images dans une bibliothèque consiste le plus souvent à tenter d'organiser un inventaire plus ou moins désordonné et plus ou moins volumineux d'estampes, de dessins, de cartes postales, d'affiches, de photographies, voire de films, de négatifs photographiques ou de matrices de gravure »¹⁰⁸. Corinne Le Bitouzé introduit ainsi le chapitre 6 d'*Images et bibliothèques* consacré à la conservation des documents iconographiques. On l'a vu dans les chapitres précédents, cette affirmation ne résume pas à elle seule la totalité des documents iconographiques conservés dans les bibliothèques ni l'ensemble des actions menées dessus. Les compétences nécessaires pour occuper ces postes sont diversifiées : constitue-t-elles une fiche métier à part de celles traditionnellement trouvées dans les bibliothèques ? Ce chapitre a pour ambition d'interroger l'existence d'un métier spécifique, à travers le ressenti des chargé.e.s de collections iconographiques, mais également la nécessité ou non d'une mutualisation des compétences au-delà des établissements, dans lesquels les professionnels sont souvent isolé.e.s, dans des réseaux locaux voire un réseau national.

A. L'exercice d'un métier différent ?

« Le métier de bibliothécaire résiste, mais se recompose et devient pluriel »¹⁰⁹. La diversité des fonctions existantes dans les bibliothèques n'est plus à démontrer : collections, accueil, services au public, évaluation, systèmes informatiques, traitement documentaire, etc. La charge des fonds iconographiques est-elle une fonction qui peut être assimilée aux autres concernant la gestion des collections ?

1. Le ressenti des enquêté.e.s

Le plus simple pour évaluer la conscience ou non des chargé.e.s de collections iconographiques de former un corps à part des autres bibliothécaires assurant la gestion de fonds a été de leur poser la question lors de l'enquête. L'interrogation portait sur la sensation ou non d'accomplir des tâches différentes des autres missions plus traditionnelles des bibliothèques dans leur mission concernant les documents iconographiques. La moitié des personnes ayant répondu au questionnaire n'ont pas le sentiment d'exercer un métier différent de celui d'un bibliothécaire en charge d'une collection de livres. Les six personnes n'ayant pas donné leur avis sont en poste pour quatre d'entre elles dans des institutions muséales ou des grands établissements, ce qui peut expliquer leur absence de positionnement. Les deux autres personnes incertaines travaillent dans des bibliothèques municipales mais la gestion des collections iconographiques est l'une des multiples missions qui leur incombent. Parmi les 37% d'enquêté.e.s ayant le sentiment d'accomplir des tâches singulières, on retrouve les trois personnes exerçant à la BnF. Cette impression peut notamment être le fait du

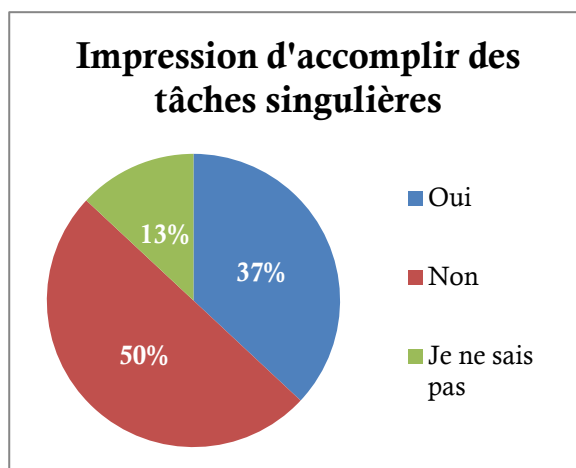
¹⁰⁸ Collard, Claude, et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 101.

¹⁰⁹ Marcerou-Ramel, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques), p. 14.

statut de « collections spécialisées » que portent les documents iconographiques dans cet établissement, ce qui les place à part de la réflexion globale dans un grand nombre de projets communs à l'institution¹¹⁰. Il semble donc que ce ne soit pas les spécificités des fonds iconographiques qui isolent leurs gestionnaires des autres bibliothécaires, mais parfois leur position au sein de l'établissement ou l'importance des collections dont ils ont la charge vis-à-vis de l'ensemble des documents conservés¹¹¹.

Cette intégration au sein de leurs établissements peut également s'expliquer par la complémentarité des fonds iconographiques avec les autres collections de la bibliothèque, surtout patrimoniales. En effet, on constate dans les réponses à l'enquête que ces fonds iconographiques et patrimoniaux sont souvent confiés à la même personne ou que le responsable des collections iconographiques est intégré dans l'équipe ayant en charge les documents patrimoniaux de l'institution¹¹². La valorisation de ces fonds se fait également souvent de pair. Ce choix est fréquemment motivé par la volonté de faire connaître au public les documents iconographiques, souvent moins nombreux, car ils ne bénéficient pas de la visibilité des fonds de livres anciens. Les documents iconographiques permettent également d'illustrer le propos d'une exposition ou d'une conférence et sont plus facilement accessibles à un large public¹¹³. Il ressort aussi de l'enquête que les chargé.e.s de collections iconographiques apprécient de ne pas être mis à part du reste des équipes de la bibliothèque, même lorsqu'ils ou elles sont seul.e.s sur cette mission dans l'établissement. Cette intégration peut passer par l'appartenance à l'équipe en charge du patrimoine mais également par une diversification des missions, qui « rend le travail complexe mais permet d'avoir une vision de l'ensemble du fonctionnement d'une bibliothèque et permet le travail d'équipe qu'il me semble important de préserver »¹¹⁴.

Figure 10 : Chargé.e.s de collections iconographiques ayant l'impression d'accomplir des tâches différentes de celles réalisées par les autres bibliothécaires



2. Une grande exigence quant aux compétences attendues dans leur métier

S'ils et elles ne se sentent pas isolés dans leur travail au sein des établissements, les chargé.e.s de collections iconographiques ont des attentes très élevées quant aux compétences que doit avoir ou acquérir une personne prenant un tel poste.

¹¹⁰ On peut prendre pour exemple la réflexion autour du nouvel outil de catalogage NOEMI, qui se fait sur les collections de livres en premier lieu puis sur les collections spécialisées, dans lesquelles se retrouvent mêlés documents iconographiques, audiovisuels, cartographiques ou encore monnaies et médailles.

¹¹¹ Les réponses à cette question sont analysées plus en détails dans l'Annexe 2, p. 128.

¹¹² Pour plus d'informations à ce sujet, voir Première partie, Chapitre 2, B, p. 25.

¹¹³ Cette analyse provient des réponses à une question étudiée dans l'Annexe 2, p. 144.

¹¹⁴ Témoignage d'une assistante de conservation dans une bibliothèque municipale.

D'une façon générale, les personnes ayant répondu à l'enquête estiment que la plupart des domaines doivent, par pragmatisme, être maîtrisés à un niveau de connaissances solides. Il est en effet tentant mais difficile de devenir expert sur tous les sujets et la responsabilité de ces documents pouvant n'incomber qu'à une seule personne, il vaut mieux avoir des compétences moins élevées dans un plus grand nombre de matières. Néanmoins quelques priorités se dessinent dans les réponses obtenues. Le signalement, la conservation et le traitement documentaire semblent effectivement nécessiter une connaissance quasi experte, surtout le dernier, que 48% des enquêté.e.s jugent important de maîtriser solidement et 48% également d'une façon experte. Les savoirs en histoire de l'art sont moins attendus par les répondant.e.s : plus de la moitié d'entre eux et elles pensent qu'il en faut des connaissances solides, mais 28% estiment que des connaissances générales suffisent, pour 20% qui demandent une expertise. Cette différence de jugement peut être liée aux fonds conservés par les établissements, qui sont plus ou moins documentaires et donc proches des œuvres d'art étudiées lors des études d'histoire de l'art, mais aussi aux actions à mener sur les collections, la conservation ou la numérisation des collections ne nécessitant pas de mobiliser des savoirs poussés en histoire de l'art.

La valorisation, les connaissances en propriété intellectuelle et en numérisation ne sont pas autant attendues que les trois premières compétences évoquées. Elles semblent néanmoins nécessaires à un niveau de savoirs solide, afin notamment de pouvoir se référer à la documentation disponible lorsque ces connaissances ont besoin d'être mobilisées. Enfin, les compétences administratives et le management ne sont pas au cœur du métier et sont donc moins attendus que les autres savoirs. 59% des répondant.e.s estiment ainsi que des connaissances générales dans ces deux domaines suffisent à exercer le métier, contre 30% qui pensent que des compétences solides sont nécessaires, ce qui est probablement lié à la possibilité d'encadrer une équipe à ces postes.

Six personnes ont signalé d'autres compétences nécessaires à l'exercice du métier, parmi lesquelles on trouve des savoir-être comme les capacités relationnelles, la curiosité et la créativité, ainsi que le goût du défi pour parvenir à gérer et valoriser des collections aussi importantes et pourtant si peu décrites. On remarque également pour l'importance de compétences techniques précises : la colorimétrie, l'archivage électronique, l'histoire du livre et de l'imprimerie mais aussi la restauration de documents, qui étaient déjà présentes dans les demandes de formations continues formulées par les enquêté.e.s¹¹⁵.

L'ensemble de ces réponses permet ainsi de dresser un profil idéal, qui est bien entendu adaptable aux différentes missions que peuvent exercer les personnes chargées de collections iconographiques. Il s'agit d'un profil polyvalent, permettant de gérer le circuit du document tout au long de sa vie au sein des fonds, notamment lorsqu'on est seul.e en charge de ce type de collections¹¹⁶.

¹¹⁵ Pour en savoir plus sur les formations demandées, voir Annexe 2, p. 171.

¹¹⁶ Les réponses à cette question sont analysées plus en détails dans l'Annexe 2, p. 166-169.

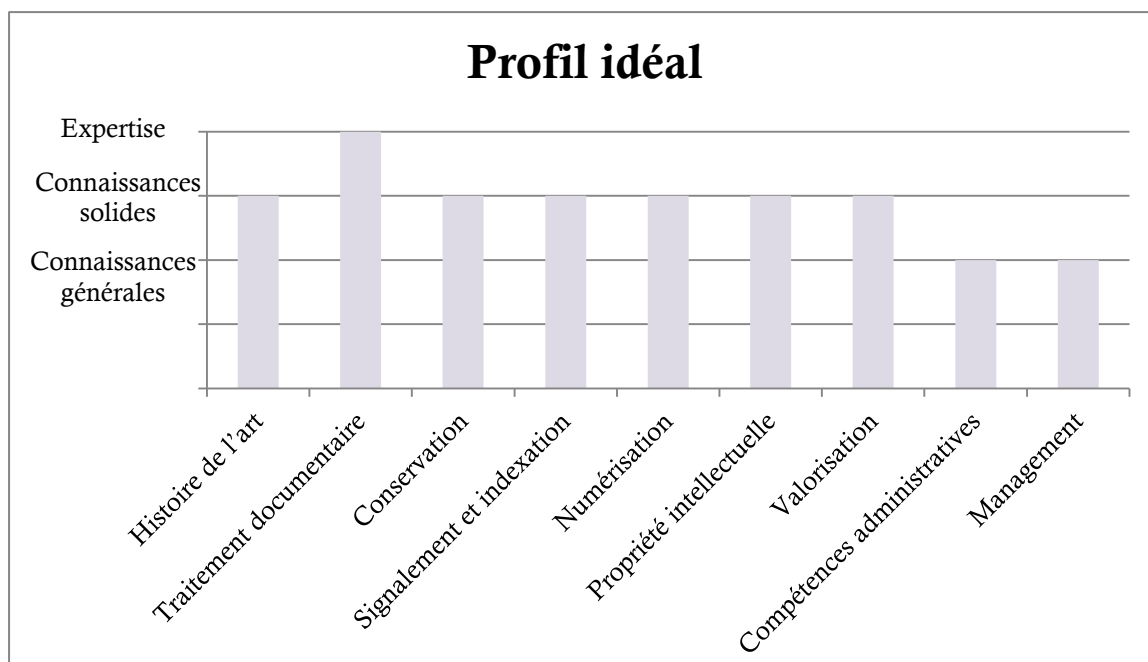


Figure 11 : Profil de compétences idéal pour un chargé.e de collections iconographiques

3. Des personnels plus proches des musées ?

On peut enfin se demander si les chargé.e.s de collections iconographiques n'exercent pas une mission plus proche de celles qui existent dans les institutions muséales que dans les bibliothèques. En effet, le document iconographique conservé dans les bibliothèques est souvent une image éditée, donc multiple et destinée à une diffusion plus ou moins large, a contrario de ceux présents dans les musées, dont l'acquisition est guidée par leur caractère artistique et leur valeur d'unique. Les fonds des bibliothèques sont ainsi constitués par l'aspect documentaire des documents iconographiques, qui y acquièrent le statut d'archives, alors que les critères de sélection des musées « se fondent sur leur caractère exceptionnel ou significatif au regard de l'histoire ou du goût des communautés auxquelles ils s'adressent »¹¹⁷. Les deux collections sont ainsi normalement parallèles, mais les bibliothèques conservent aussi des documents uniques, qu'il s'agisse de matrices (négatifs photographiques, matrices de gravure), de dessins (parfois préparatoires à une autre œuvre, mais pas uniquement) ou d'images effectivement éditées, mais dont le tirage est limité (estampes contemporaines) ou devenues rares voire uniques par leur ancienneté et la disparition des autres exemplaires (estampes et photographies anciennes).

Les types de documents se recoupant souvent, il est possible de leur appliquer un traitement similaire à celui fait dans les musées, d'autant plus, on l'a vu, que les formats et les logiciels de description employés dans les bibliothèques ne sont pas tous adaptés au traitement des documents iconographiques¹¹⁸. Les formats MARC et EAD ne permettent pas une description iconographique précise, que ce soit par la difficulté de tout cataloguer à la pièce dans l'EAD ou par l'inadéquation du vocabulaire RAMEAU conçu pour l'indexation pour le MARC.

¹¹⁷ Melot, Michel. « Introduction » dans Collard, Claude, et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 21.

¹¹⁸ Voir Première partie, Chapitre 2, C. 2., p. 31.

Les logiciels présents dans les bibliothèques municipales sont souvent conçus pour le traitement des collections courantes, permettant la dérivation de notices préexistantes et le prêt des documents via une carte de lecteur et un code-barres. Ils ne sont en revanche pas adaptés aux fonds iconographiques, qui « doivent avoir un suivi des prêts très pointu afin qu'ils ne sortent pas pendant 3 ans après une exposition »¹¹⁹ pour des raisons de conservation. Or la description iconographique et le suivi des œuvres sont possibles dans les différents logiciels de gestion de collections muséographiques, tels que Cindoc ou Micromusée, qui proposent un format le plus souvent compatible avec celui de la base Joconde¹²⁰. Cette dernière est en effet le portail des collections des musées de France, associant numérisation des ressources et notices, accessibles par des recherches portant notamment sur les techniques, les destinations et les sujets représentés, qui sont renseignés en suivant un vocabulaire normalisé issu du thésaurus Garnier¹²¹.

On peut enfin noter la proximité des chargé.e.s de collections iconographiques avec les personnels de musées, et notamment les documentalistes y officiant, par deux autres rapprochements perçus dans les résultats de l'enquête. Le premier tient aux personnes ayant répondu au questionnaire : il n'était pas limité aux seul.e.s bibliothécaires, ce qui a permis de récolter huit réponses provenant de centres de documentation de musées, de services d'archives ou d'inventaire général¹²². Il y a donc une conscience d'exercer un métier, si ce n'est exactement similaire, du moins proche avec les personnes en charge de ces collections dans les bibliothèques. Le deuxième rapprochement qui apparaît avec les autres filières culturelles est celui de l'offre de formation : les chargé.e.s de collections iconographiques n'hésitent pas à participer à des stages proposés notamment par l'Institut national du patrimoine, qui s'adressent à l'origine plutôt aux agent.e.s dépendant du Ministère de la culture.

Cette conscience professionnelle du responsable de collections iconographiques les rapproche malgré des filières institutionnalisées par les référentiels de compétences et les recrutements dans des corps différents et constitue un terreau fertile pour un travail en réseau.

B. Travail en réseau : une réalité ou une envie ?

« Plus encore que pour les livres, une politique de coopération et de réseaux est indispensable au traitement des fonds d'images. On ne pourrait que se réjouir de la création d'instances où les principaux gestionnaires de collections d'images, musées, centres documentaires et bibliothèques réunis, publics ou privés, coordonneraient leurs efforts et associeraient leurs compétences »¹²³. Michel Melot appelle dans ces phrases à la création d'un ou plusieurs réseau(x) dédié(s) à l'iconographie, laissant entendre qu'il(s) n'existe(nt) pas encore. Il s'est avéré intéressant d'interroger les chargé.e.s de collections iconographiques à ce propos,

¹¹⁹ Témoignage recueilli lors de l'enquête auprès d'une assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques travaillant dans une bibliothèque municipale classée.

¹²⁰ La base Joconde est accessible en ligne [consultée le 04/03/2019] : < <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm> >.

¹²¹ Une analyse plus poussée des avantages et inconvénients du thésaurus Garnier est proposée dans le *Manuel du patrimoine en bibliothèque* par Raphaëlle Mouren, p. 346-8.

¹²² Pour plus d'informations, voir le tableau des réponses obtenues dans l'Annexe 2, p. 112-113.

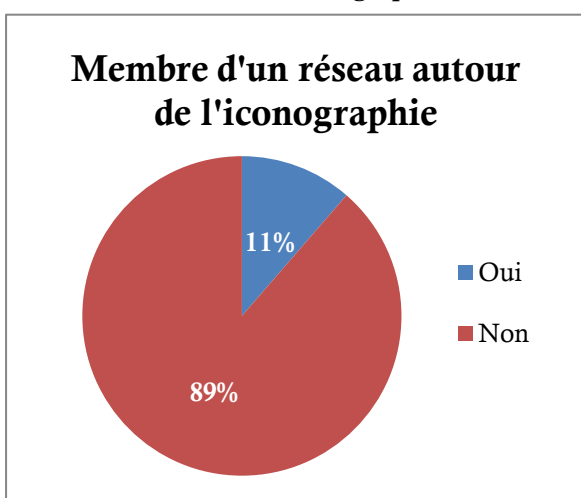
¹²³ Melot, Michel. « Introduction » dans Collard, Claude, et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 21.

à la fois pour mesurer la mutualisation déjà accomplie dans certains domaines et pour imaginer les contours d'un tel réseau.

1. L'absence d'un réseau national

La coopération entre différents acteurs peut prendre plusieurs formes : il peut s'agir de réseaux constitués autour d'un établissement central, comme c'est le cas d'une partie conséquente des réseaux municipaux de bibliothèques, mais aussi d'organisations où tous les participants ont le même poids et prennent les décisions ensemble. Dans le cadre des bibliothèques, on trouve également des associations ayant ce rôle, auxquelles les établissements adhèrent afin d'élire des représentants qui siègent à la tête de l'association et des différentes commissions qui la composent : c'est par exemple ainsi que fonctionnent l'Association des

Figure 12 : Appartenance ou non à un réseau autour de l'iconographie



Bibliothécaires de France (ABF) ou l'Association des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation (ADBU).

L'une des questions de l'enquête vise à déterminer s'il existe des réseaux, formels ou informels, permettant aux chargé.e.s de collections iconographiques d'échanger spécifiquement autour des documents qu'ils conservent¹²⁴. Presque 90% des répondant.e.s ne font pas partie d'un tel réseau. Les quatre réseaux cités par les autres personnes ayant répondu à l'enquête

sont le réseau Must, le réseau Professionnels de l'Image Scientifique (PIMS), l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (AGCCPF) et le Conseil international des Musées (ICOM). Ce dernier rassemble sur le plan international des professionnels de la culture dont les établissements conservent des collections muséographiques¹²⁵, alors que les trois autres réseaux sont des organisations nationales propres à la France. Le réseau PIMS est le plus spécialisé des trois, rassemblant des professionnels de l'image issus des établissements universitaires, qu'ils soient chercheurs ou personnels de la documentation et des bibliothèques. L'AGCCPF est ouverte à toute personne en charge de collections publiques en France, que ce soit musée, bibliothèque ou bien service d'archives¹²⁶. Le réseau Must quant à lui « est un réseau national de professionnels de l'information et de la documentation œuvrant dans le champ des musées, du patrimoine et de la culture scientifiques techniques et industriels »¹²⁷.

¹²⁴ Les réponses obtenues à cette question sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 129.

¹²⁵ Une présentation plus détaillée se trouve en ligne à cette adresse [consultée le 04/03/2019] : < <https://icom.museum/fr/> >.

¹²⁶ Plus d'informations se trouvent sur leur site [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.agccpf.com/> >.

¹²⁷ Chevalier, Stéphane. Le réseau Must : mutualiser dans une démarche d'intelligence collective. Dans Pouchol, Jérôme (dir.). *Mutualiser les pratiques documentaires: bibliothèques en réseau*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Boîte à outils ; 38), p. 120 pour la citation et p. 120-128 pour plus d'informations sur le réseau Must, qui possède également un site internet [consulté le 04/03/2019] : < <http://reseauumust.fr/> >.

Ces quatre réseaux rassemblent ainsi des agent.e.s venant de plusieurs métiers différents et pas uniquement des bibliothécaires, ce qui renforce l'importance pour les chargé.e.s de collections iconographiques en bibliothèque de se tourner vers les autres professions conservant de tels fonds. Il n'y a pas de section consacrée aux images à l'ADBU ni à l'ABF. L'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) propose quant à elle un secteur audiovisuel, qui « rassemble des professionnel-le-s de l'information spécialistes de l'image et du son : gestionnaires de fonds d'images fixes, animées ou de documents sonores, iconographes et chercheurs, consultant.e.s... »¹²⁸ autour d'une liste de diffusion mais également de rencontres et de journées d'études. Enfin, deux sections de l'IFLA semblent traiter des documents iconographiques : la section *Art Libraries* qui rassemble les bibliothèques spécialisées en art et la section *Rare Books and Special Collections* qui échange autour des collections atypiques conservées dans les bibliothèques¹²⁹. On notera qu'un appel à communications a été lancé par la section *Art Libraries* pour le congrès 2019 de l'IFLA sur le sujet : « Dialogue entre bibliothèques, archives et musées : améliorer l'accès aux collections particulières »¹³⁰. Il existe donc bien des commissions dédiées aux collections iconographiques dans certains réseaux institués en France et à l'international, mais pas vraiment d'instances dédiées à ces fonds.

2. L'importance du réseau local

Il existe néanmoins des réalisations à plus petite échelle qui permettent la coopération de professionnels de la culture autour des documents iconographiques. La question a donc été posée lors de l'enquête, afin d'évaluer la part prise par les réseaux locaux de coopération entre établissements, d'autant que les collections iconographiques sont parfois étroitement liées aux fonds locaux des bibliothèques (cartes postales et photographies de la ville et de sa région par exemple)¹³¹.

Il est ainsi plus fréquent de faire partie d'un réseau local que d'une organisation nationale, car 30% des

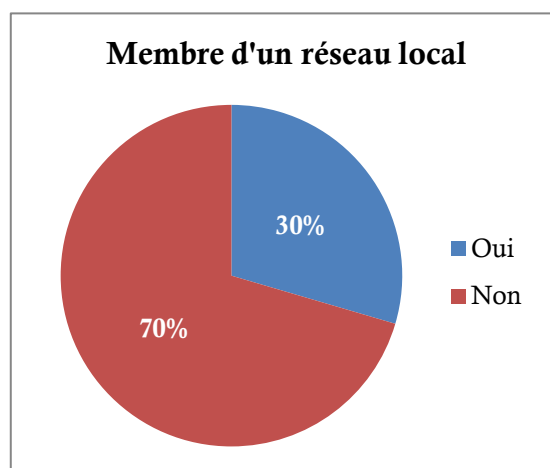


Figure 13 : Appartenance ou non à un réseau local de coopération

¹²⁸ D'après la description faite sur la page de présentation de ce secteur, disponible en ligne [consultée le 04/03/2019] : < <https://www.adbs.fr/node/117/full> >.

¹²⁹ La section *Art Libraries* est présidée par Lucile Trunel, directrice de la Bibliothèque Forney à Paris. Une présentation de ses projets se trouve à cette adresse [consultée le 04/03/2019] : < <https://www.ifla.org/about-the-art-libraries-section> >. La section *Rare Books and Special Collections* compte parmi ses membres Rémi Mathis, conservateur au département des Estampes et de la Photographie à la BnF et présente ses travaux sur le site web de l'IFLA ainsi que sur son blog [consulté le 04/03/2019] : < <https://iflarbcs.hypotheses.org/> >. Espérons que cette activité des chargé.e.s de collections iconographiques français à l'IFLA permette de faire avancer la coopération entre les professionnels de l'image fixe.

¹³⁰ La traduction du titre de l'appel à communications est de l'autrice. Ce dernier se trouve sur cette page web [consultée le 04/03/2019] : < <https://2019.ifla.org/cfp-calls/art-libraries-subject-analysis-and-access-sections/> >.

¹³¹ Les réponses à cette question sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 130.

personnes interrogées indiquent une coopération à l'échelle de leurs territoires. Le travail se fait en priorité avec les établissements de la même ville, puis les personnes chargées du même type de fonds dans le département et enfin dans la région. La plupart des relations avec ces autres institutions visent à ne pas être en concurrence, notamment lors de l'acquisition de nouveaux documents et à susciter ou faire des prêts pour des expositions. Les principaux interlocuteurs sont les musées des villes dans lesquelles se trouvent les bibliothèques : cela confirme les difficultés de la répartition des documents iconographiques entre les collections muséales et les fonds des bibliothèques. Les chargé.e.s de collections iconographiques s'appuient enfin sur les sociétés savantes, qui possèdent une documentation importante, et les Structures Régionales pour le Livre (SRL), réseaux de coopération locaux qui ont une bonne connaissance des autres fonds sur le territoire et qui peuvent aussi mettre en place des services collectifs de signalement et d'accès aux documents iconographiques, comme le fait l'Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France avec sa bibliothèque numérique L'Armarium¹³².

3. Quel réseau imaginer ?

Une dernière question de l'enquête visait à évaluer la pertinence de la création d'un réseau national dédié aux questions que posent les collections iconographiques. 76% des répondant.e.s n'appartenant pas déjà à un réseau jugent une telle création utile, montrant un vrai besoin. Sans nous avancer sur des préconisations de création d'un réseau national des chargé.e.s de collections iconographiques, deux pistes peuvent cependant être explorées.

La première voie serait celle d'un réseau national créé spécifiquement pour les collections iconographiques, sur le modèle de BiblioPat, association regroupant des bibliothécaires spécialisés dans la gestion des fonds patrimoniaux, anciens et locaux¹³³. L'essentiel de l'activité de BiblioPat consiste en la mise à disposition d'une liste de diffusion, à laquelle peuvent s'abonner adhérents mais aussi non-adhérents, qui permet de contacter un grand nombre de responsables patrimoniaux dans leurs établissements¹³⁴. Une liste de diffusion spécialisée sur les documents

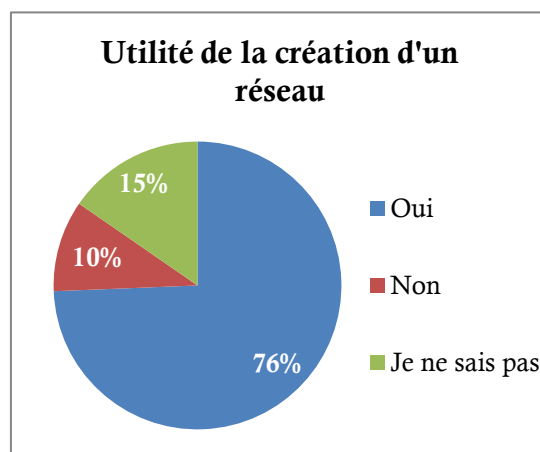


Figure 14 : *Utilité de la création d'un réseau pour les chargé.e.s de collections iconographiques*

¹³² Disponible en ligne [consultée le 04/03/2019] : <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/>.

¹³³ Des informations complémentaires à cette question peuvent être trouvées sur la page internet de l'association [consulté le 04/03/2019] : <http://www.bibliopat.fr/>. On y trouve également d'utiles dossiers bibliographiques, qui ont permis d'élargir les références disponibles en fin de ce mémoire. BiblioPat a également organisé une journée d'études consacrée aux fonds iconographiques intitulée « Images à tous les étages », dont le programme et certaines présentations sont disponibles à cette adresse [consultée le 04/03/2019] : <http://www.bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2015-images-a-tous-les-etages>.

¹³⁴ C'est notamment par cette liste de diffusion qu'a pu être diffusée notre enquête. J'adresse mes plus grands remerciements aux modérateurs et modératrices qui ont bien voulu diffuser mon message et ont ainsi permis de récolter de précieuses informations pour ce mémoire.

iconographiques pourrait ainsi être envisagée, ainsi que des journées d'études plus larges que celles organisées par les institutions, le tout à destination des chargé.e.s de collections iconographiques au sens large, venant de tous les métiers (bibliothèques, musées, documentation, archives, inventaire général, etc.). Cette piste a cependant ses limites : elle augmenterait le nombre d'associations professionnelles à destination des bibliothécaires, entraînant un morcellement des discussions et peut amener, dans un cas extrême, à une mise à l'écart des documents iconographiques plutôt qu'à la valorisation de leur place dans les collections.

La seconde voie à explorer serait le contraire de la première : militer pour une intégration des problématiques posées par les documents iconographiques dans l'ensemble des associations professionnelles existantes, qu'elles soient à destination des professionnels des bibliothèques (par exemple, l'ABF) ou d'autres personnels des filières culturelles. Cela permettrait de sensibiliser l'ensemble de la profession aux collections autres que les livres et aux spécificités de leur gestion et d'améliorer leur visibilité auprès des bibliothécaires comme du public. Cette voie comporte également des risques, comme celui d'un essoufflement de l'intérêt porté aux documents iconographiques et le retour à une situation de mise à l'écart des fonds. Elle implique également de ne pas arrêter l'effort aux seuls documents iconographiques, mais à toutes les autres collections de non-livres.

« La coopération, c'est bien. Depuis une quinzaine d'années, la littérature professionnelle n'est pas avare de textes soulignant clairement le caractère à la fois positif et nécessaire de la coopération entre bibliothèques »¹³⁵. Les ouvrages *Guide de la coopération entre bibliothèques*¹³⁶ et *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*¹³⁷, pour ne prendre l'exemple que de manuels généraux, présentent bien l'importance de la coopération entre bibliothèques, renforcée par les actions des bibliothèques départementales sur leur territoire¹³⁸, ainsi qu'avec d'autres acteurs, comme les chercheurs dans le cadre de programmes d'accompagnement à la recherche¹³⁹. Ce chapitre espère encourager également la coopération entre professionnels des bibliothèques et autres acteurs de la filière culturelle, dans un premier temps autour des collections iconographiques – mais pas uniquement.

¹³⁵ Bertrand, Anne-Marie. Culture professionnelle et coopération. Dans Sanz, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008. (Collection Bibliothèques), p. 53.

¹³⁶ Ibidem.

¹³⁷ Pouchol, Jérôme (dir.). *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Boîte à outils ; 38).

¹³⁸ A cet effet, on peut consulter le mémoire d'études de notre camarade Mylène Ravereau : *Nouveaux enjeux et défis des bibliothèques départementales*, soutenu pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques à l'Enssib en 2019.

¹³⁹ Chapoy, Élise et Valais, Catherine. Construire des services avec et pour la recherche : le projet DRIS. Dans Pouchol, Jérôme (dir.). *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Boîte à outils ; 38).

SECONDE PARTIE : QUEL AVENIR POUR LA GESTION DES COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES ?

CHAPITRE 1. NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR DÉPOUSSIÉRER D'ANCIENS USAGES

« Le numérique permet de réinvestir l'écrit, le son, les images fixes et animées. Les supports sont dématérialisés, portables, enrichis et augmentés. Les mondes réels et virtuels sont devenus poreux et communiquent entre eux. La bibliothèque du XXI^e siècle est numérique »¹⁴⁰. Ces quatre phrases terminent le *Manuel de constitution de bibliothèques numériques* dirigé par Thierry Claerr et Isabelle Westeel en résumant les possibilités offertes par la numérisation des collections des bibliothèques. On constate que les images fixes y sont mentionnées : elles sont comprises dans les documents à numériser et à mettre à disposition du public le plus large possible, ce que permettent les bibliothèques numériques, mais également d'autres dispositifs qui seront évoqués dans ce chapitre. La numérisation et, plus encore, l'informatisation des collections iconographiques permettent l'utilisation de nouvelles technologies pour améliorer leur accès, comme les intelligences artificielles et les algorithmes. Des nouvelles pistes de valorisation sont ainsi possibles pour les images.

A. La numérisation des collections iconographiques : donner accès à

« Plus de vingt millions d'images... C'est ce qu'abrite la Bibliothèque nationale de France [...]. Comment consulter ces images ? Elles [...] sont réparties dans tous les départements de la Bibliothèque nationale de France, eux-mêmes situés sur plusieurs sites[...]. Jusque dans les années 1980, une visite sur place était la seule réponse [...] [pour obtenir], dans la plupart des cas, un document non reproductible directement »¹⁴¹. Cette description de la difficulté à accéder aux collections iconographiques à la BnF ne s'applique pas uniquement à cette institution à cause des différentes fonctions prises par l'image, tour à tour illustration, œuvre d'art ou carte géographique. La numérisation change toutefois la donne, en permettant de nouvelles formes d'accès aux images et de valorisation autour d'elles.

1. Les pratiques de numérisation

Trois questions de l'enquête concernent la numérisation des fonds iconographiques, afin d'avoir des informations sur les pratiques de numérisation dans les établissements. La première porte sur l'existence ou non d'une politique de numérisation des documents iconographiques au sein de l'institution : c'est le cas de 80% des interrogé.e.s. Cela permet d'organiser en amont la numérisation

¹⁴⁰ Claerr, Thierry et Westeel, Isabelle (dir.). *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*. Paris : Éditions. du Cercle de la Librairie, 2013. (Collection Bibliothèques), p. 384.

¹⁴¹ Thompson, Marie-Claude. Le pari de la numérisation de l'image fixe : réalisations et projets de la Bibliothèque nationale de France. Dans Picot, Nicole (dir.). *Arts en bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2003. (Collection Bibliothèques), p. 251.

des documents, en définissant des critères et constituant des corpus pertinents. Les huit bibliothèques ne menant pas de politique de numérisation des documents iconographiques sont principalement des bibliothèques municipales : il est possible qu'elles ne puissent pas mener une politique de numérisation globale en raison d'un manque de moyens mis à disposition¹⁴².

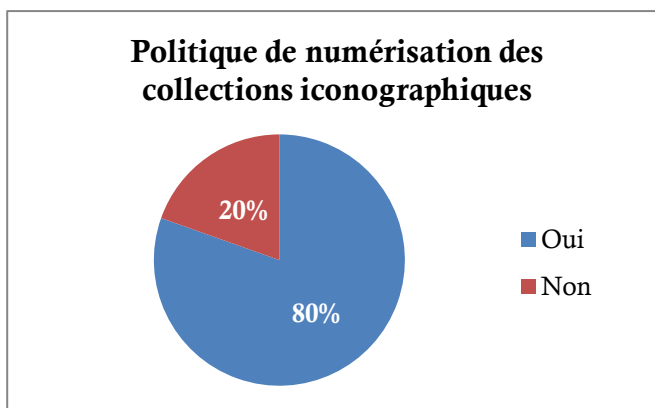


Figure 15 : *Existence d'une politique de numérisation des collections iconographiques*

Il est ensuite intéressant de savoir si la numérisation des fonds iconographiques se fait dans le cadre de la politique de numérisation générale de l'établissement ou s'il s'agit d'une action à part. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une politique coordonnée avec celle des autres documents conservés dans la bibliothèque. Dix établissements séparent les fonds iconographiques des autres : il s'agit d'institutions rattachées à des musées ou des grands établissements, dans lesquelles ces fonds représentent de la documentation pour les chercheurs et/ou sur le reste des collections. Parmi les autres cas mentionnés par les personnes ayant répondu à l'enquête, on trouve notamment la participation à des opérations subventionnées, qui se rajoutent à la politique de numérisation de l'établissement mais qui permettent d'accroître la visibilité des collections¹⁴³.

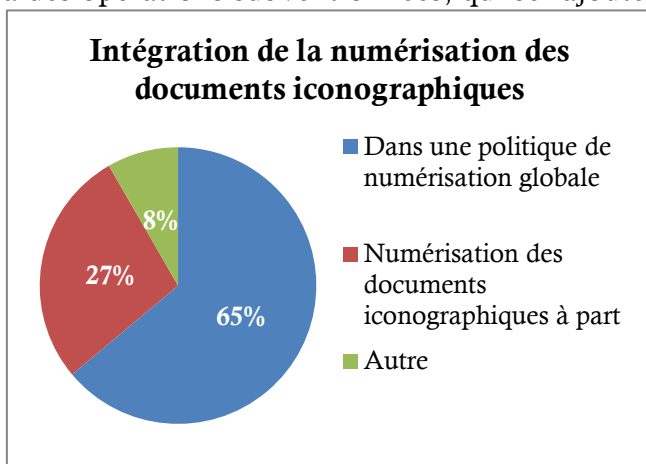


Figure 16 : *Intégration de la numérisation des documents iconographiques dans la politique de numérisation générale*

Il a enfin paru essentiel de connaître les critères de sélection des documents iconographiques à numériser et ce notamment parce que les ouvrages portant sur la numérisation ne les évoquent que très peu¹⁴⁴. Il ressort de l'enquête que le critère le plus utilisé pour choisir les documents est la constitution d'un corpus numérisé thématique. Il s'agit en effet d'une condition permettant d'élaborer une politique de numérisation en lien avec la médiation des collections

¹⁴² Les résultats de cette question sont analysés plus en détails dans l'Annexe 2, p. 139-140.

¹⁴³ Ibidem.

¹⁴⁴ Même l'excellent *Manuel de la numérisation* dirigé par Thierry Claerr et Isabelle Westeel souligne uniquement, p. 20 : « La numérisation prend alors tout son sens et répond à plusieurs objectifs :

- préserver le patrimoine documentaire ;
- rendre visible le patrimoine des établissements ;
- constituer des corpus numériques pour l'enseignement et la recherche ;
- répondre à des demandes ponctuelles de reproduction. ».

Seconde partie : Quel avenir pour la gestion des collections iconographiques ?

et d'obtenir un ensemble numérique cohérent. 60% des répondant.e.s prennent également en compte la préservation des ressources ainsi que leur rareté. La numérisation, une fois réalisée et de bonne qualité, diminue les consultations de l'original et les documents rares et/ou précieux sont d'excellents produits d'appel pour les portails numériques¹⁴⁵.

La numérisation effectuée dans le cadre d'une exposition, comme celle réalisée à la demande de lecteurs ou lectrices, sont plus ponctuelles, car elles dépendent de l'intérêt du public pour les documents conservés par l'établissement et de la politique de valorisation¹⁴⁶. Enfin, on trouve parmi les autres critères mentionnés la provenance des documents et notamment du fonds local, dont le public est celui que touchent les outils de valorisation des collections numérisées¹⁴⁷.

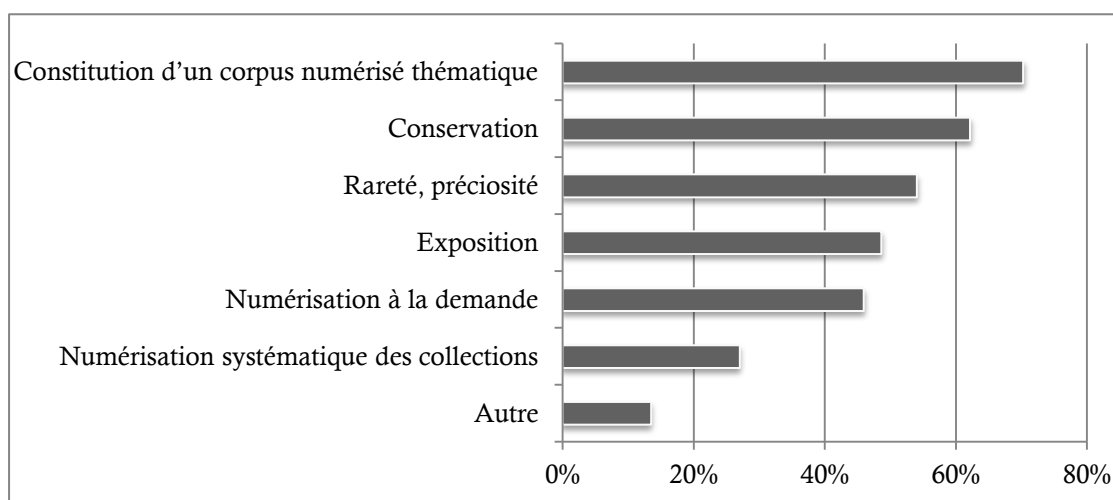


Figure 17 : Critères de sélection des documents à numériser

2. Ce que permet la numérisation des images fixes

Numériser des documents iconographiques permet de renouveler la valorisation physique qui, si elle donne accès à l'original à un large public et est essentielle pour l'appropriation du patrimoine par tous et toutes, induit un certain nombre de risques pour leur conservation : exposition prolongée à une lumière forte, manipulations, possibilités de vols, etc¹⁴⁸. La valorisation numérique ouvre en effet un horizon des possibles, allant de la simple mise à disposition des ressources numérisées en ligne, dans un portail plus ou moins éditorialisé, à la création d'expositions complètement virtuelles reproduisant une scénographie et

¹⁴⁵ Les réponses à cette question sont détaillées dans l'Annexe 2, p. 141.

¹⁴⁶ La numérisation à la demande est un service offert au public de la bibliothèque. On peut consulter à ce propos le mémoire d'études soutenu pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques par ma camarade Agathe Cordellier : *Numérisation à la demande : quelles incidences sur les politiques documentaire et de services ?*.

¹⁴⁷ Pour plus d'informations sur la place des documents iconographiques dans la valorisation des fonds locaux, il est conseillé de se reporter à Haquet, Claire et Huchet, Bernard. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Boîte à outils ; 36), et en particulier p. 23 sur les supports présents dans les fonds locaux et le chapitre « Les éphémères, un cas particulier » par Séverine Montigny.

¹⁴⁸ On consultera à ce sujet le chapitre « Communiquer et mettre en valeur des documents patrimoniaux » de Mouren, Raphaële. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, op. cit., p. 265-302.

une description circonstanciée des œuvres¹⁴⁹. La numérisation a donc des avantages évidents pour la conservation des documents physiques et pour l'accès facilité à leur version numérisée, qui peut alors se faire, idéalement, sur tout outil connecté à Internet, n'importe où et n'importe quand¹⁵⁰.

La numérisation peut également être une aide au travail des professionnels : bénéficier des documents numérisés permet notamment de retrouver plus facilement une notice correspondant à la ressource qu'on se souvient avoir vu ou encore de contrôler le catalogage des ressources avant la publication définitive dans le catalogue, sans avoir besoin de manipuler le document original. Dans le cadre d'une exposition ou d'un prêt, la numérisation constitue une photographie de l'état du document avant qu'il ne sorte de l'établissement ou soit mis en place, qui peut être mobilisée dans la constitution du dossier de l'œuvre¹⁵¹.

Numériser est aussi un nouveau service proposé par les bibliothèques : il permet notamment de mettre à disposition des universitaires des reproductions d'une bonne qualité accompagnées de métadonnées (OCRisation de la légende, indexation sujet) interrogeables, ce qui offre des possibilités de fouille de données y compris sur les images. Cela permet également la mise en place d'outils d'exploration et de manipulation des documents numérisés qui sont impossibles sur des fonds physiques, comme les protocoles IIIF (International Image Interoperability Framework)¹⁵². Il est à présent possible, si les APIs IIIF sont disponibles sur la bibliothèque numérique, de voir des petits détails sur des images en haute résolution, de comparer des documents numérisés issus de différentes institutions côte à côte dans un même outil, mais aussi d'annoter des contenus et de les partager facilement.

La numérisation et sa mise à disposition sur Internet permettent enfin une valorisation numérique large, à destination d'un public qui peut être éloigné mais qui forme une communauté différente de celle des lecteurs et lectrices se déplaçant à la bibliothèque. La variété des réseaux sociaux existant offre des possibilités de médiation nouvelles aux institutions, surtout qu'une grande majorité plébiscite l'ajout d'images illustrant les publications. Valoriser les collections iconographiques à partir des documents numérisés peut ainsi attirer un grand nombre d'utilisateurs et utilisatrices de ces médias et donner une image positive de l'établissement¹⁵³. Un exemple est la possibilité offerte de mettre en place une opération de *crowdtagging* en utilisant un réseau dédié aux images et plus particulièrement aux photographies comme *Flickr The Commons*, qu'a utilisé la

¹⁴⁹ Sur les réalisations actuelles, on peut consulter le rapport de l'enquête sur les bibliothèques numériques dédiées au patrimoine écrit menée par Élisabeth Sosson entre septembre et décembre 2018 pour le Service du Livre et de la Lecture, Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles, à paraître en 2019.

¹⁵⁰ On constate notamment une baisse de la fréquentation des bibliothèques sur place pour certaines recherches ne nécessitant que la version numérique des collections, comme l'analyse Jean-Yves Sarazin dans *Environnement numérique et accès aux originaux. Évolution de l'offre et des usages du patrimoine cartographique à la BnF*. Dans Roustan, Mélanie (dir.). *La recherche dans les institutions patrimoniales : sources matérielles et ressources numériques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (Papiers), p. 74-81.

¹⁵¹ Sur ce sujet, on peut se reporter aux pages 194 à 200 du *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, qui liste à la page 194 trois autres ressources importantes pour l'exposition des documents graphiques.

¹⁵² Pour plus d'informations sur les protocoles IIIF, de nombreuses sources existent : le site web dédié (disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://iiif.io/> >) ou encore les différents documents mis à disposition par Biblissima (par exemple l'Introduction à IIIF disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://doc.biblissima.fr/introduction-iiif> >).

¹⁵³ On trouvera plus de détails sur l'utilisation des réseaux sociaux dans la valorisation des collections patrimoniales dans Mesguich, Véronique. *Bibliothèques: le web est à vous*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques), p. 33-76.

bibliothèque municipale de Toulouse. Si les attendus en terme d'indexation « orientée usagers » n'ont pas satisfait les bibliothécaires, la popularité du versement de 4500 clichés issus du fonds Eugène Trutat a été immédiate et ces photographies sont encore utilisées par les membres du réseau social¹⁵⁴.

3. Quels enjeux autour des « banques d'images » ?

La constitution d'une banque d'images, composée entre autres de documents iconographiques numérisés, pose toujours des questions, à la fois d'organisation, de choix des outils, de choix et de maintenance des contenus, de paramétrage et d'améliorations du portail, etc¹⁵⁵. Les bibliothèques numériques mises en ligne par les bibliothèques rencontrent également une concurrence sur Internet si on les considère comme des réservoirs d'images. De nombreuses banques d'images, issues d'institutions publiques ou privées, se sont effectivement constituées et proposent des documents iconographiques pour l'illustration de travaux, la conception d'une politique de communication ou encore le marketing. On trouve deux sortes de banques d'images : celles qui exigent le paiement des téléchargements et celles dont les images sont dites « libres de droits » et supposées gratuitement téléchargeables et réutilisables¹⁵⁶.

La bibliothèque numérique s'inscrit donc dans cet écosystème de la banque d'images disponible en ligne, avec une spécialisation pour les images anciennes : il faut donc penser la place de la bibliothèque numérique dans cet environnement et lui permettre d'exister vis-à-vis des concurrents, que ce soit par un référencement le meilleur possible afin d'apparaître dans les résultats des moteurs de recherche, mais aussi par la complémentarité des documents mis en ligne par rapport à l'offre existante. Faut-il créer un outil à part ou simplement verser ses images dans une banque d'images existante dont le mode de fonctionnement et les valeurs sont partagées par l'établissement ? On pense notamment à l'utilisation de Wikimedia Commons, qui permet de déposer les documents numérisés et leurs métadonnées précises dans un réservoir d'images tout en mentionnant l'établissement les conservant et les droits afférents à leurs réutilisations. Il est certain qu'une image bien renseignée dans Wikimedia Commons a plus de chance d'être connue et réutilisée que si elle apparaît dans une bibliothèque numérique spécifique, ce qui n'empêche pas de faire les deux.

Une autre solution pour ne pas entrer dans la surenchère de l'augmentation de l'offre (un certain nombre de nouvelles images mises en ligne chaque semaine) et dans la nécessité de numériser toujours plus avec des crédits en baisse est de privilégier la mise en ligne de contenus dont la valeur est qualitative par le choix du corpus numérisé ou de la rareté des ressources. Une telle position a naturellement des opposants, qui sont (à juste titre) frustrés de la différence entre les collections en ligne et celles conservées physiquement dans l'établissement,

¹⁵⁴ Le déroulé de l'opération se trouve décrit par Jocelyne Deschaux et Patrick Hernebring dans Les réseaux sociaux : le fonds Trutat de la bibliothèque municipale de Toulouse sur Flickr. Dans Di Pietro, Christelle (dir.). *Produire des contenus documentaires en ligne : quelles stratégies pour les bibliothèques ?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2014. (La Boîte à outils ; 30), p. 110-116.

¹⁵⁵ Sur toutes ces questions, on peut lire avec intérêt Claerr, Thierry et Westeel, Isabelle. *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*. op. cit.

¹⁵⁶ Les banques d'images payantes les plus connues sont Getty Images (disponible en ligne [consultée le 04/03/2019] : < <https://www.gettyimages.fr/> >) et Shutterstock (disponible en ligne [consultée le 04/03/2019] : < <https://www.shutterstock.com/fr/> >). On trouvera une des nombreuses listes de banques d'images libres de droits à cette adresse [consultée le 04/03/2019] : < <https://fr.shopify.com/blog/47729285-les-22-meilleures-banques-d-images-gratuites-et-libres-de-droits> >.

mais elle véhicule également une image positive de l'institution, qui met à disposition des corpus constitués scientifiquement autour d'un sujet et annonce clairement aux utilisateurs et utilisatrices ce qu'il ou elle peut trouver dans ce réservoir et ce qui n'y figure pas. Cette spécialisation des bibliothèques numériques dédiées à un sujet précis pose cependant le problème de la démultiplication des sites web à fouiller lorsqu'on s'intéresse à un sujet à la marge de plusieurs corpus constitués.

B. Images et intelligence artificielle : l'expérience GallicaPix

Afin d'illustrer les possibilités offertes par les nouvelles technologies et la numérisation des documents iconographiques, j'ai souhaité attirer l'attention sur une expérience réalisée à la BnF : GallicaPix. Il s'agit d'un service séparé de celui de Gallica mais qui sert de base de tests pour offrir un accès différent aux documents numérisés de la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires.

1. Le problème de la visibilité des illustrations

La mise en place de GallicaPix part de deux constats sur la recherche dans Gallica : la restriction à une recherche portant sur les métadonnées bibliographiques et l'impossibilité de faire apparaître les illustrations dans les résultats des recherches portant sur les images. Le moteur de recherche de la bibliothèque numérique fonctionne en effet comme celui d'un catalogue de bibliothèque : il ne permet d'interroger que des métadonnées bibliographiques liées aux documents numérisés, donc, parmi d'autres, le titre, les auteurs ou contributeurs, la collection ou le sujet. Les illustrations sont quant à elles invisibles dans les résultats de recherche, car elles sont numérisées dans un lot d'images étiqueté « livre » ou « périodique » et ne sont jamais indexées pour elles-mêmes, ce qui pénalise notamment les chercheurs et chercheuses désirant travailler sur les questions de représentation ou les illustrations de presse. Ces deux limites à la recherche d'images sur un sujet gênent la visibilité des ressources présentes dans Gallica, que ce soit pour les utilisateurs et utilisatrices qui ne peuvent accéder rapidement à des images illustrant leurs propos ou pour les bibliothécaires qui organisent la valorisation de ces ressources autour de sujets et peuvent perdre un temps précieux à les trouver.

La bibliothèque numérique cherche ainsi à améliorer la recherche d'images par sujet, mais la masse de documents présents dans Gallica, qui a atteint les cinq millions de documents numérisés au début de l'année 2019¹⁵⁷, ainsi que son hétérogénéité ne permettent pas de faire des tests, sans compter les risques de rendre indisponible les ressources pour les utilisateurs et utilisatrices. Il a donc fallu créer une base à part servant de bac à sable afin de tester différentes solutions à une plus petite échelle et sans conséquences sur le fonctionnement de Gallica.

¹⁵⁷ Pour plus d'informations ainsi que pour un exemple de valorisation autour de Gallica, on peut consulter [consulté en ligne le 04/03/2019] : < <https://gallica.bnf.fr/blog/06022019/le-jeu-des-5-millions> >.

2. GallicaPix : quand l'intelligence artificielle améliore la recherche

La mise en place de GallicaPix est ainsi une première expérience à la fois de recherche différente dans un corpus numérique, mais aussi d'indexation des images¹⁵⁸. Il s'agit en effet d'utiliser des intelligences artificielles constituées de réseaux neuronaux permettant d'automatiser des opérations et ainsi de les réaliser à grande échelle. Trois réseaux sont à l'oeuvre dans GallicaPix : le premier identifie la présence d'une image dans la page numérisée ainsi que les légendes OCRisées. Le deuxième réseau neuronal reprend l'image identifiée et détermine le type d'illustration : dessin, photo, gravure, carte, partition, etc. Le troisième applique enfin une reconnaissance visuelle afin d'extraire les contenus présents dans l'image : il peut s'agir de personnes, d'objets mais aussi de couleurs dominantes. Ces trois traitements des pages numérisées permettent donc de faire ressortir les illustrations, d'en permettre le tri par type et enfin d'effectuer une indexation automatisée des contenus de l'image afin d'enrichir la recherche par sujet, qui est également possible sur les légendes OCRisées identifiées par le premier réseau neuronal.

Les intelligences artificielles mises en place dans GallicaPix n'ont pas été créées *ad hoc* : elles sont issues d'autres projets. La troisième, permettant d'identifier les contenus présents dans une image, utilise deux réseaux développés et entraînés par IBM (IBM Watson Visual Recognition) et Google (Google Cloud Vision) qui connaissent déjà 30 à 40 000 concepts visuels, qui représentent chacun l'analyse d'un millier d'images afin d'améliorer le réseau. Ces trois intelligences artificielles ont donc été appliquées à un corpus thématique, qui est celui de la Première Guerre mondiale, afin de ne pas gêner le travail par la masse et l'hétérogénéité des contenus tout en permettant une vérification facilitée des réussites et des erreurs.

3. Les limites de la reconnaissance des sujets

Les résultats du traitement des images sont interrogeables via un formulaire de recherche conçu pour le prototype¹⁵⁹, qui affiche des vignettes des résultats de la requête, derrière lesquelles se trouve un lien vers la page du document dans Gallica. En effet, pour permettre aux intelligences artificielles de fonctionner, les numérisations ont toutes été extraites de Gallica et enregistrées dans une base spécifique, qui permet d'y ajouter les indexations faites par les réseaux neuronaux, ce que le modèle de données de Gallica ne prévoit pas.

Les résultats de l'indexation proposée par GallicaPix sont plutôt satisfaisants pour l'identification des images et de leurs légendes ainsi que pour le type d'images. Les réseaux sont néanmoins moins pertinents sur l'identification des personnes et encore moins des objets, qui dépendent des concepts appris par les intelligences artificielles, dont l'entraînement ne porte pas forcément sur des documents patrimoniaux. Quelques corrections ont été faites afin d'améliorer la

¹⁵⁸ L'ensemble des propos sur GallicaPix viennent d'un entretien avec Jean-Philippe Moreux, expert OCR et formats éditoriaux à la BnF et concepteur du prototype, que je remercie pour le temps qu'il a pu consacrer à m'expliquer le fonctionnement de GallicaPix lors de mon stage à la BnF. Une présentation est également disponible sur Gallica Studio [consultée le 04/03/2019] : < <http://gallicastudio.bnf.fr/bo%C3%A0Ete-%C3%A0-outils/plongez-dans-les-images-de-14-18-en-testant-un-nouveau-moteur-de-recherche> >.

¹⁵⁹ Disponible en ligne [consultée le 04/03/2019] : < <http://demo14-18.bnf.fr:8984/rest?run=findIllustrations-form.xq> >.

reconnaissance, mais il est impossible de procéder à la vérification de toutes les indexations : elle se fait donc au fil des recherches et des erreurs repérées par les utilisateurs et utilisatrices. L'entraînement des intelligences artificielles, qui se fait également sur d'autres fonds que ceux proposés par GallicaPix, a pour conséquence des changements d'indexation, car les réseaux évoluent et indexent à nouveau les images régulièrement. Si ces changements sont souvent bénéfiques car le réseau neuronal est amélioré, ils peuvent également engendrer de nouvelles erreurs pour les cas proches visuellement. L'expérience mériterait ainsi d'être renouvelée sur d'autres corpus cohérents, afin d'entraîner les intelligences artificielles et de traiter d'autres types de documents. Reste néanmoins une question importante à trancher pour la BnF, celle de l'utilisation de cette indexation pour Gallica et/ou le catalogue général. Deux problèmes se posent en effet : une question pratique, qui est la taille des métadonnées à reverser dans Gallica, puisque l'indexation a généré 1 000 000 de métadonnées supplémentaires, et une question conceptuelle, liée au modèle de données qui ne peut stocker ces informations et à la qualité de la production automatique d'indexation.

C. Vers une indexation automatisée des images ?

« L'élément important, très utilisé pour les recherches, est la description du contenu des images. [...] La difficulté de l'indexation matière des images tient à leur nature même. L'indexation ne peut être que partielle et subjective »¹⁶⁰. Chaque catalogueur va en effet mettre en avant ce qui lui semble être le contenu principal du document, en particulier pour des raisons d'économie du temps passé à l'indexation. L'expérience de GallicaPix pose la question de la place de l'automatisation dans les bibliothèques, et notamment, pour les images, au niveau de l'indexation, qui permettrait un gain de temps et une indexation plus fine des contenus.

1. Ce qu'on pourrait faire en s'inspirant de GallicaPix

L'un des apports de l'expérience GallicaPix est la reconnaissance des contenus présents dans les images, que l'on peut assimiler à une indexation sujet du document. On constate également que le réseau neuronal ne fait pas la différence entre le contenu principal de l'image et les éléments annexes qu'il analyse, ce qui permet de ne pas complexifier l'indexation des représentations dans lesquelles il y a plusieurs contenus d'égale importance.

L'expérience GallicaPix, en plus d'enrichir la recherche dans la bibliothèque numérique, pourrait ainsi servir au catalogage des images, en permettant aux chargé.e.s de collections iconographiques de ne procéder qu'à une vérification des mots-clés apposés par le réseau neuronal, sans avoir besoin d'entrer manuellement toutes les indexations. Cela nécessiterait cependant d'entraîner l'intelligence artificielle sur des corpus thématiques représentatifs des documents à indexer, apprentissage pour lequel il est nécessaire d'indexer manuellement les fonds et de corriger le réseau lorsqu'il se trompe. Il faudrait probablement aussi lui apprendre un vocabulaire d'indexation des images plus précis que celui dont il dispose à ce jour et utilisé dans le monde des bibliothèques, comme le vocabulaire Rameau (utilisé à la BnF mais qui n'est pas adapté à la description iconographique) ou le

¹⁶⁰ Mouren, Raphaële. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2007. (Collection Bibliothèques), p. 345.

thesaurus Garnier (utilisé par la Base Joconde mais spécialisé pour les enluminures médiévales)¹⁶¹.

2. Les limites que pourrait imposer un tel projet

Indexer automatiquement les documents iconographiques pose toutefois un certain nombre de questions. Certes cela permet de dépasser la partialité de l'indexation sujet, mais cela crée en contrepartie le risque de bruit : quelqu'un qui cherche des représentations de moutons pourrait ainsi se retrouver avec l'ensemble des paysages dans lesquels apparaissent un troupeau de moutons, même petit, alors qu'il ou elle est plutôt à la recherche d'un dessin où l'animal est le contenu principal¹⁶². Un autre problème est celui de la vérification des métadonnées créées automatiquement : non vérifiées, elles n'ont pas la qualité des indexations sujets renseignées par les professionnels, qui font l'objet de vérifications avant leur publication dans le catalogue. Or contrôler toutes les indexations automatisées est illusoire pour au moins deux raisons : la première est le manque de moyens humains et la seconde consiste en l'apprentissage du réseau neuronal. Ce dernier en effet renouvelle sans cesse son indexation au fur et à mesure de ses nouvelles connaissances : s'il est déjà impossible de vérifier la génération d'une indexation automatisée à un temps donné, il est encore moins envisageable de contrôler à nouveau l'indexation à chaque passage de l'intelligence artificielle sur l'image. Une dernière opposition, et non des moindres, est celle du métier : automatiser l'indexation aurait pour conséquence de nier l'expertise des professionnels qui sont en charge de cette tâche et à les déposséder de leurs compétences en les transformant en simples correcteurs du travail accompli par la machine¹⁶³.

3. Un garde-fou : évaluer la qualité de l'indexation

Il est impossible de répondre ici aux problèmes qu'engendrerait la mise en place d'une indexation automatisée des images. On peut néanmoins envisager une réponse à une inquiétude, celle de la qualité des données produites par l'indexation automatisée par rapport notamment à celles créées par les catalogueurs. Il faudrait indiquer aux utilisateurs et utilisatrices du catalogue le niveau de qualité de la métadonnée, par exemple en mentionnant qu'elle a été produite par une intelligence artificielle ou par un bibliothécaire ou en précisant si elle a été vérifiée. Cela leur permettrait d'accorder plus ou moins de crédit aux informations données, en accédant tout de même aux notices qui peuvent les intéresser. Une telle évaluation de la qualité d'un travail automatisé est déjà à l'étude au département des Métadonnées de la BnF pour la plateforme *data.bnf.fr*, sur laquelle vont être mises en ligne des notices d'œuvres créées par un algorithme à partir des notices d'autorité titre du catalogue général de la BnF. Ces notices ne pourront pas être toutes relues avant la mise en ligne et il faut donc imaginer des critères d'évaluation de la qualité des métadonnées afin d'informer les utilisateurs et utilisatrices de ce qui se trouve sous leurs yeux.

¹⁶¹ Pour une liste des différents vocabulaires d'indexation iconographiques existants, voir *ibidem*, p. 346-8.

¹⁶² Ce problème pourrait être réglé par une visualisation des résultats en mosaïque d'images, comme l'indique Marie-Claude Thompson dans le chapitre « Traitement documentaire de l'image fixe » dans Collard, Claude et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 166.

¹⁶³ Sur l'opposition des métiers à l'automatisation, voir le mémoire de ma camarade Clémence Desrues *Les réticences face aux évolutions du métier : enquête auprès des professionnels de lecture publique*, soutenu en 2019 pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques.

Une autre démarche à l'étude est celle d'une évaluation statistique des différences entre une indexation manuelle et une indexation automatisée, sans passer par une mesure du rappel et de la précision. Il s'agit de deux mesures qui évaluent la pertinence des résultats lors d'une requête mais elles impliquent l'indexation manuelle d'un échantillon. La démarche à l'étude permettrait d'évaluer ces différences, en construisant un graphe à partir du corpus de mots-clés qui offrirait une navigation entre les documents¹⁶⁴. Cela permettrait d'analyser l'indexation indépendamment des mots-clés choisis en s'intéressant à la façon dont elle est réalisée et à la qualification des écarts constatés. Le programme n'est pas encore achevé, mais la réflexion aboutirait à une évaluation objective du niveau d'indexation atteint automatiquement et de la possibilité d'utiliser ces mots-clés avec la même confiance que ceux renseignés par les bibliothécaires.

« Profitons pleinement des nouveaux usages permis par le numérique »¹⁶⁵. Cette affirmation de Michel Melot à la fin de la préface du *Manuel de la numérisation* résume l'opportunité qu'est la numérisation pour la valorisation des documents iconographiques. Il peut s'agir de la mise en place de nouveaux services et d'un meilleur accès aux ressources, comme la mise à disposition dans une bibliothèque numérique en ligne ou l'utilisation des protocoles IIIF, mais aussi d'une valorisation différente, plus ludique ou thématique, à travers les réseaux sociaux ou la participation à un projet collectif. La numérisation enrichit également les documents numérisés par l'ajout de métadonnées spécifiques et la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies afin d'améliorer les services offerts par les bibliothèques numériques et les catalogues.

¹⁶⁴ Le projet est mené à travers la création d'un programme, qui est expliqué sur cette page GitHub [consultée en ligne le 04/03/2019] : < https://github.com/Lully/subjects_analysis >. Je remercie vivement Etienne Cavalié, responsable de l'équipe Analyse et Traitement des données au département des Métadonnées de la BnF, pour ses lumières sur la question de l'évaluation de l'indexation automatisée.

¹⁶⁵ Melot, Michel. Préface. Dans Claerr, Thierry et Westeel, Isabelle (dir.). *Manuel de la numérisation*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 16.

CHAPITRE 2. QUAND LES IMAGES FONT LEUR TRANSITION

« Exposer les catalogues des bibliothèques dans le web de données, tel est l'objectif du programme Transition bibliographique, lancé en novembre 2015 sous l'égide des deux agences bibliographiques (Abes et BnF) »¹⁶⁶. Ce programme de travail est composé de trois groupes : le groupe Normalisation, chargé de rédiger le futur code de catalogage français, RDA-FR ; le groupe Formation, responsable du plan de formation nationale nécessaire à la diffusion du code de catalogage auprès des professionnels, et le groupe Systèmes et Données, en charge de la réflexion autour du nouveau format, des nouveaux outils de catalogage plus adaptés à la production de catalogues FRBRisés, mais aussi de la préparation de la migration des données entre les catalogues actuels et les futurs catalogues exposés sur le Web. L'évolution des catalogues et leur exposition dans le web de données concerne tous les documents qui s'y trouvent, y compris les ressources iconographiques. L'enjeu est de pouvoir mettre en avant les documents conservés dans les bibliothèques : il est partagé avec des initiatives déjà en cours comme les catalogues collectifs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

A. L'impact de la Transition bibliographique sur la description des documents iconographiques

Le groupe Normalisation de la Transition bibliographique est chargé de la rédaction du nouveau code de catalogage français, RDA-FR, qui adapte le code RDA publié en 2010 aux circonstances de la documentation en France. Parmi les points analysés comme discordants avec le code RDA, on trouve la description des documents iconographiques, qui n'a pas été envisagée dans sa totalité par le RDA Steering Committee (RSC) en charge de la rédaction de RDA. Ce travail aura donc de grandes conséquences sur les chargé.e.s de collections iconographiques, qui devront, une fois les nouvelles règles de catalogage élaborées, adapter leur façon de traiter les documents ainsi que leurs outils de catalogage et leurs catalogues. Cette évolution permettra de réaliser des descriptions plus précises des documents, de rendre plus d'informations interrogeables par les requêtes des utilisateurs et utilisatrices, mais surtout de mieux mettre en valeur les fonds iconographiques, par exemple en les liant aux documents qu'ils informent dans le catalogue, même si ces derniers ne sont pas eux-mêmes des images.

1. La perception de l'évolution des catalogues chez les professionnels de l'image

Le programme de la Transition bibliographique ayant commencé en 2015, de nombreuses actions de sensibilisation ont déjà été menées sur l'ensemble du territoire, grâce au partenariat entre les CRFCB et le groupe Formation¹⁶⁷, à travers des formations et des journées d'études. Un manuel vient même d'être

¹⁶⁶ Présentation du programme national de la Transition bibliographique sur son site web. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.transition-bibliographique.fr> >.

¹⁶⁷ Pour plus d'informations sur les formations à l'évolution des catalogues et des règles de catalogage, voir la page dédiée sur le site de la Transition bibliographique [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/modalites-pratiques/> >.

publié aux Éditions du Cercle de la Librairie afin d'expliquer les nouvelles normes de catalogage qui ont été rédigées par le groupe Normalisation¹⁶⁸. Quatre ans après le début du programme, le Service du Livre et de la Lecture pilote en ce début d'année 2019, une enquête sur les pratiques de catalogage autour de la Transition bibliographique à destination des bibliothèques territoriales. Celle-ci a été annoncée par Frédérique Joannic-Seta, directrice du département des Métadonnées, lors de la 3^e journée professionnelle du groupe Systèmes et Données du 6 novembre 2018¹⁶⁹. En attendant les premières conclusions de cette enquête, qui seront présentées lors d'une journée d'étude le 19 avril 2019 à la BnF, la question a été posée aux chargé.e.s de collections iconographiques, afin d'évaluer leur appropriation de ces problématiques.

La question comportait deux volets : l'état des connaissances sur les évolutions induites par la Transition bibliographique mais aussi l'application pratique envisagée ou mise en place sur le traitement des documents iconographiques. Les réponses obtenues montrent que 80% des professionnels ne se sont pas encore emparé.e.s de ces problématiques. Parmi les neuf enquêté.e.s qui ont commencé à y réfléchir, deux travaillent à la BnF, où elles participent aux groupes de modélisation, aux formations ou à l'élaboration du nouvel outil de catalogage. Trois autres répondant.e.s ont suivi des formations sur les nouvelles normes ou s'informent via le site internet. Enfin, deux autres utilisent un système de catalogage différent (pas de format MARC ni de SIGB) mais se tiennent au courant des évolutions pour adapter leurs formats d'export ou les informations renseignées dans les notices¹⁷⁰.

Il y a encore du chemin avant que les chargé.e.s de collections iconographiques soient complètement investi.e.s dans les changements impliqués par la Transition bibliographique, mais le programme n'en est qu'à ses débuts, d'autant que les normes de catalogage concernant les spécificités des documents iconographiques n'ont pas encore été mises au point.

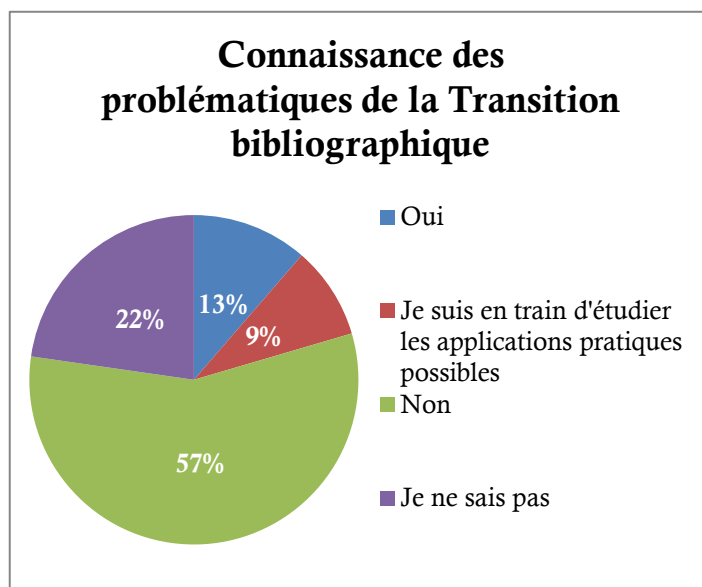


Figure 18 : Connaissance des problématiques de la Transition bibliographique par les chargé.e.s de collections iconographiques

¹⁶⁸ Toussaint, Claire (dir.). *Cataloguer aujourd'hui : identifier les œuvres, les expressions, les personnes selon RDA-FR*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2018. (Collection Bibliothèques).

¹⁶⁹ Intervention en conclusion de la journée, dont la vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de la BnF à cette adresse [consultée le 04/03/2019] : < <https://www.youtube.com/watch?v=nY-Onk7cV34> >.

¹⁷⁰ Les réponses à cette question sont analysées dans l'Annexe 2, p. 138. D9-10

2. La normalisation de l'image : chantier en cours

Les documents iconographiques ont en effet été oubliés par la première publication du code RDA en 2010, comme d'autres ressources (documents cartographiques, monnaies et médailles, etc.). Le groupe Normalisation, piloté par Françoise Leresche, experte en modélisation documentaire, s'attache donc à adapter les règles de catalogage proposées par RDA aux spécificités des collections conservées dans les bibliothèques françaises. Une première étape a été une modélisation rapide réalisée par le département des Métadonnées et celui des Estampes et de la Photographie dans le cadre de la conception du nouvel outil de catalogage de la BnF. Une deuxième étape a été le stage que j'ai pu effectuer au département des Métadonnées sur la rédaction d'un avant-projet de norme de description des Œuvres et Expressions iconographiques, qui servira de texte de base pour le futur sous-groupe Œuvres et Expressions iconographiques qui devrait commencer ses travaux courant 2019.

La description des documents iconographiques suit en effet la répartition entre Œuvre, Expression, Manifestation et Item définie pour l'ensemble des ressources conservées dans les bibliothèques afin que toutes soient dans le même format. Elle est en cours de normalisation dans deux groupes, celui consacré aux Manifestations, piloté par Mélanie Roche, et celui qui est en charge des Œuvres et Expressions, piloté par Frédéric Puyrenier, et qui se divise en plusieurs sous-groupes, pour l'instant au nombre de deux, l'un pour les ressources textuelles et l'autre pour les ressources musicales.

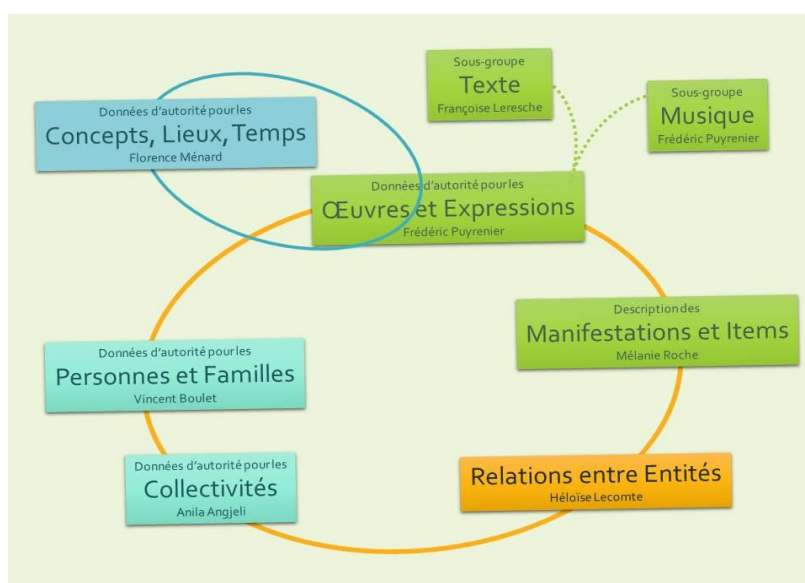


Figure 19 : Sous-groupes composant le groupe Normalisation de la Transition bibliographique. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.transition-bibliographique.fr/rda-fr/normalisation-en-cours/> >.

La création du groupe sur les Œuvres et Expressions iconographiques va permettre de préciser les attributs spécifiques aux images, comme la Technique de l'expression, ou les informations qui doivent être renseignées dans certains attributs communs à plusieurs ressources, comme la Forme de l'Œuvre, qui est composée de différents sous-éléments dans le cas des œuvres iconographiques¹⁷¹. Il faut également préciser que l'ensemble des documents iconographiques, anciens

¹⁷¹ Pour plus d'informations sur le catalogage en entités, voir Toussaint, Claire (dir.). *Cataloguer aujourd'hui : identifier les œuvres, les expressions, les personnes selon RDA-FR*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2018. (Collection Bibliothèques).

ou non, sont concernés par le catalogage en Œuvres et Expressions, puisqu'ils sont traités de la même façon à ces niveaux quelle que soit leur date de création¹⁷².

3. La nécessaire obligation de maintenir les ponts entre les différents types de catalogage

On l'a vu dans les chapitres précédents, les chargé.e.s de collections iconographiques exercent un métier proche d'autres professions de la culture qui conservent le même type de documents. Il est important que les liens établis entre les différentes personnes chargées d'images soient maintenus voire renforcés, et cela passe notamment par une navigation facile entre les différents formats de description. C'est d'ailleurs l'une des ambitions du modèle IFLA-LRM et, pour une application pratique de ce modèle, du Fichier National d'Entités, qui visent, à terme, à être utilisés par tous les métiers ayant besoin de décrire les ressources concernées¹⁷³. Il serait intéressant pour la coopération entre les métiers que la rédaction des normes de description des ressources iconographiques puisse se faire avec un groupe mixte, pas uniquement composé de professionnels des bibliothèques¹⁷⁴.

Une autre action possible dans le cadre de la Transition bibliographique est une vigilance sur les formats qui seront mis en place en application des nouvelles règles de catalogage. C'est ce que signalent Claude Collard, Michel Melot et Marie-Claude Thompson dans *Images et bibliothèques* : « L'image se trouve à la confluence des mondes en pleine évolution des bibliothèques, des archives et des musées. Elle pourra être décrite selon plusieurs modèles, selon l'endroit où elle est conservée, et il est utopique de penser qu'un seul schéma pourra la décrire. L'enjeu est de créer des passerelles entre toutes ces données iconographiques. L'harmonisation des points d'accès, autorités et référentiels est la réponse à l'heure du Web sémantique »¹⁷⁵. On a en effet pu voir dans l'enquête que plusieurs établissements utilisent des formats « maison », qui permettent de communiquer les notices à direction des formats de bibliothèque (MARC et EAD) et de ceux des musées (et notamment de la base Joconde). Il est important que les évolutions du format portant les règles de catalogage en entités soient accompagnées d'une attention sur l'interopérabilité avec les autres formats de description des documents iconographiques. Cela peut se traduire par une implantation ou une mise à jour d'une table de conversion entre le format portant RDA-FR et ceux des autres institutions culturelles, pour maintenir les liens entre les différents métiers autour des collections iconographiques¹⁷⁶.

¹⁷² A contrario, la description des Manifestations anciennes est différente de celle des Manifestations contemporaines et fera également l'objet d'un groupe de normalisation s'appuyant sur un autre avant-projet rédigé lors de mon stage à la BnF.

¹⁷³ On trouve cette ambition affichée dans le communiqué de presse de création du projet, disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < http://www.bnf.fr/documents/cp_fne.pdf >.

¹⁷⁴ A l'heure où j'écris ces lignes, le groupe est toujours en cours de constitution, donc toute candidature envoyée à Françoise Leresche sera examinée avec attention afin d'avoir le groupe le plus représentatif possible.

¹⁷⁵ Collard, Claude, Melot, Michel et Thompson, Marie-Claude. Traitement documentaire de l'image fixe. Dans Collard, Claude et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 152.

¹⁷⁶ La convergence ou non des formats de description de l'image fixe est déjà souhaitée par Florent Palluault dans « Décrire et signaler des documents patrimoniaux : enjeux, formats, perspectives » dans Coq, Dominique (dir.). *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012. (La Boîte à outils ; 26), p. 129 : « Une concertation nationale paraît particulièrement souhaitable en ce qui concerne le format de description le mieux adapté pour les fonds et collections d'images fixes. L'usage traditionnel du MARC est remis en cause par divers projets

B. Vers un catalogue collectif des images ?

Une autre façon de mettre en valeur les fonds d'images existants dans son établissement est de les signaler dans des catalogues collectifs, qui font connaître les notices en dehors du seul catalogue de la bibliothèque. Cette action s'inscrit dans une politique nationale de valorisation des ressources conservées dans les institutions, les catalogues collectifs faisant un effort supplémentaire de référencement dans les moteurs de recherche.

1. Les fonds d'images, un besoin accru de signalement

Une question a été posée aux chargé.e.s de collections iconographiques afin d'évaluer la présence des collections iconographiques qu'ils et elles conservent dans les catalogues collectifs existants en France. Le catalogue dans lequel se trouve les documents iconographiques de plus de la moitié des répondant.e.s est le Catalogue Collectif de France (CCFr) et sa Base Patrimoine, qui donne accès à presque sept millions de notices bibliographiques décrivant les fonds anciens, locaux et spécialisés de deux-cent-huit bibliothèques sur le territoire¹⁷⁷. Le Sudoc est le deuxième catalogue qui contient

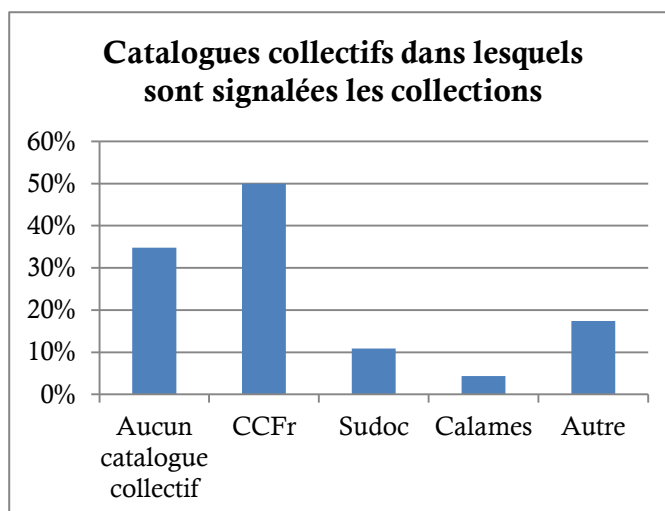


Figure 21 : Catalogues collectifs dans lesquels sont signalés des collections iconographiques

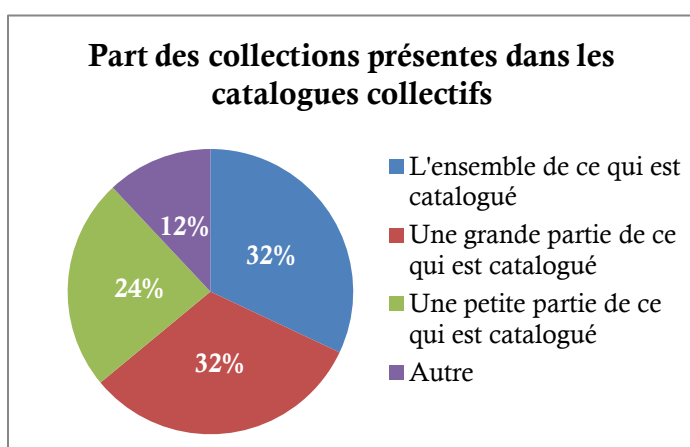


Figure 20 : Proportion des collections iconographiques présentes dans les catalogues collectifs

des notices de fonds iconographiques, pour cinq institutions, suivi par Calames, pour une personne, et la base Joconde (qui apparaît dans la catégorie « Autre »), pour deux établissements. Un autre élément qui apparaît dans les réponses obtenues est le fait qu'un tiers des enquêté.e.s n'ont aucun document signalé dans les catalogues collectifs.

Une autre donnée analysée est la proportion des fonds présents dans un

de traitement en EAD et par le choix de l'ABES de décrire de larges collections de documents photographiques dans l'outil EAD Calames. ».

¹⁷⁷ Le CCFr est interrogeable à cette adresse [consultée le 04/03/2019] : < <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp> >.

catalogue collectif par rapport à l'ensemble des collections iconographiques cataloguées dans leur établissement pour les vingt-quatre personnes ayant répondu positivement à la question précédente. Plus de 50% des répondant.e.s signalent une grande partie voire l'ensemble de ce qu'ils et elles ont catalogué dans un ou plusieurs catalogue(s) collectif(s), ce qui résulte probablement d'un moissonnage des catalogues des établissements ou d'un catalogage directement effectué dans l'interface collective, alors que les autres chargé.e.s de collections iconographiques ont sans doute opéré des versements quand ils et elles en ont eu l'opportunité.

Cependant, la catégorie « Autre » de la typologie des catalogues utilisés masque une autre sorte de « catalogue collectif » : Gallica. La bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires moissonne en effet une partie des collections numérisées d'autres bibliothèques. Cet affichage fait ainsi office, pour une partie des personnes interrogées, de « catalogue collectif » par la possibilité de faire une recherche sur plusieurs bibliothèques numériques en une seule fois¹⁷⁸.

2. Le Catalogue Collectif de France et Calames

Deux types de catalogues collectifs existent en France : les catalogues nationaux, au rang desquels on trouve le Catalogue Collectif de France, le Sudoc et Calames, et les catalogues régionaux, avec par exemple Normannia pour la région Normandie¹⁷⁹. L'atout de ces portails est de proposer en une seule recherche les notices d'un grand nombre d'établissements et la localisation de ressources sur un territoire étendu, que l'utilisateur ou utilisatrice peut, sur le Sudoc, demander en Prêt entre Bibliothèques (PEB sur le Sudoc, anciennement Prêt Inter-Bibliothèques PIB sur le CCFr –arrêté le 31 août 2018) s'il ou elle ne peut se déplacer pour la consultation.

De nombreux documents iconographiques figurent dans le CCFr, le Sudoc et Calames. Dans le CCFr, ils se trouvent à la fois dans la Base patrimoine, dans laquelle les notices sont en Unimarc, et dans la base Manuscrits et Archives, qui interroge le Catalogue général des manuscrits informatisé, la base Archives et Manuscrits de la BnF, Palme (base pour les archives d'écrivains contemporains) et Calames, et dans laquelle les notices sont en EAD. On retrouve, jusque dans les catalogues collectifs, le problème du format dans lequel sont décrits les documents iconographiques. La présence dans Calames et le CCFr des images est souvent liée au signalement du reste des fonds dans ces outils : il est rare de n'y retrouver que les collections iconographiques, d'où leur insertion dans la politique de signalement de l'établissement.

On constate enfin que la plupart des catalogues collectifs régionaux ne se contentent plus de mettre en ligne les notices et de localiser les documents, mais deviennent peu à peu des bibliothèques numériques collectives locales. Cette importance de la visualisation en ligne des collections est liée à l'évolution des pratiques de recherche d'information, qui valorisent l'information disponible entièrement en ligne (signalement et reproduction de l'objet signalé afin de vérifier la source)¹⁸⁰.

¹⁷⁸ Les réponses à cette question sont analysées dans l'Annexe 2, p. 136-137.

¹⁷⁹ Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.normannia.info/> >.

¹⁸⁰ On peut prendre pour exemple l'évolution de Lectura, catalogue collectif régional, vers Lectura Plus, bibliothèque numérique partagée, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes [disponible en ligne, consultée le 04/03/2019] : < <https://www.lectura.plus/> >, et notamment la possibilité d'accéder uniquement aux documents iconographiques (< <https://www.lectura.plus/Galerie/> >).

3. *Quelles particularités pourrait avoir un catalogue collectif des images ?*

Si le CCFr contient 37 692 notices en Unimarc et plus de 1 500 inventaires en EAD de documents iconographiques, ces derniers ne sont pas tous numérisés et pour ceux qui le sont, ne sont accessibles qu'après plusieurs clics pour accéder à la bibliothèque numérique de l'établissement qui les conservent. Or, on l'a vu à travers la présence de Gallica dans les réponses obtenues à l'enquête ainsi que dans l'évolution des catalogues collectifs régionaux : la présence de documents numérisés accessibles en ligne est un vrai plus pour le signalement et la valorisation des collections iconographiques. Elle est également une aide pour les personnes en charge du catalogage des images, qui peuvent se reporter à la numérisation plutôt que de manipuler les originaux, notamment pour la vérification des notices avant leur publication.

Le CCFr et Calames ne permettent pas de dériver les notices de fonds iconographiques, car il faudrait, pour cela, que les chargé.e.s de collections iconographiques puissent vérifier qu'ils possèdent un exemplaire de la même estampe ou carte postale. On pourrait imaginer un outil de signalement des collections iconographiques, dont le principe s'inspirerait largement de ces deux catalogues collectifs mais qui aurait également des fonctionnalités spécifiques liées aux particularités de la description iconographique.

La première des fonctionnalités est la visualisation de la numérisation du document, qui peut être envisagée de deux façons : si les établissements en ont obtenu l'autorisation auprès de l'auteur ou de ses ayant-droits, le document numérisé serait visible de l'ensemble des utilisateurs, à la façon des bibliothèques numériques ; mais si le document ne peut être partagé, la reproduction numérique serait à des fins de catalogage et pour un accès réservé aux établissements contributeurs du catalogue collectif afin de vérifier qu'il s'agit bien d'une ressource dont ils conservent un autre exemplaire.

Une autre fonctionnalité importante de ce catalogue collectif est la possibilité de dériver les notices, à la manière du Sudoc. Les établissements peuvent ainsi ajouter leur exemplaire dans les localisations du catalogue collectif et récupérer les notices déjà établies dans le catalogue collectif pour leur propre catalogue. Dans la perspective d'un futur catalogage en entités, il est possible d'imaginer que les institutions qui participeront à ce catalogue collectif pourront ajouter un autre état de la même gravure en créant une nouvelle Expression rattachée à l'Œuvre déjà créée.

En ce qui concerne le format à adopter dans ce catalogue collectif, les deux formats bibliographiques (EAD et MARC) permettent de donner des informations différentes et le choix de l'un ou de l'autre appartient plutôt aux établissements en fonction de la structuration de leurs fonds. Le catalogue collectif devrait cependant permettre d'afficher, dans la même interface, l'ensemble des notices quel que soit leur format. On peut ainsi imaginer deux solutions techniques : la création d'un format mixte, prévu pour l'affichage harmonisé des résultats, ou la prise de position du catalogue collectif pour l'un ou l'autre des formats. Ces deux solutions impliquent la mise en place d'une ou de plusieurs tables de conversion entre les différents formats.

Ces tables de conversion sont également à l'œuvre dans la création des notices présentes dans le catalogue collectif. Le versement des notices serait ainsi permis en déposant directement dans une interface les fichiers contenant les notices, qui effectuerait automatiquement la conversion vers le format choisi pour

le catalogue collectif. Cette dernière serait ensuite affichée au contributeur ou à la contributrice, qui pourrait corriger les erreurs de conversion et valider l'ajout des notices dans le catalogue collectif. Un outil de catalogage intégré pourrait également être mis en place, sur le modèle de l'éditeur XML de Calames ou de Tapir pour le CCFr. Cela permettrait notamment de proposer un outil adapté aux collections iconographiques, avec par exemple des champs spécifiques ou un vocabulaire de description plus précis, ce qui serait utile pour les bibliothèques ne pouvant investir dans un outil spécifique pour ces fonds.

Enfin, il ne faudrait pas isoler le catalogue collectif des images des autres catalogues nationaux : sur le modèle de l'interaction entre Calames et le CCFr, on peut imaginer qu'il soit moissonné par le CCFr afin que les documents iconographiques soient intégrés parmi les autres types de ressources conservés dans les bibliothèques. On pourrait également concevoir, dans cette idée de la continuité des fonds, que le versement dans Calames ou le CCFr d'un inventaire ou d'une série de notices parmi lesquels se trouvent des documents iconographiques soit transféré dans le catalogue collectif des images s'il contient une numérisation, afin que ce dernier donne accès à l'ensemble des collections iconographiques. On peut envisager, afin de favoriser la coopération entre les différents métiers ayant la gestion de collections iconographiques, un signalement du catalogue collectif des images dans la base Joconde ou inversement, un signalement des documents graphiques présents dans Joconde dans le catalogue collectif des images¹⁸¹.

« Il est nécessaire, d'une part, de donner une plus grande visibilité aux images en partageant le savoir avec les internautes et, d'autre part, d'optimiser le référencement des données du catalogue en les exposant dans les portails nationaux et internationaux. Ce sont les deux enjeux que tout bibliothécaire d'images doit prendre en compte, sous peine de manquer le rendez-vous prometteur avec le Web sémantique »¹⁸². Cette conclusion proposée au chapitre « Traitement documentaire de l'image fixe » d'*Images et bibliothèques* résume bien les problématiques actuelles du catalogage des documents iconographiques, qui se retrouve face au défi de la mise en ligne des notices mais aussi des numérisations des fonds conservés. La Transition bibliographique aura des conséquences fortes sur le traitement des images fixes et pourra, si elle est suffisamment investie par les chargé.e.s de collections iconographiques, constituer un renouveau de la valorisation des images auprès d'un large public, à travers une recherche facilitée et des documents numérisés disponibles en ligne.

¹⁸¹ L'idée de la création d'un catalogue collectif des images m'a été suggérée par Florent Palluault, responsable des collections de conservation et du projet de Bibliothèque numérique de référence à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, que je remercie vivement pour les différents échanges que nous avons pu avoir.

¹⁸² Collard, Claude, Melot, Michel et Thompson, Marie-Claude. Traitement documentaire de l'image fixe. Dans Collard, Claude et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 186.

CHAPITRE 3. IMAGES SOUS DROITS ?

La réglementation autour de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur est un sujet d'actualité : ces derniers mois ont vu le Parlement européen accepter des négociations pour une adaptation de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Cette révision intervient sur une directive datant de 2001, qui est jugée inadaptée aux nouveaux modèles économiques créés par les nouvelles technologies et notamment les GAFAM¹⁸³. Cette réforme est néanmoins contestée sur deux articles. L'article 11 crée un droit voisin au droit d'auteur pour les éditeurs de presse et restreindrait les utilisations possibles de leurs contenus dans divers services en ligne, et ce même pour donner un lien vers l'article de presse en guise de source. L'article 13 quant à lui concerne les plateformes d'hébergement de contenus en ligne, comme YouTube et modifierait leur responsabilité quant au respect des droits d'auteur sur les contenus qu'elles hébergent, les forçant à contrôler les mises en ligne en amont et non plus sur signalement comme c'est le cas actuellement¹⁸⁴. La question des droits d'auteur dans un environnement numérique est ainsi brûlante et il importe de faire un point pour les chargé.e.s de collections iconographiques sur le cadre législatif de la mise à disposition des œuvres qu'ils et elles conservent ainsi que sur les possibilités qui s'offrent à eux et elles quant à la médiation du patrimoine appartenant au domaine public.

A. Droit de l'image et droit à l'image

« Sur le plan juridique, l'image fixe met essentiellement en jeu des questions de propriété intellectuelle, d'une part (c'est le droit de l'image), et la notion plus récente de droit à l'image, d'autre part »¹⁸⁵. Les documents iconographiques mettent ainsi en jeu deux pans du droit, le droit d'auteur et le droit de chaque personne au respect de sa vie privée, qu'ils soient conservés par une bibliothèque ou non. Il convient donc d'examiner les implications du droit concernant les images, afin que les chargé.e.s de collections iconographiques puissent valoriser sans risque juridique les fonds présents dans leurs établissements.

1. Les droits d'auteur applicables aux images fixes

Afin de déterminer les droits d'auteur qui s'appliquent sur les fonds iconographiques, il faut étudier les différentes responsabilités de création du document que l'on souhaite utiliser. « Pour un tirage d'une photo représentant André Malraux regardant *L'Homme qui marche* de Giacometti, on trouvera ainsi : le droit d'auteur de l'œuvre photographiée, le droit du propriétaire de la sculpture, le droit d'auteur du photographe, les droits qu'il a confiés à une agence pour la reproduction, éventuellement le droit du propriétaire du négatif, qui peut être distinct, les droits des héritiers Malraux sur l'image de celui-ci, etc. »¹⁸⁶. Cet

¹⁸³ Voir notamment en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/droit-auteur-reforme-controversee-directive-europeenne.html> >.

¹⁸⁴ Voir pour plus d'informations en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.numerama.com/politique/456723-directive-sur-les-droits-dauteur-les-representants-des-etats-disent-douter-des-controverses-articles-11-et-13.html> >.

¹⁸⁵ Alix, Yves, Le droit et l'image. Dans Collard, Claude et Melot, Michel (dir.). *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 187.

¹⁸⁶ Ibidem, p. 188.

exemple donné par Yves Alix dans *Images et bibliothèques* permet de prendre en compte deux types de droits applicables aux collections iconographiques : ceux qui reviennent à l'auteur ou aux auteurs du document et ceux du propriétaire du document.

Les droits d'auteur se répartissent en deux catégories : les droits moraux, inaliénables, et les droits patrimoniaux, qui peuvent être cédés à un tiers pour une durée déterminée par un contrat. Les droits moraux (paternité, divulgation, repentir et respect de l'œuvre) ne présentent pas de spécificités lorsqu'ils sont appliqués aux documents iconographiques, sauf le droit au respect de l'œuvre. L'image doit être représentée ou reproduite intégralement et sans modification, deux critères qui dépendent du point de vue de l'auteur, qui peut estimer que la qualité d'un tirage photographique ou l'apposition du titre sur sa photographie portent atteinte à la complétude de son œuvre. Une autre particularité du droit au respect de l'œuvre est liée au droit de reproduction, qui est un droit patrimonial, et va à l'encontre de l'exception au droit d'auteur pour les courtes citations, conçue d'abord pour les œuvres écrites. Citer une image est en effet compliqué, car reproduire le détail d'une œuvre sans autorisation de l'ayant droit revient à créer une autre œuvre à partir d'une œuvre initiale et ainsi à contrevenir à son droit au respect de l'œuvre.

Les droits patrimoniaux concernent essentiellement, pour les bibliothèques, la représentation et la reproduction d'une œuvre de l'esprit. Ces deux droits patrimoniaux peuvent être négociés à l'acquisition du document et pour toutes les utilisations ultérieures possibles (qui doivent être listées), afin de ne pas avoir besoin de solliciter à nouveau les ayant-droits. Si cela n'a pas été fait, il est préférable de négocier les droits nécessaires pour l'utilisation prévue et de les étendre à d'autres usages ultérieurs si cela est possible avec les détenteurs des droits. Dans les droits patrimoniaux se trouvent également les droits du propriétaire privé d'une œuvre d'art, qui peut en restreindre l'accès. Cela pose cependant problème pour les propriétaires publics que sont les bibliothèques, qui peuvent « soumettre à autorisation le droit de prendre des photos dans l'emprise du bâtiment public ou du terrain »¹⁸⁷ car elles ont le droit d'organiser l'accès du public, mais ne peuvent restreindre légitimement l'accès à l'œuvre car elles ont pour mission de donner accès aux collections au public le plus large possible.

2. Le droit à l'image

Le droit à l'image est défini par Michèle Battisti comme le droit « qui permet à chacun d'autoriser ou d'interdire la reproduction et la diffusion de son image »¹⁸⁸. Il est surtout appliqué dans le cadre de la médiation des collections iconographiques contemporaines, qui peuvent représenter des personnes pouvant s'opposer à la diffusion de leur image ou des biens qui sont des œuvres de l'esprit sur lesquelles pèsent un droit d'auteur, comme des bâtiments ou des jardins paysagers. En effet, si une photographie a été réalisée d'un jardin paysager appartenant à un particulier, moyennant ou non la négociation de droits auprès du propriétaire du jardin, sa reproduction alors qu'elle se trouve dans les fonds iconographiques d'un établissement nécessite a priori de négocier des droits à l'image avec l'auteur de la photographie ainsi qu'avec le propriétaire du jardin qui peut la trouver dégradante pour son bien. Il en est de même pour les personnes photographiées, dont le droit à l'image s'applique même après leur mort,

¹⁸⁷ Ibidem, p. 200.

¹⁸⁸ Battisti, Michèle. *Des clics et des droits : le droit appliqué à l'image*. Paris : ADBS, 2009.

notamment si les ayant-droits considèrent que les représentations ne respectent pas la dignité de la personne.

Ces complications liées à la reproduction des œuvres iconographiques contemporaines incitent souvent les chargé.e.s de collections iconographiques à ne reproduire et représenter que les documents qui sont tombés dans le domaine public, afin notamment de ne pas entraîner de surcoûts aux opérations de numérisation.

3. Quand numériser ses collections revient à prendre des risques

Les nouvelles technologies et le développement des échanges d'information via Internet donnent une nouvelle dimension au droit d'auteur en créant des problématiques différentes. Les modalités de partage en ligne entraînent une baisse du respect ne serait-ce que du droit de paternité, de nombreuses banques d'images proposant des images dites « libres de droit » sans qu'aucune vérification des droits cédés à la banque d'images et de leur étendue ne soit possible. De nombreux internautes utilisent également des photos ou des images créées par d'autres personnes et sur lesquelles se trouvent des droits d'auteur, qu'ils mélangent à d'autres images ou annotent à des fins humoristiques ou d'appui de leur discours : il s'agit des mèmes, qui sont repris et diffusés très largement lorsqu'ils rencontrent le succès. Or ces utilisations des images contreviennent au moins au respect de la paternité et de l'intégrité de l'œuvre, en sus des droits de reproduction et de représentation qui doivent également être cédés aux utilisateurs par l'auteur.

Les utilisations nouvelles offertes par la numérisation et la mise à disposition des documents numérisés en ligne touchent également les bibliothèques. Une image encore sous droits peut en effet être numérisée sans accord de l'auteur uniquement à des fins de conservation, et même dans ce cas-là, la numérisation doit respecter l'intégrité de l'œuvre, qui se traduit souvent par une attention accrue à la qualité du document numérique obtenu, l'exception de conservation n'étant applicable qu'aux droits patrimoniaux et non aux droits moraux. La mise en ligne de la numérisation des documents sous droits pose encore plus de problèmes : elle doit avoir été prévue dans les utilisations accordées par l'auteur, mais l'ampleur de cette diffusion, qui est le prolongement des services offerts sur place pour les bibliothèques, peut effrayer les titulaires des droits. Cela se vérifie d'autant plus que les bibliothèques peuvent autoriser le téléchargement du document, possible dans le cadre de l'exception de copie privée, mais elles n'ont souvent pas le pouvoir de contrôler les utilisations faites après le téléchargement de l'image.

Les numérisations des documents iconographiques, et notamment la mise en ligne de grands corpus photographiques locaux, permettant aux utilisateurs et utilisatrices de découvrir les évolutions des paysages et des villes dans lesquelles ils et elles habitent, sont potentiellement porteurs de problèmes juridiques si les bibliothèques n'ont pas obtenu la cession de ces droits de reproduction et de représentation lors de l'acquisition du fonds ou en amont de sa mise en ligne. Il peut néanmoins être très difficile de retrouver l'auteur d'une photographie lorsque cette dernière est entrée dans les fonds au sein d'un don d'archives ou sans qu'un contrat précis n'ait été consacré à l'ensemble des documents. Que faire si on ne retrouve pas l'auteur ? Il appartient au bibliothécaire d'évaluer les risques encourus par cette mise en ligne : la photographie est-elle mise en avant dans l'opération de valorisation ou fait-elle partie d'un large corpus dans laquelle il est peu aisé de la découvrir ? A-t-elle été réalisée à une date pour laquelle il est sûr

que tous les droits sont éteints ? Le document numérisé peut-il être protégé par une DRM (*Digital Rights Management*) et/ou une MTP (*Mesure technique de protection*) qui en limite l'utilisation au cercle privé ?

B. Comment partager le domaine public ?

Les droits d'auteur qui s'appliquent aux œuvres iconographiques peuvent être complexes à déterminer et la cession des droits de reproduction et/ou de représentation entraîne souvent un surcoût important pour les structures, surtout celles de taille moyenne. Il semble alors plus simple de se cantonner à la diffusion de documents sur lesquels les ayant-droits des auteurs ne peuvent plus exiger de paiement pour la cession des droits patrimoniaux. La numérisation doit toutefois toujours respecter l'intégrité de l'œuvre, droit moral qui « n'expire » pas, comme le droit à la paternité. Il n'est pas si facile de partager des numérisations du domaine public, alors même qu'il s'agit de la mission des institutions culturelles et que ces œuvres peuvent être réutilisées par tous et toutes. La numérisation pose également un problème économique : longtemps envisagée comme la solution pour sauver les bibliothèques de la baisse de la lecture, son coût et celui induit par la préservation des fichiers numériques incitent la profession à se méfier de la panacée du « tout numérique » dans un contexte général de baisse des budgets.

1. Peut-on demander des droits sur le domaine public ?

La question semble aller à l'inverse de ce qui a été exposé dans la première partie de ce chapitre, elle n'est cependant pas anodine. On a vu ci-dessus que les droits moraux liés à l'œuvre doivent en effet toujours être respectés, même lorsque les droits patrimoniaux sont éteints. Toutefois, l'achat des œuvres et leur reproduction sont aux frais de l'institution. Une fois détenues par des établissements publics, ces derniers peuvent-ils demander des droits sur les reproductions¹⁸⁹ ? Ces dernières sont effectuées aux frais de l'institution et certaines bibliothèques arguent du fait qu'elles sont une nouvelle œuvre d'un point de vue juridique car le photographe (ou l'utilisateur du scanner) est différent du premier auteur, ce qui leur permet de demander un paiement pour la cession d'un droit de reproduction ou de représentation. Un autre droit revendiqué par les établissements est celui du paiement pour la réutilisation des données publiques, introduit par la loi Valter en décembre 2015, qui permet aux bibliothèques de demander une redevance pour les « informations issues des opérations de numérisation des fonds et des collections »¹⁹⁰. Certaines institutions interdisent enfin la prise de photographies dans l'enceinte de leur établissement des œuvres qu'elles conservent, par exemple lors de la consultation du document. Si cela leur est possible dans le cadre de l'organisation de l'accès du public, qui leur est

¹⁸⁹ Les différents cas de figures existants dans les bibliothèques numériques françaises sont répertoriés par Pierre Carl Langlais dans « Le copyfraud : le difficile respect de l'intégrité du domaine public numérisé », dans Dujol, Lionel (dir.). *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de La Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques).

¹⁹⁰ Loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public, art 5 [disponible en ligne, consultée le 04/03/2019 : < <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/12/28/PRMX1515110L/jo/texte> >] : « La réutilisation peut également donner lieu au versement d'une redevance lorsqu'elle porte sur des informations issues des opérations de numérisation des fonds et des collections des bibliothèques, y compris des bibliothèques universitaires, des musées et des archives et, le cas échéant, sur des informations qui y sont associées lorsque ces dernières sont commercialisées conjointement. Le produit total du montant de cette redevance, évalué sur une période comptable appropriée, ne dépasse pas le montant total des coûts de collecte, de production, de mise à disposition ou de diffusion, de conservation de leurs informations et d'acquisition des droits de propriété intellectuelle. ».

confiée, cette restriction va à l'encontre de la mission première des institutions culturelles, chargées de permettre l'accès au plus grand nombre aux œuvres qu'elles acquièrent et conservent.

L'ensemble de ces comportements, quand ils se cachent derrière une notion de propriété intellectuelle, se retrouvent dans la notion de *copyfraud*, définie ainsi : « une revendication induite de droits de propriété intellectuelle qui restreignent la circulation d'une œuvre au profit d'un ayant droit « fictif » »¹⁹¹. Le domaine public est souvent touché par ce problème, notamment parce qu'il n'a pas de définition juridique précise. Il est en effet une notion en creux : appartenir au domaine public revient à ne plus avoir aucune forme de protection des droits d'auteur patrimoniaux. Le *copyfraud* peut être de différents niveaux¹⁹² : la bibliothèque revendique une propriété intellectuelle sur toutes les collections numérisées, quels que soient leurs usages ; la bibliothèque autorise a minima les usages non commerciaux ; la bibliothèque diffuse le domaine public sous une licence libre. La dernière forme de *copyfraud* est la plus étonnante : il s'agit de libérer l'accès, grâce aux licences libres, d'un contenu qui est en réalité... libre de droits, puisque c'est le principe du domaine public. Cette licence libre est utilisée surtout pour que les utilisateurs et utilisatrices mentionnent l'établissement de conservation du document, qui produit l'information, plutôt que l'œuvre qui est dans les collections¹⁹³.

Ainsi juridiquement la seule façon de partager le domaine public sur Internet est d'en autoriser l'accès et le téléchargement sans aucune redevance ni restriction d'usage, en indiquant simplement que les droits patrimoniaux liés à cette œuvre sont expirés et sans exiger une attribution supplémentaire.

2. Le problème du modèle économique

Cette affirmation juridique pose néanmoins des problèmes dès que l'on songe à la mettre en pratique. « Encore faut-il que ces activités de numérisation conduites par les acteurs publics soient soutenables financièrement à long terme, ce qui pose un problème de modèle économique »¹⁹⁴. En effet, les bibliothèques se retrouvent prises en étau entre les baisses de financement publics pour la numérisation et la forte demande des usagers pour que le patrimoine numérisé ne soit pas restreint par des formes de *copyfraud* afin que chacun puisse se les approprier. La loi Valter de 2015 leur permet de ne pas ajouter une couche de droits d'auteur induite mais de percevoir tout de même une redevance dans le cadre de l'utilisation des données qu'elles ont produites. La perception de cette prestation requiert la mise en place d'une grille tarifaire ainsi qu'une personne dont la gestion des devis, des correspondances, des exonérations et des factures constitue l'une des missions, ce qui génère des coûts pour la bibliothèque, qui ne sont pas forcément couverts par les sommes perçues. Comment les établissements peuvent-ils gérer la mise en place de cette redevance tout en créant une source de financement des numérisations à venir ?

¹⁹¹ Langlais, Pierre Carl. Le *copyfraud* : le difficile respect de l'intégrité du domaine public numérisé. Dans Dujol, Lionel (dir.). *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de La Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques), p. 63.

¹⁹² Nous reprenons ici les niveaux identifiés par Pierre Carl Langlais, op. cit.

¹⁹³ Ibidem, p. 70.

¹⁹⁴ Maurel, Lionel. Quel modèle économique pour une numérisation patrimoniale respectueuse du domaine public ? Dans Dujol, Lionel (dir.). *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de La Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques).

Je regrette ici de ne pas pouvoir proposer un panorama des solutions retenues par les chargé.e.s de collections iconographiques interrogés dans le cadre de cette enquête. Il aurait été intéressant d'avoir un retour des professionnels à confronter à la théorie, mais cette importance des droits sur les numérisations des documents iconographiques m'était peu connue avant la mise en place du questionnaire. Je me contenterai donc de reprendre les différents modèles économiques décrits par Lionel Maurel dans « Quel modèle économique pour une numérisation patrimoniale respectueuse du domaine public ? »¹⁹⁵ : la numérisation à la demande, le financement participatif, les partenariats public-privé et la mise en place d'un service type *freemium*. La numérisation à la demande inverse la perspective, puisque le paiement correspond à un service rendu par l'institution et non à un droit d'auteur, et il est ensuite possible de mettre librement à disposition la numérisation pour les autres utilisateurs et utilisatrices. Elle comporte néanmoins au moins un défaut, celui de la politique de numérisation, et ne peut être pensée indépendamment de numérisations sollicitées par les bibliothécaires¹⁹⁶.

Le financement participatif des numérisations est un mécénat permettant la numérisation d'un document choisi dans le catalogue ou proposé par les bibliothécaires, en échange, outre la déduction des impôts, de la mention du donateur sur la notice du document. Il s'agit d'une formule qui fonctionne lorsqu'elle rencontre son public, souvent celui qui finance aussi les projets de restauration de livres anciens, attaché à la préservation et à l'accès à son patrimoine. Elle peut être parfois hasardeuse, voire représenter un investissement en communication et repérage en amont par les professionnels peu rentable. Le financement participatif pose enfin une question de visibilité vis-à-vis de l'engagement des politiques publiques dans la numérisation : si les particuliers financent la numérisation, pourquoi ne pas couper ces budgets ? A contrario, cela peut également faire s'interroger les particuliers : à quoi servent les budgets publics ou comment sont-ils gérés s'ils sont obligés de payer eux-mêmes pour la numérisation ?

Les partenariats public-privé de numérisation sont favorisés par la loi Valter de 2015, qui autorise la cession d'une exclusivité d'exploitation des droits sur les documents numérisés pour quinze années au partenaire privé. Le partenariat Google-Bibliothèque municipale de Lyon avait suscité de vives réactions dans la profession même si l'institution publique a finalement réussi à mettre en ligne gratuitement les livres numérisés avant l'expiration de l'exclusivité accordée à Google. Avec la formalisation de cette exclusivité dans la loi, les bibliothèques auront probablement plus de mal à négocier une exclusivité de moins de 15 ans et encore plus à passer outre cette clause sans être inquiétées. La solution pour la poursuite des partenariats public-privé se trouve probablement dans les formules de type *freemium*, comme les accords Apple-BnF pour la commercialisation d'ePubs avant leur mise en accès libre sous ce format dans Gallica, ou Immanens-BnF pour la plateforme Retronews qui diffuse des titres de presse numérisés gratuitement en proposant des services payants supplémentaires. On retrouve à nouveau dans cette formule le paiement d'un service et non plus l'ajout de droits d'auteurs indus sur une œuvre du domaine public.

Cependant, les réflexions autour du modèle économique de la mise en ligne du patrimoine restent à mener afin que l'une de ses expériences ou une autre

¹⁹⁵ Ibidem, p. 75-81.

¹⁹⁶ Sur ce sujet, on renvoie une fois encore au mémoire de notre camarade Agathe Cordellier : *Numérisation à la demande : quelles incidences sur les politiques documentaire et de services ?*, soutenu en 2019 à l'Enssib.

devienne un modèle économique viable permettant de compenser la baisse des crédits accordés à la numérisation, qui devront rester les plus importants possibles en attendant.

3. Les recommandations du dernier rapport sur les régimes de diffusion des images patrimoniales

Un dernier document qui peut être analysé pour imaginer une diffusion des documents iconographiques appartenant au domaine public est le récent *Rapport sur les régimes de diffusion des images patrimoniales et leur impact sur la recherche, l'enseignement et la mise en valeur des collections publiques*, rédigé dans le cadre du programme Images/Usages de l'Inha par Martine Denoyelle, Katie Durand, Johanna Daniel et Elli Doukarakidou-Ramantani et rendu en octobre 2018¹⁹⁷. Ce rapport permet de s'interroger sur les pratiques des bibliothécaires en partant du point de vue des utilisateurs et utilisatrices, et plus précisément d'un public très demandeur en reproductions de documents iconographiques, les chercheurs et chercheuses en histoire de l'art. En sus d'être un public particulièrement intéressé par les documents iconographiques, qui peuvent servir de sources primaires à leur travail, les chercheurs et chercheuses en histoire de l'art représentent des utilisateurs et utilisatrices qui ont besoin de reproduction des fonds iconographiques, pour revenir à leur guise sur les œuvres même hors de l'institution qui les conserve, pour examiner des détails grâce aux capacités de zoom d'une reproduction numérique ou encore pour illustrer leurs propos dans les articles ou monographies qu'ils et elles publient.

Ce rapport rappelle les conditions juridiques de la mise en ligne des documents iconographiques, qu'ils soient soumis au droit d'auteur ou qu'ils appartiennent au domaine public, puis analyse les conséquences de ce contexte législatif et pratique pour les recherches en histoire de l'art. Il formule enfin des propositions à l'attention de différents acteurs dans le secteur, afin d'harmoniser les pratiques et de favoriser un système qui mettrait d'accord usagers et établissements patrimoniaux. On trouve dans les propositions à destination des « musées et institutions culturelles » trois axes : « définir une politique de diffusion des images en adéquation avec les valeurs de l'institution et ses publics », « favoriser une prise en main et une gestion simplifiées pour le personnel » et « créer un environnement numérique accueillant, explicatif ou incitatif pour la réutilisation des images »¹⁹⁸. La première piste d'amélioration concerne les choix à opérer en amont de la valorisation des documents iconographiques : choix de l'application d'une redevance ou non et élaboration d'une grille tarifaire proche des coûts techniques réels, le tout en fonction des collections et des publics de l'établissement. La deuxième piste vise à une meilleure formation et information du personnel, afin que la perception des droits exigés soit bien gérée en interne et que les personnes en charge de l'accueil ou du renseignement puissent fournir les bonnes informations au public. Le troisième axe enfin est plutôt tourné vers les outils mis à disposition des usagers, qui doivent être intuitifs et indiquer clairement le régime sous lequel est placée l'œuvre ainsi que les tarifs choisis par

¹⁹⁷ Denoyelle, Martine et al. *Droits des images, histoire de l'art et société : rapport sur les régimes de diffusion des images patrimoniales et leur impact sur la recherche, l'enseignement et la mise en valeur des collections publiques* [en ligne]. Paris : INHA, octobre 2018. Disponible sur le web [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.inha.fr/fr/actualites/actualites-de-l-inha/en-2018/rapport-final-du-programme-images-usages.html> >.

¹⁹⁸ Ibidem, p. 106.

l'établissement, tout en accompagnant les usagers dans la réutilisation des images, par des exemples mis en ligne ou des actions de valorisation ponctuelles.

Ce rapport permet ainsi de remettre l'utilisateur au cœur de la définition d'une politique de numérisation et de mise à disposition des documents iconographiques. Il amène à s'interroger sur les prix exigés par les institutions comme par les ayants droits et à mesurer les conséquences que cela peut avoir sur le milieu de la recherche. Les fonds iconographiques du domaine public sont particulièrement concernés, qu'ils soient conservés dans les musées ou dans les bibliothèques, et une attention toute particulière doit être portée à leur mise à disposition dans un modèle économique viable, permettant aux chercheurs et chercheuses de les reproduire dans leurs travaux et aux institutions de continuer les chantiers de numérisation sur d'autres pans des collections.

« C'est peut-être d'une troisième voie que viendra un changement majeur concernant les usages en ligne, avec des réformes de type licence globale ou contribution créative, qui viendraient légaliser le partage hors marché d'œuvres protégées, en échange d'une redevance forfaitaire versée par les internautes. [...] La licence globale aurait aussi l'avantage de briser enfin la spirale répressive dans laquelle le droit de la propriété intellectuelle s'enfonce depuis des années »¹⁹⁹. Les enjeux de la licence globale n'ont pas été abordés dans ce chapitre, car ils semblent pour l'instant compromis par la révision actuelle de la directive européenne entreprise à la fin de l'an dernier. Un tel changement dans le partage des œuvres sous droits sur Internet aurait de grandes conséquences sur l'économie de l'information en ligne et l'exposition des données des bibliothèques, qui auraient probablement à repenser leur présence sur Internet. Le droit d'auteur ne serait cependant plus vu comme une limite à l'appropriation des œuvres, qui se répète à chaque utilisation, mais comme l'achat de leur mise à disposition pour tous et toutes, qui rejoint les missions des institutions culturelles.

¹⁹⁹ Maurel, Lionel. La bibliothèque sur le Web et le nouvel environnement de la publication numérique : situation et perspectives. Dans Alix, Yves (dir.). *Droit d'auteur et bibliothèques*. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2012. (Collection Bibliothèques), p. 218.

CONCLUSION

« Les caractères mobiles étaient le triomphe de l'écrit. La numérisation est le triomphe de l'image »²⁰⁰. Cette affirmation de Michel Melot dans l'introduction d'*Images et bibliothèques* se veut provocante, mais elle est révélatrice de la place prise par l'image dans les filières culturelles et, au-delà, dans la circulation des informations telle qu'elle a lieu dans un monde connecté.

Le plus difficile est probablement d'identifier les fonds iconographiques au sein des autres collections de bibliothèques : si les estampes, les photographies, les dessins, les cartes postales et les affiches font consensus, le traitement des cartes géographiques, des livres d'artistes contemporains, des documents audiovisuels ainsi que des éphémères reste encore à préciser, que ce soit au niveau de l'établissement ou sur le plan national. Ce flou autour de la définition des documents iconographiques a ainsi permis de récolter, dans le questionnaire, des témoignages variés.

L'enquête qui a servi de support à cette réflexion avait pour objet d'évaluer à la fois les actions mises en place dans les bibliothèques sur les collections iconographiques et les moyens mis à disposition des bibliothécaires pour faciliter la gestion de ces fonds. Être chargé.e de collections iconographiques est un métier proche des autres métiers tournés vers la gestion des collections dans une bibliothèque, mais la spécificité des documents entraîne des particularités dans les actions à mener : la conservation des fonds iconographiques doit bénéficier d'une attention particulière, tout comme son traitement documentaire, la description d'un document iconographique ne nécessitant pas les mêmes informations qu'un livre.

La formation des chargé.e.s de collections iconographiques est également en question dans ce mémoire : l'enquête a permis de démontrer l'importance de la formation continue pour se spécialiser dans la gestion de ces fonds, qui ne sont que rarement abordés lors des études suivies avant la prise de poste. Tous ces éléments amènent finalement à penser que la gestion des documents iconographiques n'est pas tant un métier différent de celui de bibliothécaire, comme cela était posé en introduction, mais une facette des « métiers des bibliothèques », proche des autres bibliothécaires agissant sur les collections, surtout patrimoniales, mais avec également des spécificités la rapprochant des personnels en charge du même type de fonds dans les services d'archives, les musées et les centres de documentation.

Un grand nombre des évolutions qui touchent actuellement la profession se retrouvent ainsi dans les missions des chargé.e.s de collections iconographiques, d'une façon plus ou moins accentuée par la particularité de ces fonds. La numérisation est un outil formidable pour améliorer la valorisation et même le signalement des images, car les descriptions réalisées dans les catalogues ne peuvent rendre compte de la richesse d'un document iconographique. Les documents numérisés et les métadonnées qui leur sont liées sont autant de données qui peuvent être soumises à un traitement informatique, qu'il s'agisse d'agrandissements ou de retouches, permettant des lectures différentes des documents eux-mêmes, ou encore d'algorithmes et d'intelligence artificielle, facilitant l'accès aux images ou leur description.

²⁰⁰ Collard, Claude et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques), p. 13.

La mise à disposition des utilisateurs et utilisatrices de documents iconographiques sur Internet pose néanmoins une série de questions liées au droit d'auteur, qu'il s'agisse de la cession des droits à négocier auprès des ayants droits ou des conditions d'utilisation des images en ligne. Si la reproduction des images en ligne permet la valorisation du fonds, leur description dans les catalogues de bibliothèques est essentielle, car elle alimente les métadonnées liées aux documents numérisés et permet de les signaler même sans numérisation, a minima. Les chargé.e.s de collections iconographiques doivent prendre part à la Transition bibliographique, qui leur permet de remettre à plat la norme de catalogage existante pour l'adapter aux pratiques et aux nouvelles spécificités des documents iconographiques.



Figure 22 : *Emoji représentant un chaton disponible sur Android 9.0 Pie.*

La numérisation apporte aussi des possibilités de création de documents iconographiques nativement numériques : photographies numériques, art nativement numérique, mais aussi toutes les formes de mèmes, d'émoticônes et d'*emojis* qui sont échangés tous les jours sur les réseaux sociaux (voir Figure 22²⁰¹). Cette abondance d'images est le reflet des modes de communication actuels et donne ainsi sa place à ces nouveaux documents iconographiques dans les bibliothèques. Les chargé.e.s de collections iconographiques vont donc devoir s'adapter à cette production numérique en essayant de mettre en place des systèmes d'acquisition, de préservation et de consultation de ces documents iconographiques nativement numériques²⁰². Ces opérations passeront obligatoirement par une adaptation du catalogage des images fixes, qui devra se rapprocher de celui employé pour les ressources électroniques, mais aussi par la négociation des droits d'auteur liés à ces créations ainsi qu'à la prise en charge de formats différents de ceux présents actuellement dans les collections. Les défis ne manquent pas pour l'avenir et l'offre de formation devra évoluer pour permettre cette appropriation des nouveaux enjeux du métier.

Ce mémoire espère avoir pu prouver que la place des images est dans les bibliothèques et que les chargé.e.s de collections iconographiques sont des bibliothécaires, faisant partie d'une famille professionnelle de gestionnaires de fonds iconographiques qui regroupe, au-delà des filières métiers, archivistes, bibliothécaires, documentalistes, iconographes et personnels de musées. Cette famille informelle bénéficierait d'une mutualisation de leurs savoirs et de l'organisation d'une coopération accrue, afin que les images conservées dans les institutions publiques trouvent leur juste place dans l'écosystème informationnel et numérique du XXI^e siècle.

²⁰¹ Figure 22 disponible en ligne [consultée le 04/03/2019] : < <https://emojiterra.com/fr/chat/> >.

²⁰² On peut consulter à ce sujet le mémoire soutenu en 2016 pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques par Amélie Dessens : *Photographie numérique native en bibliothèque : collecte, préservation, diffusion*.

SOURCES

Cet état des sources présente les ressources analysées dans le cadre de ce mémoire, en dehors des résultats de l'enquête, présentés dans l'Annexe 2. Tous les liens ont été vérifiés au 4 mars 2019.

TEXTES JURIDIQUES

Décret d'application du dépôt légal des documents iconographiques. Dans *Code du patrimoine*. Livre premier, titre III, chapitre II, section 1, sous-section 1.

Disponible en ligne :

< <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&idSectionTA=LEGISCTA000024240057> >

Loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public [en ligne]. Disponible sur le web : < <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/12/28/PRMX1515110L/jo/texte> >.

RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES

Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque. Disponible en ligne :

< <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/15/6/156.pdf> >.

Référentiel 2016 des emplois-types de la recherche et de l'Enseignement supérieur.

Disponible en ligne : < <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/> >.

REME : Répertoire des MÉtiers et des compétences du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Disponible en ligne :

< http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Ressources_humaines/88/6/4-reme-bibliotheque_200886.pdf >.

DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Communiqué de presse de la BnF sur le Fichier National d'Entités :

< http://www.bnf.fr/documents/cp_fne.pdf >.

Joannic-Seta, Frédérique. Intervention en conclusion de la journée Systèmes et Données, 6 novembre 2018. Chaîne Youtube de la BnF :

< <https://www.youtube.com/watch?v=nY-Qnk7cV34> >.

Présentation du dépôt légal des documents iconographiques sur le site de la BnF.

Disponible en ligne :

< http://www.bnf.fr/fr/professionnels/depot_legal/a.dl_estampes_mod.ht ml >.

NOTICES D'AUTORITÉ SUJET

Notice Rameau « Documentation de bibliothèque ». Disponible sur le web :

< <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12301531v> >.

Notice Rameau « Non-livres ». Disponible sur le web :

< <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11977261r> >.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie sélective présente à la fois les ressources qui ont nourri la réflexion de ce mémoire mais aussi des ouvrages utiles pour un.e chargé.e de collections iconographiques afin de s'autoformer. Tous les liens ont été vérifiés au 4 mars 2019.

I. GÉNÉRALITÉS

Doyle, Arthur Conan. *Premières aventures de Sherlock Holmes*. Paris : E. Flammarion, 1913. Disponible en ligne : < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6132329d/f63.item> >.

A. Sur les images

Belting, Hans. *An Anthropology of Images : Picture, Medium, Body*. Princeton : Princeton University Press, 2011.

Demeulenaere-Douyère, Christiane, et al. *Des images et des mots : les documents figurés dans les archives*. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2010.

Dictionnaire mondial des images. Paris : Nouveau monde éd, 2010.

Gervereau, Laurent. *Voir, comprendre, analyser les images*. 4e édition revue et augmentée. Paris : La Découverte, 2004.

Melot, Michel. *Une brève histoire de l'image*. Paris : L'Œil neuf, 2007.

Perrin, Valérie et Burnichon, Danielle. *L'iconographie : enjeux et mutations*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2007.

B. Manuels généraux sur les bibliothèques

Arot, Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2002.

Bermès, Emmanuelle. *Vers de nouveaux catalogues*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2016. (Collection Bibliothèques).

Cazabon, Marie-Renée. *UNIMARC : manuel de catalogage*. 3e éd. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2005. (Collection Bibliothèques).

Cazabon, Marie-Renée et Dussert-Carbone, Isabelle. *Le catalogage : méthode et pratiques*. 1. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2007. (Collection Bibliothèques).

Cazenobe, Adrienne. *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2010. (Collection Bibliothèques). [consulté en vain]

Coq, Dominique (dir.). *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012. (La Boîte à outils 26).

Desrichard, Yves, Vernet, Marc et Alix, Yves (dir.). *Cinéma en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2004. (Collection Bibliothèques).

- Di Pietro, Christelle (dir.). *Produire des contenus documentaires en ligne : quelles stratégies pour les bibliothèques ?*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2014. (La Boîte à outils ; 30).
- Dujol, Lionel (dir.). *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques).
- Dupin, Corinne. *Autoformation : l'apprentissage buissonnier*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques).
- Duquenne, Isabelle et Varry, Dominique. *Patrimoines insolites : théâtre, opéra, écrits savants et autres fers à dorer*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 1997.
- Haquet, Claire et Huchet, Bernard (dir.). *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Boîte à outils ; 36).
- Mesguich, Véronique. *Bibliothèques: le web est à vous*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques).
- Mouren, Raphaële. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2007. (Collection Bibliothèques).
- Perrin, Georges. *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 1999. (La Boîte à outils ; 9).
- Picot, Nicole (dir.). *Arts en bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2003. (Collection Bibliothèques).
- Pouchol, Jérôme (dir.). *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Boîte à outils ; 38).
- Roustan, Mélanie (dir.). *La recherche dans les institutions patrimoniales : sources matérielles et ressources numériques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (Papiers).
- Sanz, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008. (Collection Bibliothèques).
- Toussaint, Claire (dir.). *Cataloguer aujourd'hui : identifier les œuvres, les expressions, les personnes selon RDA-FR*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2018. (Collection Bibliothèques).

C. Rapports ministériels

- Cabane, Célia et Duprat, Julie. *Diffusion numérique du patrimoine des bibliothèques territoriales : les collections de manuscrits et d'imprimés anciens restant à cataloguer ou rétroconvertir* [en ligne]. Paris : Service du Livre et de la Lecture, novembre 2017. Disponible sur le web : < http://www.culture.gouv.fr/content/download/176435/1948485/version/6/file/Synthese_finale_v5.pdf >.
- Sosson, Élisabeth. *Enquête sur les bibliothèques numériques dédiées au patrimoine écrit*. Paris : Service du Livre et de la Lecture, à paraître en 2019.

II. LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES ET LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

A. Travaux sur les métiers des bibliothèques

- Accart, Jean-Philippe, et Couture, Carol. *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : bibliothèques, archives, documentation, musées*. Mont Saint-Aignan : Éditions Klog, 2014.
- Alix, Yves (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. 12e édition mise à jour. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2013.
- Association des bibliothécaires français. *Mémento du bibliothécaire : guide pratique*. 4e édition, revue et augmentée. Paris : ABF, 2017.
- Cailmail, Benoît. *L'évolution des métiers des bibliothèques à l'ère du numérique : enjeux et défis d'un nouveau service public*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2012.
- Calenge, Bertrand (dir.). *Bibliothécaire, quel métier ?*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2014. (Collection Bibliothèques).
- Chevalier, Stéphane. *Musées, centres des sciences et réseaux documentaires : s'organiser et produire*. Dijon : OCIM, 2016.
- Desrues, Clémence. *Les réticences face aux évolutions du métier : enquête auprès des professionnels de lecture publique*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2019.
- Évrard, Anaëlle. *La formation aux métiers du patrimoine écrit : étude comparative en francophonie et impact sur la définition de l'objet patrimonial*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2017.
- Fédération interrégionale du livre et de la lecture. *Formations aux métiers du livre : région par région*. Septembre 2017. Disponible en ligne : < <https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2017/09/formations-metierslivre-1.pdf> >.
- Géroutet, Marie-Madeleine. *De la veille métier à la veille stratégique: quels enjeux pour les bibliothèques ?* [en ligne]. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2013. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60358-de-la-veille-metier-a-la-veille-strategique-quels-enjeux-pour-les-bibliotheques.pdf> >.
- Kupiec, Anne. « Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? » dans *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 2003, n° 1, p. 5-9. Disponible sur le web [consulté le 04/03/2019] : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001> >.
- Marcerou-Ramel, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017. (Collection Bibliothèques).
- Pascal, Marie-Christine. *Nouveaux supports en B.D.P : documents sonores, vidéocassettes, diapositives, affiches, partitions, cartes postales, microformes, reproductions d'œuvres d'art*. Charnay-lès-Mâcon : BDP, 1994.
- Ravereau, Mylène. *Nouveaux enjeux et défis des bibliothèques départementales*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2019.

B. Associations professionnelles

- Bilan du groupe Secteur Audiovisuel de l'ADBS pour l'année 2018 : < <https://www.adbs.fr/groupe/adbs-site-internet/bilan-et-projets-du-secteur-284487> >.
- Site de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France : < <https://www.agccpf.com/> >.
- Site web de l'association Bibliopat : < <http://www.bibliopat.fr/> > ;
Page de la journée d'études « Images à tous les étages » : < <http://www.bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2015-images-a-tous-les-etages> >.
- Site du Conseil international des musées : < <https://icom.museum/fr/> >.
- Site de l'association Gens d'Images à Paris, qui réunit des professionnels de différents statuts : documentalistes, conservateurs, éditeurs, illustrateurs, photographes, journalistes, etc : < <https://gensdimages.com/> >.
- Page consacrée aux projets de la section *Art Libraries* de l'IFLA : < <https://www.ifla.org/about-the-art-libraries-section> >.
- Blog de la section *Rare Books and Special Collections* de l'IFLA : < <https://iflarbscs.hypotheses.org/> >.
- Appel à communications pour le prochain congrès de l'IFLA concernant la coopération entre bibliothèques, services d'archives et musées : < <https://2019.ifla.org/cfp-calls/art-libraries-subject-analysis-and-access-sections/> >.
- Site du Réseau MUST, pour les professionnels de l'information et de la documentation dans les musées et institutions de conservation du patrimoine et de la culture scientifique et technique : < <http://reseaumust.fr/> >.
- Site de la Société française de photographie : < <https://sfp.asso.fr/fr/> >.

III. GÉRER UNE COLLECTION ICONOGRAPHIQUE

A. Généralités

- Collard, Claude, Giannattasio, Isabelle et Melot, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1995. (Collection Bibliothèques).
- Collard, Claude et Melot, Michel. *Images et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques).
- Harrison, Helen P. *Picture Librarianship*. London : Library Association, 1981.
- Kattnig, Cécile. *Gestion et diffusion d'un fonds d'image*. Paris : ADBS-A. Colin, 2002.
- Le Coënt, Magali. *Le traitement d'un fonds iconographique ancien : l'exemple de la Bibliothèque du Musée de l'Homme*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 1997.
- Mauvieux, Martine. *L'accès aux images fixes dans les bibliothèques : bilan et nouvelle problématique*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 1998.

Melot, Michel. *Les collections d'images fixes en bibliothèque : une nouvelle vie ?*. Conférence donnée à l'Enssib en 2013. Disponible sur le web : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/60382-les-collections-d-images-fixes-en-bibliotheque-une-nouvelle-vie> >.

Note, Margot. *Managing Image Collections: A Practical Guide*. Oxford : Chandos Publishing, 2011.

Rouit, Huguette et Dubouloz, Jean-Pierre (éd.). *À l'écoute de l'œil : les collections iconographiques et les bibliothèques. Actes du colloque organisé par la Section des bibliothèques d'art de l'IFLA, Genève, 13-15 mars 1985*. Paris : Saur, 1989. (IFLA Publications ; 47).

B. Acquisition

Calenge, Bertrand (dir.). *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. (Collection Bibliothèques).

Saint-Marc, Manon. *Quelles politiques de soutien aux acquisitions patrimoniales des bibliothèques territoriales ?*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2019.

C. Traitement documentaire

Association française de normalisation. *Normes de catalogage*. 2 et 3. Paris : AFNOR, 2005.

Baryla, Christiane. « Thésaurus iconographique, système descriptif des représentations » dans *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 1985, n° 2, p. 180-185. Disponible sur le web : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-02-0180-002> >.

Cazabon, Marie-Renée (dir.). *Le catalogage : méthode et pratiques. Les enregistrements sonores, la musique imprimée, les ressources électroniques, les documents cartographiques, les vidéogrammes*. 2. éd. compl. rev. et corr. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2003. (Collection Bibliothèques).

Dauzats, Michel. *Le thésaurus de l'image : étude des langages documentaires pour l'audiovisuel*. Paris : ADBS, 1994.

Didier, Marie. *Indexation, structuration et encodage des fonds iconographiques : le fonds Léon Lefebvre de la Bibliothèque municipale de Lille* [en ligne]. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2004. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/809-indexation-structuration-et-encodage-des-fonds-iconographiques.pdf> >.

Garnier, François. *Thésaurus iconographique : système descriptif des représentations*. Paris : Le Léopard d'or, 1984.

Langage de description iconographique Iconclass. Disponible sur le web : < <http://iconclass.org/> >.

Rémy, Annie, Viron-Rochet, Anne-Claire et Dessaux, Christophe. *Système descriptif de l'illustration*. Paris : Éditions du Patrimoine, 1999.

Page GitHub du projet d'évaluation statistique de l'indexation automatisée : < https://github.com/Lully/subjects_analysis >.

Site internet du programme de la Transition bibliographique : < <https://www.transition-bibliographique.fr/> >.

Catalogues collectifs

Base Joconde, portail des collections des musées de France :

< <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm> >.

Catalogue Collectif de France :

< <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp> >.

D. Conservation

« Actes du Symposium international « La conservation en trois dimensions : catastrophes, expositions, numérisation », organisé par la Bibliothèque nationale de France, 8-10 mars 2006 » dans *International preservation Issues*, 7. Paris : Ifla-Pac, 2006. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.ifla.org/files/assets/pac/ipi/ipi7-en.pdf> >.

Association française de normalisation. *Prescriptions de conservation des documents graphiques et photographiques dans le cadre d'une exposition*. Paris : AFNOR, juin 2002.

Site du Centre de Recherche sur la Conservation, unité de service et de recherche CNRS-MNHN-MC pour la conservation des biens culturels : < <http://crc.mnhn.fr/Le-CRC.html> >.

Les documents graphiques et photographiques : analyse et conservation 1984-1985. Travaux du Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques 1984-1985. Paris : Archives nationales - La Documentation française, 1986.

Duprat, Julie. *Les bibliothèques antillaises face au défi de la conservation du patrimoine contemporain*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2019.

Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, Arnoult, Jean-Marie (coord.). *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France : recommandations techniques* [en ligne]. Paris : Direction du livre et de la lecture, 1998. Disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < http://www.bnf.fr/documents/recommandations_DLL.pdf >.

Oddos, Jean-Paul (dir.). *La conservation : principes et réalités*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1995. (Collection Bbibliothèques).

Schweidler, Max et Perkinson, Roy L. *The Restoration of Engravings, Drawings, Books, and Other Works on Paper*. Los Angeles : Getty publications, 2006.

E. Numérisation

Buresi, Charlette et Cédelle-Joubert, Laure. *Conduire un projet de numérisation*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2002. (La Boîte à outils ; 13).

Chevry, Emmanuelle. *Stratégies numériques : numérisation et exploitation du patrimoine écrit et iconographique*. Paris : Hermes science publications, 2011.

Claerr, Thierry et Westeel, Isabelle (dir.). *Numériser et mettre en ligne*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2010. (La Boîte à outils ; 19).

——— (dir.). *Manuel de la numérisation*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2011. (Collection Bibliothèques).

——— (dir.). *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2013. (Collection Bibliothèques).

- Cordellier, Agathe. *Numérisation à la demande : quelles incidences sur les politiques documentaire et de services ?*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2019.
- Czernielewski, Cyril. *La numérisation des collections patrimoniales imprimées et iconographiques du SCD de Montpellier 2* [en ligne]. Projet professionnel personnel soutenu dans le cadre du diplôme de bibliothécaire d'État. Enssib, 2004. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/888-la-numerisation-des-collections-patrimoniales-imprimees-et-iconographiques-du-scd-de-montpellier-2.pdf> >.
- Itier-Coeur, Martine et Lavigne, Angeline. « La numérisation du patrimoine écrit et graphique » dans *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 2007, n° 5, p. 101-102. Disponible en ligne : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0101-010> >.
- Le Guillou, Yves. *La reproduction des documents graphiques : usages et enjeux*. Paris : L'Harmattan, 2008.
- Lemaître Martine, et al. *Constitution d'une banque iconographique : le fonds Martin*. Mémoire de recherche pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2001.
- Page, Émile. *Mise en place d'un service de fourniture à la demande d'images numériques*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2009.
- Rolland de Chambaudoin d'Erceville, Jean-Philippe. *Étude préalable et mise en place d'une base de données iconographique en ligne pour le département de la documentation régionale de la Bibliothèque municipale de Lyon (Part-Dieu)*. Mémoire de master en sciences de l'information et des bibliothèques. Enssib, 2006.
- Schweitzer, Jérôme. *Numériser le patrimoine écrit et iconographique pour commémorer la Grande Guerre : enjeux scientifiques et culturels, stratégie documentaire et partenariale*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2011.
- Viant, Florence. *Conception et enrichissement d'une base de données iconographiques au sein du Musée Urbain Tony Garnier*. Mémoire de master professionnel Réseaux d'information et document électronique. Enssib, 2005.
- Vila, Laurent. *Gestion électronique des documents iconographiques au SICD de Strasbourg : gestion de projet* [en ligne]. Gestion de projet dans le cadre du diplôme de bibliothécaire d'État. Enssib, 2008. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2024-gestion-electronique-des-documents-iconographiques-au-sicd-de-strasbourg.pdf> >.

F. Valorisation et médiation

- Page Facebook du compte Arlequin dédié à la valorisation des documents conservés au département des Arts du spectacle de la BnF : < <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Library/Arlequin-BnF-Arts-du-spectacle-219915681396320/> >.
- Babu, Clément. *Conservation et valorisation des collections iconographiques du fonds Jules Verne, bibliothèque municipale de Nantes*. Mémoire de master Cultures de l'écrit et de l'image. Enssib, 2009.

Després-Lonnet, Marie. « L'écriture numérique du patrimoine, de l'inventaire à l'exposition : les parcours de la base Joconde » dans *Culture & Musées* [en ligne], 2009, n° 14, p. 19–38. Disponible sur le web : < <https://doi.org/10.3406/pumus.2009.1505> >.

Eyroi, Karine. *Fonds anciens, fonds d'images en bibliothèques : valorisation d'un fonds d'enluminures médiévales. Constitution et exploitation d'une base de données iconographique l'exemple de la bibliothèque municipale de Toulouse*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 1999.

Site web dédié aux protocoles IIIF : < <https://iiif.io/> >.

Introduction à IIIF sur le site web de l'Equipex Biblissima : < <https://doc.biblissima.fr/introduction-iiif> >.

Longequeue, Hortense. *Avant la lettre: la médiation du patrimoine visuel en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2018. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68100-avant-la-lettre-la-mediation-du-patrimoine-visuel-en-bibliotheque.pdf> >.

Toustou, Nadine. *Image du patrimoine et fonction mémorielle: quelle(s) stratégie(s) pour les bibliothèques de lecture publique à l'heure du numérique ?* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2010. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49248-image-du-patrimoine-et-fonction-memorielle-queelles-strategies-pour-les-bibliotheques-de-lecture-publique-a-l-heure-du-numerique.pdf> >.

Bibliothèques numériques

L'Armarium, bibliothèque numérique du patrimoine écrit, graphique et littéraire de la région Hauts-de-France, portée par l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France (AR2L) : < <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/> >.

Blog de Gallica : < <https://gallica.bnf.fr/blog/> >.

Présentation du jeu des cinq millions de documents sur le blog Gallica : < <https://gallica.bnf.fr/blog/06022019/le-jeu-des-5-millions> >.

GallicaPix : < <http://demo14-18.bnf.fr:8984/rest?run=findIllustrations-form.xq> >.

Présentation de GallicaPix sur Gallica Studio : < <http://gallicastudio.bnf.fr/bo%C3%A0te-%C3%A0-outils/plongez-dans-les-images-de-14-18-en-testant-un-nouveau-moteur-de-recherche> >.

Lectura Plus, bibliothèque numérique de la région Auvergne-Rhône-Alpes : < <https://www.lectura.plus/> >.

Normannia, bibliothèque numérique de la région Normandie : < <https://www.normannia.info/> >.

Numelyo, bibliothèque numérique de la bibliothèque municipale de Lyon : < <https://numelyo.bm-lyon.fr/index.php> >.

Banques d'images en ligne (hors bibliothèques numériques)

Getty Images, banque d'images payante en ligne : < <https://www.gettyimages.fr/> >.

Recension de banques d'images libres de droits : < <https://fr.shopify.com/blog/47729285-les-22-meilleures-banques-d-images-gratuites-et-libres-de-droits> >.

Shutterstock, banque d'images payante en ligne :
< <https://www.shutterstock.com/fr/> >.

G. Droits des images

- Alix, Yves. *Droit d'auteur et bibliothèques*. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2012. (Collection Bibliothèques).
- Battisti, Michèle. *Des clics et des droits: le droit appliqué à l'image*. Paris : ADBS, 2009.
- Cornu, Marie et Mallet-Poujol, Nathalie. *Droit, œuvres d'art et musées : protection et valorisation des collections*. Nouvelle éd. revue et augmentée. Paris : CNRS, 2006.
- Denoyelle, Martine et al. *Droits des images, histoire de l'art et société : rapport sur les régimes de diffusion des images patrimoniales et leur impact sur la recherche, l'enseignement et la mise en valeur des collections publiques* [en ligne]. Paris : INHA, octobre 2018. Disponible sur le web [consulté le 04/03/2019] : < <https://www.inha.fr/fr/actualites/actualites-de-l-inha/en-2018/rapport-final-du-programme-images-usages.html> >.
- Dournes, Manuela. *L'image et le droit : créer, protéger, reproduire, diffuser*. A'sford. Paris : Eyrolles, 2010.
- . *Les photographes et le droit : droit d'auteur et droit à l'image*. Paris : Eyrolles, 2015.
- Ippolito, Marguerite-Marie. *Image, droit d'auteur et respect de la vie privée*. Paris : L'Harmattan, 2006.
- Melot, Michel. « L'auteur, le modèle et le propriétaire (essai de comparaison du droit d'auteur pour le texte et pour l'image) » dans *déméter* [en ligne]. Disponible sur le web : < <http://demeter.revue.univ-lille3.fr/lodel9/index.php?id=181> >.
- Sterin, Anne-Laure. *Guide pratique du droit d'auteur. Utiliser en toute légalité : textes, photos, films, musiques, Internet + protéger ses créations*. 2e édition totalement actualisée. Paris : Maxima-L. Du Mesnil, 2011.
- Articles sur la révision de la directive européenne sur le droit d'auteur : < <https://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/droit-auteur-reforme-controversee-directive-europeenne.html> > ; < <https://www.numerama.com/politique/456723-directive-sur-les-droits-dauteur-les-representants-des-etats-disent-douter-des-controverses-articles-11-et-13.html> >.

IV. OUVRAGES CONSACRÉS À UN TYPE DE DOCUMENT ICONOGRAPHIQUE

A. Photographie

- Allain, Alexandre. *Les collections photographiques des bibliothèques municipales et l'exemple de Lille* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 1999. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1554-les-collections-photographiques-de-bibliotheques-municipales-et-l-exemple-de-lille.pdf> >.

- Blin, Frédéric. *Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? analyses et réflexions dans l'optique du programme allemand Kalliope* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2004. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/656-comment-traiter-les-photographies-d-un-fonds-d-archives-dans-une-bibliotheque.pdf> >.
- Blum, Catherine. *Traitement et valorisation du fonds photographique de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de l'armée (ECPAD), Médiathèque de la défense* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2010. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48344-traitement-et-valorisation-du-fonds-photographique-de-l-etablissement-de-communication-et-de-production-audiovisuelle-de-l-armee-ecpad-mediathèque-de-la-defense.pdf> >.
- Casemajor Loustau, Nathalie. *Diffuser les collections photographiques sur le Web : de nouvelles pratiques de médiation ? Étude des formes et stratégies de communication du patrimoine photographique en ligne*. Thèse soutenue à l'Université du Québec, Montréal, 2009. Disponible sur le web : < <https://archipel.uqam.ca/2911/1/D1912.pdf> >.
- Christophe, Anne. *Quelle place, quels usagers pour le négatif photographique en bibliothèque ?* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2008. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1986-quelle-place-quels-usages-pour-le-negatif-photographique-en-bibliotheque.pdf> >.
- Conservation et restauration du patrimoine photographique : actes du colloque de novembre 1984*. Paris : Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, 1985.
- Dehan, Thierry, et Sénéchal, Sandrine. *Guide de la photographie ancienne*. 2e éd. Paris : Éd. VM, 2008.
- Dessens, Amélie. *Photographie numérique native en bibliothèque : collecte, préservation, diffusion* [en ligne]. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2016. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65762-la-photographie-numerique-native-en-bibliotheque-collecte-preservation-diffusion.pdf> >.
- Études photographiques* [en ligne]. Société française de photographie Paris : Société française de photographie, 1996-2017. Disponible sur le web : < <https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/> >.
- Garay Stinus, Ana. *L'intégration des fonds de la Fondation Nationale de la Photographie dans la bibliothèque municipale de Lyon* [en ligne]. Rapport de stage pour le diplôme professionnel supérieur en sciences de l'information et des bibliothèques. Enssib, 2001. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1714-l-integration-des-fonds-de-la-fondation-nationale-de-la-photographie-dans-la-bibliotheque-municipale-de-lyon.pdf> >.
- Lavédrine, Bertrand. *Les collections photographiques : guide de conservation préventive*. Paris : ARSAG, 2000.
- . *(Re)Connaître et conserver les photographies anciennes*. Nouvelle éd. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008.

- Nouvelle histoire de la photographie*. Paris : A. Biro Larousse, 2001.
- Rastoll, François. *Scénographier une exposition de photographie : éditing, mise en scène, narration, lieux*. Paris : Editions Eyrolles, 2018.
- Le répertoire ICONOS : photothèques et photographes*. 9e éd. rev. et augm. Paris : La Documentation française, 2004.
- Rouillé, André. *La photographie : entre document et art contemporain*. Paris : Gallimard, 2005.
- Weinstein, Robert A. et Booth, Larry. *Collection, Use, and Care of Historical Photographs*. Nashville : American Association for State and Local History, 1977.
- Site du Ministère de la culture consacré à la gestion d'un fonds photographique : < <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Photographie/Gerer-un-fonds-photographique> >.
- Vade-mecum pour permettre et faciliter la collecte, la conservation et la gestion de fonds et de collections photographiques : < <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Documentation-scientifique-et-technique/Vade-mecum-Prise-en-main-d-un-fonds-de-photographies> >.

B. Estampe

- Béguin, André. *Dictionnaire technique de l'estampe*. Bruxelles : A. Béguin, 1976.
- Chicha-Castex, Céline. *Traitement documentaire et mise en valeur d'un fonds d'estampes : l'exemple de la Bibliothèque d'art et d'archéologie*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 1999.
- Nouvelles de l'estampe*. Comité national de l'estampe. Paris : Comité national de l'estampe, 1963-.
- Pommaret, Sabine. *Traitement documentaire et valorisation des fonds iconographiques anciens dans les bibliothèques : l'exemple de la collection d'estampes de la B.M. de Bourges*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2002. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1032-traitement-documentaire-et-valorisation-des-fonds-iconographiques-anciens-dans-les-bibliotheques.pdf> >.
- Raux, Sophie, et al. *L'estampe, un art multiple à la portée de tous ?*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2008.

C. Affiche

- Chagny, Pierre. *L'affiche : un document autre que le livre. Perspectives de conservation et de valorisation* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2004. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/586-affiche-l-un-document-autre-que-le-livre.pdf> >.
- Gervereau, Laurent. *Terroriser, manipuler, convaincre ! : Histoire mondiale de l'affiche politique*. Paris : Somogy, 1996.
- Robert, Christophe. *Traitement et mise en valeur des affiches culturelles en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2007. Disponible sur le web :

< <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1034-traitements-et-mise-en-valeur-des-affiches-culturelles-en-bibliotheque.pdf> >.

Rose, Virginie. *Traitement et valorisation d'un fonds d'affiches : l'exemple des affiches électorales à la Bibliothèque municipale de Lyon* [en ligne]. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2005. Disponible sur le web : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/562-traitements-et-valorisation-d-un-fonds-d-affiches.pdf> >.

D. Carte postale

Ripert, Aline, Frère-Michelat, Claude et Forestier, Sylvie. *La carte postale: son histoire, sa fonction sociale*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1983.

Stevens, Norman D. *Postcards in the Library: Invaluable Visual Resources*. New York : Haworth Press, 1995.

E. Autres documents iconographiques

Costa, Laurent, et al. *Guide de lecture des cartes anciennes : illustrations dans le Val d'Oise et le Bassin parisien*. Paris : Éditions Errance, 2009.

Duccini, Hélène, et al. *Dessin de presse : patrimoine vivant d'hier et d'aujourd'hui. Après-midi d'étude du mercredi 9 décembre 2009*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2009.

Loiseaux, Olivier. *World Directory of Map Collections*. 4th ed. Munich : Saur, 2000. (IFLA Publications ; 92-93)

Sousa, Jorge de. *La mémoire lithographique : 200 ans d'images*. Paris : Art et métiers du livre, 1998.

Sutcliffe, Glyn. *Slide Collection Management in Libraries and Information Units*. Aldershot : Gower, 1995.

Dossier pédagogique du Metropolitan Museum of Art sur les matériaux et les techniques de la gravure et du dessin :

< <https://www.metmuseum.org/about-the-met/curatorial-departments/drawings-and-prints/materials-and-techniques> >.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES CHARGÉ.E.S DE COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES.....	100
ANNEXE 2 : DONNÉES ET RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE.....	112
ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES FORMATIONS INITIALES PROFESSIONNALISANTES	173
ANNEXE 4 : LISTE INDICATIVE DES FORMATIONS CONTINUES DÉDIÉES À L'IMAGE	176

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES CHARGÉ.E.S DE COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES

Élève en formation de conservatrice des bibliothèques à l'ENSSIB, je réalise un mémoire sur les chargé.e.s de collections iconographiques dans les bibliothèques françaises. L'enquête que vous vous apprêtez à remplir constitue le socle des données que j'exploiterai dans le cadre de ce mémoire, afin de mieux connaître cette partie des professionnels des bibliothèques.

Par « chargé.e de collections iconographiques », j'entends, dans le cadre de ce mémoire, toute personne ayant affaire, quant aux collections dont elle s'occupe, à des fonds iconographiques, qu'il s'agisse de la totalité des collections dont il ou elle a la charge ou seulement d'une partie. Cette enquête ne fait aucune distinction entre les différentes catégories de la fonction publique (A, B et C), le plus important étant ici la ou les missions liée(s) aux collections iconographiques.

Je vous invite bien entendu à la partager, tout autour de vous, à toutes les personnes susceptibles d'être concernées, afin que cette enquête soit la plus représentative possible des réalités du métier !

L'idéal serait de remplir ce questionnaire d'ici au 31 décembre 2018, afin que j'aie le temps d'exploiter correctement les informations que vous aurez bien voulu partager avec moi. Pour toute information ou précision, n'hésitez pas à me contacter par mail : celia.cabane@enssib.fr

Partie A: Renseignements généraux

Dans le mémoire, je ne donnerai aucune information contenue dans vos coordonnées personnelles, celles-ci me servent uniquement à différencier les différents questionnaires afin de pouvoir effectuer des relances ou répondre à vos questions par après.

Je souhaiterais en revanche, avec votre accord, pouvoir utiliser les données liées à votre établissement et votre corps de rattachement afin de personnaliser certains retours en effectuant notamment des citations contextualisées. Si vous ne souhaitez pas que ces informations apparaissent en étant liées à une citation de votre réponse, merci de cocher « Oui » à la question « Souhaitez-vous que les données issues de ce questionnaire soient anonymisées dans le mémoire ? ».

1. Personne répondant à l'enquête (Nom, Adresse électronique)
2. Établissement de rattachement
3. Quel est votre corps ou cadre d'emploi de rattachement ?

Par corps ou cadre d'emploi, on entend ici la catégorie ainsi que le nom du corps d'emploi. Exemples : Catégorie C Magasinier ; Catégorie B Assistant des bibliothèques ; Catégorie A Bibliothécaire, etc.

4. Souhaitez-vous que les données issues de ce questionnaire soient anonymisées dans le mémoire ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Partie B: « Chargé.e de collections iconographiques »

Ce groupe de questions porte sur la fonction de « chargé.e de collections iconographiques » ainsi que sur les collections dont vous avez la responsabilité.

1. L'intitulé de votre poste est-il différent de « chargé.e de collections iconographiques » ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

2. Si oui, quel est l'intitulé de votre poste ?

3. Quelle place occupez-vous dans l'organigramme de votre établissement ?

4. Êtes-vous plusieurs chargé.e.s de collections iconographiques dans votre établissement ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

5. Si oui, combien êtes-vous ?

6. Depuis combien de temps occupez-vous cette fonction ?

On entend ici le temps total depuis lequel vous êtes chargé.e de collections iconographiques, comprenant tous vos postes avec ces fonctions.

7. De quel type de documents iconographiques êtes-vous responsable ?

- ☐ Estampes
- ☐ Photographies
- ☐ Affiches
- ☐ Dessins
- ☐ Cartes postales
- ☐ Calendriers, almanachs
- ☐ Cartes de vœux
- ☐ Jeux de cartes
- ☐ Étiquettes, autocollants
- ☐ Tracts et autres documents publicitaires
- ☐ Documents audiovisuels : films, jeux vidéos, etc.
- ☐ Cartes géographiques et plans
- ☐ Autre :

8. Quels types de documents relèvent pour vous des collections iconographiques ?

- ☐ Estampes
- ☐ Photographies
- ☐ Affiches
- ☐ Dessins
- ☐ Cartes postales
- ☐ Calendriers, almanachs
- ☐ Cartes de vœux
- ☐ Jeux de cartes
- ☐ Étiquettes, autocollants
- ☐ Tracts et autres documents publicitaires
- ☐ Documents audiovisuels : films, jeux vidéos, etc.
- ☐ Cartes géographiques et plans
- ☐ Autre :

Partie C: Missions et tâches

Cet ensemble de questions porte sur les tâches que vous effectuez en tant que chargé.e de collections iconographiques.

1. La charge des collections iconographiques est-elle votre unique mission, votre mission principale ou une mission parmi les autres que vous exercez ?

- ☐ Mission unique
- ☐ Mission principale
- ☐ Mission parmi d'autres

2. Quelles sont ces autres missions ?

3. Quelles sont les tâches que vous accomplissez dans votre mission sur les collections iconographiques ?

- ☐ Acquisition
- ☐ Description
- ☐ Signalement
- ☐ Conservation
- ☐ Numérisation
- ☐ Valorisation et médiation
- ☐ Autre :

4. Avez-vous l'impression de mener des tâches complètement différentes des autres missions plus traditionnelles des bibliothèques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

5. Faites-vous partie d'un réseau de chargé.e.s de collections iconographiques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

6. Si oui, lequel ? Pouvez-vous préciser le nombre de personnes (approximatif) dans ce réseau ?

7. Si non, la création d'un tel réseau vous semble-t-elle utile ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

8. Faites-vous partie d'un réseau local de coopération autour des documents iconographiques ?

Par réseau local, on entend une coopération à l'échelle de la ville, du département ou de la région par exemple.

- ☐ Oui
- ☐ Non

9. Pouvez-vous préciser avec quelles autres institutions locales vous travaillez ?

Partie D: Catalogage et signalement

Les questions portent à présent plus particulièrement sur le catalogage et le signalement des collections iconographiques.

1. Quelle proportion de l'ensemble des collections de votre établissement représentent les collections iconographiques ?

- ☐ Moins du tiers des collections
- ☐ Entre un tiers et la moitié des collections
- ☐ 50% des collections ou environ
- ☐ Plus de 2/3 des collections
- ☐ Autre :

2. Les collections dont vous avez la charge peuvent-elles être trouvées dans le catalogue de votre établissement ?

- ☐ Oui, l'ensemble des collections
- ☐ Oui, une partie des collections
- ☐ Non

3. Sous quel format cataloguez-vous les documents iconographiques dans votre établissement ?

Par format, on entend l'utilisation de l'EAD, d'un des formats MARC ou d'un autre format de catalogage.

4. Quel outil de catalogage utilisez-vous ?

5. Jugez-vous cet outil adapté au traitement des collections iconographiques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

6. Si non, pourquoi ? Quelles améliorations pourraient, selon vous, être apportées à cet outil ?

7. Outre votre catalogue local, dans quels catalogues collectifs sont signalés vos documents iconographiques ?

- ☐ Aucun catalogue collectif
- ☐ Calames
- ☐ CCFr
- ☐ Sudoc
- ☐ Autre :

8. Quelle partie de vos collections se trouve dans ces catalogues collectifs ?

- ☐ L'ensemble de ce qui est catalogué
- ☐ Une grande partie de ce qui est catalogué
- ☐ Une petite partie de ce qui est catalogué
- ☐ Autre :

9. Avez-vous déjà envisagé l'intégration des problématiques de la Transition bibliographique dans votre façon de cataloguer et signaler les documents iconographiques ?

- ☐ Oui
- ☐ Je suis en train d'étudier les applications pratiques possibles
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

10. Quelles actions avez-vous déjà mises en place en ce sens ?

Partie E: Numérisation et valorisation

Ces questions portent sur la numérisation et la valorisation, physique ou virtuelle, que vous menez sur les documents iconographiques de votre établissement.

1. Menez-vous une politique de numérisation des collections iconographiques dans votre établissement ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

2. Si oui, s'agit-il d'une politique intégrée dans la politique de numérisation globale de l'établissement ou d'une politique à part ?

Par intégration dans une politique de numérisation globale, on entend une numérisation de documents iconographiques en support d'autres documents numérisés, que ce soit en raison d'un lien thématique pour une exposition, de la numérisation à la demande, la constitution d'une bibliothèque numérique, etc.

- ☐ Dans une politique de numérisation globale
- ☐ Numérisation des documents iconographiques à part
- ☐ Autre :

3. Quels critères guident votre politique de numérisation ?

- ☐ Rareté, préciosité
- ☐ Conservation (état dégradé, difficile manipulation)
- ☐ Numérisation à la demande
- ☐ Exposition
- ☐ Constitution d'un corpus numérisé thématique
- ☐ Numérisation systématique des collections
- ☐ Autre :

4. Menez-vous une valorisation des collections iconographiques de votre établissement ?

- ☐ Oui, de façon physique (expositions, dossiers papiers, etc.)
- ☐ Oui, de façon virtuelle (expositions virtuelles, bibliothèques numériques, etc.)
- ☐ C'est prévu, mais pas encore mis en place
- ☐ Non

5. Si non, pouvez-vous indiquer pourquoi ?

6. La politique de valorisation est-elle liée à votre politique de numérisation ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

7. Quelle place pensez-vous que les collections iconographiques prennent dans la politique de valorisation globale de l'établissement ?

- ☐ Une place principale
- ☐ Une place complémentaire avec les autres documents
- ☐ Une place secondaire
- ☐ Je ne sais pas

Partie F: Formation initiale

Ce groupe de questions porte sur les différentes formations que vous avez pu suivre ainsi que sur les compétences nécessaires à l'exercice de votre métier.

1. Quelle formation initiale avez-vous suivie avant d'accéder à votre premier poste ?

Est entendu par « premier poste » le premier poste, dans une bibliothèque ou non, occupé pendant plus d'une année, et non obligatoirement un poste lié aux collections iconographiques.

- ☐ Pas de formation initiale post bac
- ☐ Bac + 2
- ☐ Bac + 3
- ☐ Bac + 5
- ☐ Bac + 8
- ☐ Autre :

2. Précisez, dans la mesure du possible, les intitulés des diplômes obtenus ainsi que les principales matières étudiées.

Exemples : Master 2 en histoire de l'art (histoire de l'art, histoire générale, iconographie), DUT en sciences de l'information (bibliothéconomie, histoire générale, bibliographie), doctorat en linguistique (linguistique, français, allemand, grammaire, histoire des textes), licence en géographie (géographie, histoire générale, sciences de l'environnement), diplôme d'archiviste paléographe (paléographie, archivistique, bibliographie matérielle, latin), etc.

3. Quelles compétences pensez-vous avoir acquises au cours de votre formation initiale ?

Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Compétences	Domaine non concerné par la formation	Abordé lors de la formation	Connaissances générales	Connaissances solides	Expertise	Je ne sais pas
Histoire de l'art (artistes, courants, iconographie)						
Traitement documentaire (techniques, sujets, supports)						
Conservation (physique et numérique, conditionnement, restauration)						

Signalement et indexation (langages de description, mise en ligne)						
Numérisation						
Propriété intellectuelle (droit des images, droit du patrimoine)						
Valorisation (physique et numérique)						
Compétences administratives (gestion budget, RH)						
Management						

4. Autres compétences acquises lors de votre formation initiale :

5. Quelles compétences étaient demandées dans la fiche de poste au moment de votre recrutement ?

On parle ici du recrutement pour le poste que vous occupez actuellement. Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Compétences	Non demandée	Connaissances générales	Connaissances solides	Expertise	Je ne sais pas
Histoire de l'art (artistes, courants, iconographie)					
Traitement documentaire (techniques, sujets, supports)					
Conservation (physique et numérique, conditionnement, restauration)					

Signalement et indexation (langages de description, mise en ligne)					
Numérisation					
Propriété intellectuelle (droit des images, droit du patrimoine)					
Valorisation (physique et numérique)					
Compétences administratives (gestion budget, RH)					
Management					

6. Autres compétences demandées au moment de votre recrutement :

7. Pouvez-vous joindre ce document si vous l'avez en votre possession ?

Partie G: Formation continue

Ce groupe de questions porte plus précisément sur les formations suivies après votre première prise de poste.

1. Avez-vous suivi des formations après votre première prise de poste lié aux collections iconographiques ?

Est entendu par « premier poste » le premier poste, dans une bibliothèque, occupé pendant plus d'une année, lié aux collections iconographiques.

- ☐ Oui
- ☐ Non

2. Si oui, de quelle nature de formation s'agissait-il ?

- ☐ Formation diplômante : DUT, Licence, Master, etc.
- ☐ Formation continue pendant plusieurs mois
- ☐ Stage
- ☐ Formation continue sur plusieurs jours
- ☐ Congrès, école d'été
- ☐ Colloque
- ☐ Journée d'études
- ☐ Autre :

3. Dans le cas d'une formation proposée par un établissement, s'agissait-il :

- ☐ de l'ENSSIB ?
- ☐ de l'INET ?
- ☐ du CNFPT et des INSET ?
- ☐ de l'Institut National du Patrimoine ?
- ☐ d'un des 12 CRFCB (Médiadix, BibliAuvergne, etc.) ?
- ☐ de l'École nationale des chartes ?
- ☐ d'un URFIST ?
- ☐ de la BnF ?
- ☐ de la BPI ?
- ☐ d'une bibliothèque départementale ?
- ☐ d'une Structure Régionale pour le Livre ?
- ☐ d'une autre bibliothèque ?
- ☐ de votre propre établissement ?
- ☐ Autre :

4. A quels moments sont survenues ces formations ?

- ☐ Juste après la prise de poste
- ☐ Au moment de changer de poste
- ☐ A l'ajout d'une nouvelle mission
- ☐ Quand la formation sur ce sujet a été ouverte
- ☐ A la demande de l'établissement
- ☐ Pas de moment particulier
- ☐ Autre :

5. Prévoyez-vous de suivre une (nouvelle) formation ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ J'aimerais bien mais aucune des formations proposées ne m'intéresse

6. Quelles compétences souhaitiez-vous ou souhaiteriez-vous acquérir lors de ces formations ?

Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Compétences	Connaissances générales	Connaissances solides	Expertise	Non concerné
Histoire de l'art (artistes, courants, iconographie)				
Traitement documentaire (techniques, sujets, supports)				
Conservation (physique et numérique, conditionnement, restauration)				
Signalement et indexation (langages de description, mise en ligne)				
Numérisation				
Propriété intellectuelle (droit des images, droit du patrimoine)				
Valorisation (physique et numérique)				
Compétences administratives (gestion budget, RH)				
Management				

7. Autres compétences que vous souhaitez ou souhaiteriez acquérir lors de formations :

8. Quelles compétences pensez-vous essentielles à l'exercice de votre métier ?

Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Compétences	Connaissances	Connaissances	Expertise
-------------	---------------	---------------	-----------

	générales	solides	
Histoire de l'art (artistes, courants, iconographie)			
Traitement documentaire (techniques, sujets, supports)			
Conservation (physique et numérique, conditionnement, restauration)			
Signalement et indexation (langages de description, mise en ligne)			
Numérisation			
Propriété intellectuelle (droit des images, droit du patrimoine)			
Valorisation (physique et numérique)			
Compétences administratives (gestion budget, RH)			
Management			

9. Autres compétences que vous pensez essentielles à l'exercice du métier :

10. Êtes-vous satisfait.e de l'offre de formation à votre disposition, que ce soit lorsque vous en avez eu besoin ou actuellement ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

11. Pensez-vous que de nouvelles formations devraient être mises en place à destination des chargé.e.s de collections iconographiques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

12. Avez-vous des idées de formations que vous aimeriez suivre ?

Partie H: Remarques libres et commentaires

N'hésitez pas à signaler ici toute information ou aspect du métier que vous souhaiteriez faire parvenir à ma connaissance et qui sont manquants dans ce questionnaire !

Merci beaucoup du temps que vous avez consacré à cette enquête !

N'hésitez pas à me faire part de tout commentaire, remarque, souhait dont vous n'auriez pas pu parler dans le questionnaire à mon adresse mail : celia.cabane@enssib.fr

N'hésitez pas non plus à partager ce questionnaire, notamment dans vos propres équipes afin que chacun puisse y répondre personnellement.

Célia Cabane

Élève conservatrice des bibliothèques DCB27 – Enssib

ANNEXE 2 : DONNÉES ET RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Il a été fait le choix de traiter l'ensemble des résultats de l'enquête dans cette annexe, afin de pouvoir examiner les réponses à la fois du point de vue quantitatif et qualitatif. L'enquête a reçu 46 réponses, ce qui permet d'avoir un échantillon un peu représentatif des différentes situations que peut recouvrir le terme « chargé.e de collections iconographiques ». Le choix a été pris d'anonymiser l'ensemble des réponses données, et même de proposer aux enquêté.e.s de décorrélérer les citations des réponses qu'ils ont faites à leur établissement et/ou leur corps, car les personnes chargées de collections iconographiques peuvent souvent être seules dans leurs institutions.

Les établissements dans lesquels exercent les chargé.e.s de collections iconographiques sont listés dans le tableau ci-dessous et situés dans les cartes suivantes. Ils permettent de constater une bonne répartition géographique des répondant.e.s bien qu'il y ait une forte concentration parisienne, ainsi qu'une prédominance des réponses provenant de bibliothèques municipales, même si d'autres établissements hors bibliothèques ont aussi été atteints, comme des services d'archives, des musées et même un service d'inventaire général. Enfin, on a pu dresser une typologie des corps et des cadres d'emploi qui ont répondu à l'enquête : on retrouve 7 A+, 21 A, 15 B et 3 C.

Établissement	Type d'établissement	Nombre de réponses
Service Patrimoine et Inventaire, Conseil régional du centre-val de Loire	Service d'inventaire	1
Bibliothèque municipale de Tours	Bibliothèque municipale	1
Bibliothèque multimédia intercommunale d'Epinal	Bibliothèque municipale	1
Département des Estampes et de la Photographie - Bibliothèque nationale de France	Bibliothèque nationale de France	3
Bibliothèque d'agglomération du Pays de Saint-Omer	Bibliothèque municipale	2
Bibliothèques de l'Université de Rennes 1	Bibliothèque universitaire	1
Bibliothèque Carnegie de Reims	Bibliothèque municipale	1
École nationale supérieure d'art et de design de Nancy	Bibliothèque de grand établissement	1
Bibliothèque - Fondation pour la sauvegarde et le développement du Domaine de Chantilly	Bibliothèque de musée	1
Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc	Bibliothèque municipale	1
Collège de France	Bibliothèque de grand établissement	1
Bibliothèque Stanislas de Nancy	Bibliothèque municipale	1
Centre Iconographique de la Flandre - Médiathèque de Wormhout	Bibliothèque municipale	1

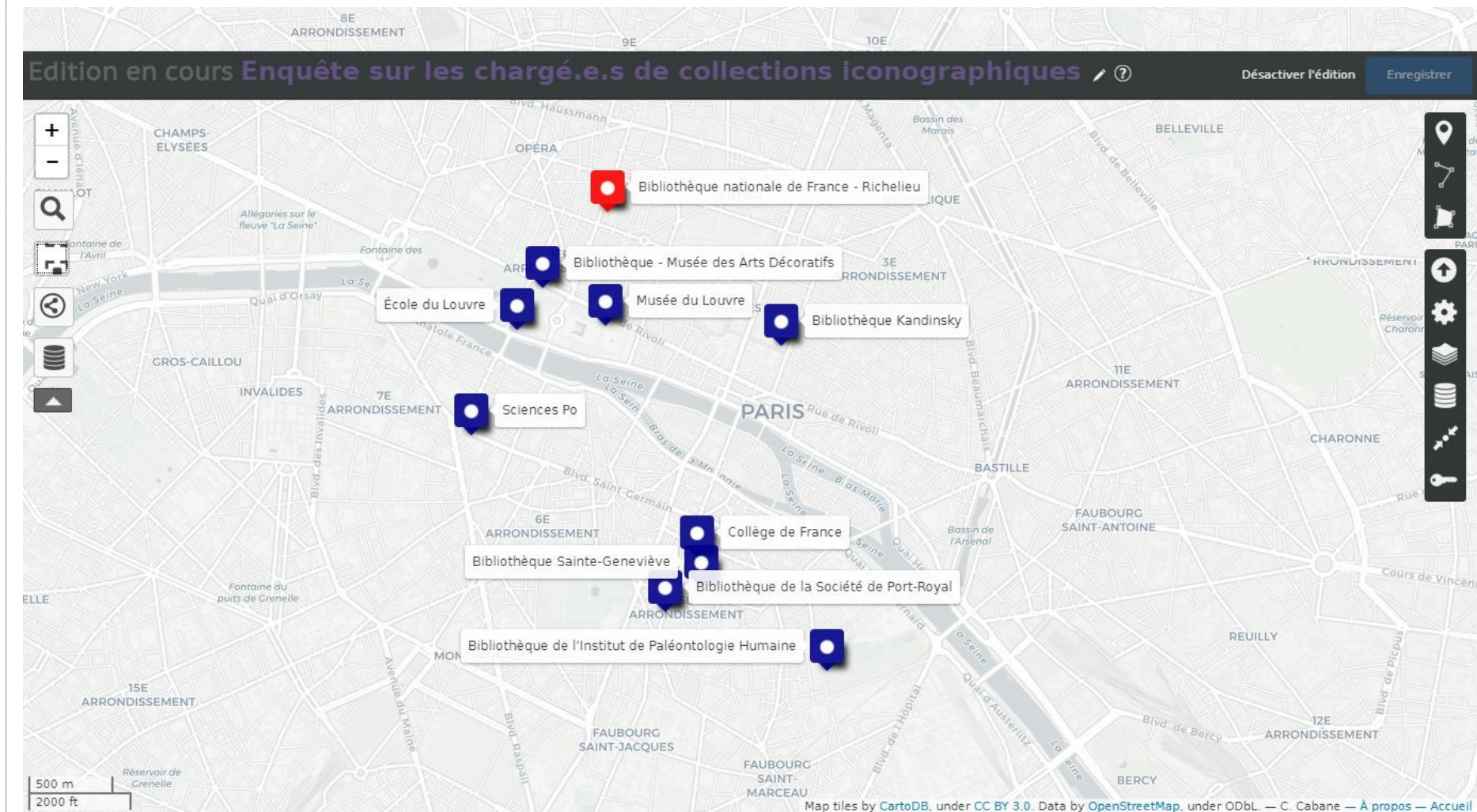
Bibliothèque Kandinsky/Mnam-CCI/Centre Pompidou	Bibliothèque de musée	1
Médiathèque municipale Valéry Larbaud de Vichy	Bibliothèque municipale	1
Bibliothèque municipale de Lyon	Bibliothèque municipale	3
Bibliothèque de la Société de Port-Royal	Bibliothèque associative	1
Mediatèca occitana - Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC)	Bibliothèque de grand établissement	1
Musée des beaux-arts de Nancy	Bibliothèque de musée	1
Médiathèque de Vienne	Bibliothèque municipale	1
Centre de documentation - Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	Bibliothèque de musée	1
Sciences Po	Bibliothèque de grand établissement	1
Archives départementales de l'Oise	Service d'archives	1
Bibliothèque municipale de Dijon	Bibliothèque municipale	1
Médiathèque d'Évreux	Bibliothèque municipale	1
Médiathèque publique et universitaire de Valence	Bibliothèque municipale	1
Médiathèque François-Mitterrand, Grand Poitiers	Bibliothèque municipale	1
Bibliothèque des Dominicains de Colmar	Bibliothèque municipale	1
Services documentaires de l'École du Louvre	Bibliothèque de grand établissement	1
Bibliothèque-musée Inguimbertaine	Bibliothèque municipale	1
Service de documentation - Musée du Louvre	Bibliothèque de musée	1
Bibliothèque Sainte Geneviève	Bibliothèque universitaire	1
Bibliothèque de Carcassonne-Agglomération	Bibliothèque municipale	1
Médiathèque Jean-Jacques Rousseau - Chambéry	Bibliothèque municipale	1
Bibliothèque municipale de Lille	Bibliothèque municipale	1
Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs	Bibliothèque de musée	1
Médiathèque de Roubaix	Bibliothèque municipale	1
Bibliothèque de laboratoire CNRS - Muséum national d'histoire naturelle	Bibliothèque de grand établissement	1
Médiathèque de Bayonne	Bibliothèque municipale	1
Département des Arts du spectacle - Bibliothèque nationale de France	Bibliothèque nationale de France	2
Médiathèque André Malraux de Strasbourg	Bibliothèque municipale	1
La Contemporaine – SCD Paris-Nanterre	Bibliothèque universitaire	1

Cartes des établissements ayant répondu à l'enquête

En bleu : les établissements dans lesquels une personne a répondu.

En rouge : les établissements dans lesquels plusieurs personnes ont répondu.

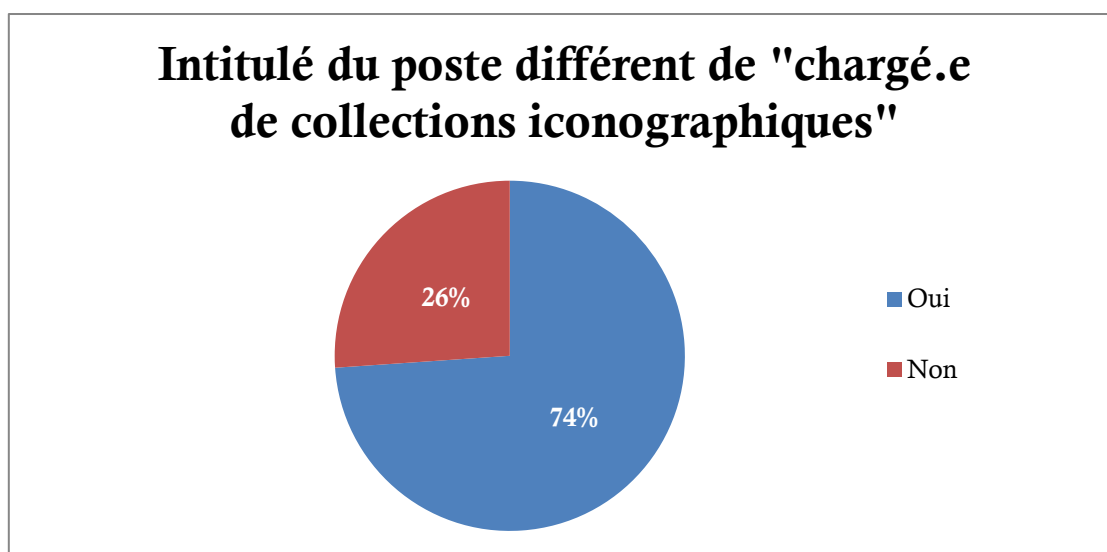




Partie B: « Chargé.e de collections iconographiques »

L'intitulé de votre poste est-il différent de « chargé.e de collections iconographiques » ?

Si oui, quel est l'intitulé de votre poste ?



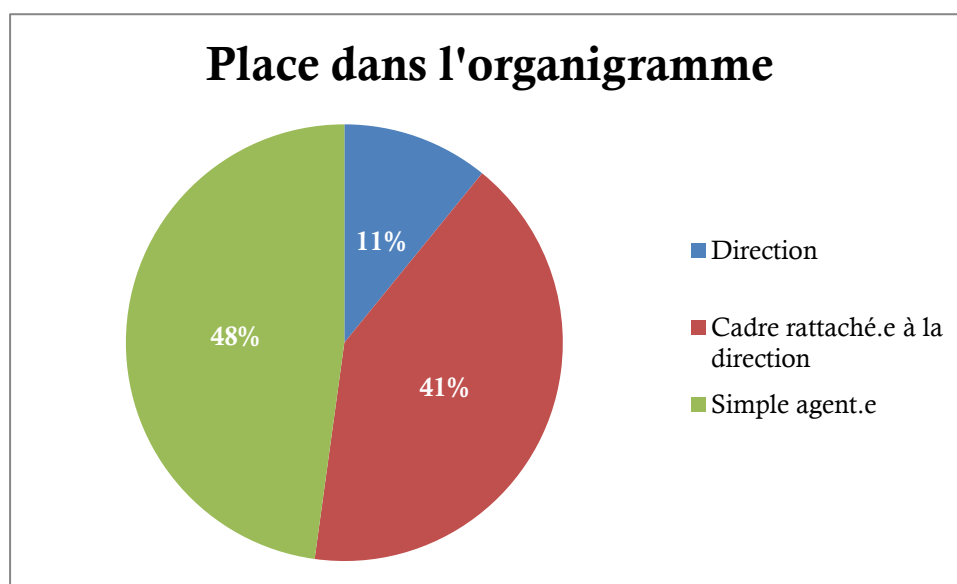
L'expression « chargé.e de collections iconographiques » est celle choisie pour ce mémoire car il s'agit de la désignation la plus neutre et la plus large trouvée pour désigner tout professionnel ayant affaire à des collections iconographiques. Elle ne correspond toutefois pas à l'intitulé majoritaire chez les personnes ayant répondu à cette enquête, puisque seules douze personnes occupent un poste avec cet intitulé.

Les trente-quatre autres répondant.e.s ont précisé l'intitulé de leur poste dans la question suivante. Il s'agit pour douze d'entre eux, soit presque la moitié, de postes de « responsable des fonds patrimoniaux », qui englobent les collections iconographiques. Sept personnes ayant répondu occupent des postes de direction, que ce soit de l'établissement ou d'un service : la gestion des collections iconographiques est ainsi une mission qui leur incombe en sus de leurs autres responsabilités au sein de l'établissement. Six intitulés de poste sont quant à eux plus précis sur le type de documents iconographiques conservés, par exemple « responsable du fonds photographique » ou de « chargée de la collection d'estampes anciennes ». Deux répondantes sont « administratrices de données » et gèrent donc entre autres les collections d'images numérisées de leurs établissements. Enfin, six autres exercent sur un poste de « documentaliste » (deux personnes), de « responsable des fonds d'archives » (deux personnes), mais également d'iconographe et de photographe.

On le voit, la gestion des collections iconographiques n'est pas toujours une mission à part entière ni exercée par une seule et même personne. Bien que souvent liée aux postes de responsable des fonds patrimoniaux, elle peut également incomber à des chef.fe.s de services ou être assez importante pour être répartie entre plusieurs agent.e.s.

Quelle place occupez-vous dans l'organigramme de votre établissement ?

La réponse à cette question a été laissée libre pour les répondant.e.s, afin d'avoir un aperçu de la diversité des situations en fonction des établissements mais aussi des postes occupés. Les réponses ont pu être réparties en trois grandes catégories : « Direction », qui regroupe les personnes occupant des postes de direction ou d'adjoint.e à la direction de l'établissement, « Cadre rattaché à la direction », dans lequel se retrouvent les chef.fe.s de service ou les cadres faisant partie de l'équipe de direction de l'établissement, et « Simple agent » qui s'applique à tous ceux et toutes celles qui ne semblaient pas, dans leurs réponses, exercer d'importantes responsabilités d'encadrement de personnel.

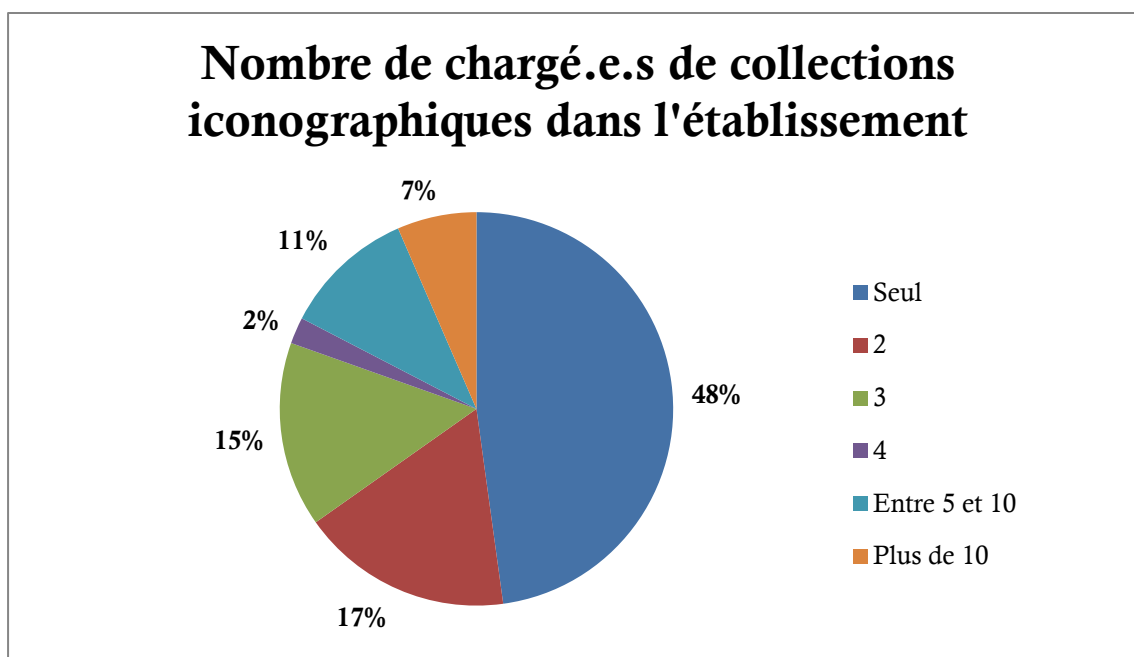


On constate une répartition égale entre les personnes ayant des responsabilités d'encadrement et celles n'en ayant pas. La quasi-totalité des encadrant.e.s est composée de personnels de catégorie A (20/24 réponses), les trois autres encadrant.e.s étant des catégories B qui exercent les fonctions de cadre en intérim ou dans des petites structures municipales. Le profil des « simples agent.e.s » est plus varié : huit catégories A, onze catégories B et 3 catégories C. Une majorité de ces personnels dépend, dans les bibliothèques municipales, d'un.e cadre chargé.e des fonds patrimoniaux, ce qui est intéressant quant à la politique de gestion des collections iconographiques, considérées comme un fond patrimonial et non comme une collection courante. En ce qui concerne les personnes ne travaillant pas en bibliothèque, elles sont souvent rattachées à un service d'archives ou au centre de documentation de leurs établissements : il peut s'agir ainsi de documents iconographiques conservés avec les archives en raison de leur format en feuilles ou parce qu'ils font partie intégrante des fonds, mais également d'images renseignant les autres collections dans le cadre des centres de documentation.

A travers les organigrammes des établissements, on peut donc à la fois constater que les fonds d'images sont généralement considérés comme des fonds patrimoniaux, mais que leur gestion peut revenir à des personnels chargés d'encadrement ou non.

Êtes-vous plusieurs chargé.e.s de collections iconographiques dans votre établissement ?

Si oui, combien êtes-vous ?

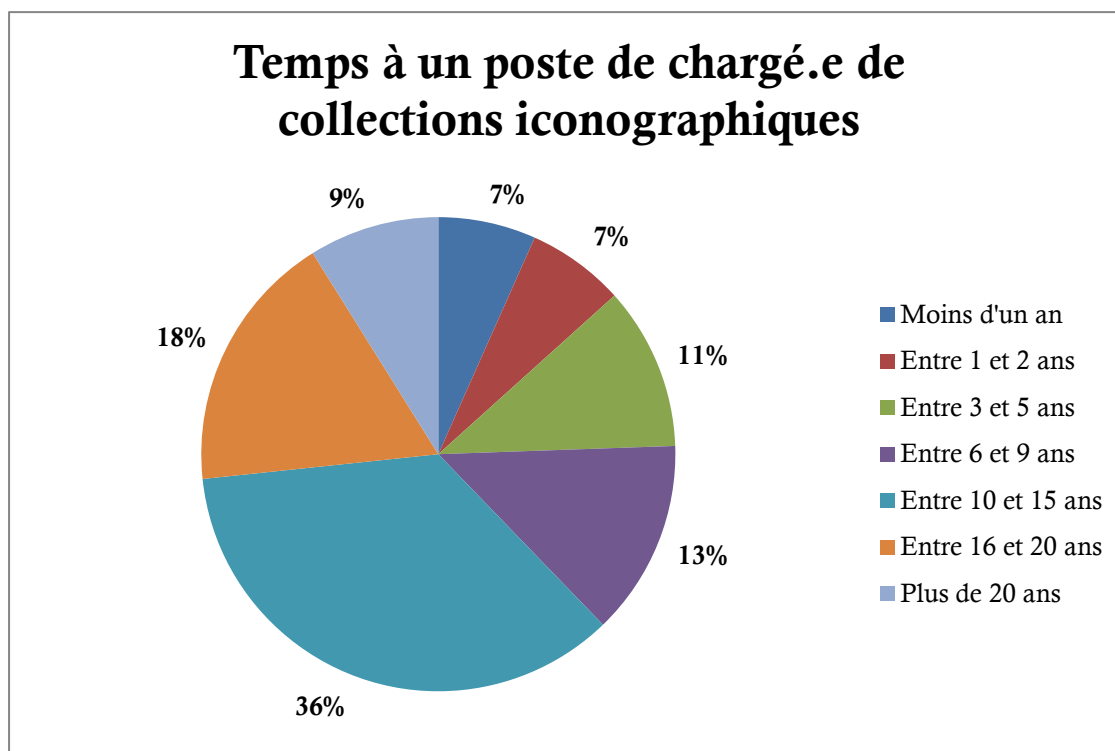


Il a semblé intéressant de demander aux répondant.e.s le nombre de personnes chargées de collections iconographiques dans leur établissement. En effet, une personne qui est seule aura a priori une plus grande variété de tâches à accomplir qu'un service dédié aux documents iconographiques, dans lequel les missions peuvent être réparties entre les différent.e.s agent.e.s.

La moitié des personnes interrogées sont les seules à exercer une mission de chargé.e de collections iconographiques et elles ne sont que neuf, soit 21%, à être dans un établissement comptant quatre agent.e.s ou plus exerçant des missions sur le même type de documents. Il s'agit pour trois répondantes de la BnF, qui est une structure plus vaste que la majorité des établissements ; trois autres sont en poste à la Bibliothèque municipale de Lyon, qui est l'une des bibliothèques municipales les plus importantes, notamment en volumétrie des collections ; les trois autres personnes travaillent au Musée du Louvre, dans l'une des bibliothèques rattachées au Collège de France ou à la Bibliothèque-musée Inguimbertaine de Carpentras. Tous ces établissements se distinguent par des collections iconographiques probablement plus nombreuses que dans les autres structures, ce qui explique que les moyens dédiés soient plus conséquents.

Le travail de chargé.e de collections iconographiques s'exerce ainsi le plus souvent de façon isolée dans les établissements ou en lien avec un nombre restreint de collègues, sauf lorsque des services sont constitués dans le but de gérer une grande volumétrie de documents iconographiques.

Depuis combien de temps occupez-vous cette fonction ?

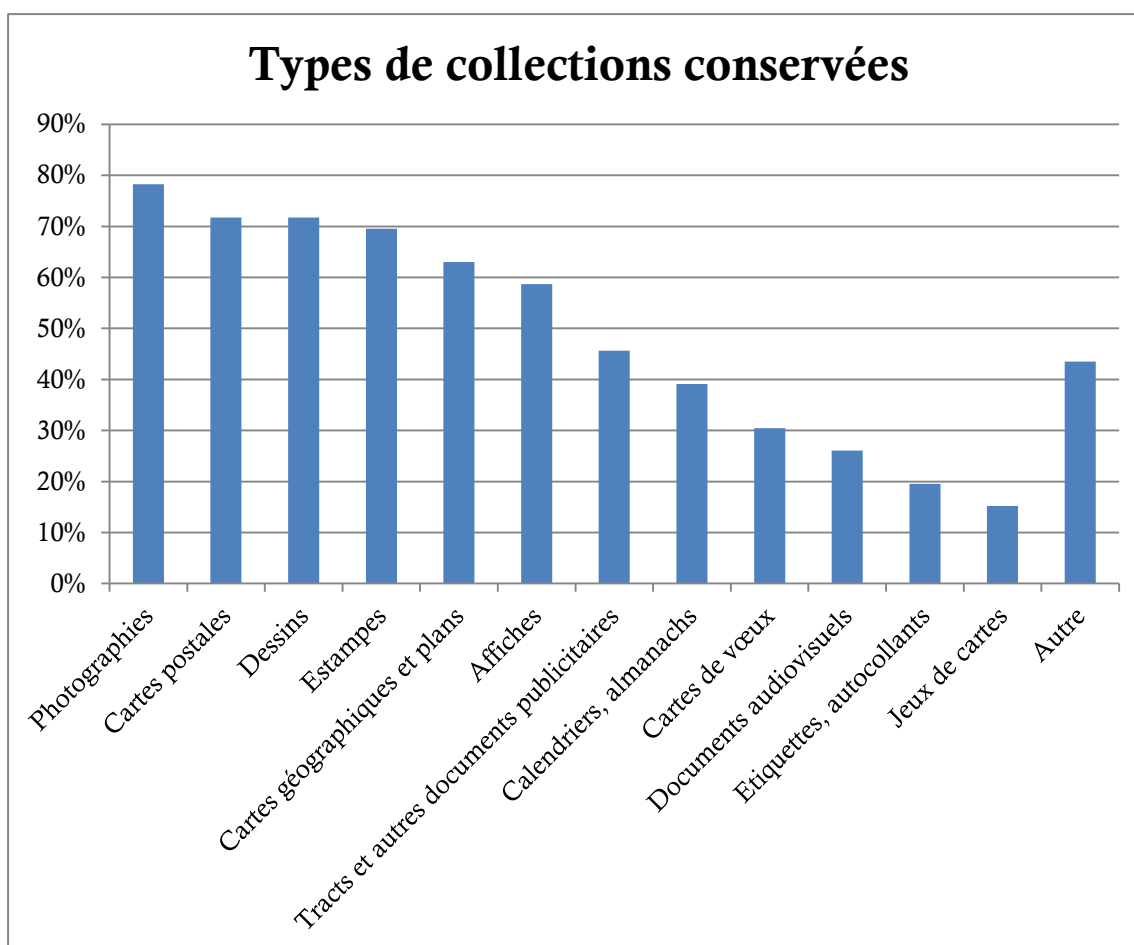


Le temps passé à un poste de collections iconographiques est un facteur intéressant à connaître notamment pour les questions qui concernent la perception du métier : la perception d'une personne expérimentée dans le métier est en effet souvent différente de celle de jeunes professionnels.

Les réponses à cette question permettent de constater une permanence des professionnels dans les postes de chargé.e de collections iconographiques : 63% des personnes interrogées exercent ce métier depuis 10 ans ou plus et même douze des répondants ont plus de 15 ans d'expérience dans la gestion des documents iconographiques. Parmi ces 63% de personnes très expérimentées, on retrouve une majorité de catégories A (17/28) pour seulement une personne de catégorie C : cette pyramide s'explique à la fois par l'effet de l'avancement interne de la fonction publique mais également par le statut des répondant.e.s qui sont souvent des cadres de la bibliothèque en plus d'être chargé.e.s de collections iconographiques.

Il semble donc que la plupart des personnes ayant répondu à mon questionnaire sont relativement expérimentées dans la gestion des fonds iconographiques, ce qui constitue un biais non négligeable sur les réponses aux questions les plus techniques ou même sur la définition d'un document iconographique. Cela peut également être une indication du temps nécessaire pour acquérir les compétences nécessaires à la bonne gestion d'un tel fonds, mais aussi de la diversité des missions exercées sur les collections iconographiques, qui ne créent pas de lassitude sur le personnel qui en a la charge.

De quel type de documents iconographiques êtes-vous responsable ?



Il a semblé important de disposer d'informations sur les collections conservées par les répondant.e.s. Cela permet à la fois d'avoir un aperçu de la diversité des fonds iconographiques présents dans les bibliothèques mais également de l'importance de certains types de documents qui sont plus souvent conservés que d'autres. On note par exemple que 80% des personnes interrogées ont des photographies dans leurs collections alors que les calendriers ou almanachs sont représentés dans 40% des cas. Le graphique ci-dessus permet de voir que les quatre types de documents les plus représentés sont les photographies, les cartes postales, les dessins et les estampes, qui sont les plus traditionnellement considérés comme des collections iconographiques. Arrivent ensuite les affiches et, plus étonnamment, les cartes géographiques, conservées dans les mêmes fonds que les collections précédemment citées en vertu de leur format en feuilles, qui nécessite les mêmes conditions de conservation que les estampes ou les dessins. On observe ensuite des pourcentages plus faibles pour les autres types de documents, jusqu'aux jeux de cartes, conservés dans 16% des fonds des personnes interrogées.

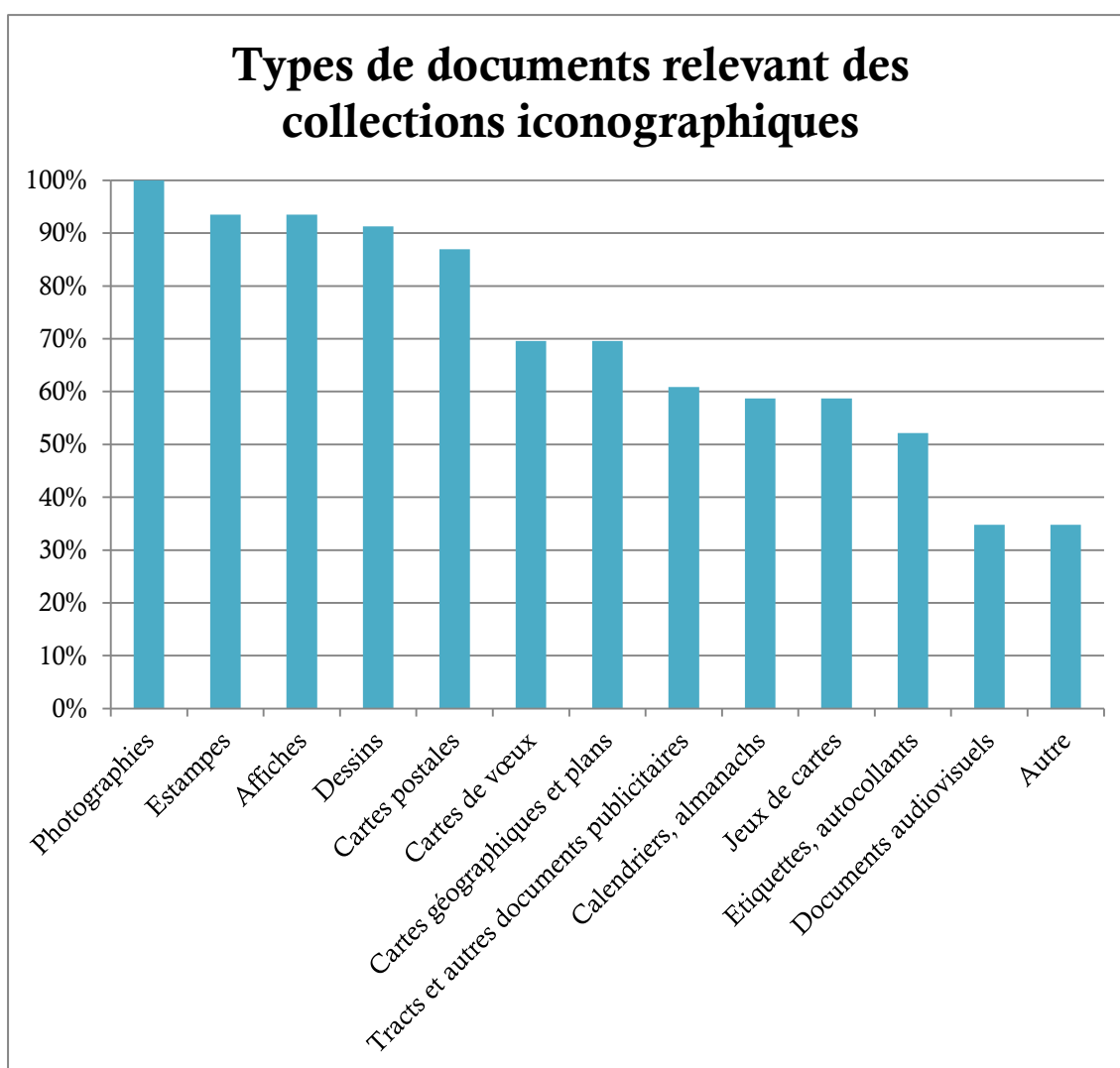
Un type de documents pose question dans cette répartition : la présence de documents audiovisuels dans les collections iconographiques. Ils sont en effet présents dans les fonds de douze répondant.e.s. Six des établissements sont des bibliothèques municipales, dans lesquelles on retrouve une plus grande variété de documents : les personnels y travaillant ont tous signalé conserver entre cinq et treize types de documents différents, les documents audiovisuels pouvant ainsi

être de leur compétence en plus des collections iconographiques plus traditionnelles. Quatre sont des bibliothèques liées à des grands établissements comme le CIRDOC ou le Muséum National d'Histoire Naturelle : leur statut de centre de documentation crée une grande diversité de collections, les documents audiovisuels venant en complément du reste de la documentation. Les deux derniers établissements sont un service de documentation d'archives départementales, qui conserve l'ensemble des documents non archivés présents dans les fonds de la structure, et une bibliothèque associative, dont les collections sont souvent plus hétéroclites et constituées en fonction du sujet qu'elle concerne et non de la typologie des documents.

Dix-neuf personnes ayant répondu conservent des documents qui n'étaient pas listés dans le questionnaire : il s'agit pour sept d'entre elles de peintures, aquarelles ou autres œuvres que l'on trouve plus traditionnellement dans les musées, pour quatre d'entre elles de plaques de verre et de négatifs photographiques, mais également de maquettes, de diapositives, d'images pieuses, de livres contemporains, de médailles, de plans d'architecture, d'outils de gravure et de matrices. Cet aperçu de la diversité des collections gérées par les chargé.e.s de collections iconographiques met en lumière la variété globale des fonds conservés dans les bibliothèques. Il est également révélateur de la diversité des missions qui leur incombent et des difficultés de gestion comme de conservation qui résultent d'une telle variété de documents.

Les collections iconographiques sont ainsi majoritairement constituées de cinq types de documents (photographies, cartes postales, dessins, estampes et affiches), auxquels il faut ajouter les cartes géographiques et les plans. Ce cœur de collection est complété par des documents plus atypiques que sont les documents publicitaires, les calendriers, les cartes de vœux, les étiquettes ou les jeux de cartes, qui acquièrent une valeur documentaire par leur conservation au sein même des collections patrimoniales des établissements.

Quels types de documents relèvent pour vous des collections iconographiques ?



Cette question a été posée car elle intéresse la perception du métier par les chargé.e.s de collections iconographiques et la définition du « document iconographique ». Les réponses y sont donc différentes de celles de la question précédente, qui s'appuyait sur les collections présentes dans les établissements, et ces écarts sont également intéressants à analyser.

On constate que les cinq types de documents majoritaires dans les collections sont également ceux qui sont considérés presque unanimement comme des documents iconographiques, de 100% pour les photographies à 86% pour les cartes postales. L'ordre n'est cependant pas le même : si les photographies gardent la tête du classement, les affiches sont mieux considérées que les cartes postales, qui ferment le groupe des cinq documents majoritaires. Les cartes géographiques, bien que n'étant a priori pas des documents strictement iconographiques car elles contiennent des données géographiques, sont considérées comme faisant partie des collections iconographiques pour presque 70% des répondant.e.s. Cette proximité est probablement due au traitement quasi similaire qui leur est réservé, que ce soit par leur description qui peut se faire en recueils ou par leur conservation à plat, liée au format en feuilles.

Les documents audiovisuels, bien que les moins souvent considérés comme des collections iconographiques, en font tout de même partie pour seize personnes, soit quatre de plus que ceux et celles qui en conservent. On constate d'ailleurs que ces deux populations ne se recoupent pas : seuls quatre des douze personnes conservant des documents audiovisuels les considèrent comme des collections iconographiques. La moitié de ces seize personnes travaillent en bibliothèque municipale, ce qui est en lien avec la forte présence des collections audiovisuelles dans ce type d'établissement. Quatre personnes sont dans des institutions muséales et trois dans des bibliothèques de grands établissements, ce qui rappelle le rôle de centres de documentation tenu par les bibliothécaires dans ces institutions.

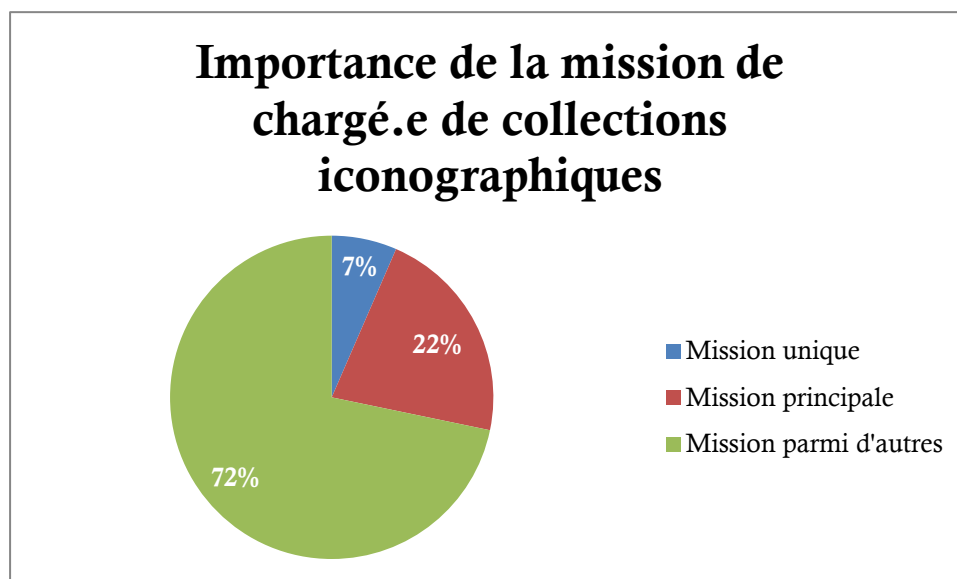
Les types de documents signalés en « autre » recourent pour la majorité d'entre eux les documents autres de la question précédente (12 sur 16). Il s'agit à nouveau essentiellement de peintures et d'aquarelles (8 sur 16), parce qu'étant en deux dimensions, elles se rapprochent des dessins. Un type de document fait son apparition, les manuscrits enluminés ou à figures. Il s'agit de ressources qui comportent des éléments iconographiques mais aussi du texte : leur traitement en tant que documents iconographiques dépend de l'importance de ces éléments mais également du point de vue adopté sur ces collections.

On constate enfin de façon générale que les personnes ayant répondu au questionnaire incluent plus de documents dans la définition des collections iconographiques que les documents qui sont conservés dans les bibliothèques. Cela se voit notamment sur les chiffres concernant les « étiquettes et autocollants » : 18% des interrogé.e.s en conservent alors que 50% d'entre eux et elles les considèrent comme des collections iconographiques. Les professionnels ont ainsi une définition large des documents iconographiques, qui s'appuie parfois sur ceux qui constituent leurs collections mais qui est souvent élargie à d'autres types de documents.

Partie C: Missions et tâches

La charge des collections iconographiques est-elle votre unique mission, votre mission principale ou une mission parmi les autres que vous exercez ?

Quelles sont ces autres missions ?

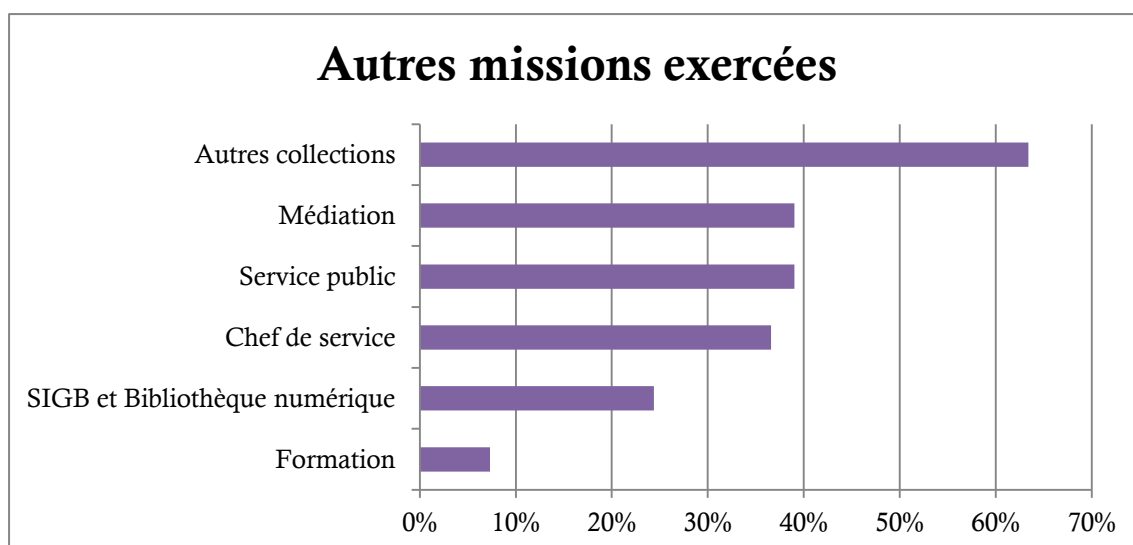


Cet ensemble de questions permet de connaître l'intégralité des missions exercées par les chargé.e.s de collections iconographiques et notamment de déterminer s'il s'agit d'un poste dont la totalité du temps est dédié à cette mission ou s'il n'y a qu'une partie du temps de travail qui peut y être consacré.

D'après les réponses au questionnaire, il est rare que les chargé.e.s de collections iconographiques ne s'occupent que de ces dernières : seules trois personnes ont indiqué qu'il s'agissait de leur unique mission. Il s'agit de trois personnes de catégories A, qui officient dans des établissements comptant un grand nombre de collections iconographiques : tous sont en effet dans des structures qui comptent plusieurs personnes en charge de ces collections et n'exercent pas de responsabilités d'encadrement.

Les autres missions exercées par les chargé.e.s de collections iconographiques ont pu être regroupées en six catégories :

- Formation, qui regroupe les personnes chargées de formation à destination des publics mais aussi des professionnels ;
- SIBG et Bibliothèque numérique, qui regroupe les tâches liées à l'informatisation des catalogues comme à la valorisation numérique des collections ;
- Chef de service, qui regroupe toutes les responsabilités de management et d'encadrement d'une équipe ;
- Service public, qui regroupe à la fois les tâches d'accueil et d'orientation des usagers, mais aussi l'organisation de cet accueil ;
- Médiation, qui regroupe toutes les actions à destination des publics de l'établissement hors de l'accueil et de l'orientation : action culturelle, valorisation des collections, etc. ;
- Autres collections, qui désigne toute personne ayant la charge d'un autre segment documentaire de son établissement en plus des collections iconographiques.

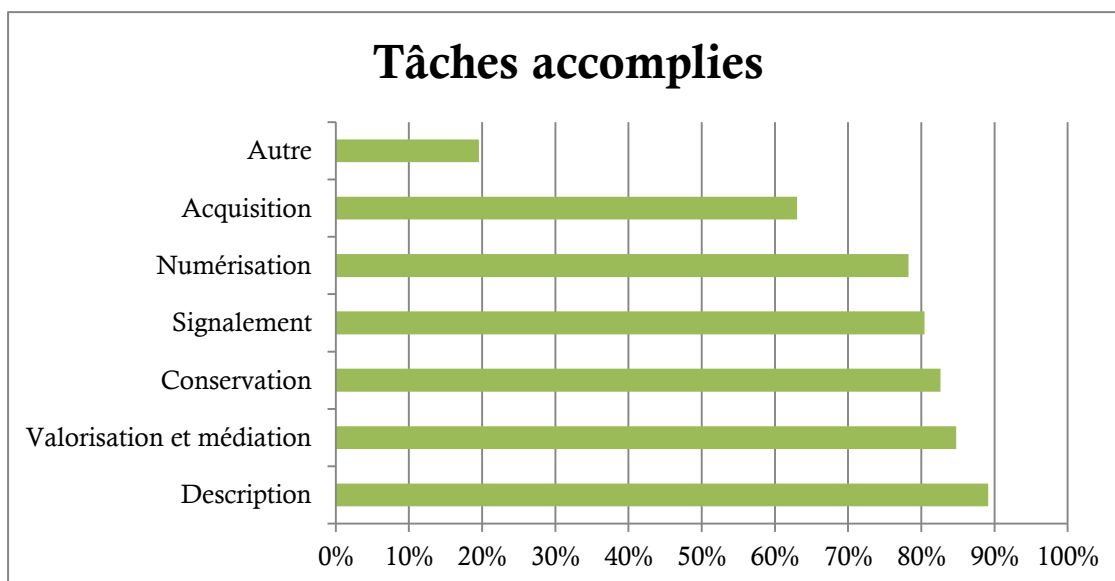


On remarque ainsi que plus de la moitié des répondant.e.s ont d'autres collections en charge : il s'agit souvent d'autres fonds patrimoniaux, mais également de collections sonores et audiovisuelles ou d'usuels disponibles dans les salles de lecture. Les autres missions accomplies par plus d'un tiers des chargé.e.s de collections iconographiques sont des actions de médiation et du service public, mais également des responsabilités d'encadrement d'équipe, ce qui correspond à des missions traditionnellement ajoutées à celle de « chargé.e de collections », afin de diversifier les tâches accomplies par ces professionnels.

Enfin, des responsabilités dans le fonctionnement du SIGB ou de la bibliothèque numérique de l'établissement sont exercées par 24% des enquêté.e.s : cela peut s'expliquer par la taille de la structure, qui oblige parfois les professionnels à gérer l'ensemble des actions de la bibliothèque, mais aussi par l'importance de l'image dans les collections numérisées des établissements, qui amène les chargé.e.s de collections iconographiques à diversifier leurs missions afin de suivre l'ensemble des actions menées autour de leurs fonds.

Les chargé.e.s de collections iconographiques peuvent donc être investi.e.s d'un panel diversifié de missions, qui ont souvent une importance égale voire supérieure à celle de gestion des documents iconographiques. Il ne s'agit que dans un quart des cas de leur mission principale ou unique, ce qui peut révéler soit une importance moindre de ces collections numériquement ou dans la politique globale de l'établissement, soit leur forte intégration parmi les autres collections dites « patrimoniales ».

Quelles sont les tâches que vous accomplissez dans votre mission sur les collections iconographiques ?



La gestion d'une collection iconographique implique l'accomplissement d'un certain nombre de tâches, de l'entrée du document dans l'établissement à sa valorisation auprès du public de la bibliothèque : l'acquisition, la description du document, puis son signalement dans un ou plusieurs catalogues, le choix de ses modalités de conservation, et enfin la possible numérisation de l'ouvrage et sa valorisation auprès des publics, physiquement et/ou numériquement.

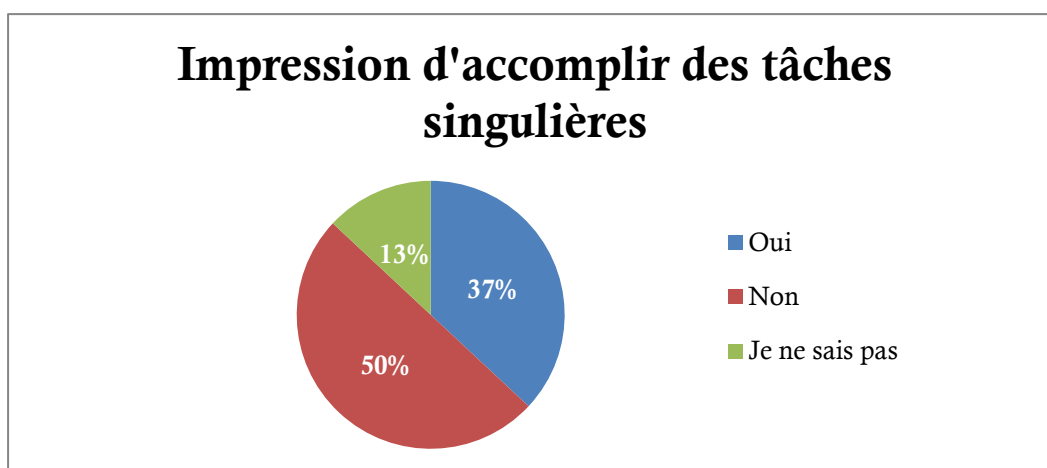
Plus de 80% des répondant.e.s de l'enquête s'occupent de la description des documents iconographiques dont ils ont la charge, ainsi que de leur conservation et de la valorisation des collections auprès des publics. Il s'agit en effet des trois tâches fondamentales qui permettent de faire connaître les documents conservés déjà présents dans les collections de l'établissement. Le signalement et la numérisation, qui sont effectués par presque 80% des personnes interrogées, constituent deux autres actions permettant de mettre à la disposition du public les documents conservés. Si le signalement dans le catalogue est souvent le meilleur moyen de donner accès aux collections, en lien avec la description qui en est faite, la numérisation renforce cet accès tout en étant une possible aide à la conservation en diminuant le nombre de manipulations intervenant après la numérisation. L'acquisition est la tâche la moins fréquemment accomplie par les personnes répondant à l'enquête (un peu plus de 60%) : cela peut s'expliquer par les responsabilités importantes qui vont avec l'achat de documents pour la bibliothèque, surtout quand il s'agit d'achats patrimoniaux, et également par la concentration de cette tâche, qui est généralement confiée à une personne par segment documentaire.

Neuf personnes ont signalé d'autres tâches qui n'étaient pas proposées dans le questionnaire : pour deux d'entre elles, il s'agit du prêt de documents à une autre institution, qui nécessite notamment de faire des constats d'état et de définir des valeurs d'assurance. Une autre tâche peut également incomber aux chargé.e.s de collections iconographiques après la numérisation d'une partie de leurs documents : la gestion de la bibliothèque numérique ou de tout autre logiciel de gestion des ressources numérisées. D'autres professionnels font enfin des

suggestions d'acquisition à la personne qui en a la charge, étant responsable de l'ensemble des achats patrimoniaux par exemple.

Il est pour finir intéressant d'analyser la répartition des tâches à effectuer en fonction du nombre de personnes en contact avec les collections iconographiques dans l'établissement. Parmi les professionnels qui sont seuls dans leur institution, seuls trois n'effectuent que deux tâches sur ces collections, alors que seize accomplissent entre cinq et six actions, laissant uniquement de côté l'acquisition ou la numérisation, en fonction de la politique de l'établissement. Néanmoins l'inverse n'est pas vrai : parmi les neuf personnes travaillant avec quatre collègues ou plus également chargé.e.s de ces fonds, sept effectuent au moins cinq actions sur les collections iconographiques. En effet, le nombre d'actions moyen réalisées par les personnes ayant répondu à l'enquête est de cinq : les tâches ne sont donc pas réparties par type d'action à réaliser, mais par partie des collections. Cela permet notamment de suivre du début à la fin le parcours du document dans l'établissement, même si les compétences nécessaires au recrutement sont en contrepartie plus nombreuses.

Avez-vous l'impression de mener des tâches complètement différentes des autres missions plus traditionnelles des bibliothèques ?



Cette question permet d'avoir des informations sur la perception de leur métier par les chargé.e.s de collections iconographiques, et notamment de savoir s'ils se sentent isolé.e.s dans l'exercice de leur métier. En effet, les documents iconographiques nécessitent les mêmes tâches de leur entrée dans les collections jusqu'à leur valorisation auprès du public que les autres documents, par exemple les livres, mais plusieurs particularités des documents d'image font que ces tâches sont accomplies différemment par rapport au reste des collections. Il est donc utile de s'interroger sur le sentiment d'appartenance à la communauté des bibliothécaires chargé.e.s de collections auprès des chargé.e.s de collections iconographiques.

La moitié des personnes interrogées n'ont pas le sentiment d'exécuter des actions sur les collections iconographiques différentes de celles menées sur le reste des collections. Parmi les six personnes ne sachant pas si leurs missions sont singulières par rapport aux missions traditionnelles des bibliothécaires, quatre d'entre elles sont en poste dans des institutions muséales ou des grands établissements universitaires, ce qui peut expliquer qu'elles n'aient pas l'impression d'exercer des missions différentes. Les deux autres personnes sont en poste en bibliothèque municipale depuis plus de 10 ans et ont un grand nombre de missions en plus de celle de chargées de collections iconographiques, ce qui explique probablement qu'elles ne ressentent pas cette différence avec leurs collègues chargé.e.s de collections plus traditionnelles.

Parmi les quinze répondant.e.s ayant l'impression de mener des tâches singulières, on retrouve notamment les trois personnes exerçant à la BnF : cette particularité de leur mission est probablement renforcée par le statut de « collections spécialisées » que portent les documents iconographiques conservés aux départements des Estampes et des Arts du spectacle. La majorité des autres personnes de ce groupe sont des personnels de bibliothèques municipales (9/17), dont la plupart sont des petites structures dans lesquelles ces personnels exercent leurs fonctions seuls.

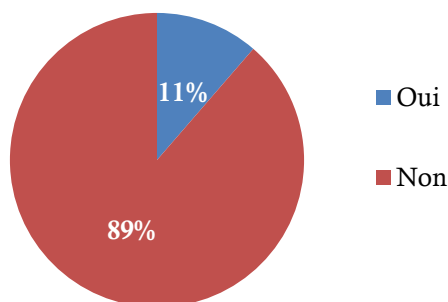
Les chargé.e.s de collections iconographiques ne se sentent donc pas isolé.e.s dans l'exercice de leur métier à cause des spécificités des documents dont ils assurent la gestion, mais parfois en fonction de leur positionnement au sein de l'établissement ou de l'importance de leurs collections par rapport au reste des fonds de l'institution.

Faites-vous partie d'un réseau de chargé.e.s de collections iconographiques ?

Si oui, lequel ? Pouvez-vous préciser le nombre de personnes (approximatif) dans ce réseau ?

Si non, la création d'un tel réseau vous semble-t-elle utile ?

Membre d'un réseau autour de l'iconographie



La question posée aux enquêté.e.s vise à déterminer s'il existe des réseaux formels ou informels rassemblant les chargé.e.s de collections iconographiques afin d'échanger des retours d'expérience et des conseils sur la gestion de ces documents en particulier.

On constate qu'une majorité des personnes ayant répondu à cette question ne font pas partie d'un réseau

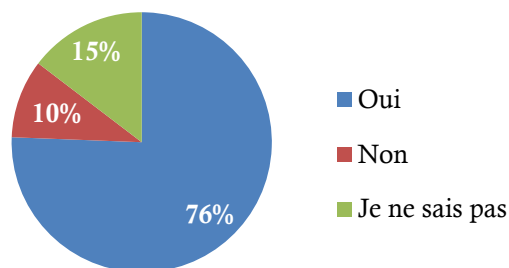
autour de l'iconographie (presque 90%). Les cinq personnes ayant déclaré appartenir à des groupes fédérant des professionnels de l'image appartiennent toutes à un réseau différent, dont un doit être écarté puisqu'il s'agit du réseau interne existant entre les différents départements conservant des collections iconographiques au sein de la BnF. Les quatre autres réseaux cités par les répondant.e.s sont le réseau MUST, le réseau Professionnels de l'Image Scientifique (PIMS), l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (AGCCPF) et le Conseil international des Musées (ICOM).

Ces quatre réseaux ne sont pas sur le même plan : le réseau MUST regroupe des professionnels de l'information et de la documentation qui travaillent dans les musées et autres institutions dédiées à la conservation du patrimoine et de la culture scientifique, technique et industriel. Il est question d'un réseau national, comme l'AGCCPF, qui rassemble un éventail plus large de professionnels que le réseau MUST

puisque'il s'agit de toutes les personnes en charge de collections publiques en France, que ce soit dans un musée, une bibliothèque, un service d'archives ou un autre établissement. Ces deux réseaux, à l'instar de l'ICOM, ne sont pas spécialisés sur les collections iconographiques, alors que le réseau PIMS rassemble des professionnels de l'image issus des établissements universitaires, qu'ils soient chercheurs ou personnels de la documentation et des bibliothèques.

La question suivante visait à évaluer la pertinence, pour cet échantillon de professionnels, de la création d'un réseau national dédié aux questions que posent les collections iconographiques. 76% des répondant.e.s n'appartenant pas déjà à un réseau jugent une telle création utile, montrant un vrai besoin.

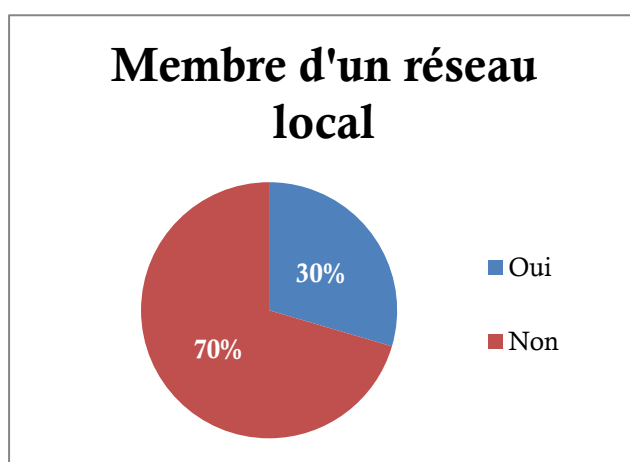
Utilité de la création d'un réseau



Faites-vous partie d'un réseau local de coopération autour des documents iconographiques ?

Pouvez-vous préciser avec quelles autres institutions locales vous travaillez ?

Outre les réseaux spécialisés regroupant des professionnels issus d'un même corps de métier ou ayant la charge du même type de documents, il a également paru important de savoir si les personnes répondant à l'enquête appartenaient à un ou plusieurs réseaux locaux de coopération. Les collections iconographiques étant parfois étroitement liées aux fonds locaux des bibliothèques, comme pour les photographies ou les cartes postales, il est tout à fait possible que plusieurs institutions proches conservant le même type de fonds décident de mutualiser leurs compétences et leurs collections dans un but de valorisation du patrimoine local.



Parmi les enquêté.e.s, il est plus fréquent de faire partie d'un réseau local que d'un réseau spécialisé en collections iconographiques, puisque quatorze personnes ont répondu favorablement à cette question, contre cinq pour le réseau national. Les chargé.e.s de collections iconographiques travaillent en priorité avec des professionnels d'autres institutions situées dans la même ville qu'eux, avant de s'adresser

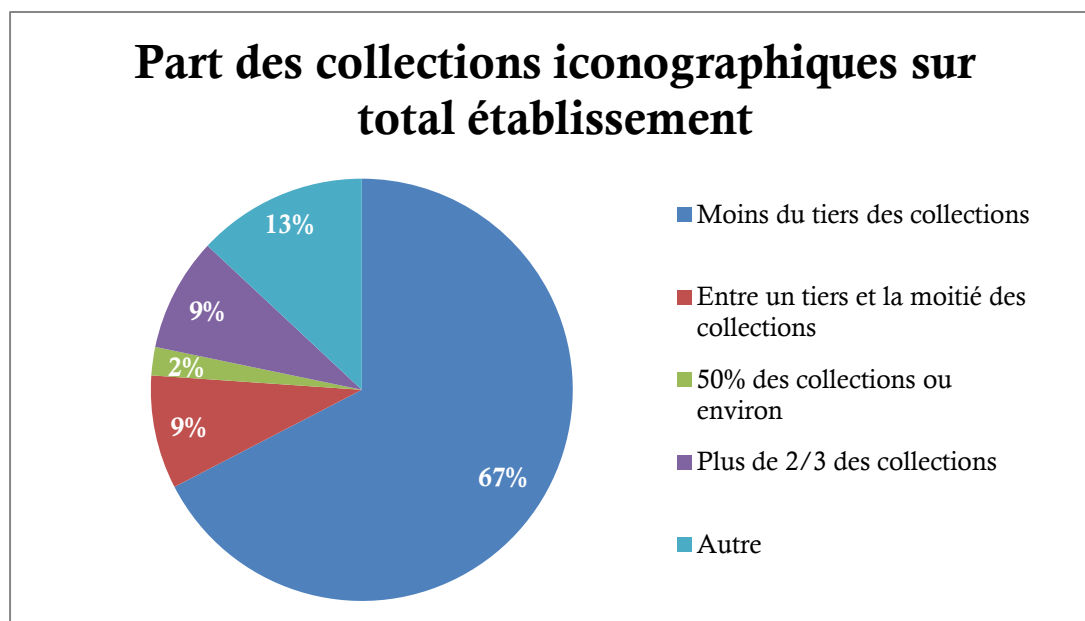
à des personnes chargées du même type de fonds dans le département et enfin dans la région. La plupart des interactions semblent être destinées à ne pas entrer en concurrence lors de l'acquisition de nouvelles collections ou à trouver des fonds complémentaires au sien dans le cadre d'une opération de valorisation.

Les principaux interlocuteurs des chargé.e.s de collections iconographiques sont les musées de la ville : cela prouve la complexité de la répartition des documents iconographiques entre les deux types de collections, répartition qui change en fonction de la politique des institutions et qu'il convient de préciser entre acteurs d'un même territoire afin de ne pas se concurrencer lors des acquisitions ou de l'organisation d'expositions par exemple. Les autres structures possédant des fonds iconographiques sont les services d'archives, qu'ils soient municipaux, départementaux et parfois même régionaux. Les chargé.e.s de collections iconographiques s'appuient enfin sur les sociétés savantes locales, qui ont parfois accumulé une documentation importante, et sur les SRL, qui constituent un réseau de coopération local vivace et important.

La coopération au niveau local peut ainsi être une aide précieuse pour les chargé.e.s de collections iconographiques, que ce soit pour l'acquisition et la valorisation de leurs fonds, mais également afin d'échanger des retours d'expérience ou de mettre en place des services collectifs de signalement et d'accès aux collections iconographiques, comme l'est, par exemple, la bibliothèque numérique L'Armarium pour la région Hauts-de-France (voir lien dans la webographie).

Partie D: Catalogage et signalement

Quelle proportion de l'ensemble des collections de votre établissement représentent les collections iconographiques ?

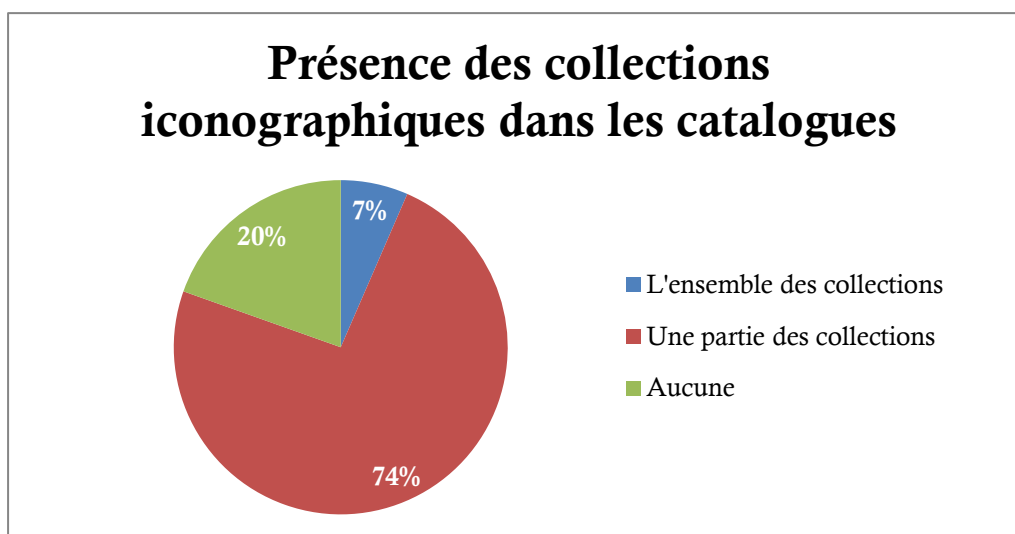


La proportion des collections iconographiques par rapport à l'ensemble des documents de l'établissement est une donnée intéressante à la fois pour mesurer le nombre de personnels alloué à ce type de collections mais aussi pour avoir une idée du temps et de la complétude du catalogage de ces ressources.

Trente-cinq personnes ayant répondu évaluent le nombre de documents iconographiques équivalant à moins de la moitié des collections complètes de leurs établissements. Ce nombre monte à trente-sept lorsqu'on ajoute les deux personnes ayant répondu « autre » en précisant « 1% » et « 2% ». Les collections iconographiques ne sont donc que rarement majoritaires dans les établissements interrogés : c'est le cas de quatre institutions, dont trois sont des centres de documentation de musées et de services d'inventaire, et la quatrième le Centre iconographique de la Flandre, dont la vocation est de rassembler les documents iconographiques renseignant l'histoire, le patrimoine et la culture de la région.

Les collections iconographiques représentent ainsi le plus souvent moins de la moitié des collections conservées dans les établissements, sauf pour certaines institutions spécialisées.

Les collections dont vous avez la charge peuvent-elles être trouvées dans le catalogue de votre établissement ?



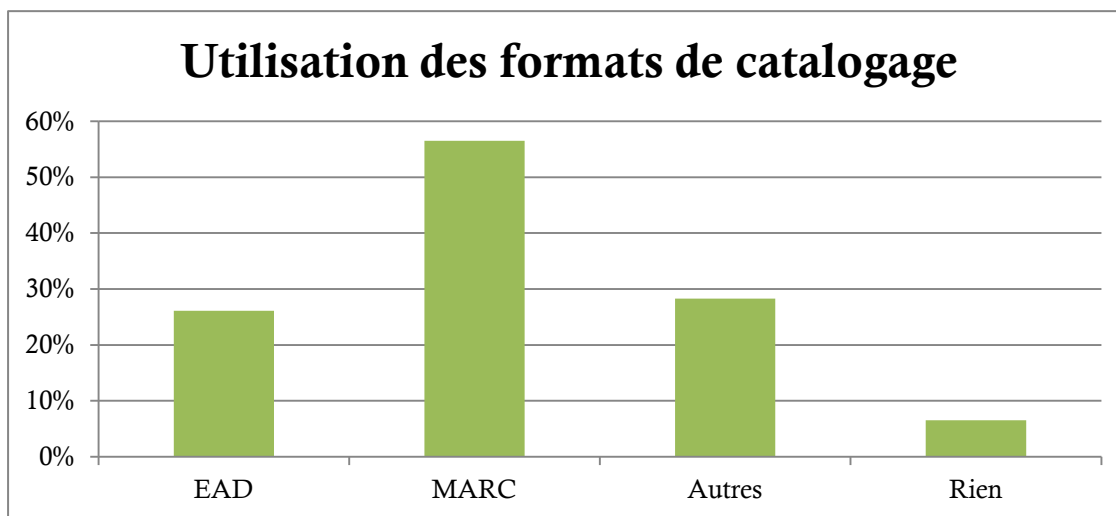
L'évaluation de la présence des collections iconographiques dans les catalogues des établissements permet de savoir la complétude du signalement de ces documents afin que le public puisse les connaître et y accéder.

On constate dans les réponses à cette question que seuls deux établissements permettent d'accéder à l'ensemble des documents iconographiques qu'ils conservent via leur catalogue. Néanmoins un accès partiel est assuré pour 74% des institutions interrogées : cette présence incomplète des collections iconographiques peut s'expliquer à la fois par l'absence d'intégration dans le catalogue d'une partie des descriptions ou par les lacunes du catalogage, certaines ressources pouvant ne pas être encore décrites en fonction de la volumétrie des collections. Cet accès partiel permet de faire connaître la partie décrite de la collection, mais aussi d'éveiller l'attention des publics, notamment celui des chercheurs, sur l'existence de fonds iconographiques dans l'institution.

Toutefois on constate que neuf personnes ayant répondu indique que les collections dont ils ont la charge ne sont pas accessibles via le catalogue de leur établissement. Pour l'une d'entre elles, les collections iconographiques sont accessibles via un outil de gestion des ressources numériques réservé aux agents. Pour les autres, la description n'a pas encore été réalisée ou n'a pas été faite de façon à être intégrée dans le catalogue de la structure, en utilisant par exemple un tableur. L'une des bibliothèques n'intègre pas les collections iconographiques dans son catalogue mais catalogue directement dans le catalogue collectif Calames, ce qui permet de donner tout de même accès aux documents.

Sous quel format cataloguez-vous les documents iconographiques dans votre établissement ?

Par format, on entend l'utilisation de l'EAD, d'un des formats MARC ou d'un autre format de catalogage.



Il a été choisi pour la question concernant les formats de catalogage de se concentrer sur les formats majoritairement utilisés dans la description des documents conservés dans les bibliothèques, c'est-à-dire EAD (Encoded Archival Description) et les formats MARC (en particulier InterMarc, utilisé presque exclusivement à la BnF, et Unimarc, utilisé par le réseau Sudoc et la majorité des bibliothèques territoriales françaises). Il était toutefois possible de renseigner d'autres formats et on constate que les formats sont très diversifiés, notamment dès qu'on s'intéresse au catalogage fait dans les structures autres que les bibliothèques.

Plus de 50% des personnes interrogées utilisent le format MARC, qui est celui qui permet de décrire l'essentiel des collections traditionnellement présentes dans les bibliothèques. C'est notamment le format qui est utilisé à la BnF pour les documents iconographiques, le format EAD étant réservé aux fonds d'archives et aux manuscrits. Le format EAD est quant à lui utilisé dans douze institutions, une majorité de bibliothèques municipales et deux bibliothèques de grands établissements.

Face aux deux formats majoritairement utilisés dans les bibliothèques, on trouve une multitude d'autres formats, qui peuvent être le CSV, format lié à une description en tableurs, le MODS (Metadata Object Description Schema), plutôt pour la description des numérisations des documents iconographiques, mais surtout un grand nombre de formats « maison » et de formats liés à l'utilisation d'un logiciel de gestion des collections muséales. La colonne « Rien » regroupe trois établissements dans lesquels le catalogage des documents iconographiques n'est pas informatisé ou même pas encore commencé.

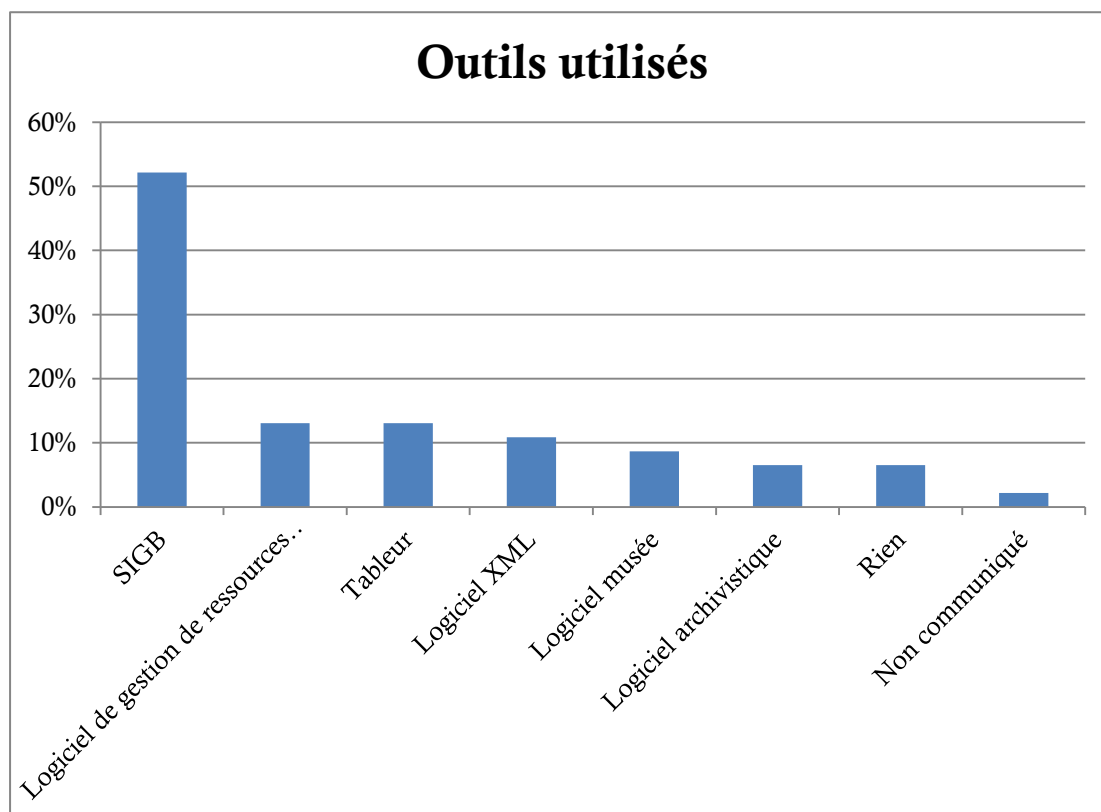
On constate donc que les formats de catalogage utilisés pour décrire les documents iconographiques sont variés, avec une prédominance pour les formats MARC et l'EAD, comme pour le reste des collections conservées dans les bibliothèques.

Quel outil de catalogage utilisez-vous ?

Jugez-vous cet outil adapté au traitement des collections iconographiques ?

Si non, pourquoi ? Quelles améliorations pourraient, selon vous, être apportées à cet outil ?

Les formats utilisés pour la description des documents iconographiques sont liés aux outils disponibles et déjà mis en place dans les structures pour décrire les autres collections. Cette question permet ainsi de voir quels outils sont utilisés mais surtout s'ils sont adaptés au traitement des collections iconographiques, pour lequel ils n'ont pas toujours été développés.



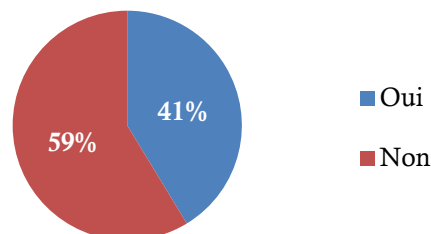
On constate que l'outil majoritairement utilisé par les chargé.e.s de collections iconographiques est le SIGB mis en place pour la gestion de l'ensemble de la bibliothèque. Le SIGB peut être couplé à d'autres outils plus spécifiques : c'est le cas de trois bibliothèques municipales, qui utilisent d'autres logiciels afin de créer et gérer des descriptions en EAD ou des tableurs afin d'intégrer leurs documents dans des bibliothèques numériques qui ont besoin de métadonnées d'un format particulier. Cette domination des SIGB s'explique notamment par le fait qu'ils sont déjà utilisés par les autres professionnels de l'établissement et qu'ils n'occasionnent donc pas de coût supplémentaire pour la structure.

Néanmoins les logiciels d'écriture en XML et de traitement archivistique permettent d'utiliser l'EAD pour le catalogage des collections iconographiques : si les logiciels permettant de faire du XML sont utilisés en bibliothèque, les logiciels d'archivistique ne sont pour l'instant présents que dans les centres de documentation et les services d'archives. Les logiciels de gestion de collections muséales quant à eux ont chacun leur propre format et ne proposent des formatsinteropérables qu'à l'export, notamment via l'export vers Joconde.

La seconde partie de la question interroge l'aspect pratique de ces outils de catalogage pour le traitement des collections iconographiques. Un peu plus d'un professionnel sur deux trouvent en effet les outils et les formats utilisés en bibliothèques peu adaptés à la description des documents iconographiques. Treize des vingt-sept personnes n'étant pas satisfaites de leur outil de catalogage utilisent des SIGB,

et les principaux problèmes rencontrés sont liés au format MARC, jugé peu adapté à la description des documents iconographiques, que ce soit pour décrire des séries ou des recueils ou parce qu'il ne permet pas de prendre en compte toutes les spécificités de ce type de documents. Les améliorations souhaitées quant aux outils sont notamment la possibilité de lier les images numérisées à leur notice et de les afficher directement dans le catalogue, ou encore d'intégrer les descriptions en EAD au SIGB global de la bibliothèque.

Outil de catalogage adapté aux collections iconographiques ?



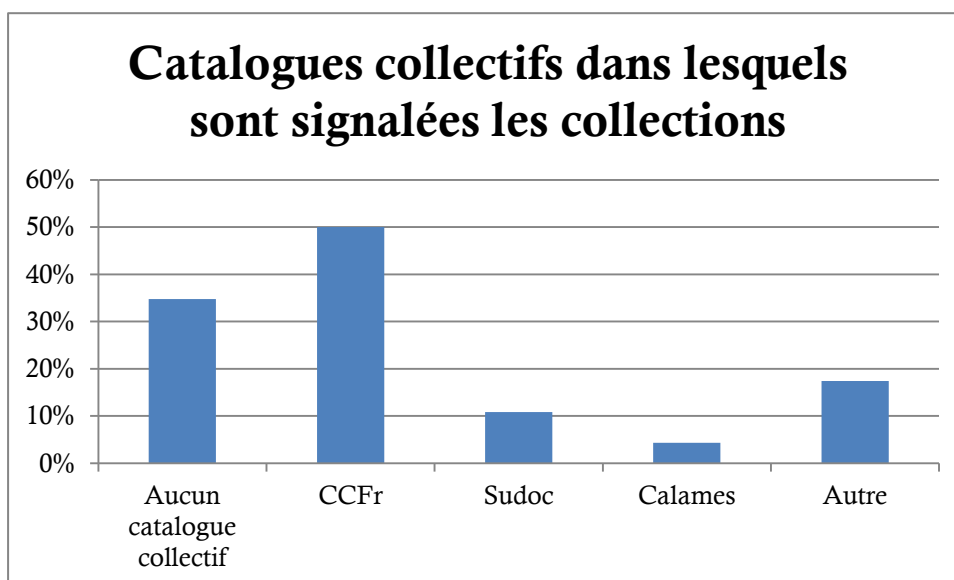
Les autres outils utilisés posent également des problèmes liés aux formats et aux outils eux-mêmes. Il est reproché aux formats de ne pas permettre de description assez fine des images, que ce soit en terme de vocabulaire de description ou, notamment pour l'EAD, parce que le format est plus adapté au catalogage des séries qu'au pièce à pièce. Les outils quant à eux posent les mêmes problèmes que les SIGB : ils ne permettent que très rarement d'allier la notice descriptive, les informations concernant les modalités de conservation ou de prêt de la pièce et les images numérisées.

Une possibilité évoquée par l'une des professionnels afin de contourner les problèmes posés par les SIGB ou de ne pas acquérir d'outil spécifique pour le traitement des collections iconographiques serait de « signaler nos documents dans le SUDOC et les récupérer ainsi dans notre SIGB local ». Il s'agit en effet d'une bonne alternative à l'achat d'un logiciel spécialisé, car le réseau Sudoc propose deux outils de catalogage, l'un en Unimarc (Win-IBW) et l'autre en EAD (Calames), permettant à la fois de signaler les collections dans un catalogue collectif national et de récupérer les notices dans le SIGB de chaque établissement.

Outre votre catalogue local, dans quels catalogues collectifs sont signalés vos documents iconographiques ?

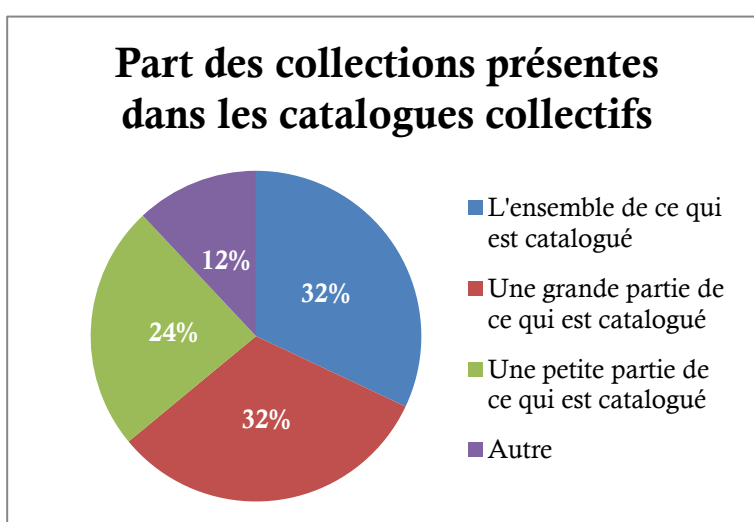
Quelle partie de vos collections se trouve dans ces catalogues collectifs ?

Les catalogues collectifs permettent de signaler les collections à un public réputé plus large que le public touché par le seul catalogue d'un établissement. Il est donc intéressant de savoir quelle part des collections y est présente et quels catalogues sont privilégiés par les chargé.e.s de collections iconographiques.



Le catalogue collectif le plus plébiscité pour signaler les collections iconographiques est le CCFr, utilisé par la moitié des répondant.e.s. Il semble suivi par le Sudoc dans lequel se trouvent les collections de cinq établissements interrogés, mais la catégorie « Autre » masque une autre sorte de catalogue collectif pour les personnes ayant répondu au questionnaire : Gallica. Le moissonnage de la bibliothèque numérique qui permet d'afficher une partie des collections numérisées d'autres institutions fait ainsi office de « catalogue collectif », bien qu'il ne s'agisse pas d'un recueil de notices mais de numérisations de documents. La seconde base collective nationale qui est cachée dans la catégorie « Autre » est la base Joconde, qui est maintenue par le Ministère de la Culture et rassemble les collections des musées de France.

L'autre élément important qui ressort de cette question est qu'un tiers des chargé.e.s de collections iconographiques n'ont aucun de leurs documents présents dans un catalogue collectif. Il n'existe pas de catalogue collectif dédié uniquement aux collections



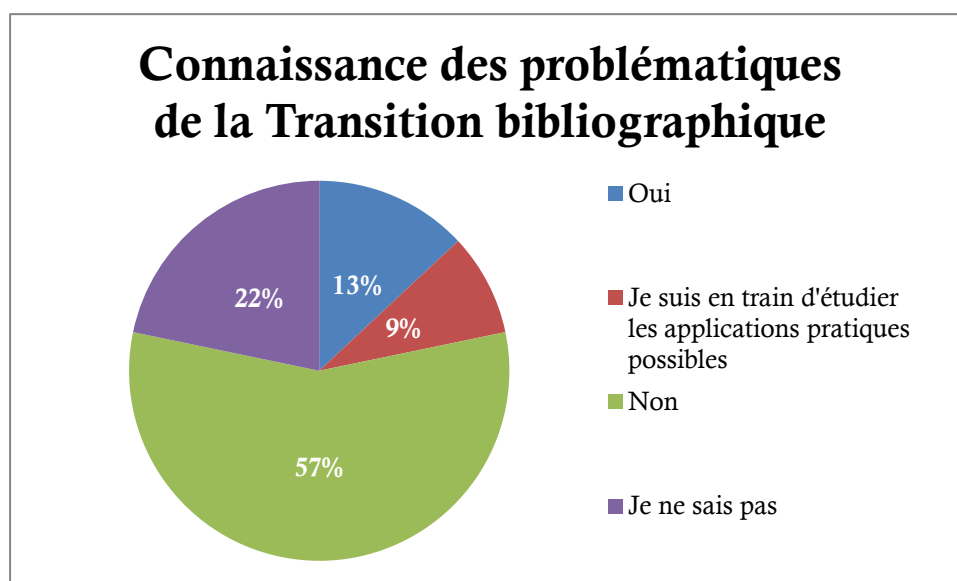
iconographiques, ce qui explique probablement la réticence de certains à voir les documents perdus au milieu des autres types de documents.

La part des collections présentes dans les catalogues collectifs a été évaluée sur les vingt-cinq personnes ayant répondu positivement à la question précédente. Un tiers des répondant.e.s versent l'ensemble de ce qu'ils ont catalogué dans un ou plusieurs catalogues collectifs, probablement par moissonnage de leurs propres catalogues ou par un catalogage directement dans l'interface du catalogue collectif. Pour un quart d'entre eux et elles, il ne s'agit que d'une petite partie de ce qui est catalogué : probablement des versements faits lorsque les établissements en ont l'opportunité et qui ne sont pas toujours suivis lors de l'avancée du catalogage.

Il y a donc une partie des collections iconographiques conservées par les bibliothèques qui se trouvent sur les catalogues collectifs comme le CCFr ou le Sudoc, ce qui permet d'améliorer leur signalement et donc leur valorisation auprès de publics moins familiers de l'établissement.

Avez-vous déjà envisagé l'intégration des problématiques de la Transition bibliographique dans votre façon de cataloguer et signaler les documents iconographiques ?

Quelles actions avez-vous déjà mises en place en ce sens ?



Cette question permet de mesurer l'état des connaissances des chargé.e.s de collections iconographiques sur les problématiques liées à la Transition bibliographique, mais surtout l'application pratique qu'ils et elles envisagent sur leurs propres documents. L'angle envisagé était celui de l'intégration des nouvelles prescriptions de catalogage et de signalement des documents, en n'expliquant volontairement pas ce qu'est le programme Transition bibliographique et quelles conséquences il aura sur le quotidien des professionnels.

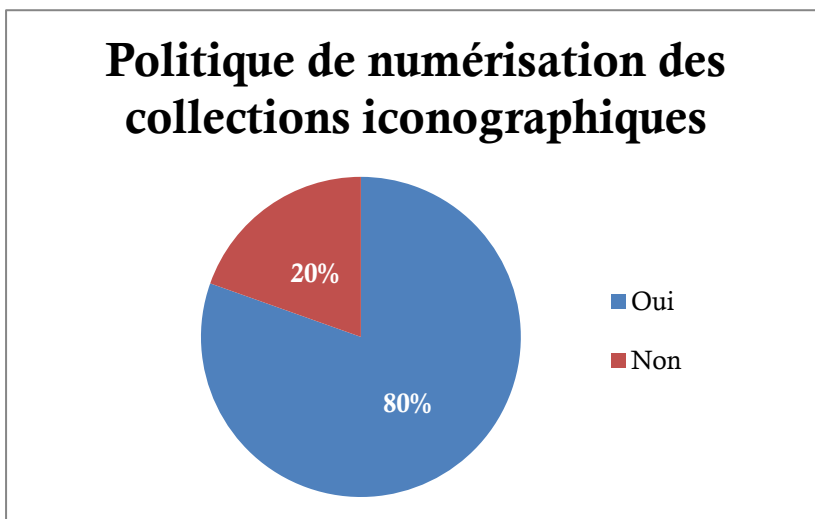
Les réponses à la question montrent que pour l'instant, la majorité des chargé.e.s de collections iconographiques ne se sont pas encore emparé.e.s des problématiques de la Transition bibliographique, que ce soit au niveau des nouvelles normes de catalogage, de la formation ou des évolutions techniques nécessaires à sa mise en place.

Parmi les dix répondant.e.s s'intéressant de plus près aux questions de la Transition bibliographique, une n'a pas précisé comment elle envisageait se les approprier. Deux personnes travaillant à la BnF ont indiqué participer aux groupes de modélisation, aux formations ou à l'élaboration du nouvel outil de catalogage. Trois autres professionnels indiquent avoir suivi des formations sur les nouvelles normes et le nouveau format de catalogage ou s'informer dessus via les outils mis à disposition, comme le site internet. Deux personnes utilisant un système de catalogage qui n'est pas le même que la majorité des bibliothèques (pas de format MARC ni de SIGB) indiquent qu'elles regardent les évolutions afin d'adapter notamment leurs formats d'export ou les informations qu'elles renseignent dans leurs notices. Enfin, un répondant indique avoir pris contact avec le CCFr pour le moissonnage de leurs notices ainsi qu'avec Gallica pour que les collections numérisées y soient visibles : il ne s'agit pas à proprement parler d'actions liées aux évolutions induites par la Transition bibliographique mais la volonté de rendre plus visibles au niveau national les collections iconographiques de la structure rentre quant à elle dans les objectifs du programme.

Menez-vous une politique de numérisation des collections iconographiques dans votre établissement ?

Si oui, s'agit-il d'une politique intégrée dans la politique de numérisation globale de l'établissement ou d'une politique à part ?

Il a semblé intéressant de consacrer une partie des questions à la numérisation des collections iconographiques, qui permet à la fois leur valorisation et une meilleure conservation après les manipulations nécessaires à la numérisation.

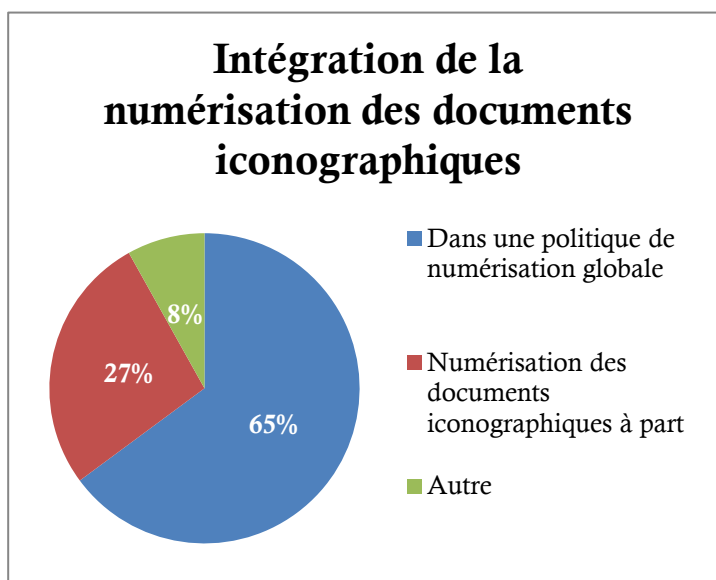


Une politique de numérisation des collections iconographiques est menée par 80% des personnes ayant répondu à l'enquête. Il s'agit ainsi d'organiser la numérisation des documents en suivant un certain nombre de critères, qui seront détaillés dans la question

suivante. Les neuf professionnels qui ont déclaré ne pas mener de politique de numérisation des documents iconographiques exercent en majorité dans des bibliothèques municipales. Cela peut être lié à l'absence de politique de numérisation globale de l'établissement, qui ne dispose d'aucun moyen pour rendre accessible les documents numérisés.

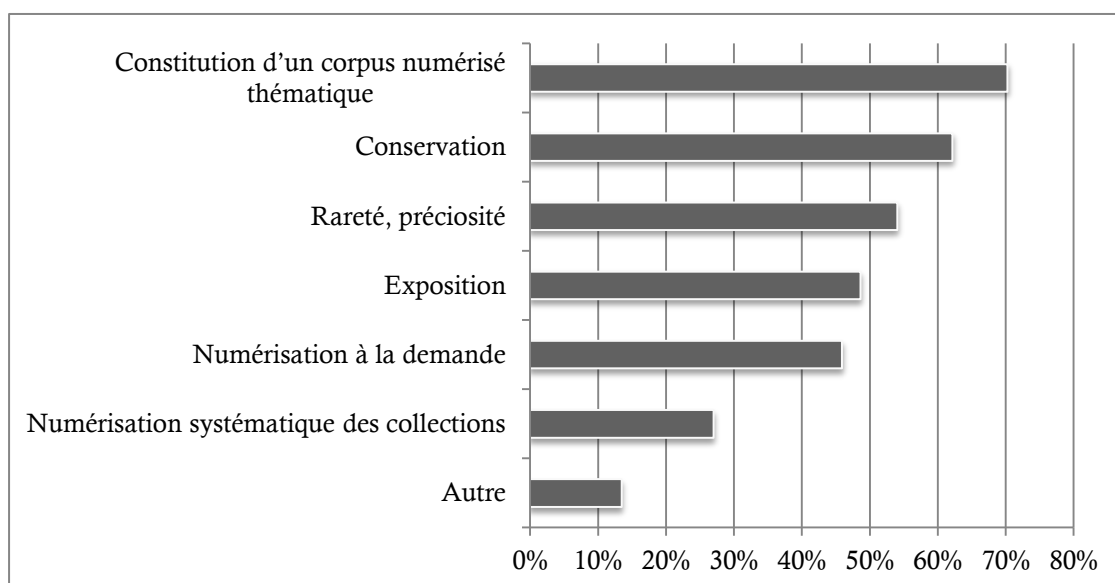
Pour les institutions menant une politique de numérisation des collections iconographiques, une question supplémentaire permettait d'évaluer la place de ces documents dans la politique générale de numérisation. En effet, les marchés de numérisation peuvent être différenciés en fonction du type de documents concerné, pour pouvoir faire des spécifications sur la qualité du document numérisé ou sur les manipulations des originaux.

Dans une majeure partie des cas, la numérisation des documents iconographiques est intégrée dans la politique globale de numérisation des structures, tandis que dix établissements séparent les différents types de collections à



numériser. On trouve parmi ces institutions une majorité de bibliothèques rattachées à des musées ou des grands établissements : dans ces structures, les documents iconographiques constituent une documentation importante sur le reste des collections ou pour les chercheurs, donc y donner accès numériquement permet aux usagers de mieux s'en servir dans le cadre de leurs activités. Les quatre bibliothèques municipales qui mènent une numérisation des collections iconographiques séparée des autres documents ont pour critère la constitution d'un corpus numérisé thématique (réponse à la question suivante) : ces actions ponctuelles de numérisation sont en effet plus souvent détachées de la politique générale de numérisation de l'établissement. Parmi les autres cas mentionnés par trois personnes ayant répondu à l'enquête, on trouve notamment la participation occasionnelle à des opérations subventionnées, qui permettent de faire connaître les collections iconographiques de l'institution.

Quels critères guident votre politique de numérisation ?



La politique de numérisation des collections iconographiques est guidée par plusieurs critères, qui peuvent être uniques ou combinés afin de choisir l'un ou l'autre document.

Le critère le plus utilisé pour déterminer quels documents numériser est la constitution d'un corpus numérisé thématique : cela permet à la fois de faire des spécifications dans le marché si on numérise le même type de documents, et d'avoir un ensemble numérique cohérent dans son outil de valorisation, facilitant la médiation auprès de l'ensemble des publics. Les critères de la conservation et de la rareté des collections sont également pris en compte par environ 60% des répondant.e.s : la numérisation, si elle oblige à des manipulations du document, permet ensuite de ne le sortir que dans de rares cas non couverts par sa version numérisée. Les documents précieux sont également d'excellents produits d'appel pour les portails numériques, permettant de faire connaître à tous les trésors conservés dans les bibliothèques sans les dégrader par de trop nombreuses manipulations.

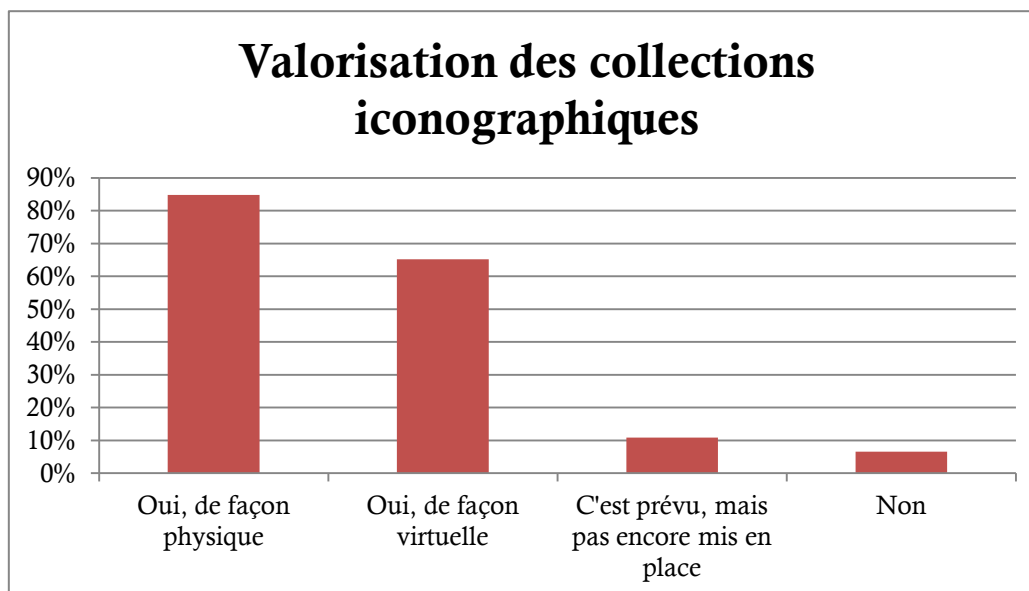
Les critères de numérisation dans le cadre d'une exposition ou de numérisation à la demande sont quant à eux plus ponctuels, car ils dépendent de la politique de valorisation des collections ou de l'intérêt d'un ou plusieurs lecteurs pour les documents conservés par l'institution. La numérisation dans le cadre d'une exposition permet à la fois d'augmenter les actions de valorisation possibles autour de l'événement, mais aussi d'avoir une photographie de l'état du document avant de le prêter hors de l'établissement. La numérisation à la demande quant à elle est un service offert au public de la bibliothèque, qui peut créer une incohérence dans la politique globale de numérisation mais qui permet aux lecteurs d'accéder à distance aux documents dont ils ont besoin dans le cadre de leurs activités.

Parmi les autres critères évoqués par les répondant.e.s, on trouve l'importance de la provenance des documents et notamment du fonds local, qui constitue un critère influent de numérisation compte tenu du public local touché par les outils de valorisation des collections numérisées (portails régionaux, bibliothèques numériques, etc.).

Menez-vous une valorisation des collections iconographiques de votre établissement ?

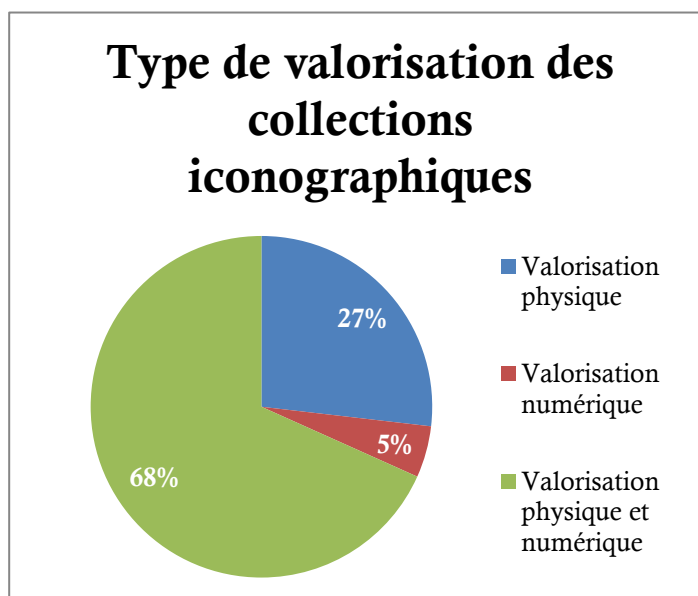
Si non, pouvez-vous indiquer pourquoi ?

La conservation des collections iconographiques mène souvent à sa valorisation : il s'agit en effet de fonds qui ne sont pas majoritaires dans la plupart des établissements et souvent pas attendus par leur public. Il est donc intéressant de connaître les modalités de valorisation des enquêtés.e.s.

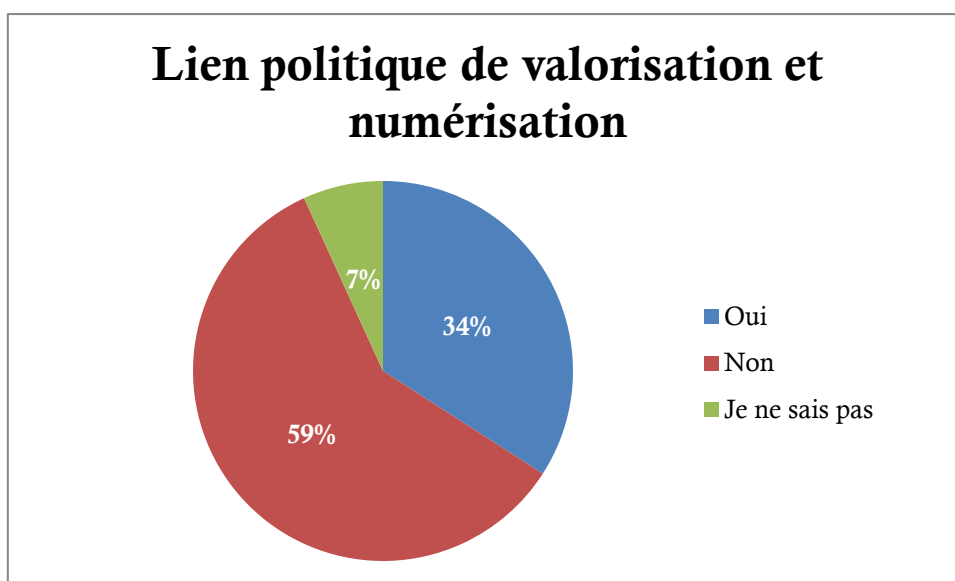


On constate que la plupart des personnes interrogées valorisent leurs collections ou envisagent de le faire. Sur les huit personnes qui n'en font pas ou pas encore, les raisons invoquées sont le manque de moyens humains et financiers, entraînant un manque de temps pour mener des actions de valorisation en dehors de quelques opportunités occasionnelles.

Les chargé.e.s de collections iconographiques mènent une politique de valorisation physique pour plus de 80% d'entre eux et elles, alors que la médiation numérique concerne seulement un peu plus de 60% des enquêtés.e.s. Le graphique suivant semble confirmer cette tendance, mais également montrer que la valorisation numérique vient presque toujours en appui d'une médiation physique, afin de toucher d'autres publics ne pouvant pas se déplacer dans l'établissement ou de montrer d'autres facettes des documents qui ne peuvent être mises en valeur par une exposition par exemple.



La politique de valorisation est-elle liée à votre politique de numérisation ?



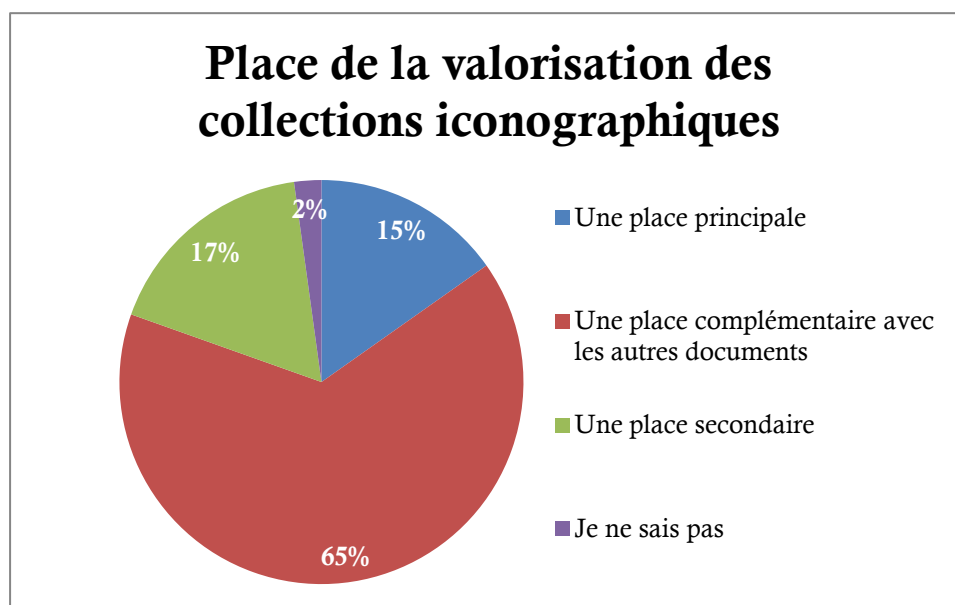
La numérisation est une action sur les collections qui permet de développer la valorisation des documents : elle peut donc être concertée avec la politique de médiation, l'influencer en guidant les actions de valorisation ou ne pas être menée en lien avec la médiation.

On constate que dans plus de la moitié des établissements, les politiques de numérisation et de valorisation ne sont pas liées, bien que les institutions fassent une médiation physique et numérique de leurs collections. Il s'agit donc probablement d'une valorisation qui se fait soit sur des documents différents, certains étant mis en avant numériquement et d'autres physiquement, soit de façon fortuite, en fonction des collections numérisées et des opportunités de médiation.

La quasi totalité des chargé.e.s de collections iconographiques menant de front une politique de numérisation et de valorisation (13/16) ont pour critères de leur numérisation la création d'expositions ou la constitution de corpus numérisés thématiques. Il s'agit en effet des critères qui permettent de mettre le plus facilement en place une politique de valorisation numérique cohérente, car le choix des documents se fait en pensant au résultat final.

Quelle place pensez-vous que les collections iconographiques prennent dans la politique de valorisation globale de l'établissement ?

La politique de valorisation des collections iconographiques s'inscrit dans celle de l'ensemble des documents conservés par l'établissement : il est donc intéressant de savoir quelle place est accordée à ces collections dans la médiation de l'institution.



La majorité des réponses indiquent que les collections iconographiques occupent une place complémentaire avec les autres documents dans la valorisation menée par l'établissement. Les institutions dans lesquelles les collections d'image sont les principaux documents utilisés pour mettre en valeur ce qui est conservé dans l'établissement sont au nombre de sept. Il s'agit notamment de deux bibliothèques liées à des musées, dont les collections d'image renseignant les collections du musée sont privilégiées dans la valorisation. On retrouve également trois bibliothèques municipales, dont le Centre iconographique de la Flandre, qui ont fait le pari des documents iconographiques afin de valoriser leurs collections auprès d'un public local.

Huit institutions n'accordent qu'une place secondaire aux collections iconographiques dans leur médiation : deux d'entre elles ne mènent aucune politique de numérisation des collections et seules deux autres lient leurs numérisations avec la valorisation des collections. Il est en effet plus aisé d'intégrer les documents iconographiques dans la politique de médiation de l'établissement lorsqu'ils font également partie de la numérisation.

Les collections iconographiques, bien que souvent moins nombreuses que le reste des documents dans les structures, sont tout de même bien représentées dans la politique de valorisation, où elles font jeu égal avec les autres documents.

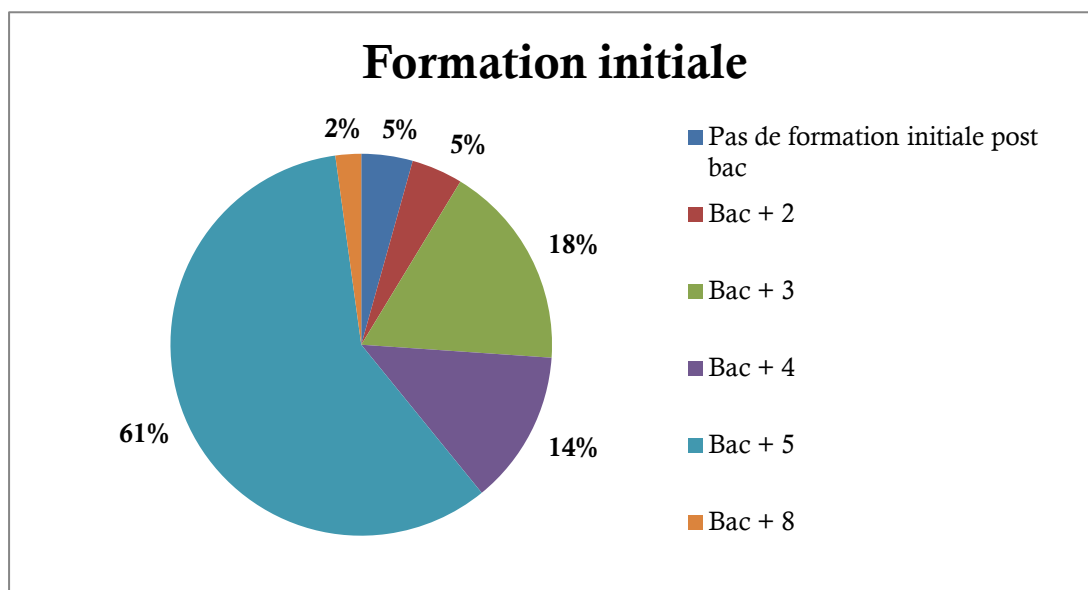
Partie F: Formation initiale

Quelle formation initiale avez-vous suivie avant d'accéder à votre premier poste ?

Est entendu par « premier poste » le premier poste, dans une bibliothèque ou non, occupé pendant plus d'une année, et non obligatoirement un poste lié aux collections iconographiques.

Précisez, dans la mesure du possible, les intitulés des diplômes obtenus ainsi que les principales matières étudiées.

Il a semblé intéressant de savoir quelle formation initiale avaient suivie les chargé.e.s de collections iconographiques afin de connaître leur niveau d'études mais également de voir si les études faites sont différentes de celles que suivent les bibliothécaires s'occupant de collections plus traditionnelles.

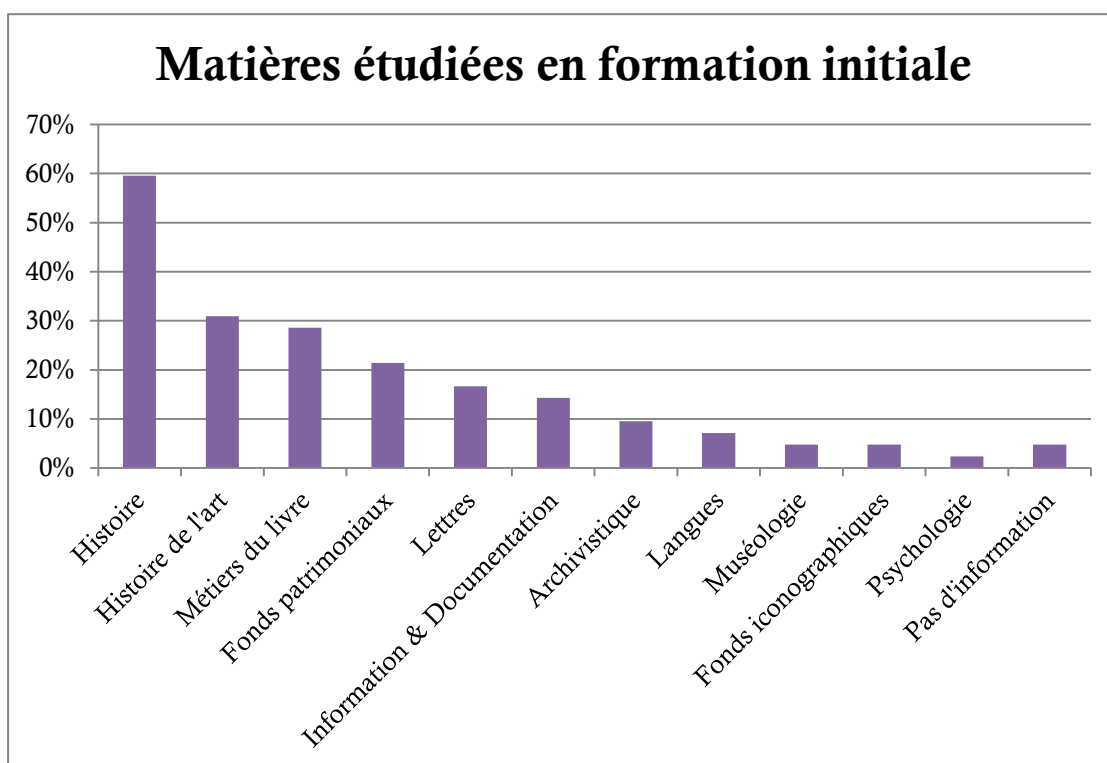


Les réponses à cette question ne prévoyaient pas la possibilité d'avoir un diplôme équivalant à un Bac + 4, car je l'avais organisé en suivant les formations universitaires telles qu'elles existent après le passage au système Licence-Master-Doctorat. J'avais néanmoins permis la catégorie « Autre », qui, couplée aux précisions données sur le diplôme et les matières étudiées, m'a permis de restituer le parcours de six des personnes ayant répondu à l'enquête.

La majorité des répondant.e.s ont obtenu un diplôme équivalant à un Bac + 5 avant leur première prise de poste. Ce niveau de formation est partagé sur l'ensemble des trois catégories (A-B-C) et des corps de métier, que ce soit dans les bibliothèques municipales, les services d'archives ou les centres de documentation. Le nombre monte à 90% si l'on considère l'ensemble des personnes ayant obtenu une licence ou plus : on constate donc que les critères de formation initiale minimale qui conditionnent l'accès aux concours de la fonction publique sont largement atteints par les enquêté.e.s.

Une autre partie de la question concerne les matières étudiées lors de leurs études. On constate que l'ensemble des personnes ayant suivi une formation post bac ont été formées dans des matières dites « littéraires » : sciences humaines et sociales, lettres et langues, en plus des formations spécialisées sur les métiers du livre, l'archivistique et la muséologie. L'histoire est la matière la plus étudiée,

suivie par l'histoire de l'art. Si l'histoire est très souvent la formation initiale des bibliothécaires, quelles que soient les collections qu'ils et elles conservent, le fait que 30% des répondant.e.s aient suivi des études d'histoire de l'art est une particularité par rapport aux matières traditionnellement étudiées avant de travailler en bibliothèque. Cette spécificité est probablement liée à celles des documents iconographiques, qui sont étudiés lors des études d'histoire de l'art et proches des collections conservées dans les musées.



L'importance des formations en Information et documentation est également à souligner, tout comme celle des formations « professionnalisantes » liées aux métiers du livre, à l'archivistique ou à la muséologie. Ces dernières ont été suivies au total par dix-sept personnes ayant répondu à l'enquête, ce qui constitue une partie non négligeable de professionnels ayant eu des cours les préparant à l'exercice de leurs métiers. À ces études portant sur les différents métiers de la filière culturelle s'ajoutent les formations abordant les problématiques concernant les fonds patrimoniaux et même plus spécifiquement les fonds iconographiques, qui sont parfois des spécialisations des formations « professionnalisantes » ou des parcours séparés. La place de l'étude des fonds patrimoniaux dans les études entre en résonance avec le fait que les documents iconographiques sont souvent considérés comme faisant partie de telles collections dans les établissements.

Quelles compétences pensez-vous avoir acquises au cours de votre formation initiale ?

Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Autres compétences acquises lors de votre formation initiale :

Il a semblé intéressant de s'attacher aux compétences nécessaires pour l'exercice de la profession de chargé.e de collections iconographiques, afin de déterminer lesquelles étaient déterminantes et surtout quel niveau était requis pour chacune. Cette analyse des compétences des personnes interrogées commence par les compétences acquises lors de la formation initiale qu'elles ont suivie.

Les deux graphiques en pleine page qui suivent permettent d'étudier les acquis de la formation initiale sous deux angles. Le premier tente de rassembler l'ensemble des données obtenues par cette question en les distribuant en niveaux de compétence, du niveau le plus bas (« Domaine non concerné par la formation ») à celui le plus élevé (« Expertise »). La colonne des « Je ne sais pas » représente les personnes n'ayant pas suivi de formation initiale post-bac. Le second offre une visualisation des résultats par compétences, afin de disposer pour chacune du niveau acquis par la majorité des répondan.t.e.s.

De façon globale, on constate que la formation initiale apporte plus souvent une connaissance générale ou solide d'une matière et plus rarement une expertise dans un domaine. On constate également un grand nombre de questions laissées de côté, pour lesquelles les professionnels devront avoir recours à des formations complémentaires s'ils le souhaitent ou s'ils sont confrontés à des situations les impliquant dans leur poste.

Un premier constat est celui de l'absence de formation pour plus de 50% des chargé.e.s de collections iconographiques en compétences administratives et même plus de 70% d'entre eux et elles en management lors de la formation initiale. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que seul 30% d'entre eux et elles ont suivi des études dites « professionnalisantes » (voir la question précédente) dans lesquelles sont abordées les questions de gestion administrative et de management. Un autre domaine peu traité lors de la formation initiale est la numérisation des collections (presque 50% des réponses). Néanmoins pour cette dernière, il semble qu'il y ait une véritable différence de niveau au sein même de notre échantillon : si presque 50% des réponses indiquent qu'elle n'a pas été abordée lors de la formation, 30% des interrogé.e.s estiment avoir des connaissances générales en la matière. Cette différence est le résultat de plusieurs critères : la date de la formation initiale, qui a pu survenir avant les grands chantiers de numérisation dans les bibliothèques et la nécessaire formation initiale des professionnels destinés à les suivre, mais également le suivi ou non d'études à finalité de recherche ou professionnelle.

Il y a également une répartition du niveau de connaissances en ce qui concerne la valorisation : si 31% des enquêté.e.s estiment que cela n'a pas été abordé dans leur formation, 30% en ont acquis une connaissance générale et 20% des compétences solides en la matière. La plupart des études n'abordant pas la question sont celles d'histoire, d'histoire de l'art ou de lettres qui ne sont pas à finalité professionnelle. Les apprentissages en signalement et en indexation sont également acquis de façon inégale par les chargé.e.s de collections iconographiques : 30% n'en ont pas entendu parler dans leur formation, alors que 27% en ont une connaissance solide et 22% seulement un savoir général. Cette notion est acquise plus fréquemment dans les formations d'information et de

documentation, alors qu'elle semble peu abordée dans celles de muséologie ou d'histoire de l'art.

En ce qui concerne l'histoire de l'art, qui est la matière principale des études suivies par un peu plus de 30% des enquêté.e.s (voir question précédente), on constate qu'il s'agit des savoirs que les répondant.e.s maîtrisent le mieux. La moitié en ont en effet des connaissances générales voire solides, et 20% pensent même avoir atteint un niveau d'expertise sur le sujet à la fin de leur formation initiale. Seuls 15% des personnes ayant répondu au questionnaire n'ont pas étudié l'histoire de l'art avant leur premier poste, ce qui en fait la matière la plus abordée dans l'ensemble des formations. Cette expertise des chargé.e.s de collections iconographiques corrobore la proximité entre ces fonds et ceux conservés dans les institutions muséales.

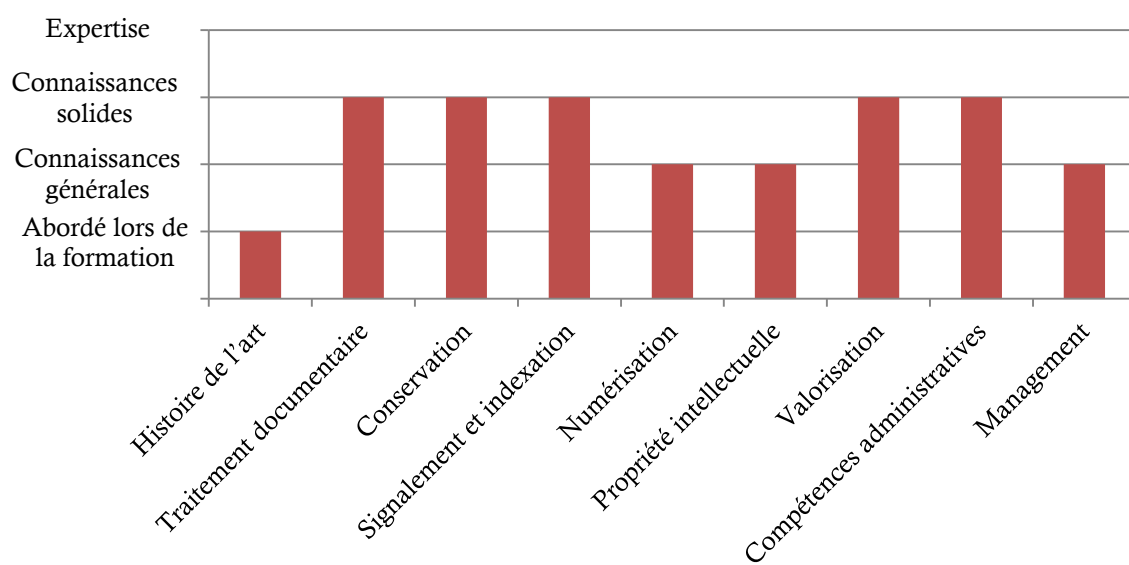
Le traitement documentaire et la conservation, qui semblent être parmi les compétences auxquelles la profession accorde le plus d'importance (voir Question « Quelles compétences pensez-vous essentielles à l'exercice de votre métier ? », p. 166-169), sont les savoirs que les chargé.e.s de collections iconographiques ont pu acquérir à un bon niveau lors de leur formation initiale. 45% des enquêté.e.s déclarent en effet avoir des connaissances solides en traitement documentaire après leurs études, pour 40% en conservation. On compte même six expert.e.s en la matière, alors qu'aucun ne pense avoir atteint un tel niveau en conservation, compétence dans laquelle il y a tout de même 20% de personnes qui ont acquis des connaissances générales.

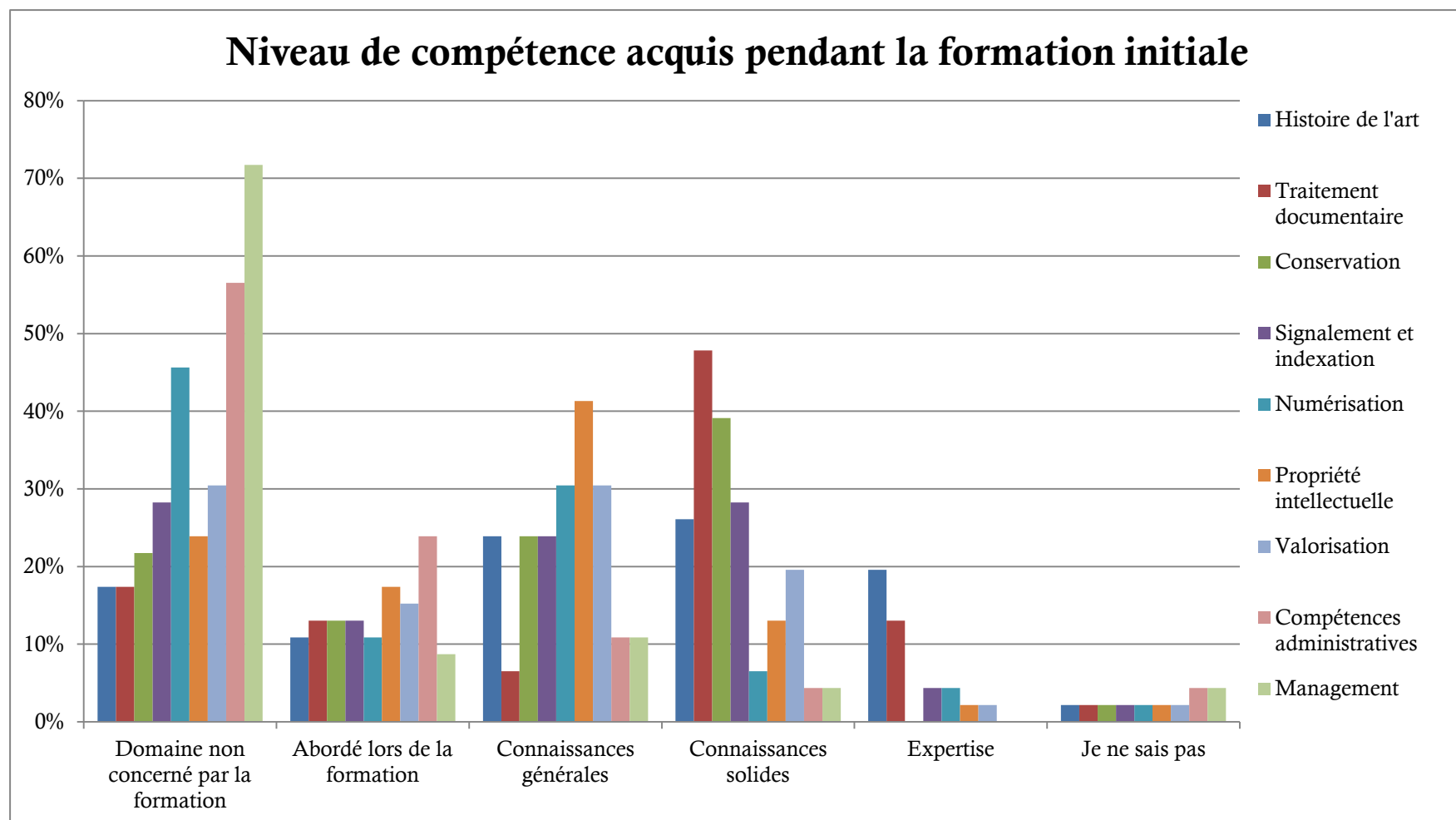
Les savoirs en matière de propriété intellectuelle sont quant à eux plutôt du niveau des connaissances générales lors de la formation initiale, même s'il y a tout de même 25% des études suivies qui n'abordent pas le sujet. Il s'agit pour la plupart de personnes ayant suivi des cursus d'histoire, d'histoire de l'art, de lettres ou de langues.

D'autres compétences ont également été acquises par douze personnes ayant répondu à l'enquête : culture générale, formation à la recherche universitaire, gestion de projet, outil d'enquête sociologique, analyse et synthèse de données, compétences linguistiques mais aussi pour l'une d'entre elles, photographie amateur en argentique et numérique. Ces différentes compétences illustrent la diversité des formations suivies par les chargé.e.s de collections iconographiques, et notamment l'importance des études menant à la rédaction de travaux universitaires.

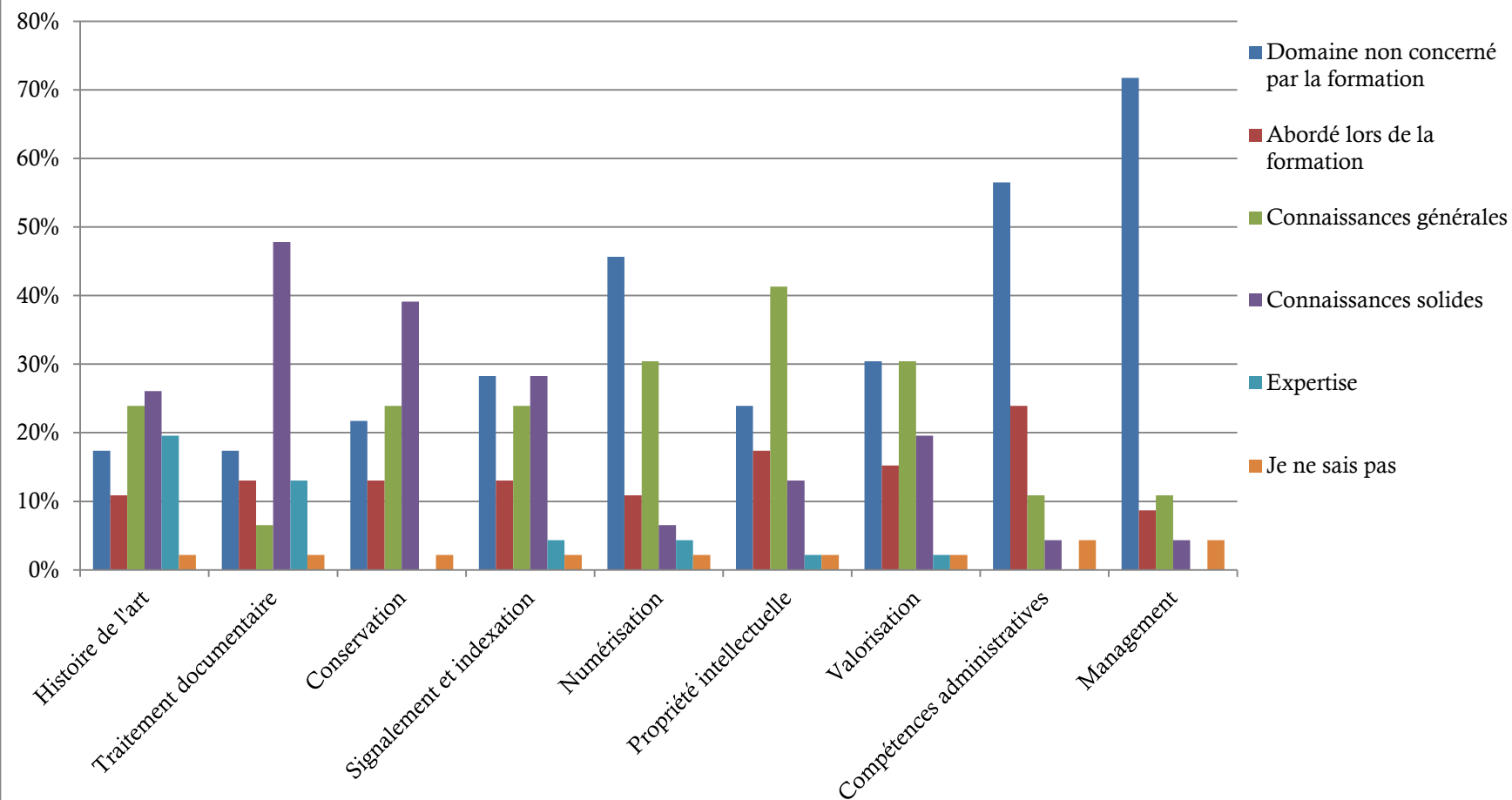
On n'étudiera pas au cas par cas les profils des répondant.e.s, qui sont très variés, la longueur des études permettant d'aborder un grand nombre de sujets différents ou au contraire d'acquérir une spécialisation dans l'un ou l'autre des domaines. On peut donc arriver à des profils très différents lors de la prise de poste : on trouve des personnes spécialistes d'histoire de l'art et de traitement documentaire mais qui n'ont pas abordé les questions de valorisation, de numérisation ou même de propriété intellectuelle, alors que d'autres ont des connaissances générales dans la plupart des domaines sans être experts dans l'un d'eux.

Exemple de profil polyvalent





Connaissances acquises lors de la formation initiale



Quelles compétences étaient demandées dans la fiche de poste au moment de votre recrutement ?

On parle ici du recrutement pour le poste que vous occupez actuellement. Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Autres compétences demandées au moment de votre recrutement :

Pouvez-vous joindre ce document si vous l'avez en votre possession ?

Il a semblé intéressant d'avoir des informations sur les compétences demandées au recrutement des chargé.e.s de collections iconographiques, notamment pour pouvoir comparer ces exigences avec les connaissances qu'ils et elles ont pu acquérir lors de leurs formations initiales. Les deux graphiques des pages suivantes permettent de résumer les réponses obtenues, selon le même principe que la question précédente.

De façon globale, on constate que le niveau de compétence attendu par les établissements est le plus souvent celui de connaissances générales ou de connaissances solides sur quelques savoirs. Il n'y a que peu de domaines dans lesquels une expertise est demandée, ou alors très ponctuellement : 25% des fiches de poste requéraient une telle compétence en traitement documentaire et 15% en valorisation.

On constate de façon étonnante que si l'histoire de l'art est la connaissance la plus maîtrisée par les chargé.e.s de collections iconographiques à la fin de leur formation, il s'agit de l'un des savoirs les moins demandés dans les fiches de poste, avec la propriété intellectuelle, les compétences administratives et le management. Que le management ne soit pas attendu dans 45% des cas peut s'expliquer par le fait que tous les postes n'impliquent pas l'encadrement d'une équipe. En revanche, 36% des fiches de poste ne mentionnent pas de prérequis en histoire de l'art, le même nombre que pour les compétences administratives, qui s'acquièrent souvent une fois en poste car elles dépendent du fonctionnement de l'établissement. La cinquième compétence qui n'est pas demandée par 34% des institutions est la numérisation, ce qui peut être lié à l'existence ou non d'une politique de numérisation.

Les trois compétences les plus attendues pour occuper ces postes sont le traitement documentaire, la conservation et le signalement et l'indexation des ressources. Plus de 50% des fiches de poste demandent des connaissances solides en conservation, contre 48% en signalement et indexation et 42% en traitement documentaire. Cette dernière compétence est néanmoins souvent demandée à un niveau d'expertise (25% des fiches de poste), ce qui en fait l'apprentissage le plus attendu : cela n'est pas étonnant pour un travail de chargé.e de collections. Ces trois compétences sont en effet celles qui permettent d'assurer la chaîne du livre de son entrée dans les fonds de l'établissement à son signalement auprès des utilisateurs et utilisatrices. Le quatrième savoir qui est souvent demandé à un niveau important de compétence est la valorisation, puisqu'elle est attendue par 36% des établissements comme une connaissance solide et par 15% comme une expertise. Cela peut s'expliquer par les efforts de valorisation qui sont nécessaires pour faire connaître au public les collections iconographiques, qui sont souvent moins attendues dans une bibliothèque, mais également par la place tenue par les images dans la politique de valorisation d'un établissement.

Certaines compétences sont néanmoins demandées à un niveau de connaissances générales comme les notions de propriété intellectuelle ou de

gestion administrative. L'utilisation des logiciels administratifs ou les modalités à remplir dans la gestion des collections sont en effet très différentes d'un établissement à l'autre, notamment entre les bibliothèques municipales et les bibliothèques universitaires, ou entre les centres de documentation de musées ou de grands établissements. Il s'agit donc de compétences qui sont acquises une fois en poste : une connaissance du logiciel est un plus, mais la diversité des outils rend rare la possibilité d'avoir déjà expérimenté le même logiciel précédemment. Les notions de propriété intellectuelle quant à elles ne sont pas utilisées tous les jours par les chargé.e.s de collections mais seulement en cas de litiges ou de définition d'une politique de numérisation et/ou de valorisation. En avoir des connaissances générales permet surtout de savoir à quel texte normatif se référer lorsqu'on a un problème touchant la propriété intellectuelle.

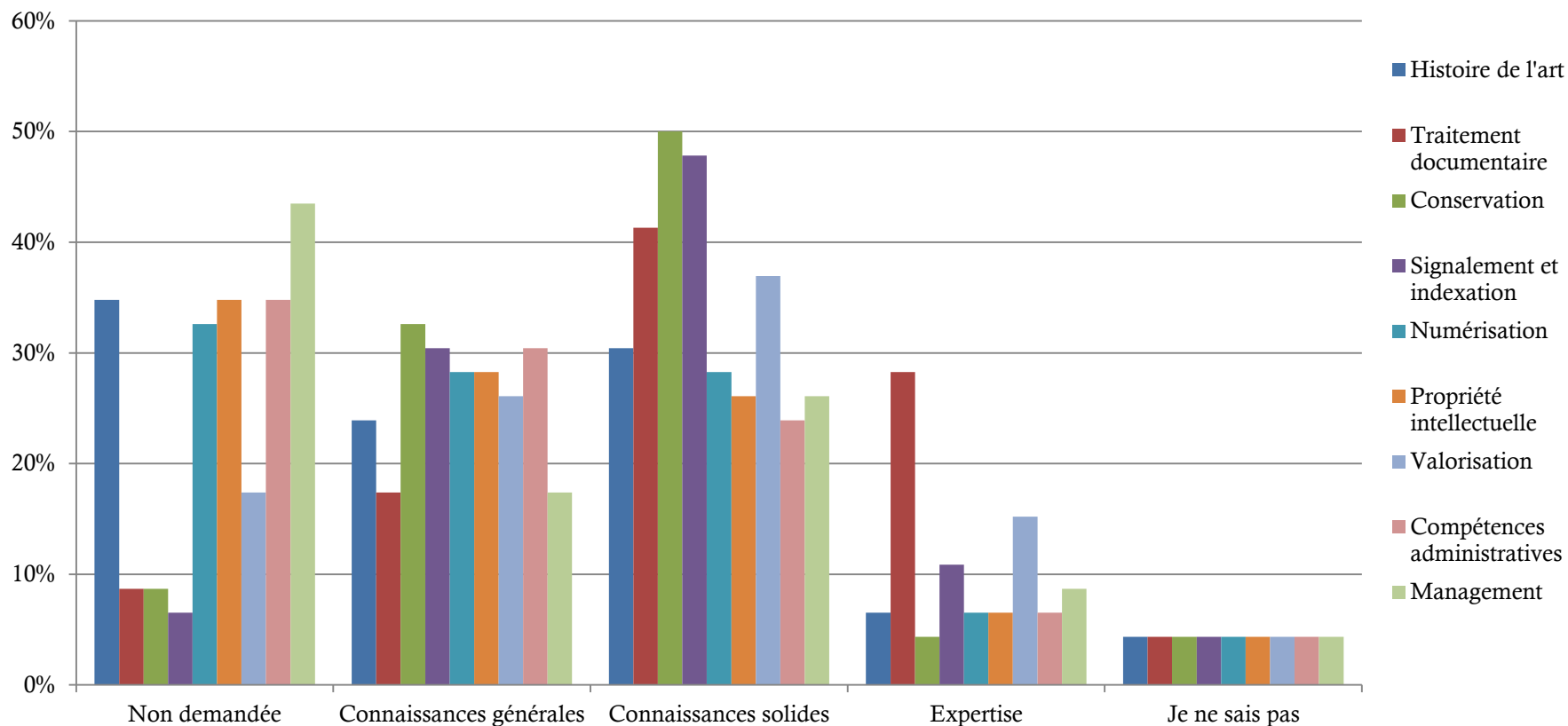
Les fiches de poste demandant des compétences en management recouvrent l'ensemble des postes impliquant des missions d'encadrement d'une équipe, mais également d'autres postes. Le niveau de compétence exigé va des connaissances générales à une expertise, demandée lors des recrutements dans des grands établissements, à la BnF et au château de Versailles.

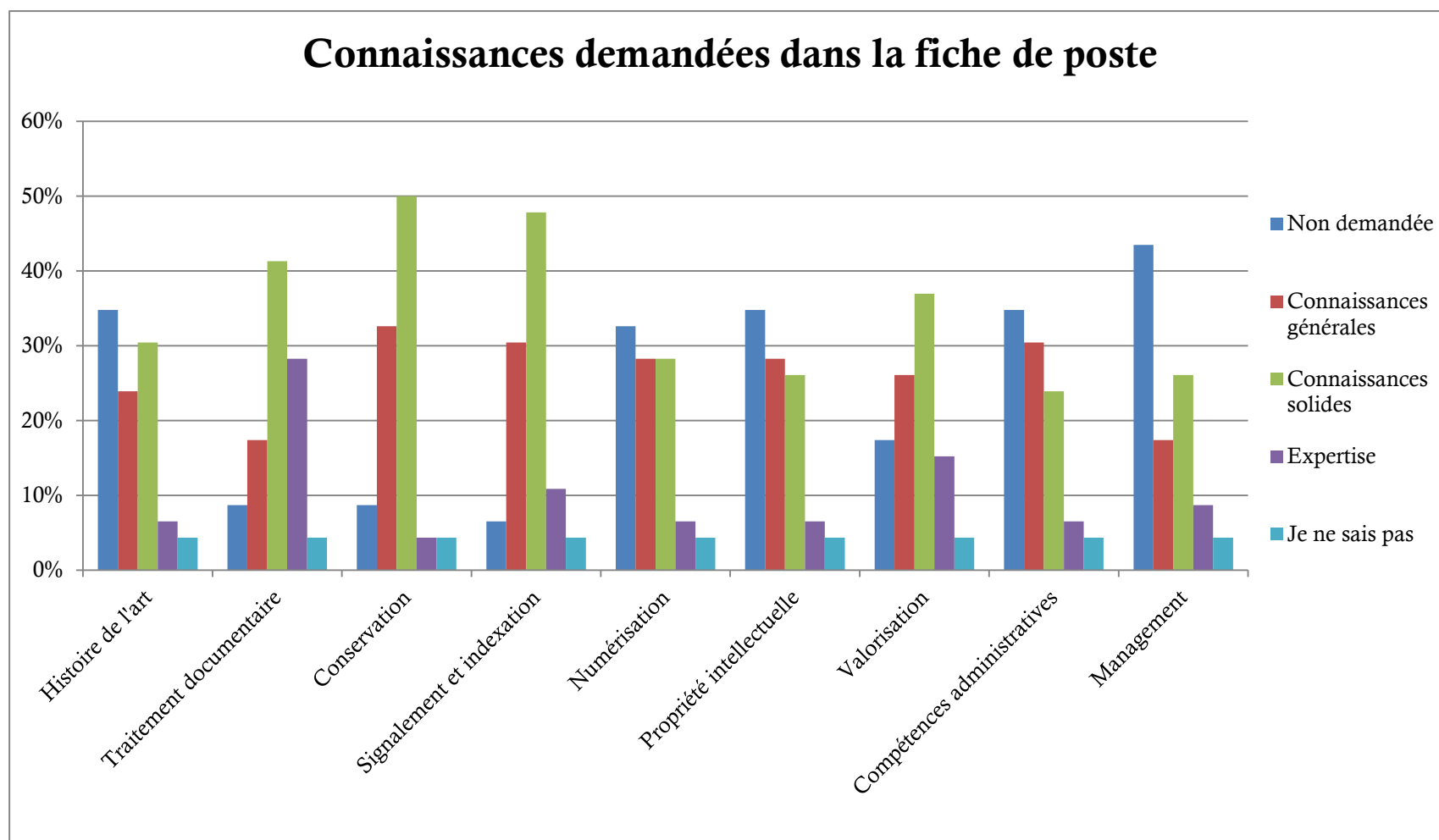
D'autres connaissances ont pu être demandées dans les fiches de poste de chargé.e. de collections iconographiques : des notions de gestion de projet (déménagement, mise en place de valorisation), mais aussi des connaissances générales sur les fonds patrimoniaux en bibliothèque ou de cette bibliothèque en particulier. Les compétences en gestion de projet sont souvent demandées lorsque le poste comprend dans ses missions le rôle de chef.fe de projet ou la possibilité de le devenir, notamment en tant que chef.fe de service.

Cette question a également permis de récupérer quatre fiches de poste afin de les comparer et d'avoir des exemples concrets des formules utilisées pour définir les compétences attendues. Les quatre documents concernent des emplois de catégorie A : deux de conservateurs, à la BnF, et deux de bibliothécaires, en bibliothèques municipales. Les compétences requises y sont réparties en deux ou trois catégories : savoir et savoir-faire, complétés dans certains cas par savoir-être. Les termes employés pour désigner les différents niveaux de compétence attendus dans un domaine sont : « connaissances approfondies », « maîtrise de ... », « sens du ... », « bonne connaissance », « intérêt pour ... », « fondamentaux de ... ». Ils désignent tous un niveau à avoir pour postuler au poste mais qui peut différer d'une fiche à l'autre : souvent la hiérarchie est faite au sein même de la fiche de poste, entre les différents termes employés. Par exemple, « bonne connaissance » est une fois employé en regard de « connaissances solides », ce qui laisse à penser qu'il est moins important que ce dernier, alors que dans une autre fiche, on le retrouve associé à « sens du », qui évoque une compétence dont le niveau attendu est plus faible et qui donne ainsi une place plus importante à « bonne connaissance ».

Il serait intéressant de comparer les compétences acquises lors de la formation initiale avec celles demandées dans les fiches de poste. Néanmoins cette comparaison ne prendrait pas en compte les savoirs acquis grâce à la formation continue, le poste occupé à présent n'étant pas forcément le premier de la carrière des chargé.e.s de collections iconographiques. Même sur les personnes étant en poste depuis moins d'un an, la comparaison reste difficile, notamment en l'absence des fiches de poste correspondant à ses emplois et en prenant en compte le fait que les personnes recrutées ont toujours tendance à surestimer les compétences requises pour le poste et à sous-estimer leur propres acquis.

Niveau de compétence demandé dans la fiche de poste

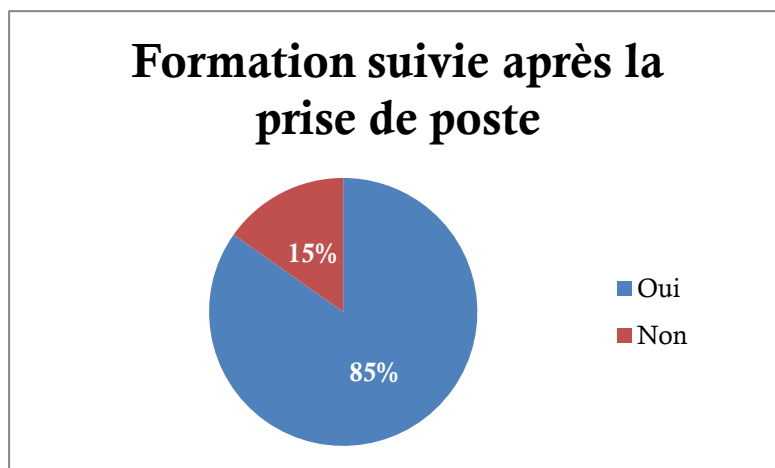




Partie G: Formation continue

Avez-vous suivi des formations après votre première prise de poste lié aux collections iconographiques ?

Est entendu par « premier poste » le premier poste, dans une bibliothèque, occupé pendant plus d'une année, lié aux collections iconographiques.

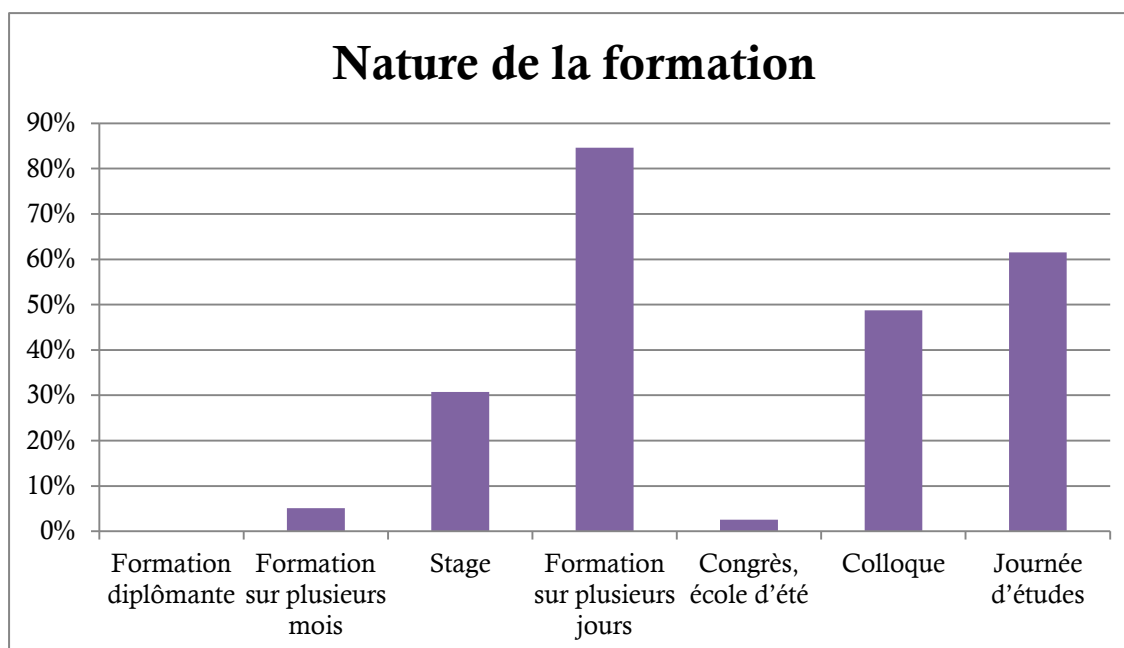


Cette partie du questionnaire vise à évaluer la part prise par la formation continue dans l'acquisition de compétences voire la spécialisation des chargé.e.s de collections iconographiques, ainsi que l'offre de formation proposée.

On constate qu'une majorité des personnes ayant répondu à l'enquête ont en effet suivi des formations après avoir pris un poste lié aux collections iconographiques. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour les sept personnes n'ayant pas encore fait de formation. La première est le temps passé au poste : trois personnes exercent en effet cette mission depuis trois ans ou moins, ce qui ne leur a pas forcément laissé le temps de faire des formations. Pour les quatre autres chargé.e.s de collections iconographiques n'ayant pas encore suivi de formation continue, il peut s'agir de l'absence de volonté ou de moyens de l'établissement, assez fréquent dans les petites structures municipales ou dans les centres de documentation, mais aussi de l'adéquation des compétences acquises lors de leurs études avec celles demandées dans la fiche de poste.

La formation continue constitue donc un moyen fréquemment utilisé par les chargé.e.s de collections iconographiques pour compléter leurs connaissances après la prise de poste.

Si oui, de quelle nature de formation s'agissait-il ?



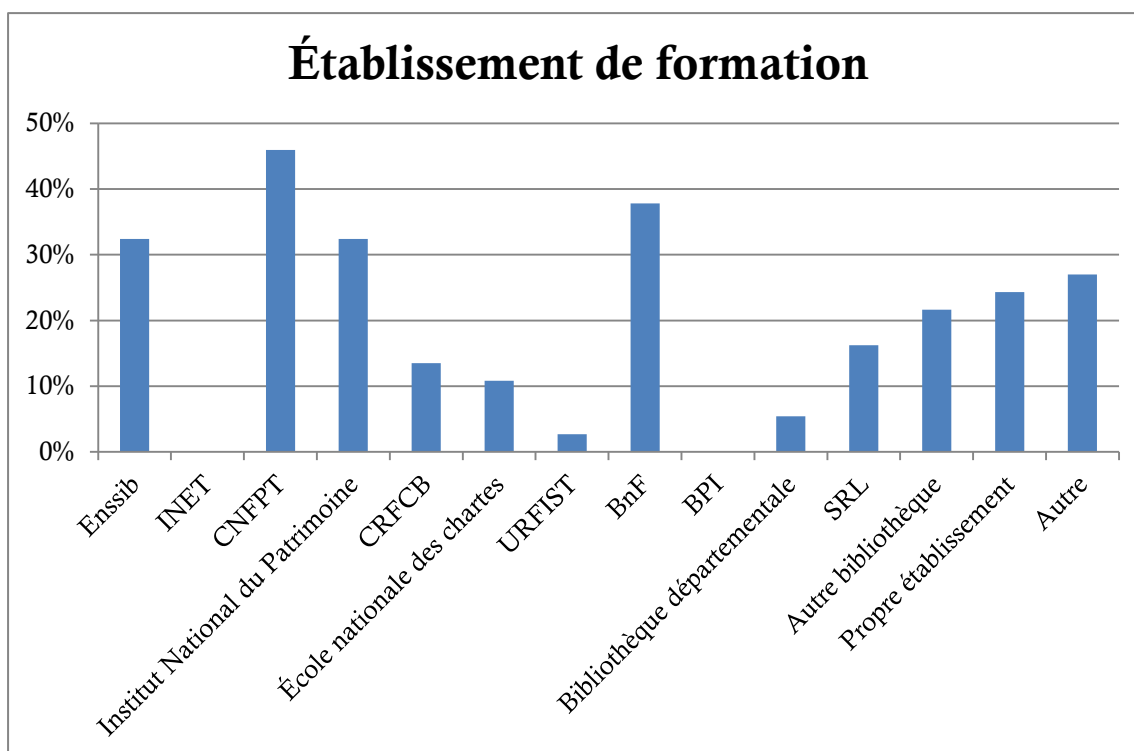
Les trois questions qui suivent permettent de préciser les formations reçues par les chargé.e.s de collections iconographiques, afin de dégager des tendances concernant le temps de la formation, mais également les établissements en proposant et les moments choisis pour s'y inscrire. La nature de la formation permet en effet d'avoir une idée de la durée de cet apprentissage et donc du niveau de compétences acquis, ainsi que de l'investissement que cela représente pour les formé.e.s en temps et pour les établissements en budget.

On constate que sur les trente-sept personnes ayant bénéficié de formations continues, 80% ont suivi une formation sur plusieurs jours et 60% une ou plusieurs journées d'études. Ces deux formats sont donc plébiscités par plus de la moitié des répondant.e.s, suivis par les colloques, auxquels un peu moins de 50% ont déjà assisté. Ces résultats laissent penser que la durée la plus adéquate est une formation relativement courte, ne durant pas plus de quelques jours : cela peut s'expliquer par des raisons budgétaires, mais également par l'importance pour les professionnels de ne pas être absent.e.s trop longtemps de leur établissement afin de ne pas accumuler de retard dans leur travail courant.

Cela est confirmé par le nombre de personnes qui ont suivi une formation longue : aucune n'a fait de formation diplômante après sa prise de poste, une seule a assisté à une école d'été ou un congrès et seuls deux ont suivi une formation sur plusieurs mois. Il faut néanmoins souligner la proportion de répondant.e.s ayant effectué des stages, qui s'élève à un tiers d'entre eux et elles.

On constate enfin que les chargé.e.s de collections iconographiques diversifient les types de formation qu'ils et elles suivent, puisque la majorité a assisté à au moins deux formats possibles, qu'ils soient tous courts ou qu'il s'agisse d'une alternance entre stage long et journées d'études.

Dans le cas d'une formation proposée par un établissement, s'agissait-il :



Les établissements proposant de la formation continue pour les professionnels des bibliothèques et du monde de la culture sont nombreux. Il semblait donc important d'essayer d'évaluer leurs places respectives, notamment auprès des chargé.e.s de collections iconographiques, qui suivent des formations plus spécifiques du fait des fonds qu'ils conservent.

Plus de 40% des enquêté.e.s ayant déjà fait une formation déclarent ainsi l'avoir suivie auprès du CNFPT ou des INSET régionaux, contre 37% pour la BnF, talonnée par l'Enssib et l'Institut national du patrimoine, qui ont organisé les formations de 32% des interrogé.e.s. Cette importance du CNFPT a probablement plusieurs raisons : tout d'abord le biais de l'enquête, dont la plupart des répondant.e.s travaillent dans les bibliothèques municipales et donc la fonction publique territoriale. Une autre raison de ce succès des formations du CNFPT est la proximité des établissements formateurs : avec les vingt-neuf délégations régionales et les quatre INSET, il s'agit en effet de l'un des maillages les plus fins concernant la formation continue des professionnels.

La BnF est également un centre de formation important pour les chargé.e.s de collections iconographiques car elle propose de nombreuses journées d'études professionnelles, dont une partie est consacrée aux documents iconographiques en regard de l'importance des fonds conservés dans les départements spécialisés comme les Estampes ou les Arts du Spectacle. Bien que la plupart se tiennent à Paris, elle organise également des formations et des colloques dans d'autres villes, notamment dans le cadre des partenariats avec les pôles associés.

L'Enssib enfin propose une large gamme de formations continues, dont une partie peuvent être suivies à distance. Ce mode de fonctionnement permet l'économie des déplacements et de l'absence sur le lieu de travail tout en assurant des cours aboutissant à une évaluation et l'attribution d'un certificat pour avoir

suivi cette formation. Plus étonnant, on retrouve l'Institut national du patrimoine, qui propose des cursus ouverts à tous les personnels de la filière culture et pas seulement du monde des musées, des archives ou des centres d'inventaire. Le fait que les musées, mais également les services d'inventaire et les archives conservent des documents iconographiques dans leur fonds a poussé l'INP à créer des formations les concernant, notamment pour la bonne conservation de ces collections qui sont souvent mêlées aux autres documents de l'établissement.

On peut noter également les parts relativement importantes prises par des structures régionales comme les CRFCB, les SRL et les bibliothèques départementales, qui ont formé respectivement 13%, 18% et 5% des répondant.e.s. Ces établissements ont l'avantage de la proximité sur le territoire, mais les formations qu'elles proposent sont souvent plutôt orientées vers la gestion et le traitement des collections de livres. On voit aussi apparaître dans le graphique la formation dans une autre bibliothèque, qui a bénéficié à 21% des enquêté.e.s : il peut s'agir d'une bibliothèque municipale classée qui forme des établissements plus petits, mais aussi d'une structure dont l'un.e des agent.e.s a pu profiter d'une formation et qui transmet ces compétences acquises à d'autres chargé.e.s de collections iconographiques. Il peut enfin s'agir d'institutions qui organisent simplement des journées d'études sur les documents iconographiques.

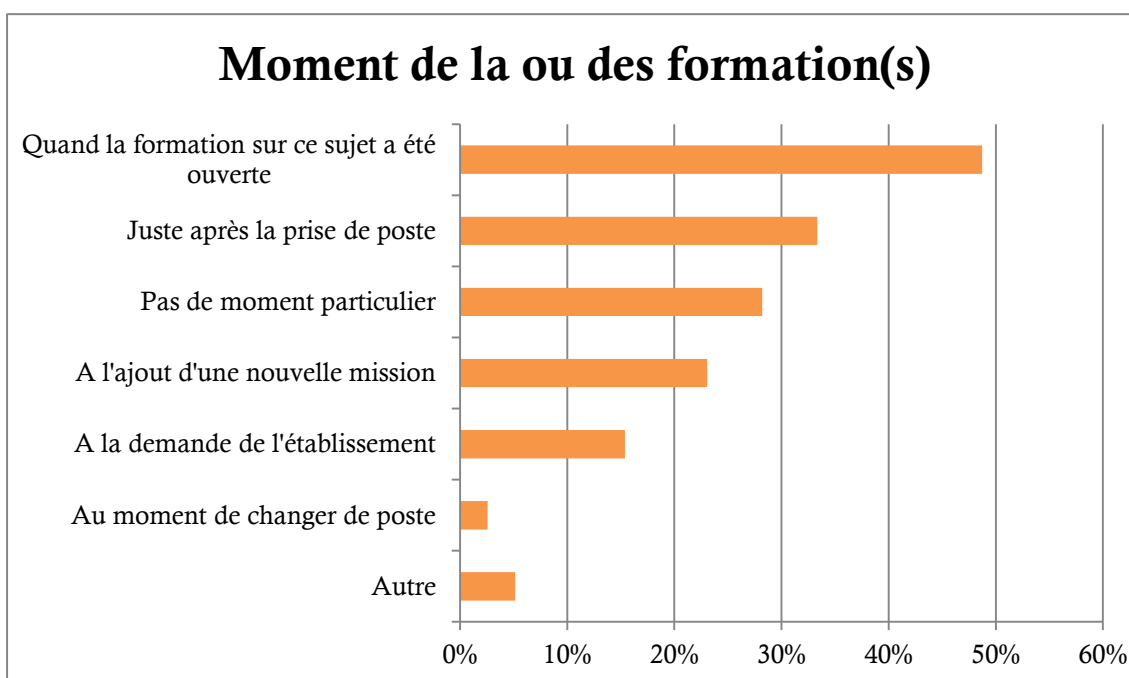
On remarque aussi l'importance de la formation interne pour les personnes ayant répondu au questionnaire. Dix d'entre elles ont en effet suivi des formations dans leurs propres établissements : cela permet en effet de mutualiser les compétences présentes à l'intérieur de la structure et d'économiser du budget comme du temps de transport. Les institutions pouvant proposer des formations en interne sont très variées : il s'agit à la fois de grands établissements comme le musée du Louvre ou celui des Arts décoratifs, mais surtout de bibliothèques municipales, dont les budgets sont souvent plus limités pour envoyer leurs agent.e.s en formation. C'est ainsi un bon moyen pour pallier le peu de formations possibles, même si les compétences acquises sont probablement plus générales que la gestion des collections iconographiques, notamment dans les établissements où le ou la chargé.e de collections exerce seul.e.

Dans la catégorie « Autre », on trouve notamment des grands établissements comme l'Institut National d'Histoire de l'Art ou l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, mais aussi l'Institut d'Histoire du Livre ou d'autres universités, l'Association des Archivistes de France et un service d'archives départementales pour ce qui concerne les archivistes et même une société de photographie.

Les établissements proposant des formations à destination des personnels de bibliothèques sont nombreux et proposent des formats variés afin d'essayer de satisfaire le plus grand nombre de besoins en formation continue.

À quels moments sont survenues ces formations ?

Enfin, il a semblé important de s'intéresser aux moments auxquels les formations sont suivies par les répondant.e.s, afin de déterminer quelles périodes sont les plus susceptibles de créer un besoin de formation.

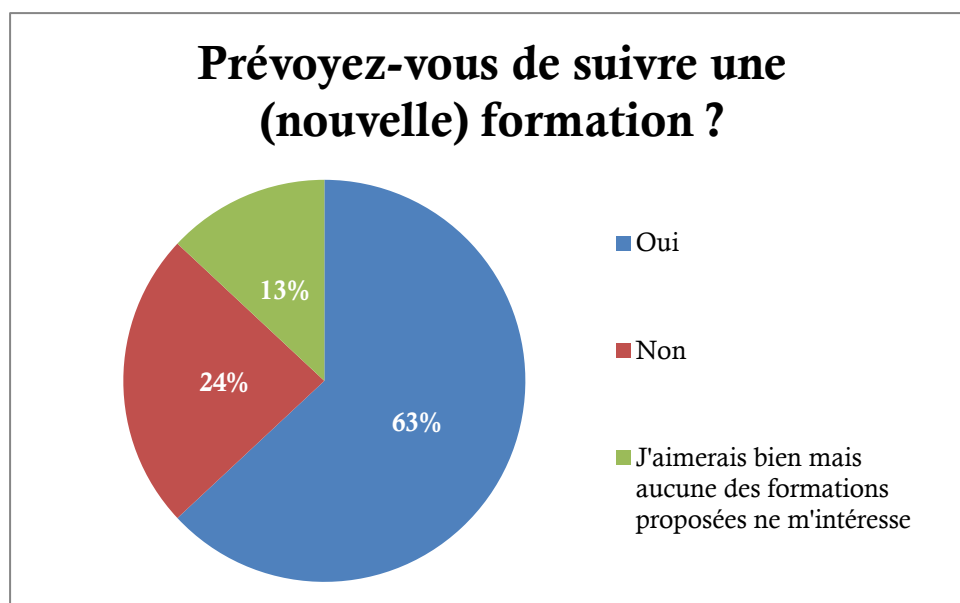


On constate que 35% des formations surviennent juste après la prise de poste et presque 25% à l'ajout d'une nouvelle mission. Ces formations sont donc faites à l'occasion d'un changement des tâches à accomplir, qui peut être la spécialisation à la gestion des collections iconographiques dans le cadre de la prise de poste, ou, à l'inverse, un élargissement des compétences lorsqu'une nouvelle mission leur incombe, par exemple une formation à la gestion de projet ou au management.

48% des formations sont quant à elles suivies lorsqu'elles ouvrent. Cela montre une volonté de la part des chargé.e.s de collections iconographiques de se former et aussi qu'une veille est mise en place afin de repérer les nouvelles formations disponibles. Ce n'est donc pas un moment choisi par rapport au déroulé de la carrière des personnels mais par rapport à la disponibilité ou non des formations dans les établissements en proposant. Cette catégorie se recoupe donc parfois avec « Pas de moment particulier », qui concerne presque 30% des personnes ayant répondu à l'enquête.

Enfin, 15% des répondant.e.s ont suivi une formation à la demande de leur établissement, que cela soit lié à l'ajout d'une nouvelle mission ou pour permettre la formation du reste du personnel en interne une fois les compétences acquises par l'un.e des agent.e.s. La catégorie « Autre » regroupe deux réponses qui sont les mêmes : « à ma demande, quand une formation m'intéresse ». Il s'agit donc également de moments qui ne sont pas forcément déterminés par l'évolution du poste de la personne formée, mais qui se font quand l'opportunité se présente et correspond à leurs envies.

Prévoyez-vous de suivre une (nouvelle) formation ?



Il s'avère judicieux ensuite de s'intéresser aux futures formations que souhaiteraient suivre les chargé.e.s de collections iconographiques. Cela permet en effet de voir quels sujets pourraient être abordés ou semblent essentiels pour eux et elles.

On constate tout d'abord une forte volonté de se former dans l'échantillon de notre enquête, puisque 63% des répondant.e.s prévoient de suivre une formation, que ce soit pour la première fois ou non, alors que 24% ne l'envisagent pas. Toutes les personnes ne souhaitant pas se former prochainement ont plus de six ans d'expérience dans un poste lié aux collections iconographiques, sauf une. Elles ont probablement acquis un grand nombre de connaissances leur permettant d'exercer ou ont suivi une formation il y a peu de temps.

Enfin six des personnes interrogées ont la volonté de se former mais ne sont pas intéressées par l'offre de formation actuellement disponible ou ne peuvent se rendre dans les établissements les proposant. Quatre sont en poste dans des bibliothèques municipales et deux dans des établissements d'une taille plus importante : ce problème d'adéquation entre les besoins en formation et l'offre proposée peut donc s'expliquer à la fois par l'éloignement des structures formatrices et par le peu de formations offertes pour se spécialiser dans un type de documents en particulier.

Quelles compétences souhaitez-vous ou souhaiteriez-vous acquérir lors de ces formations ?

Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Autres compétences que vous souhaitez ou souhaiteriez acquérir lors de formations :

Les compétences que souhaitent acquérir les chargé.e.s de collections iconographiques permettent notamment de déterminer quel type de formation il faut mettre en place ou continuer de proposer afin de répondre au mieux aux besoins en palliant les manques de la formation initiale.

Les deux graphiques qui suivent proposent à nouveau une double visualisation des résultats de l'enquête, l'un par le niveau de compétence et l'autre matière par matière, afin d'étudier les différences au sein de chaque thématique.

Globalement, on constate que les personnes souhaitant suivre une formation continue n'aspirent pas pour la plupart à acquérir des connaissances générales dans un domaine, mais requièrent des études permettant de se spécialiser dans une thématique et d'y avoir un haut niveau de compétences, allant des connaissances solides à l'expertise. Cependant les sujets que souhaitent voir abordés les répondant.e.s varient de l'un ou l'une à l'autre, ce qui donne des résultats qui peuvent parfois se contredire. On voit également que le niveau recherché est souvent celui de l'expertise, notamment dans les connaissances qui sont apparues comme les plus importantes lors de l'analyse des compétences demandées dans les fiches de poste. Cette exigence est probablement due à la subjectivité de la question, qui est du domaine des attentes personnelles plus que de la certification fondée sur des critères mesurables.

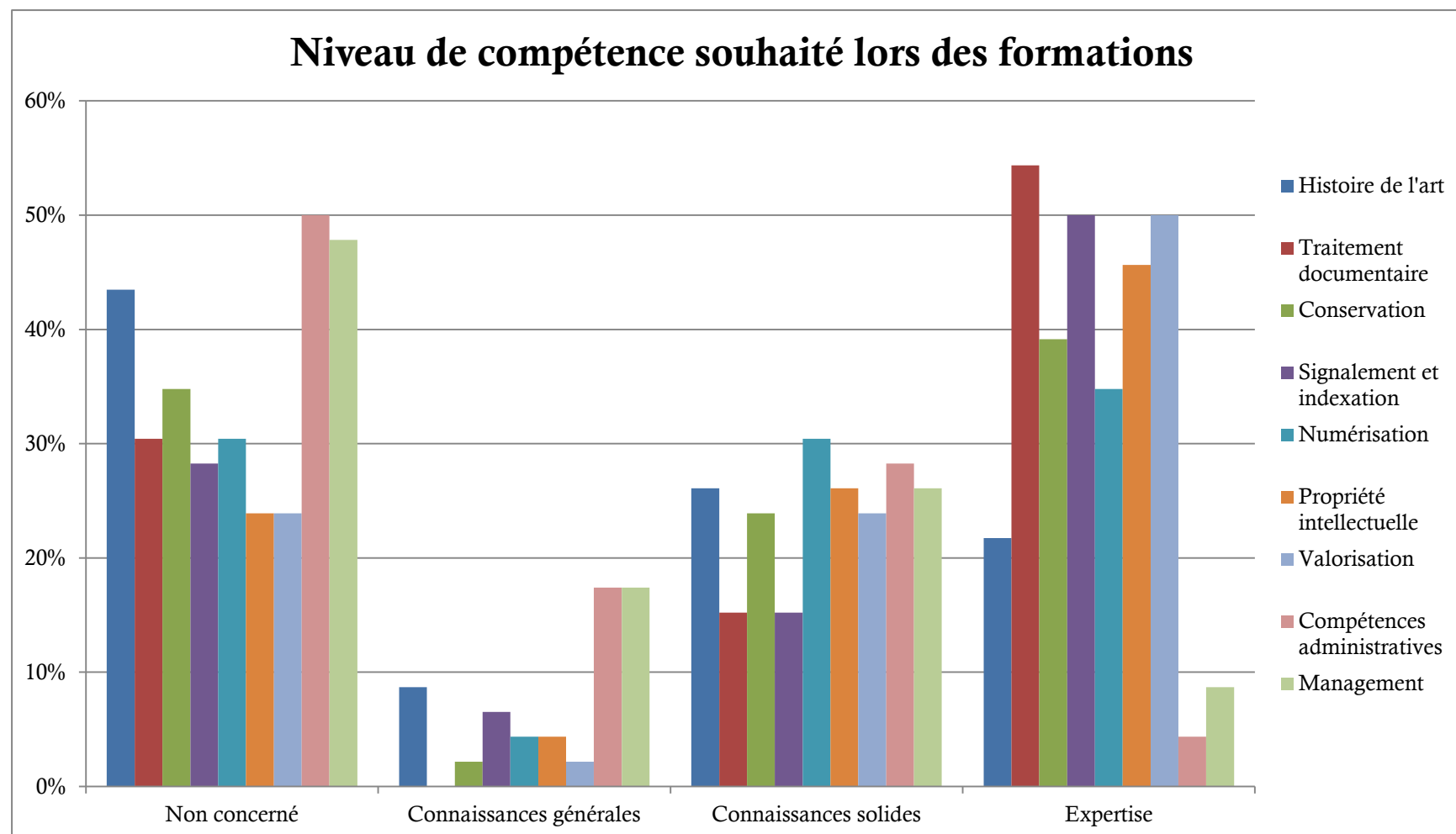
Les quatre compétences que les chargé.e.s de collections iconographiques s'attendent à gagner ou approfondir dans le cadre de la formation continue sont le traitement documentaire, pour plus de 50% d'entre eux et elles, suivi par le signalement et la valorisation, tous deux à 47% de l'effectif répondant, puis par les savoirs en propriété intellectuelle qui intéressent 43%. Le traitement documentaire et le signalement et l'indexation sont deux des trois domaines étant au cœur de la chaîne du livre : il n'est donc pas très étonnant de les retrouver pour la formation continue dans les matières qui doivent être le plus approfondies. La valorisation et les notions de propriété intellectuelle sont quant à elles des enseignements moins répandus dans les formations initiales suivies par les personnes ayant répondu à l'enquête : le besoin en formation est donc plus grand, surtout que les deux vont de pair, la valorisation ne pouvant se faire sans une bonne connaissance des droits de la propriété intellectuelle afin d'éviter toute erreur.

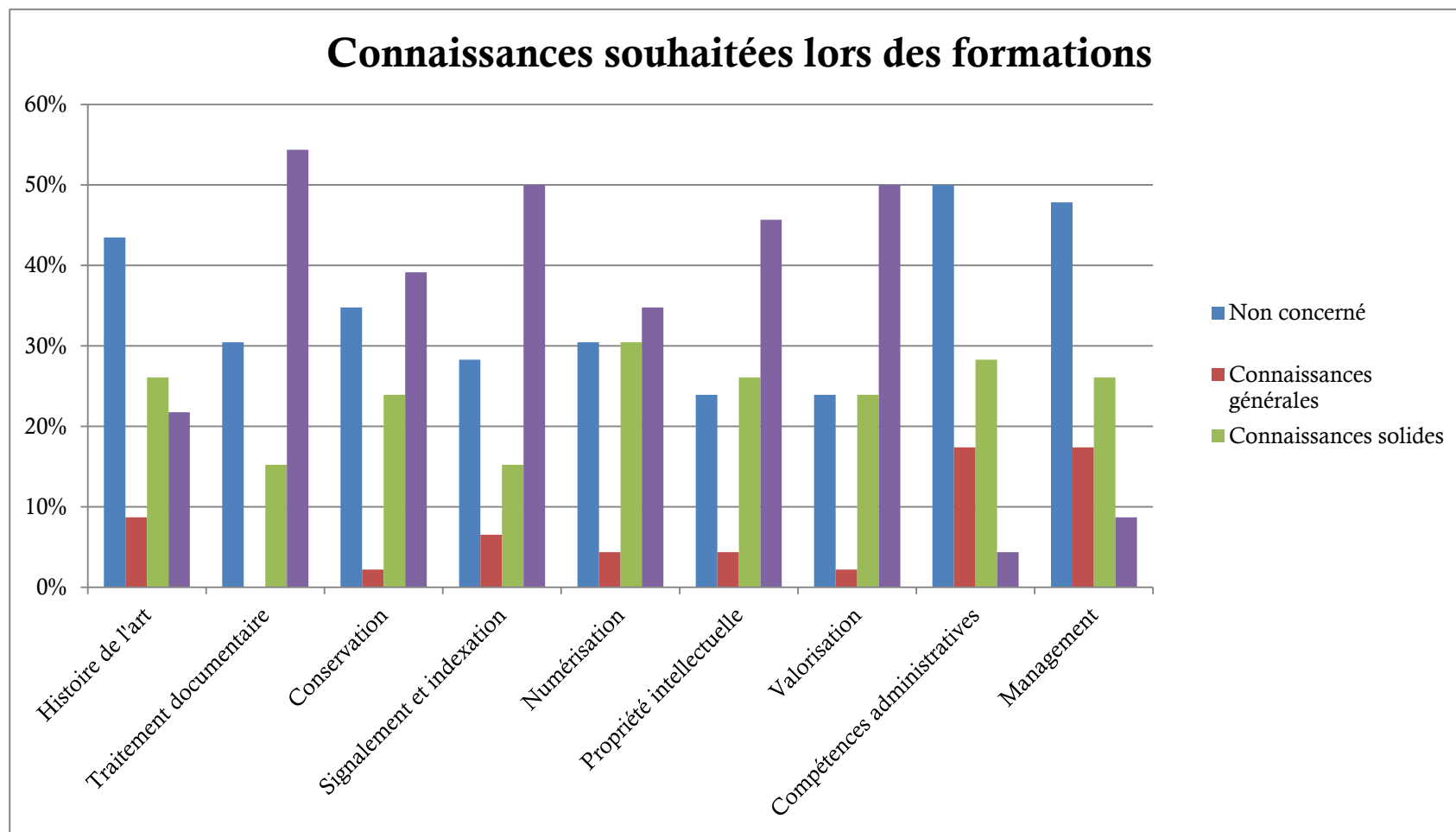
Au contraire, trois autres compétences ne semblent pas être les plus attendues en formation continue : l'histoire de l'art, au sujet de laquelle 45% des répondant.e.s ne demandent pas de formation complémentaire, ainsi que les compétences administratives et le management, disciplines pour lesquelles ce nombre atteint respectivement 52% et 50%. Ce désintérêt peut s'expliquer de différentes façons. L'histoire de l'art est la matière dans laquelle les chargé.e.s de collections iconographiques ont acquis le niveau de compétence le plus haut en formation initiale, que ce soit lors d'études d'histoire de l'art, d'histoire ou dans les parcours professionnalisants. Il n'y a donc pour la plupart d'entre eux et elles pas de besoin d'approfondissement sur cette discipline. En ce qui concerne les compétences administratives et le management, qui ne sont pas des matières étudiées lors de leurs formations initiales, l'explication est plutôt du côté de la

nécessité d'acquérir un haut niveau de compétence dans ces domaines. En effet, il semblerait que des connaissances générales, voire solides dans ces compétences soient suffisantes afin d'exercer le métier de chargé.e de collections iconographiques.

On note enfin que pour la conservation et la numérisation, les avis sont très partagés dans notre échantillon. En ce qui concerne la conservation, si 36% des répondant.e.s jugent qu'il ne s'agit pas d'un domaine qu'ils et elles souhaitent approfondir, 36% voudraient au contraire acquérir une expertise en la matière et 25% considèrent qu'ils doivent en apprendre plus pour avoir des connaissances solides. Il en est de même pour la numérisation, avec des chiffres proches : 32% ne se sentent pas concernés, 34% souhaiteraient une expertise et 30% seulement des connaissances solides. Cette répartition peut s'expliquer par la diversité des situations en sortie de formation initiale sur ces deux compétences : elles peuvent avoir été seulement abordées ou bien étudiées, ce qui influe sur les besoins en formation continue subséquents. Cela peut être la conséquence de la diversité des postes occupés, qui comprennent ou non une mission de numérisation, et également de la diversité des supports conservés par chaque chargé.e. de collections iconographiques : si le fonds est composé d'un grand nombre de supports nécessitant des précautions particulières pour chacun, les besoins de formation sur la conservation sont plus grands.

Enfin, sept autres réponses ont été enregistrées en complément. Parmi ces indications supplémentaires, on trouve notamment des compétences précises éloignées des collections iconographiques comme l'archivage électronique, la conduite du changement ou l'histoire du livre, mais aussi des savoirs précis liés au cœur du métier comme des formations spécialisées sur certains types d'œuvres iconographiques, la valorisation des cartes ou le catalogage et le signalement des objets. Ces autres compétences que les chargé.e.s de collections iconographiques souhaiteraient voir abordés lors d'une formation continue suivent la même logique, étant une spécialisation sur les fonds conservés et des connaissances plus larges sur le reste des missions qu'ils et elles peuvent exercer en sus.





Quelles compétences pensez-vous essentielles à l'exercice de votre métier ?

Si certaines compétences ne sont pas présentes dans le tableau ci-dessous, merci de les préciser dans la question suivante.

Autres compétences que vous pensez essentielles à l'exercice du métier :

La dernière question sur les compétences mises en jeu dans le métier de chargé.e de collections iconographiques porte sur la perception du métier par les répondant.e.s de l'enquête. Il s'avère utile de disposer des compétences jugées essentielles, pour pouvoir ensuite les comparer avec la réalité des postes et de la formation continue. Les deux graphiques suivants permettent de dresser un portrait du ou de la chargé.e de collections iconographiques parfait selon les personnes ayant répondu à l'enquête.

De façon générale, la plupart des domaines pensés nécessaires à l'exercice du métier doivent être maîtrisés à un niveau de connaissances solides. Cela peut notamment s'expliquer par la variété des missions, nécessitant toutes des compétences différentes, qui peuvent être accomplies par une seule et même personne. Par pragmatisme, il vaut ainsi mieux tenter d'avoir des connaissances solides sur un grand nombre de sujets, plutôt que de tenter de devenir expert dans l'une ou l'autre des thématiques et ne pas avoir assez de temps pour se consacrer au reste.

Néanmoins trois compétences sont jugées nécessaires à un niveau d'expertise par environ 40% des répondant.e.s : il s'agit du traitement documentaire, de la conservation et du signalement et de l'indexation, c'est-à-dire des trois actions au cœur du parcours du document au sein des collections. Parmi ces trois domaines, le traitement documentaire est véritablement celui qui est pensé comme le plus essentiel à l'exercice du métier : 48% des personnes ayant répondu le juge nécessaire en expertise et 48% en connaissances solides. Il s'agit donc de la compétence à acquérir et à approfondir le plus afin de devenir chargé.e de collections iconographiques.

Trois autres compétences sont importantes pour l'exercice du métier mais ne font pas autant l'unanimité dans notre enquête : la valorisation, les connaissances en propriété intellectuelle et la numérisation. Cette dernière est en effet jugée utile à un niveau de connaissances solides par plus de 60% des enquêté.e.s, ce qui peut s'expliquer par la ponctualité des actions de numérisation par rapport à l'ensemble des tâches menées sur les collections iconographiques, ainsi que par la possible aide technique que peuvent recevoir les personnels si besoin. Les compétences en valorisation sont quant à elles nécessaires en connaissances solides pour 60% des répondant.e.s, mais elles sont également appréciées en expertise par 30% d'entre eux et elles. Cette répartition est probablement également due à la ponctualité des actions de valorisation, qui peuvent néanmoins être sur le long terme lorsque l'établissement dispose d'un outil de valorisation en ligne ou d'une forte offre de médiation culturelle. Enfin les connaissances en propriété intellectuelle sont aussi jugées essentielles pour l'exercice du métier, mais à un niveau un peu plus bas d'exigences. Si 30% des enquêté.e.s pensent qu'il faut en acquérir une connaissance experte, 50% jugent que des connaissances solides suffisent et même 15% un niveau de connaissances générales. Cela peut notamment s'expliquer car les moments dans lesquels les notions de propriété intellectuelle sont nécessaires sont ponctuels et parce qu'il est possible alors de se référer à des textes précisant les droits et les devoirs.

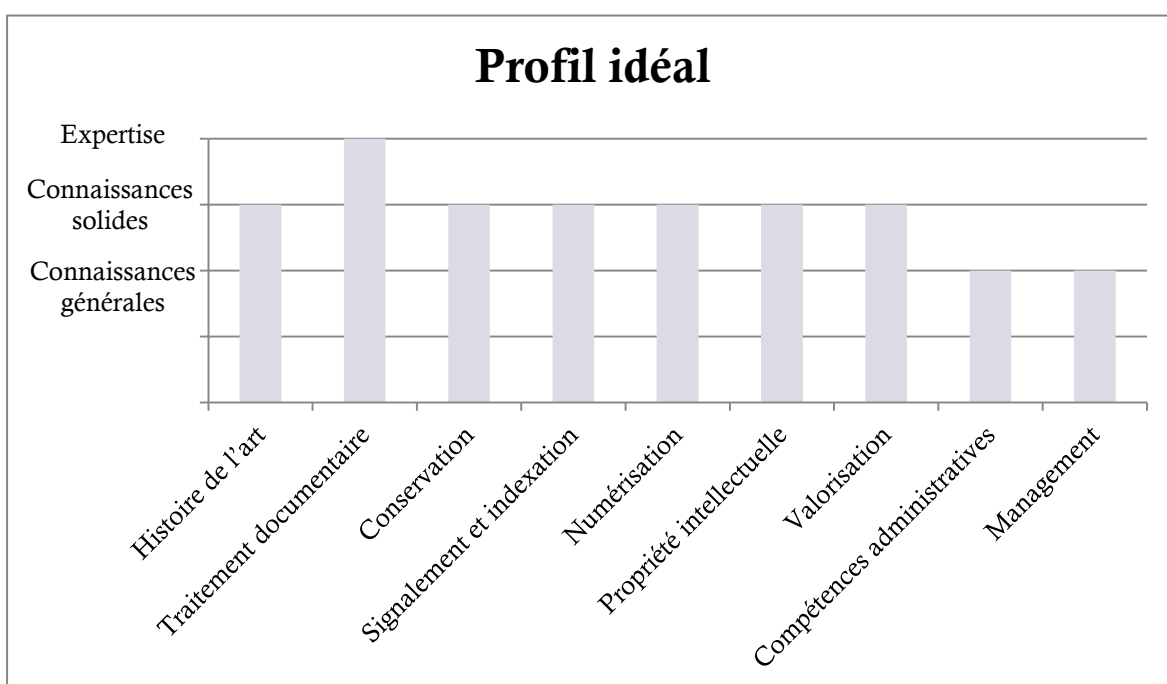
Les savoirs en histoire de l'art divisent tout autant l'échantillon de l'enquête : plus de la moitié des personnes ayant répondu jugent qu'il s'agit de

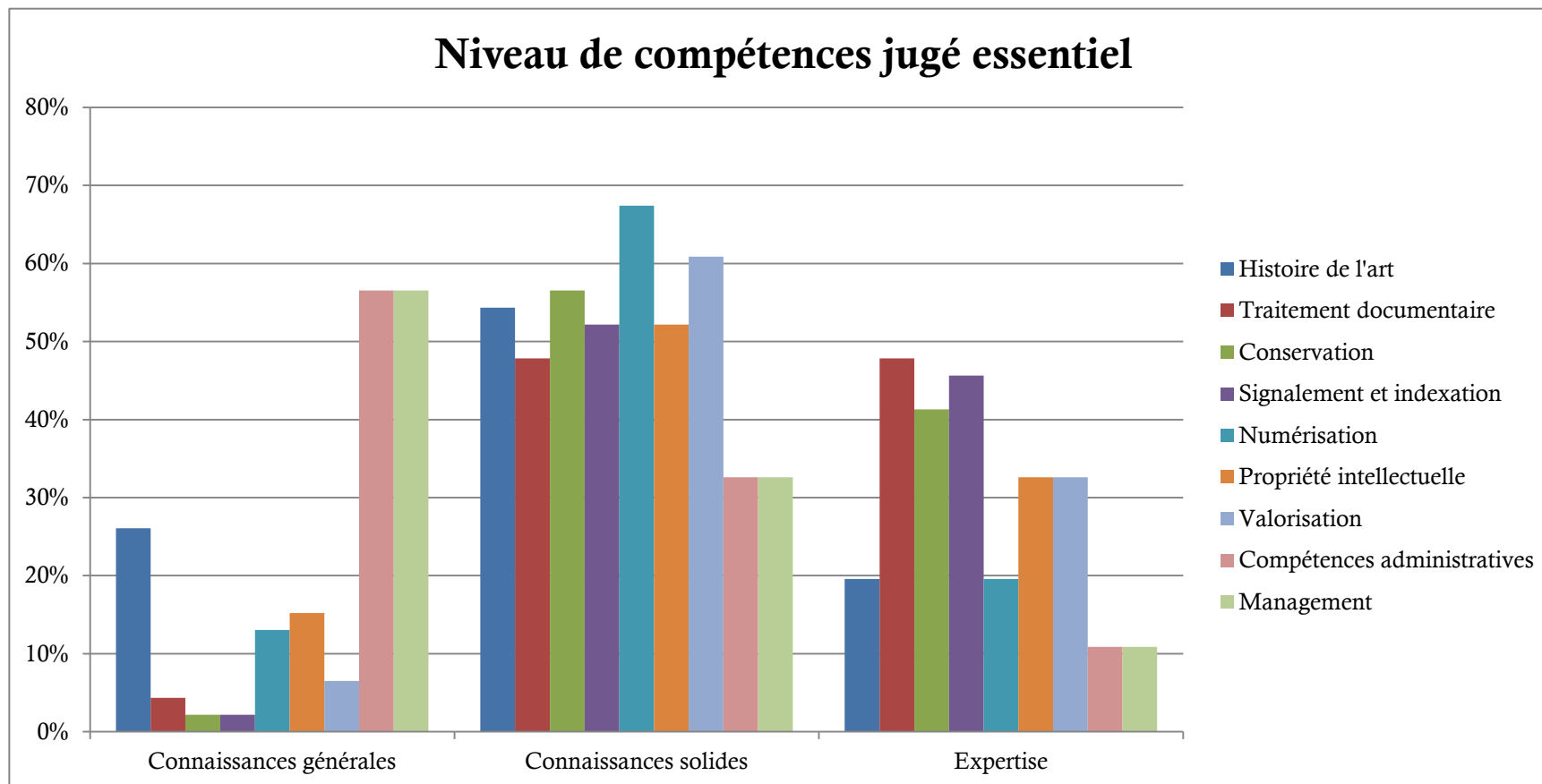
connaissances qui doivent être solides, alors que 20% en attendent une expertise et 28% seulement des connaissances générales. Cette différence d'appréciation peut avoir plusieurs raisons : les collections conservées peuvent ne pas relever du statut d'œuvre d'art, notamment quand il s'agit d'un fonds documentaire ou amateur. Il est aussi possible que les personnes interrogées n'aient pas besoin de mobiliser des connaissances en histoire de l'art dans le cadre de leurs actions sur les documents : elles ne sont en effet pas nécessaires si l'on n'est en charge que de la conservation, du signalement ou de la numérisation des collections.

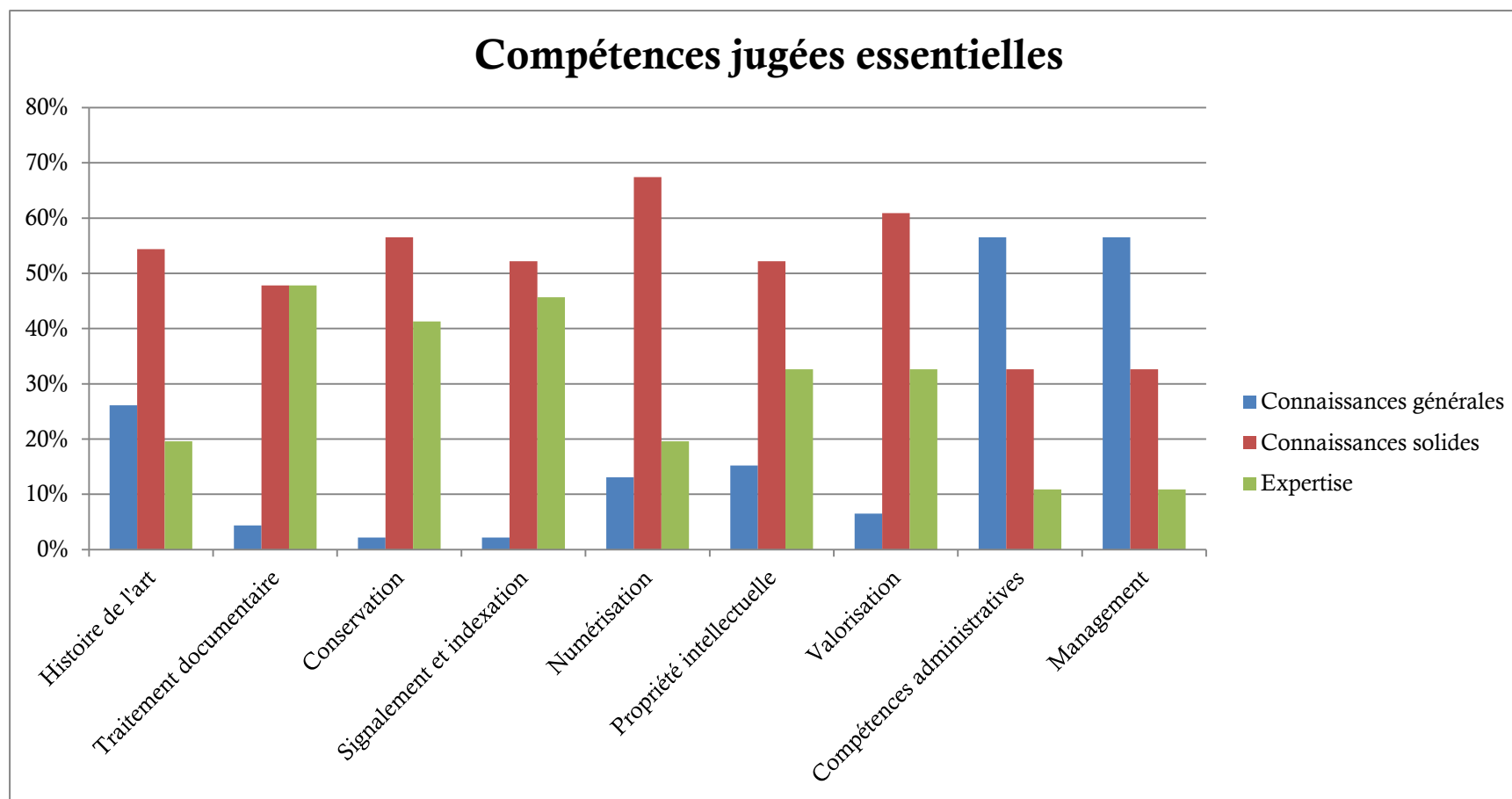
Enfin les compétences administratives et le management ne constituent pas le cœur du métier de chargé.e de collections iconographiques : cela se traduit par des attentes moins grandes sur le niveau de compétence dans ces deux domaines, estimé pour tous les deux à un niveau de connaissances générales par 59% des répondant.e.s. Néanmoins presque 30% des enquêté.e.s estiment également que des connaissances solides dans ces deux matières sont nécessaires, ce qui semble correspondre au nombre de postes dans lesquels il y a des responsabilités d'encadrement en plus de la gestion des collections iconographiques.

Six personnes nous ont signalé d'autres compétences qui leur semblaient nécessaires à l'exercice du métier. On retrouve notamment des capacités relationnelles, que ce soit avec les publics mais également avec le reste des équipes de l'établissement et les autres institutions qui peuvent être des partenaires. La curiosité et la créativité sont également des savoir-être attendus par l'une des répondant.e.s, ainsi que le goût du défi pour arriver à gérer et valoriser des collections qui sont importantes en volumétrie et peu décrites à ce jour. Enfin, des compétences techniques précises comme la colorimétrie, l'archivage électronique, l'histoire du livre et de l'imprimerie mais aussi la restauration de documents sont des savoirs qui peuvent être essentiels dans la gestion des collections iconographiques.

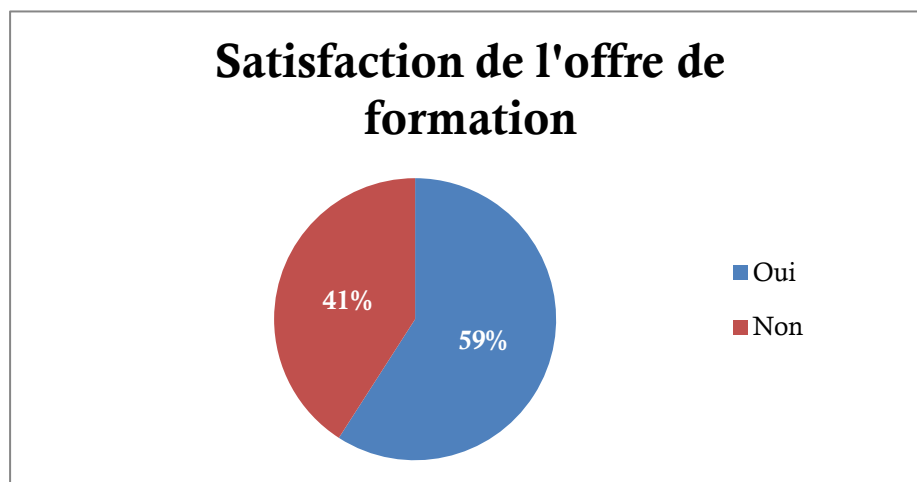
L'ensemble de ces réponses permet ainsi de dresser un profil idéal, qui est bien entendu adaptable aux différentes missions que peuvent exercer les personnes chargées de collections iconographiques. Il s'agit d'un profil polyvalent, permettant de gérer le circuit du document tout au long de sa vie au sein des fonds, notamment lorsqu'on est seul en charge de ce type de collections.







Êtes-vous satisfait.e de l'offre de formation à votre disposition, que ce soit lorsque vous en avez eu besoin ou actuellement ?

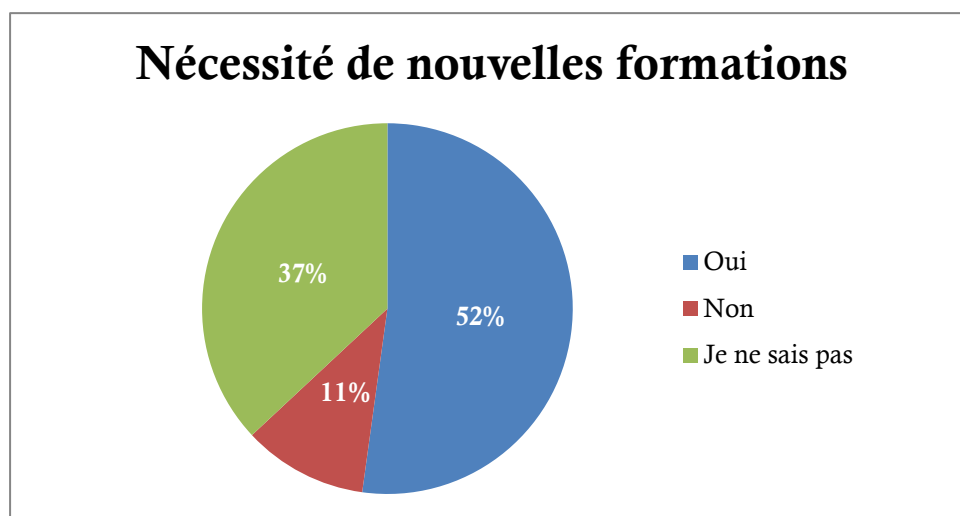


Il a semblé ensuite intéressant de demander aux enquêté.e.s s'ils et elles étaient satisfait.e.s ou non de l'offre de formation, afin de pouvoir évaluer si cette dernière est suffisante ou doit être enrichie dans l'un ou l'autre domaine.

La majorité des personnes ayant répondu au questionnaire semblent satisfaites par l'offre de formation à leur disposition, qu'il s'agisse de ce qui est mis en place à proximité de leurs établissements ou de l'offre nationale. Les 41% de répondant.e.s qui n'en sont pas pleinement satisfaits exercent en majorité en bibliothèque municipale : cela peut notamment s'expliquer par la diversité des formations proposées en fonction des régions, les centres formateurs proches de leurs établissements n'ayant pas forcément une offre adaptée aux besoins des chargé.e.s de collections iconographiques. La majorité des insatisfait.e.s ont également plus de six ans d'expérience à un poste lié aux documents iconographiques : il est donc possible qu'ils et elles aient pu bénéficier de la plupart des formations qui existent et que leur insatisfaction soit liée à un trop petit nombre de formations disponibles.

Pensez-vous que de nouvelles formations devraient être mises en place à destination des chargé.e.s de collections iconographiques ?

Avez-vous des idées de formations que vous aimeriez suivre ?



Il a ensuite été demandé aux enquêté.e.s, qu'ils et elles soient satisfait.e.s ou non de l'offre de formation, si de nouvelles formations devraient être mises en place afin de diversifier les compétences qui peuvent être enseignées ou de multiplier les possibilités de se former en ouvrant des répliques d'une formation dans plusieurs régions ou en l'organisant plusieurs fois dans l'année.

On constate une envie de nouvelles formations chez un peu plus de la moitié des personnes ayant répondu à l'enquête : cela peut être un signe qu'il n'y a pas une offre assez importante ou diversifiée pour les chargé.e.s de collections iconographiques. 37% des répondant.e.s ne savent néanmoins pas s'il faut mettre en place de nouvelles formations, ce qui ne les empêche pas de proposer des thématiques qu'ils et elles souhaiteraient voir abordées en formation continue.

On retrouve plusieurs grands types de formations dans les suggestions des enquêté.e.s : le catalogage et le traitement documentaire, la conservation et notamment la restauration, la numérisation et les traitements à appliquer aux documents numériques, les formations axées sur un seul type de documents (estampes, photographies, éphémères, etc.), la valorisation des collections iconographiques, mais également l'histoire du livre et des formations sur la propriété intellectuelle. Les formations les plus demandées sont celles permettant de se spécialiser sur un type de documents précis : elles permettent à la fois d'acquérir un niveau de connaissances élevé, mais aussi aux chargé.e.s de collections iconographiques n'ayant pas une trop grande variété de supports dans leurs fonds d'être pleinement compétents sur les documents qu'ils conservent.

Il y a également des remarques qui permettent de repérer des manques dans l'offre de formations : plusieurs répondant.e.s signalent le peu de formations qui existent ou alors le manque de réactualisation des informations transmises. On trouve également une suggestion afin de mettre en place une formation « du type « gestion d'un fonds iconographique en bibliothèque » (débutant puis perfectionnement) », qui semble effectivement une formation nécessaire pour toute personne prenant pour la première fois un poste de gestion des documents iconographiques et qui permettrait de regrouper dans une même formation les compétences essentielles à l'exercice du métier. L'attention est également mise sur le prix des formations, qui est prohibitif pour certains établissements, notamment en ce qui concerne les établissements formateurs nationaux.

En conclusion, on peut essayer de décrire les manques de l'enquête, qui n'a pas pu aborder certains points, que ce soit par oubli ou par souci d'économie du temps de réponse nécessaire pour les personnes auxquelles elle a été adressée.

Certains manques ont été signalés par les chargé.e.s de collections iconographiques directement à la fin du questionnaire. Il s'agit notamment de la partie « Valorisation », qui n'a pas été assez détaillée, en particulier sur les différentes actions de valorisation, les critères de choix des documents mais aussi le temps qui y est consacré. Ces aspects ne sont en effet pas abordés aussi finement, le questionnaire restant au niveau du lien avec la politique de valorisation générale des collections ainsi qu'avec la politique de numérisation.

Il y a également une autre information qui manque dans les questions adressées aux chargé.e.s de collections iconographiques, c'est la place de la formation à distance, afin d'évaluer s'il s'agit d'une méthode à laquelle ils ont recours ou même s'il existe des formations en ligne les intéressant.

Il a aussi été fait la remarque que le questionnaire semblait s'adresser plutôt à des personnes exerçant dans des petites structures que dans des institutions comptant de nombreux et nombreuses chargé.e.s de collections iconographiques, mais cela n'a pas empêché l'exploitation des réponses données.

Les remarques libres ont enfin permis d'appréhender plus finement certaines situations ainsi que des problématiques plus complexes ne pouvant être exploitées de façon quantitative et qui sont présentes dans l'étude.

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES FORMATIONS INITIALES PROFESSIONNALISANTES

L'ensemble des sites web de cette liste ont été consultés le 4 mars 2019. Celle liste est indicative, ne concernant que les formations initiales dans lesquelles un cours sur les images est annoncé²⁰³.

A l'Université

DUT Information communication, option métiers du livre et du patrimoine

Possibilité de le suivre dans onze établissements :

- IUT Paul Sabatier, Université de Toulouse III : < <http://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/dut-information-communication-option-metiers-du-livre-et-du-patrimoine-260672.kjsp> > ;
- IUT Bordeaux Montaigne, Université Bordeaux Montaigne : < <http://www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr/diplomes/dut/metiers-du-livre-option-bibliothequesmediatheques/> > ;
- IUT B de Lille, Université de Lille : < <https://www.univ-lille.fr/formations/fr-181information-communication-59778.html> > ;
- IUT d'Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille : < <https://iut.univ-amu.fr/diplomes/dut-information-communication-option-metiers-du-livre-du-patrimoine-dut-mlp> > ;
- IUT de Dijon-Auxerre, Université de Bourgogne : < <http://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/dut/dut-information-communication-info-com.html> > ;
- IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes : < <http://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue/dut-diplome-universitaire-de-technologie-CB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/dut-information-communication-ic-program-dut-information-communication-ic/option-metiers-du-livre-et-du-patrimoine-dut-en-2-ans-subprogram-metiers-du-livre-et-du-patrimoine.html> > ;
- IUT de La Roche sur Yon, Université de Nantes : < <https://iutlaroche.univ-nantes.fr/formation/formation-initiale/dut-information-et-communication-2020055.kjsp?RH=1182587504364> > ;
- IUT de Ville d'Avray, Université Paris Nanterre : < <https://polemlivre.parisnanterre.fr/formations/pole-metiers-du-livre-dut-396462.kjsp?RH=1365690434372> > ;
- IUT du Havre, Université Le Havre Normandie : < https://www-iut.univ-lehavre.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=187&Itemid=223&lang=fr > ;
- IUT Nancy-Charlemagne, Université de Lorraine : < <http://iut-charlemagne.univ-lorraine.fr/infocom/dut-infocom-option-metiers-du-livre-et-du-patrimoine/> > ;
- IUT Paris Descartes, Université Paris Descartes : < <http://www.iut.parisdescartes.fr/FILIERES/INFOCOM-Information-Communication> >.

²⁰³ Cette liste s'appuie notamment sur le document édité par la FILL et disponible en ligne [consulté le 04/03/2019] : < <https://fill-livreacture.org/wp-content/uploads/2017/09/formations-metierslivre-1.pdf> >.

Licence professionnelle Métiers du livre : Documentation et bibliothèques

Possibilité de la suivre dans douze établissements :

- Université de Reims Champagne-Ardenne : < <https://www.univ-reims.fr/formation/nos-formations/catalogue/arts-lettres-langues/licence-professionnelle-metiers-du-livre-documentation-et-bibliotheques,21632,36157.html> > ;
- Université de Limoges : < <https://www.flsh.unilim.fr/licence-professionnelle/metiers-du-livre-documentation-et-bibliotheques/> > ;
- IUT Bordeaux Montaigne, Université Bordeaux Montaigne : < <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/formations/offre-de-formation-2016-2020/licence-professionnelle-DP/metiers-du-livre-LIVRE.29/licence-professionnelle-bibliothecaire-program-pvb16-316.html> > ;
- IUT B, Université de Lille : < <https://www.univ-lille.fr/formations/fr-125metiersdulivredocumentatione.html> > ;
- IUT 2 de Grenoble, Université Grenoble Alpes : < <http://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue/licence-professionnelle-DP/sciences-humaines-et-sociales-SHS/licence-professionnelle-metiers-du-livre-documentation-et-bibliotheques-program-licence-professionnelle-metiers-du-livre-documentation-et-bibliotheques/parcours-metiers-des-bibliotheques-de-la-documentation-et-des-archives-numeriques-bdan-subprogram-metiers-des-bibliotheques-de-la-documentation-et-des-archives-numeriques-bdan.html> > ;
- IUT de Ville d'Avray, Université Paris Nanterre : < https://polemlivre.parisnanterre.fr/pole-metiers-du-livre/formations/pole-metiers-du-livre-licence-professionnelle-option-bibliotheque-460998.kjsp?RH=pml_form > ;
- IUT Paris Descartes, Université Paris Descartes : < <http://www.iut.parisdescartes.fr/DIPLOMES/Licences-Professionnelles-Bac-3/Licence-Professionnelle-Metiers-du-livre-documentation-et-bibliotheques> > ;
- Université Rennes 2 : < <https://intranet.univ-rennes2.fr/lettres/licence-professionnelle-metiers-livre-documentation-bibliotheque> > ;
- Université de Lille : < <https://deccid.univ-lille.fr/sid/formation/licence-pro-vrd/> > ;
- Université Picardie Jules Verne Amiens : < https://www.u-picardie.fr/catalogue-formations/co/Catalogue_2017_2018_UPJV/co/LP_Bibliotheques.html > ;
- Université Clermont Auvergne : < <https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-professionnelle-metiers-du-livre-documentation-et-bibliotheques-10105.kjsp#programContent93ad668a-5af2-41ce-80f1-fd9b517b58f9-3> > ;
- IUT d'Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille : < <https://iut.univ-amu.fr/diplomes/licence-professionnelle-metiers-livre-edition-documentation-bibliotheque> > .

Master Métiers du livre et de l'édition : parcours Métiers des bibliothèques

Possibilité de le suivre dans cinq établissements :

- Université Grenoble Alpes : < <http://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue/master-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-metiers-du-livre-et-de-l-edition-program-master-metiers-du-livre-et-de-l> > .

[edition/parcours-metiers-des-bibliotheques-subprogram-parcours-metier-des-bibliotheques.html](#) > ;

- Université Rennes 2 : < [https://intranet.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/SUIO-IP/INFORMATION-ORIENTATION/Offreformation/metiers du livre et de ledition.pdf](https://intranet.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/SUIO-IP/INFORMATION-ORIENTATION/Offreformation/metiers%20du%20livre%20et%20de%20ledition.pdf) > ;
- Université de Caen Normandie :
< <http://ufrhss.unicaen.fr/disciplines/metiers-du-livre-et-de-l-edition/> > ;
- Université Paris-Nanterre : < <https://www.parisnanterre.fr/formation/master-sciences-humaines-et-sociales-br-mention-metiers-du-livre-et-de-l-edition-br-parcours-bibliotheque-407900.kjsp?RH=1296740250738> > ;
- Université de Clermont-Auvergne : < <https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/master-direction-de-projets-ou-etablissements-culturels-10047.kjsp?RH=1483954096253%23programContent191856e2-cfcc-4009-b74c-30cb16001099-1#programContent191856e2-cfcc-4009-b74c-30cb16001099-5> > .

Dans les écoles spécialisées

École nationale des chartes

Diplôme d'archiviste paléographe :

< <http://www.chartes.psl.eu/fr/cursus/diplome-archiviste-paleographe> > ;

Master Technologies Numériques Appliquées à l'Histoire : parcours Livres et Médias : < <http://www.chartes.psl.eu/fr/cursus/master-technologies-numeriques-appliquees-histoire> > .

Enssib

Diplôme de conservateur des bibliothèques : < <https://www.enssib.fr/1-offre-de-formation/diplome-conservateur-de-bibliotheque> > ;

Formation initiale des bibliothécaires d'Etat et de la Ville de Paris :

< <https://www.enssib.fr/1-offre-de-formation/formation-bibliothecaire> > ;

Diplôme de cadre opérationnel des bibliothèques et de la documentation :

< <https://www.enssib.fr/1-offre-de-formation/cobd> > ;

Master Histoire, civilisations et patrimoine – parcours Cultures de l'écrit et de l'image : < <https://www.enssib.fr/1-offre-de-formation/masters/cultures-ecrit-image> > .

ANNEXE 4 : LISTE INDICATIVE DES FORMATIONS CONTINUES DÉDIÉES À L'IMAGE

L'ensemble des sites web de cette liste ont été consultés le 4 mars 2019. Celle liste est indicative, ne concernant que les formations continues apportant explicitement des connaissances sur la gestion des fonds iconographiques.

École nationale des chartes

Les estampes anciennes : de l'identification à la mise en valeur :

< <http://www.chartes.psl.eu/fr/formation-continue/estampes-identification-procedes-descriptions> >.

Enssib

Le livre ancien : identification, catalogage : < <https://www.enssib.fr/ftlv/le-livre-ancien-identification-catalogage-modules-1-et-2> > ;

Le catalogage des archives et des manuscrits en EAD :

< <https://www.enssib.fr/ftlv/le-catalogage-des-archives-et-des-manuscrits-en-ead-0> >.

Institut national du patrimoine

La conservation et les enjeux de la restauration des collections photographiques patrimoniales : < <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/La-conservation-et-les-enjeux-de-la-restauration-des-collections-photographiques-patrimoniales> > ;

L'encadrement des arts graphiques et photographiques : ce qu'il faut savoir :

< <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/L-encadrement-des-arts-graphiques-et-photographiques-ce-qu-il-faut-savoir-niveau-1> > ;

Les matériaux de conservation et le conditionnement des œuvres :

< <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/Les-materiaux-de-conservation-et-le-conditionnement-des-oeuvres-niveau-1> > ;

< <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/Les-materiaux-de-conservation-et-de-conditionnement-niveau-2> > ;

Droit des images : < <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/Droit-des-images> > ;

La gravure du XV^e au XVIII^e siècle : connaissance et identification :

< <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/La-gravure-du-XVe-au-XVIIIe-siecle-connaissance-et-identification> > ;

L'estampe artistique du XIX^e au XX^e siècle : connaissance et identification :

< <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/L-estampe-artistique-du-XIXe-au-XXe-siecle-connaissance-et-identification> > ;

Les dessins : connaissance et identification des techniques et principes de conservation : < <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue> > ;

[continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/Les-dessins-connaissance-et-identification-des-techniques-et-principes-de-conservation](#) >.

Bibliothèque nationale de France

Signaler ses manuscrits et archives en EAD dans le CGM : atelier TAPIR :

< http://www.bnf.fr/fr/professionnels/po_formation/i.formation/s.cooperation_catalogue_ead_tapir.html?first_Art=non&first_Rub=non > ;

Rétroconversion des fonds patrimoniaux :

< http://www.bnf.fr/fr/professionnels/po_formation/i.formation/s.cooperation_catalogue_retroconversion.html?first_Art=non&first_Rub=non > ;

Entretien et petites réparations des collections imprimées patrimoniales :

< http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_conservation_formation/a.conservati on_entretien_formation.html >.

Centres Régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques²⁰⁴ :

- Sensibilisation à la conservation préventive des collections imprimées à MédiaLille ;
- Actualité de la propriété intellectuelle à MédiaLille ;
- Devenir médiateur du patrimoine et valoriser les collections à Médiaquitaine ;
- Gestion des fonds patrimoniaux à Média Centre-Ouest ;
- EAD en bibliothèques à Média Centre-Ouest et Médiadix ;
- Atelier patrimoine à Média Normandie ;
- Constats d'état et premiers secours sur les documents patrimoniaux à Médiad'OC ;
- Cycle EMI : comment établir des activités à partir de l'image ? à BibliAuvergne ;
- Utile, utilisable, désirable : concevoir la mise en ligne d'une photothèque patrimoniale en médiathèque à Médiat Rhône-Alpes ;
- Valoriser le patrimoine écrit et graphique de son territoire à Médiat Rhône-Alpes : < <http://mediat.univ-grenoble-alpes.fr/%C3%A9v%C3%A9nement/valoriser-le-patrimoine-%C3%A9crit-et-graphique-de-son-territoire-site-de-lyon> >.

CNFPT

Les délégations régionales du CNFPT et les INSET mettent en place des parcours dédiés aux responsables d'établissements patrimoniaux dans lesquels sont abordés les documents iconographiques et une formation dédiée à la photographie :

- Le traitement des photographies : aspects juridiques et documentaires : < <http://www.cnfpt.fr/trouver-formation/detail/n-61ce-P-1e7gpvg-1f84qv0?pager=1> > ;
- Directeurs ou directrices et cadres chargés d'établissements patrimoniaux : < <http://www.cnfpt.fr/trouver-formation/detail/n-6jig-I-1e7gpvg-1f84qv0?pager=1> > ;
- Fonds patrimoniaux des bibliothèques et archives : < <http://www.cnfpt.fr/trouver-formation/detail/n-5g94-I-1e7gpvg-1f84qv0?pager=1> >.

²⁰⁴ Les intitulés donnés ne sont valables que pour l'année 2019, les formations évoluant tous les ans en fonction des demandes. Ils sont à consulter sur le site web commun des formations proposées par les CRFCB : < <https://www.crpcb.fr/#/network/> >.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Types de documents relevant des collections iconographiques	24
Figure 2 : Nombre de chargé.e.s de collections iconographiques dans l'établissement	27
Figure 3 : Autres missions exercées par les chargé.e.s de collections iconographiques	28
Figure 4 : Tâches accomplies dans le cadre de la gestion des collections iconographiques	30
Figure 5 : Formats de catalogage utilisés pour les collections iconographiques ..	32
Figure 6 : Place de la valorisation des collections iconographiques dans la politique générale de médiation de l'établissement	33
Figure 7 : Durée de la formation initiale après le bac des chargé.e.s de collections iconographiques	36
Figure 8 : Établissements proposant des formations suivies par les chargé.e.s de collections iconographiques	41
Figure 9 : Nombre de chargé.e.s de collections iconographiques qui souhaiteraient la mise en place de nouvelles formations	45
Figure 10 : Chargé.e.s de collections iconographiques ayant l'impression d'accomplir des tâches différentes de celles réalisées par les autres bibliothécaires.....	49
Figure 11 : Profil de compétences idéal pour un chargé.e de collections iconographiques	51
Figure 12 : Appartenance ou non à un réseau autour de l'iconographie	53
Figure 13 : Appartenance ou non à un réseau local de coopération	54
Figure 14 : Utilité de la création d'un réseau pour les chargé.e.s de collections iconographiques	55
Figure 15 : Existence d'une politique de numérisation des collections iconographiques	58
Figure 16 : Intégration de la numérisation des documents iconographiques dans la politique de numérisation générale	58
Figure 17 : Critères de sélection des documents à numériser	59
Figure 18 : Connaissance des problématiques de la Transition bibliographique par les chargé.e.s de collections iconographiques	68
Figure 19 : Sous-groupes composant le groupe Normalisation de la Transition bibliographique	69
Figure 21 : Proportion des collections iconographiques présentes dans les catalogues collectifs	71
Figure 20 : Catalogues collectifs dans lesquels sont signalés des collections iconographiques	71
Figure 22 : Emoji représentant un chaton disponible sur Android 9.0 Pie.	84

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE : OBTENIR UN APERÇU DU MÉTIER.....	13
Chapitre 1. Mener l'enquête : méthodologie et bibliographie.....	13
<i>A. Comment interroger les chargé.e.s de collections iconographiques ?.....</i>	<i>13</i>
1. Quel but derrière l'enquête ?.....	13
2. Choix des enquêté.e.s ou sérendipité ?	14
3. Élaboration du questionnaire en ligne	15
<i>B. Biais de l'enquête</i>	<i>15</i>
1. Quarante-six répondant.e.s pour combien de chargé.e.s de collections iconographiques en France ?.....	15
2. Des fonds municipaux majoritaires	16
3. Des réponses parfois contradictoires ou peu précises	16
<i>C. Analyse de la bibliographie</i>	<i>17</i>
1. Une bibliographie spécialisée rare	17
2. Traiter des images, le grand tabou ?	18
Chapitre 2. Gérer une collection iconographique	21
<i>A. Qu'est-ce qu'un document iconographique ?.....</i>	<i>21</i>
1. Ce que disent les normes	21
2. Ce que répondent les personnes enquêtées	23
3. Une définition floue : avantage ou inconvénient ?	25
<i>B. Être chargé.e de collections iconographiques : une mission parmi d'autres</i>	<i>25</i>
1. Un métier pluriel.....	26
2. Un métier variable en fonction des établissements ?	26
3. La nécessité d'être polyvalent : les autres missions	28
<i>C. Que fait un.e chargé.e de collections iconographiques ?.....</i>	<i>29</i>
1. Les mêmes tâches qu'un bibliothécaire traditionnel ?	29
2. Catalogage et signalement : rendre visible.....	31
3. Donner à voir les collections iconographiques	33
Chapitre 3. Se former au métier	35
<i>A. L'offre de formation initiale</i>	<i>35</i>
1. Un penchant pour l'histoire et l'histoire de l'art.....	35
2. La place de l'image dans les formations initiales	36
3. Quels savoirs acquis avant d'être recruté.e.s ?.....	37

<i>B. Continuer à se former une fois en poste</i>	40
1. L'importance de la formation continue pour compléter ses connaissances	40
2. La formation continue disponible : entre général et particulier	42
3. Quelles compétences acquises en formation continue ?	43
<i>C. Quelles formations proposer aux chargé.e.s de collections iconographiques ?</i>	43
1. Des formations trop chères ou trop peu nombreuses ?	44
2. Une formation générale et des formations par support plus spécialisées	45
3. « Nous n'apprenons pas seuls mais en nous frottant à d'autres » : l'importance de l'autoformation	46
Chapitre 4. Chargé.e de collections iconographiques : une fiche métier ?	48
<i>A. L'exercice d'un métier différent ?</i>	48
1. Le ressenti des enquêté.e.s	48
2. Une grande exigence quant aux compétences attendues dans leur métier	49
3. Des personnels plus proches des musées ?	51
<i>B. Travail en réseau : une réalité ou une envie ?</i>	52
1. L'absence d'un réseau national	53
2. L'importance du réseau local	54
3. Quel réseau imaginer ?	55
SECONDE PARTIE : QUEL AVENIR POUR LA GESTION DES COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES ?	57
Chapitre 1. Nouvelles technologies pour dépoussiérer d'anciens usages	57
<i>A. La numérisation des collections iconographiques : donner accès à</i>	57
1. Les pratiques de numérisation	57
2. Ce que permet la numérisation des images fixes	59
3. Quels enjeux autour des « banques d'images » ?	61
<i>B. Images et intelligence artificielle : l'expérience GallicaPix</i>	62
1. Le problème de la visibilité des illustrations	62
2. GallicaPix : quand l'intelligence artificielle améliore la recherche	63
3. Les limites de la reconnaissance des sujets	63
<i>C. Vers une indexation automatisée des images ?</i>	64
1. Ce qu'on pourrait faire en s'inspirant de GallicaPix	64
2. Les limites que pourrait imposer un tel projet	65
3. Un garde-fou : évaluer la qualité de l'indexation	65

Chapitre 2. Quand les images font leur transition	67
<i>A. L'impact de la Transition bibliographique sur la description des documents iconographiques.....</i>	<i>67</i>
1. La perception de l'évolution des catalogues chez les professionnels de l'image	67
2. La normalisation de l'image : chantier en cours.....	69
3. La nécessaire obligation de maintenir les ponts entre les différents types de catalogage.....	70
<i>B. Vers un catalogue collectif des images ?</i>	<i>71</i>
1. Les fonds d'images, un besoin accru de signalement	71
2. Le Catalogue Collectif de France et Calames.....	72
3. Quelles particularités pourrait avoir un catalogue collectif des images ?	73
Chapitre 3. Images sous droits ?	75
<i>A. Droit de l'image et droit à l'image</i>	<i>75</i>
1. Les droits d'auteur applicables aux images fixes	75
2. Le droit à l'image.....	76
3. Quand numériser ses collections revient à prendre des risques	77
<i>B. Comment partager le domaine public ?.....</i>	<i>78</i>
1. Peut-on demander des droits sur le domaine public ?.....	78
2. Le problème du modèle économique.....	79
3. Les recommandations du dernier rapport sur les régimes de diffusion des images patrimoniales	81
CONCLUSION.....	83
SOURCES	85
BIBLIOGRAPHIE	87
ANNEXES.....	99
TABLE DES ILLUSTRATIONS	179
TABLE DES MATIÈRES.....	181